CONTRAT DE VILLE
DE VALENCIENNES METROPOLE

2015-2020

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FEDER

PRÉFET DU NORD

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Nord le Département

VALENCIENNES METROPOLE

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE • 2015-2020

30 JUIN 2015

Monsieur
le **Préfet de la Région**
Nord-Pas-de-Calais,
Préfet du Nord

Jean-François CORDET

Madame
la **Présidente**
de Valenciennes
Métropole

Valérie LÉTARD

REÇU LE
- 1 JUIL. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
DE VALENCIENNES

Monsieur
le **Président**
du Conseil Régional
Nord-Pas-de-Calais

Pour le Président,

Majdouline SBAÏ

Vice-présidente en charge de
la Citoyenneté, des Relations Internationales,
et de la Coopération Décentralisée

Monsieur
le **Président**
du Conseil Départemental
du Nord

Pour le Président,

Max-André PICK

Vice-Président en charge de l'Habitat,
du Logement et des Politiques Urbaines
du Conseil Départemental du Nord

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE • 2015-2020

Monsieur
le Maire d'ANZIN

Pierre-Michel Bernard

Monsieur
le Maire d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Laurent DEPAGNE

Monsieur
le Maire de BEUVRAGES

André LENQUETTE

Madame
le Maire de BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Sylvia DUHAMEL

Monsieur
le Maire de CONDE-SUR-L'ESCAUT

Grégory LELONG

REÇU LE
- 1 JUIL. 2015
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Monsieur
le Maire de CRESPIN

Alain DEE

Madame
le Maire de FRESNES-SUR-ESCAUT

Valérie FORNIES

Monsieur
le Maire de MAING

Philippe BAUDRIN

Monsieur
le Maire de MARLY

Fabien THIEME

Monsieur
le Maire de ODOMEZ

Joël GIRONDON

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE • 2015-2020

Monsieur
le Vice-Président
Commerce au sein
de la CCI Grand Hainaut

Didier RIZZO

Madame
la Présidente du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations
Familiales du Nord

Lydie LIBRIZZI

Madame
la Présidente de la commission
territoriale et élue à la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat

Patricia FOURNIER

Monsieur
le Directeur Général
de la Caisse d'Allocations
Familiales du Nord

Luc GRARD

REÇU LE
- 1 JUIL. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
DE VALENCIENNES

Monsieur
le Directeur Académique adjoint
de l'Académie de Lille

Dominique CATOIR

Madame
l'Adjointe au Directeur régional
de la Caisse des Dépôts du Nord-Pas-de-Calais

Brigitte LOUIS

Monsieur
le Procureur Adjoint
de la République au Tribunal
de Grande Instance de Valenciennes

Ludovic DUPREY

Monsieur
le Directeur Territorial
Hainaut de Pôle Emploi

Benoît PETIT

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE • 2015-2020

Madame
la **Présidente**
du GIP DRE

Isabelle CHOAIN

Madame
la **Directrice Territoriale**
Hainaut-Cambrésis de l'Agence Régional
de la Santé du Nord-Pas-de-Calais

Aline QUEVERUE

Monsieur
le **Directeur adjoint Gestion**
du risque et Lutte contre
la Fraude de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Hainaut

Xavier DE VERDELHAN

REÇU LE
- 1 JUIL. 2015
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE • 2015-2020

Monsieur
le **Président**
du Directoire de Habitat du Nord

Jean-François DEVILLERS

Monsieur
le **Président du Directoire**
de Habitat 62/59 - Picardie

Dominique AERTS

Monsieur
le **Directeur Général Adjoint**
Territoire et Clientèle de Maisons et Cités - Soginorpa

Patrick FESSIER

REÇU LE
- 1 JUIL. 2015
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Monsieur
le **Président du Directoire**
de la S.A. du Hainaut

Frédéric LAVERGNE

Monsieur
le **Directeur Général**
de Partenord Habitat

Christophe BECUWE

Monsieur
le **Directeur Général**
de Val'Hainaut Habitat

Jean-Louis VAN STICHELEN

Monsieur
le **Président du Directoire**
de S.I.A. Habitat

Christophe CAPPE

Monsieur
le **Président**
du PACT du Hainaut

Bruno LEBRUN

SYNTHÈSE

Dès sa création en 2001, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole s'est appuyée sur une volonté politique affirmée et sur ses compétences statutaires pour porter la Politique de la Ville.

Afin de fédérer un partenariat plus large, Valenciennes Métropole a proposé dès 2010 l'élaboration collective d'un projet de territoire : le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), résultat d'un travail partenarial avec les communes, l'Etat, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, la CAF et l'ARS.

La gouvernance du PTCS se traduisait déjà par la coresponsabilité de l'ensemble de ces acteurs engagés aux côtés de Valenciennes Métropole, dans la mise en oeuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation du projet, chacun sur la base de ses compétences. Elle a amené à plus de transversalité entre les institutions mais aussi au sein de chacune d'entre elles, permettant ainsi un décloisonnement des politiques ou compétences sectorielles au service de la cohésion sociale.

Aussi, l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020, instauré par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été facilitée sur Valenciennes Métropole grâce au travail partenarial déjà mené dans le cadre du PTCS.

Le nouveau Contrat de Ville de Valenciennes Métropole constitue ainsi un outil au service de ce Projet Territorial, auquel il s'attache à apporter des réponses au travers du prisme de la géographie prioritaire.

L'ensemble des signataires suivants se sont engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville : l'Etat, la Région, le Département, Valenciennes Métropole, les communes concernées par la politique de la ville et le NPNRU, le GIP Réussite Educative, le Rectorat, le Tribunal de Grande Instance, les Chambres Consulaires, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut-Cambrésis et le Pôle Emploi.

Le présent document comprend :

- les nouveaux contours de la géographie prioritaire : 18 communes concernées dont 14 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes ;
- le diagnostic synthétique du territoire, les enjeux et le cadre de référence (six orientations, 4 axes transversaux) ;
- les engagements de chaque signataire ;
- les modalités de pilotage et de mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- les plans d'actions territoriaux et locaux déclinés par Valenciennes Métropole et les 18 communes ;
- les outils de suivi et d'évaluation envisagés.

Plusieurs avenants viendront compléter le Contrat de Ville, notamment le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial élaborée par la conférence intercommunale du logement, les modalités opérationnelles de mise en place des conseils citoyens et le pacte financier et fiscal entre Valenciennes Métropole et ses communes membres. Un avenant portant sur le volet européen du contrat de ville viendra également détailler la mobilisation des crédits Feder dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI).

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE P.8

TABLE DES MATIÈRES P.9

PRÉAMBULE P.11

1 • 2001-2014 : La montée en puissance de la Politique de la Ville à Valenciennes Métropole P.11

2 • 2015-2020 : Le nouveau Contrat de Ville 2015-2020, un outil au service du Projet Territorial de Cohésion Sociale P.11

PARTIE 1 : LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE P.13

I. Les nouveaux quartiers prioritaires P.13

II. Les quartiers vécus P.14

III. Les quartiers de veille active P.14

IV. Portraits de quartiers P.15

1 • Communes avec quartiers en géographie prioritaire P.16

2 • Communes avec quartiers en veille active P.59

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET CADRE DE RÉFÉRENCE P.71

I. Présentation générale du territoire P.71

II. Les diagnostics thématiques P.72

1 • Diagnostic Emploi, insertion, développement économique P.72

2 • Diagnostic Santé P.74

3 • Diagnostic Logement P.76

4 • Diagnostic Education et Citoyenneté P.79

5 • Diagnostic Prévention de la délinquance et accompagnement des victimes P.80

III. Les enjeux et le cadre de référence du Contrat de Ville P.82

1 • Les six orientations du Contrat de Ville P.82

2 • Les axes transversaux du Contrat de Ville P.90

PARTIE 3 : PRIORITÉS ET MODALITÉS D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES P.95

I. Priorités et cadre d'intervention de l'Etat P.95

II. Priorités et cadre d'intervention de la Région Nord - Pas-de-Calais P.98

1 • Les modalités d'intervention de la Région Nord - Pas-de-Calais P.98

2 • Les engagements sur les orientations stratégiques des intercommunalités ou des villes, pilotes de la compétence « politique de la ville » P.98

3 • De manière transversale P.105

III. Priorités et cadre d'intervention du Département du Nord P.105

1 • Orientations politiques du Conseil départemental du Nord en matière de politique de la ville P.105

2 • Les interventions prioritaires ciblées adaptées aux priorités du Contrat de Ville de la CAVM P.105

IV. Priorités et cadre d'intervention de Valenciennes Métropole P.106

1 • Orientation 1 : « Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique » P.108

2 • Orientation 2 : « Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins » P.108

3 • Orientation 3 : « Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble » P.110

4 • Orientation 4 : « Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen » P.110

5 • Orientation 5 : « Prévenir la délinquance et accompagner les victimes » P.112

6 • Orientation 6 : « Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions » P.112

7 • Les mécanismes de solidarité financière P.113

TABLE DES MATIÈRES

V. Priorités et cadre d'intervention de l'Agence Régionale de la Santé Nord-Pas-De-Calais P.113
VI. Priorités et cadre d'intervention de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut P.114
VII. Priorités et cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations P.116
VIII. Priorités et cadre d'intervention de Pôle Emploi P.116
IX. Priorités et cadre d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales P.117
X. Priorités et cadre d'intervention du Tribunal de Grande Instance P.118
XI. Priorités et cadre d'intervention des Chambres Consulaires P.119
1 • Priorités et cadre d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut P.119
2 • Priorités et cadre d'intervention de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Région Nord - Pas-de-Calais P.120
XII. Priorités et cadre d'intervention des bailleurs P.121

PARTIE 4 : PILOTAGE ET MISE EN OEUVRE P.133
I. Les instances de pilotage P.133
1 • Le comité de pilotage du PTCS et du contrat de ville P.133
2 • Le comité de pilotage restreint du Contrat de Ville P.134
3 • Le comité technique P.134
4 • La conférence d'appui stratégique P.134
5 • Les autres instances P.134
II. Le schéma d'ingénierie P.135
1 • L'ingénierie d'agglomération P.135
2 • L'ingénierie communale P.135
III. Les programmations partenariales annuelles P.136
1 • Les crédits mobilisables P.136
2 • Les procédures d'instruction P.136

PARTIE 5 : PLANS D'ACTIONS TERRITORIAUX ET LOCAUX P.137
I. Déclinaison territoriale de Valenciennes Métropole P.137
II. Déclinaison territoriale des communes en politique de la ville P.152
1 • Communes avec des quartiers prioritaires P.152
2 • Communes avec des quartiers en veille active P.213

PARTIE 6 : OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION P.225
I. L'observation à l'infra communale P.225
1 • Présentation du cadre d'intervention P.225
2 • Présentation des indicateurs retenus P.226
II. Le suivi des actions P.230
III. L'évaluation P.230

ANNEXES P.233

PRÉAMBULE

1 • 2001-2014 : La montée en puissance de la Politique de la Ville à Valenciennes Métropole

Dès sa création en 2001, s'appuyant sur une volonté politique affirmée et sur ses compétences statutaires, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a porté la Politique de la Ville au travers du pilotage du Contrat de Ville pour la période 2001-2006.

Suite à cela, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a profité du premier Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2013, contractualisé uniquement entre l'agglomération, les communes, la CAF et l'Etat, pour fédérer et maintenir un partenariat plus large autour d'un Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS) dont les ambitions affichées étaient déjà :

- d'aller au-delà de la géographie prioritaire en s'adressant à tout le territoire de l'intercommunalité ;
- de dépasser la seule contractualisation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- de décloisonner les champs séparant habituellement les politiques sectorielles et leur classique spécialisation thématique.

Tout en s'attachant à porter une attention particulière aux personnes les plus en difficulté, à **prévenir les mécanismes d'exclusion** et à **réduire les ségrégations socio-spatiales,** cette ambition politique partagée visait déjà à mobiliser l'ensemble des ressources techniques et financières au service d'un projet collectif : **le Projet Urbain de Cohésion Sociale** (PUCS).

En 2010, suite à l'évaluation de la mise en oeuvre de ce projet, Valenciennes Métropole a proposé l'élaboration collective d'un nouveau projet de territoire : le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) qui a été validé collectivement en 2011 par les communes, l'Etat, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, la CAF, l'ARS et Valenciennes Métropole.

Ses principes se fondaient sur :

- **une coproduction et un partage** entre tous les signataires ;
- un **cadre de référence** permettant de dépasser les logiques de dispositifs et d'orienter l'action publique ;
- un projet de territoire au service de **l'ensemble des communes** de l'agglomération mais néanmoins ciblé sur les populations ou les territoires les plus fragiles ;
- une **gouvernance partagée**, au sein de laquelle chacun accepte sa part de mise en oeuvre et d'animation au regard de ses compétences ;
- un projet de territoire qui appelle et mobilise prioritairement les politiques de **droit commun** et qui concentre l'action sur des enjeux forts pour avoir un véritable **effet levier** ;
- un projet qui place les **habitants au cœur des dispositifs.**

S'appuyant sur une lecture partagée des enjeux de cohésion sociale à l'échelle de Valenciennes Métropole, les acteurs avaient défini **cinq grandes orientations de travail** :

- **Orientation 1 :** Assurer les effets d'entrainement sociaux et territoriaux du développement économique ;
- **Orientation 2 :** Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins ;
- **Orientation 3 :** Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble ;
- **Orientation 4 :** Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen ;
- **Orientation 5 :** Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.

La gouvernance du PTCS se traduisait déjà par la coresponsabilité des acteurs engagés aux côtés de Valenciennes Métropole, à savoir, les communes, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF et l'ARS, dans la mise en oeuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation du projet, chacun sur la base de ses compétences.

Elle a amené à plus de transversalité entre les institutions mais aussi au sein de chacune d'entre elles, permettant ainsi un décloisonnement des politiques ou compétences sectorielles au service de la cohésion sociale.

Elle s'est appuyée sur trois fonctions, dites transversales, de soutien aux acteurs :

- la fonction « observatoire », qui guide le projet dans sa globalité ;
- la fonction « suivi-évaluation », qui guide les actions composant le projet ;
- la fonction « ressources et mise en réseau », qui participe à la qualification des pratiques et à la consolidation du partenariat.

2 • 2015-2020 : Le nouveau Contrat de Ville, un outil au service du Projet Territorial de Cohésion Sociale

Le nouveau Contrat de Ville de Valenciennes Métropole, qui constitue le **cadre légal contractuel et opérationnel destiné à soutenir les projets** en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants, a été l'occasion de réinterroger les orientations du PTCS et de les actualiser. Il a été **co-construit par l'ensemble des partenaires engagés** (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, communes en politique de la ville, ARS, CPAM, Pôle Emploi, Education Nationale, institution judiciaire, CAF, chambres consulaires, Caisse des dépôts et consignations, GIP Réussite Éducative, les bailleurs sociaux) **et des équipes de projets locales** dans un contexte de Réforme de la Politique de la Ville.

En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, **promulguée le 21 février 2014** et portant réforme de la politique de la ville instaure de nouveaux principes que sont :

- la **simplification de la géographie prioritaire** et son resserrement sur des quartiers réglementaires dont

certains pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ;

· des quartiers prioritaires retenus au regard d'un seuil minimal de **1000 habitants** et d'un revenu moyen par unité de consommation inférieur à **10 700 € par an** ;

· un contrat unique basé sur **trois piliers** d'intervention : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi ;

· le **pilotage** du contrat de ville **au niveau de l'agglomération** ;

· l'**association des habitants** des quartiers prioritaires à l'élaboration et le mise en œuvre du contrat de ville ;

· la mobilisation prioritaire des politiques de **droit commun** et leur articulation avant la mobilisation des crédits spécifiques.

Valenciennes Métropole, du fait de l'existence du Projet Territorial de Cohésion Sociale et de sa gouvernance pouvant inspirer les dispositions de la future loi, a été rattachée à la démarche de préfiguration de la nouvelle Politique de la Ville.

La préexistence de cette démarche partenariale avait aussi permis au territoire de Valenciennes Métropole d'être retenu au titre du CUCS expérimental en 2012 ainsi que de la contractualisation liée au Développement Social et Durable des Territoires avec la Région en 2013.

A l'image des sites préfigurateurs, Valenciennes Métropole a pu obtenir, dès février 2014, les premiers éléments sur la géographie prioritaire qui ont permis de travailler étroitement avec les communes et ainsi d'identifier les quartiers qui seraient concernés.

Parallèlement à ce travail mené entre la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'Etat et les communes, huit groupes thématiques et partenariaux se sont réunis régulièrement. Ils ont été mis en place dès le mois d'avril 2014 pour élaborer **le cadre de référence des priorités du nouveau Contrat de Ville.** Celui-ci a été validé en comité de pilotage, rassemblant l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, en juillet 2014.

Ce travail a permis de lancer dès octobre 2014, en accord avec tous les partenaires, la programmation partenariale Politique de la Ville 2015, concernant aussi bien les crédits spécifiques de l'Etat, de Valenciennes Métropole et de la Région, que certains crédits de droit commun du Département notamment.

La démarche d'élaboration du Contrat de Ville a été **l'occasion de réactualiser les orientations du PTCS.** Ainsi, certaines orientations du PTCS ont été reformulées et il est apparu nécessaire de porter une attention particulière aux situations des personnes en très grande précarité notamment celles en situation de repli ou d'isolement.

Pour cela, **une sixième orientation a été créée dans le PTCS et dans le Contrat de Ville pour lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions, avec des objectifs spécifiques mais aussi des objectifs repris des cinq orientations précédentes. Pour cette dernière catégorie d'objectifs, la différence se fera essentiellement au niveau de la méthode de travail. En effet les actions relevant de l'orientation 6 devront avoir une approche spécifique des personnes en termes de repérage, de prise de contact, d'accompagnement et de suivi. L'objectif général est « d'aller vers » ces personnes pour les conduire progressivement vers les dispositifs d'accompagnement « classiques ».**

LE PTCS ET LE CONTRAT DE VILLE S'ARTICULENT DÉSORMAIS AUTOUR DE SIX ORIENTATIONS COMME SUIT :

- **Orientation 1 :** Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.
- **Orientation 2 :** Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.
- **Orientation 3 :** Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.
- **Orientation 4 :** Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.
- **Orientation 5 :** Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.
- **Orientation 6 :** Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions.

Les 6 orientations du Contrat de ville de Valenciennes Métropole recoupent bien les trois « piliers prioritaires » tels que définis dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, à savoir la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement de l'activité et de l'emploi.

En annexe 4, un tableau de correspondance entre les piliers de la loi et les orientations stratégiques de Valenciennes Métropole est présenté.

Il est important de souligner que l'atteinte des objectifs fixés au regard de ces six orientations thématiques dépendra de l'implication de l'ensemble des partenaires sur le long terme et de la prise en compte des enjeux du Contrat de Ville dans les différentes politiques sectorielles de ces derniers. Le Projet territorial de Cohésion Sociale ainsi que le Contrat de Ville sont des documents vivants, en perpétuelle évolution au regard des mutations du territoire et des besoins des habitants.

Une stratégie Politique de la Ville efficiente est une politique intégrée aux autres politiques publiques ainsi qu'au fonctionnement même des collectivités territoriales et, tout particulièrement, celles du « bloc communal ». Cette politique met en cohérence et en synergie les politiques publiques au profit des habitants et des quartiers les plus fragiles et concentrant des difficultés de développement afin de réduire les inégalités du territoire.

L'engagement des partenaires dans l'élaboration du Contrat de Ville s'est traduite dès le 26 février dernier par la signature d'une Convention Cadre du Contrat de Ville entre les partenaires socles, à savoir l'Etat, la Région, le Département et Valenciennes Métropole. Ce document d'étape préparatoire au Contrat de Ville a permis de structurer un socle commun au Contrat de Ville entre ces partenaires, qui se sont engagés sur leurs priorités d'intervention. Cela a permis de faciliter la préparation du présent document, fruit du travail multi-partenarial avec l'ensemble des signataires.

PARTIE 1 : LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Conformément à l'article 5 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la géographie prioritaire a été revue afin de concentrer les moyens et les interventions au bénéfice des territoires les plus défavorisés, désormais répartis en trois catégories : les quartiers prioritaires, les quartiers vécus et les quartiers de veille active.

I • LES NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES

La liste des quartiers prioritaires a été fixée et officialisée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014. Ce sont donc 1 300 quartiers prioritaires métropolitains de la politique de la ville qui ont été définis selon le critère unique du bas revenu des habitants (correspondant à 60 % du revenu fiscal médian national pondéré avec le revenu fiscal médian local), couplé à la densité de population (seuil minimal requis de 1000 habitants).

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, ces quartiers bénéficient en priorité des crédits de droit commun de l'Etat, de la Région, du Département et de Valenciennes Métropole auxquels s'ajouteront les crédits spécifiques politique de la ville de la Région, de Valenciennes Métropole et de l'Etat (BOP 147).

Valenciennes Métropole a reçu, dès février 2014, les premiers éléments sur la nouvelle géographie prioritaire. Ceux-ci ont permis le lancement d'un travail d'ajustement avec les communes concernées, travail qui a permis d'aboutir aux périmètres officialisés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

L'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale concernait 56 quartiers répartis sur 18 communes pour environ 90 000 habitants. Avec le resserrement de la géographie pour la période 2015-2020, ce sont désormais **14 quartiers répartis sur 12 communes pour environ 35 000 habitants** qui seront concernés par le Contrat de Ville, comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES
ANZIN	VERRERIE - SQUARE RÉPUBLIQUE (QP059020)
ANZIN, BEUVRAGES, VALENCIENNES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT	ZONE INTERCOMMUNALE DES RIVES DE L'ESCAUT (QP059021)
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	CITÉ THIERS - CITÉ DU RIVAGE (QP059022)
CONDÉ SUR L'ESCAUT	CENTRE-VILLE (QP059023)
CONDÉ SUR L'ESCAUT	CITÉ LECOQ (QP059024)
FRESNES-SUR-ESCAUT	CENTRE-VILLE (QP059025)
FRESNES-SUR-ESCAUT	LE TRIEU (QP059026)
ONNAING, VICQ	QUATRE-CHASSE - POUDRIÈRE - FAÏENCERIE - CUVINOT (QP059027)
QUIÉVRECHAIN	CENTRE-VILLE (QP059028)
SAINT-SAULVE	LA PÉPINIÈRE (QP059029)
VALENCIENNES	DUTEMPLE CHASSE-ROYALE SAINT WAAST (QP059030)
VALENCIENNES, MARLY	ZONE INTERCOMMUNALE FAUBOURG DE CAMBRAI - LA BRIQUETTE (QP059031)
VIEUX-CONDÉ	CITÉ LE JARD (QP059032)
VIEUX-CONDÉ	LA SOLITUDE HERMITAGE (QP059033)

> Les cartes détaillées des quartiers se trouvent en Annexe 1.

II • LES QUARTIERS VÉCUS

Les quartiers vécus ne sont pas délimités géographiquement. Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent en dehors des périmètres réglementaires.

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pour les quartiers réglementaires pourront également bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu », étant précisé que les dépenses d'équipement ne sont pas éligibles aux crédits spécifiques politique de la ville.

Concernant Valenciennes Métropole et compte tenu du fait que toutes les actions destinées majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires peuvent bénéficier des crédits spécifiques politique de la ville BOP 147, il est proposé de ne pas lister de façon exhaustive toutes les structures potentiellement éligibles. L'éligibilité d'une action sera appréciée au regard de son contenu et de sa portée sur les populations des quartiers prioritaires et non en fonction de son appartenance à une liste dite de « quartier vécu ».

Néanmoins une liste restreinte aux établissements scolaires et aux équipements à vocation sociale situés à proximité et accueillant des populations des quartiers prioritaires a été établie, dans l'esprit de souligner leur nécessaire implication dans la politique de la ville.

III • LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

Il est précisé à l'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville mais ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit principalement des quartiers sortants de la politique de la ville mais il n'est pas exclu que des quartiers nouvellement repérés pour leur fragilité fassent l'objet d'une mise en veille active dès lors que les acteurs locaux se sont accordés pour y maintenir une observation.

Pour Valenciennes Métropole, les communes en « quartiers de veille active » sont signataires du Contrat de Ville. Elles bénéficient uniquement des crédits et de l'ingénierie de droit commun.

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, les quartiers de veille active sont constitués de :

> certains anciens quartiers CUCS qui méritent toujours une attention particulière ;

> nouveaux quartiers repérés comme présentant des difficultés sociales notamment dans le cadre de l'étude stratégique menée par Valenciennes Métropole sur les cités minières et ouvrières. Il s'agit des quartiers de la Verrerie et de Kranisfeld (Beuvrages), du Roy de Blicquy (Crespin), du Rieu (Vieux-Condé), des Fontinettes (Marly) ou encore du quartier du Corbeau (Quiévrechain).

Les quartiers de veille active feront l'objet d'une observation statistique assurée par Valenciennes Métropole, et des « revues de projet » seront organisées régulièrement pour faire le point sur l'évaluation de ces quartiers.

Liste des quartiers anciennement en CUCS

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	ZAC D'AULNOY / VIEIL AULNOY
BEUVRAGES	CITÉ CHÂTEAU MALLET
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	PONT DE BRUAY / MARAIS FOUCART / HAULTIÈRE
CONDÉ SUR L'ESCAUT	LE GRAS BOEUF / MACOU / LE JARD
MAING	CITÉ AIR ET LUMIÈRES
MARLY	LES FLORALIES
ODOMEZ	CITÉ KUHLMANN
ONNAING	CITÉ VOLTAIRE / CITÉ DU STADE / LA CAVÉE / CITÉ LALLINVALLE
PETITE-FORÊT	CITÉ JACQUES DUCLOS / CITÉ DES BOSQUETS
CRESPIN QUIEVRECHAIN	QUARTIER DU BLANC MISSERON
SAINT-SAULVE	BOSQUET / AVENUE DE GAULLE
THIVENCELLE	COMMUNE
VALENCIENNES	FAUBOURG DE PARIS-SAINTE CATHERINE / CENTRE-VILLE / ST WAAST
VALENCIENNES / ANZIN	CORON DES 120
VIEUX-CONDÉ	L 'HERMITAGE PARTIE NORD

Liste des quartiers nouvellement repérés comme en difficulté

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE
BEUVRAGES	CITÉ DE LA VERRERIE / KRANISFELD
CRESPIN	ROY DE BLICQUY
MARLY	LES FONTINETTES
QUIÉVRECHAIN	CITÉ DU CORBEAU
VIEUX-CONDÉ	CITÉ DU RIEU

> Les cartes détaillées des quartiers se trouvent en Annexe 1.

Sur proposition de Valenciennes Métropole, la Région et le Département conviennent que leur géographie prioritaire est l'addition des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active de l'Etat.

IV • PORTRAITS DE QUARTIERS

Les quartiers constitutifs de la géographie de la politique de la ville sur le territoire de Valenciennes Métropole ont fait l'objet d'une analyse, par un travail conjoint entre Valenciennes Métropole et les communes. Les fiches sont présentées ville par ville, réparties suivant la présence ou non d'un quartier en géographie prioritaire et/ou de veille active sur leur territoire, et explicitent les points suivants :

- une cartographie de la géographie prioritaire ;
- quelques données statistiques pour chaque commune ;
- les atouts et points de vigilance à avoir pour chacun des quartiers en politique de la ville ;
- un diagnostic urbain pour les communes concernées par une ou plusieurs opérations de renouvellement urbain.

1 • Communes avec quartiers prioritaires

COMMUNE D'ANZIN

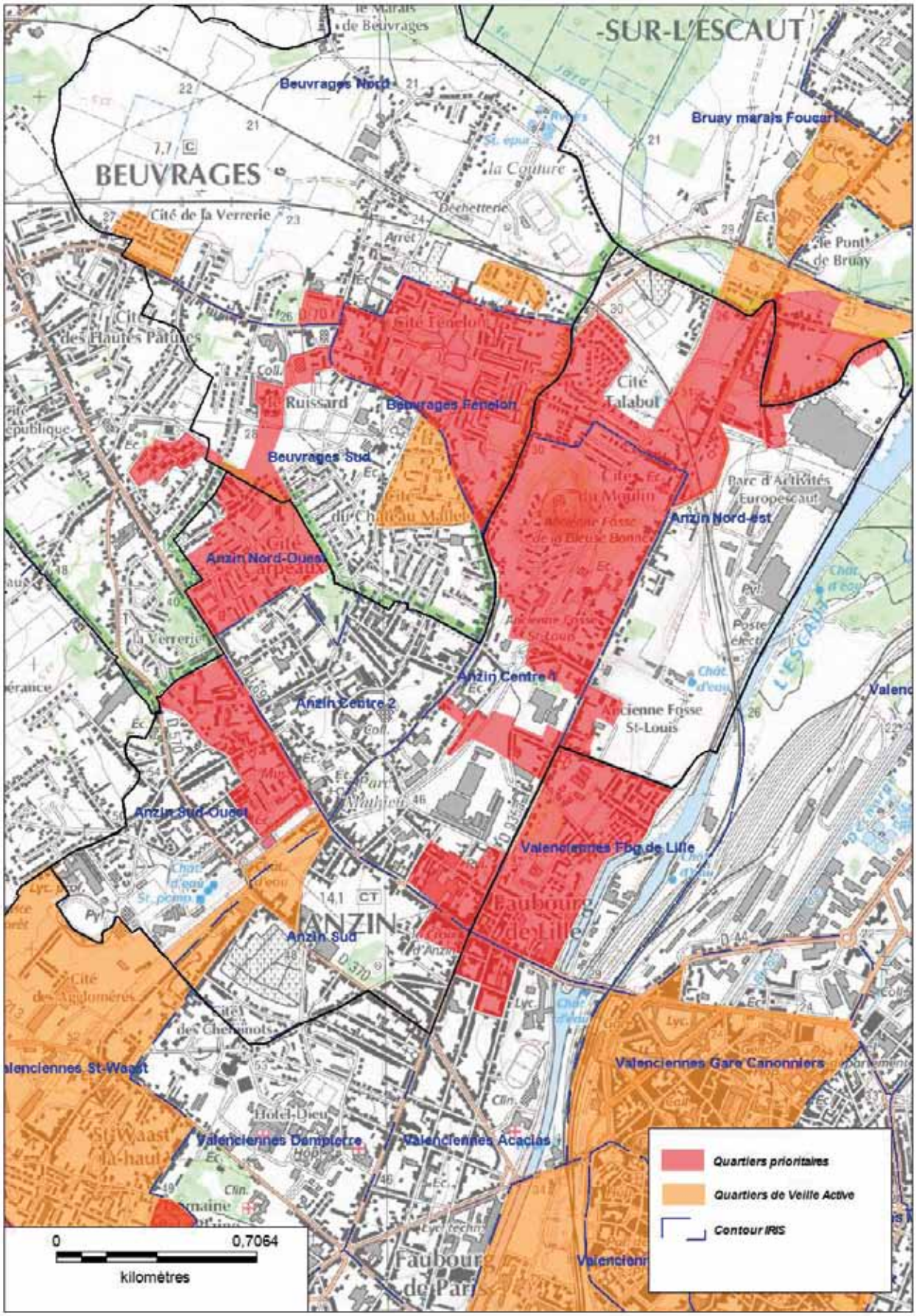

COMMUNE D'ANZIN

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **13 479 habitants** *(Insee 2011)*
- **41,9 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 26,1 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 25,5 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 43 %**
  - **> 25-54 ans : 23,1 %**
  - **> 55-64 ans : 17,2 %**
- **11,1 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **28 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **54,2 % du parc date d'avant 1946, 41,5 % de 1946 à 1990 et 4,3 % de 1991 à 2008** *(Insee – M&C Soginorpa, 2011)*
- **55 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **32 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
BLEUSE BORNE	
• Pôle économique situé au coeur du Territoire Entrepreneur; • Associations de proximité dynamiques; • Groupes d'habitants dynamiques et volontaires pour participer à tous types d'actions : carte subjective avec la CAVM, actions avec le SITURV,...; • Présence d'un Groupe d'entraide mutuelle : GEM La Renouée; • Présence d'une ressourcerie; • Présence de la Maison de proximité Claudy De Noyette; • Existence d'un club de prévention CAPEP; • Bonne desserte par les moyens de transports collectifs (bus, tramway); • Offre d'équipements sportifs (city stade, terrains de football, de pétanque et gymnase); • Présence de différents dispositifs éducatifs et de formation (CLAS, PEL,...); • Présence d'un Comité de quartier transformé en Conseil citoyen.	• Habitat pavillonnaire ancien et dégradé; • Taux de chômage préoccupant et plus important que sur l'aire urbaine; • Difficultés éducatives; • Faible niveau de formation de la population; • Besoin d'accompagnement et de médiation (accès aux soins, aux droits,...) ; • Imagine négative du quartier ; • Difficultés éducatives (parentalité,...) ; • Décrochage social des jeunes et des adultes ; • Problème de mobilité ; • Fort taux de personnes sans diplôme ou inférieur au BAC ; • Taux de scolarisation faible ; • Présence d'incivilité (poubelles non rangées,...).

COMMUNE D'ANZIN

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CARPEAUX	
• Bonne rénovation du quartier; • Nouveau complexe socioculturel; • Epicerie Solidaire; • Associations de proximité dynamiques; • Espace municipal André Parent (maison de quartier); • Image positive du quartier depuis sa rénovation; • Offre d'équipements culturels (Théâtre, médiathèque,...) et sportifs (city stade, gymnase Jules Ferry); • Mise en oeuvre d'une politique active en matière de GUP ; • Présence de différents dispositifs éducatifs et de formation (CLAS, PEL,...); • Présence d'un Comité de quartier transformé en Conseil citoyen.	• Taux de chômage préoccupant et plus important que sur l'aire urbaine; • Peu de commerces et d'entreprises sur le quartier; • Problèmes de tranquillité publique (économie parallèle, incivilités,...); • Décrochage social des jeunes et des adultes ; • Problème de mobilité; • Fort taux de personnes sans diplôme ou inférieur au BAC; • Taux de scolarisation faible; • Difficultés éducatives (parentalité,...); • Besoin d'accompagnement et de MÉDIATION (accès aux soins, aux droits,...).
VERRERIE / SQUARE DE LA RÉPUBLIQUE	
• Bonne accessibilité du quartier; • Proche du Territoire Entrepreneur; • Opération de requalification de l'espace public du square de la République; • Cyberbase; • Présence de différents dispositifs éducatifs et de formation (CLAS, PEL,...); • Présence d'un Comité de quartier transformé en Conseil citoyen; • Offre d'équipements culturels (Théâtre, médiathèque,...) et sportifs (city stade, gymnase Jules Ferry).	• Taux de chômage préoccupant et plus important que sur l'aire urbaine; • Besoin d'accompagnement et de médiation; • Présence d'incivilité (poubelles non rangées,...); • Décrochage social des jeunes et des adultes; • Problème de mobilité; • Fort taux de personnes sans diplôme ou inférieur au BAC; • Taux de scolarisation faible; • Difficultés éducatives (parentalité,...); • Besoin d'accompagnement et de médiation (accès aux soins, aux droits,...).

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE D'ANZIN

NOM DU QPV	QUARTIER INTERCOMMUNAL PONT DE BRUAY / BLEUSE-BORNE / FAUBOURG DE LILLE	ERRERIE / SQUARE DE LA RÉPUBLIQUE	CARPEAUX
NOM DU SECTEUR DE PROJET	ATOUTS		
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Quartier pénalisé par un développement urbain linéaire, polarisé par la rue Jean Jaurès** (morphologie de « quartier-rue »). • Typologie d'habitat qui nuit à l'image du quartier (forte monotonie architecturale) : **maisons individuelles** dans un état dégradé sur l'ensemble du linéaire; **poches d'habitat privé** très dégradé (type courées); **cités d'habitat privé, social et minier enclavées derrière le front à rue Jean Jaurès** (cité du Mont de la Veine, cité du Moulin, cité Talabot...). • **Desserte du quartier par la ligne 2 du tramway** inaugurée en 2014. • Absence de valorisation du **patrimoine naturel et historique à proximité (terril).** • **Foncier libre** de 31 000 m² au sud de la cité Talabot. • Présence de **zones commerciales dévitalisées (Bleuse Borne)** et déstructurées (zone d'activité des Houillères). • **Absence de connexion avec le parc des Rives Créatives de l'Escaut** : aménagement de la serre numérique par la CCI, construction de logements étudiants, bureaux, implantation du futur centre des congrès et des expositions par la CAVM)	• Quartier situé le long de la rue Anatole France (une des principales rues structurantes d'Anzin), composé de 2 ensembles urbains : 1) Quartier d'habitat social collectif derrière le front bâti **(cité de la Verrerie)** : collectifs SA du Hainaut et Partenord Habitat (environ 200 logements) ; 2) Le secteur du **square de la République** (centre-ville d'Anzin à côté des services publics et des commerces). • Arrêt de **tramway** à 900 m (Croix d'Anzin), quartier desservi par le **bus**. • A proximité du projet de **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés de la Croix d'Anzin** (ilot Daubresse, ilot Dabancourt).	• Quartier d'**habitat social situé en limite communale d'Anzin** (proximité de Raismes et de Beuvrages) composé d'environ **300 logements.** Présence d'**équipements publics structurants** (Maison de Quartier André Parent, groupe scolaire Carpeaux) et d'aménagements des espaces publics qui participent à l'animation du quartier. • Arrêt de **tramway** à 1,5 km (Croix d'Anzin), quartier desservi par le **bus.** • **Début de changement d'image depuis l'intervention du PNRU.**
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• NPNRU • Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : **cité du Mont de la Veine, cité minière prioritaire** (133 logements SIA et Maisons et Cités)		• PNRU 1 : convention signée en 2008

COMMUNE DE BEUVRAGES

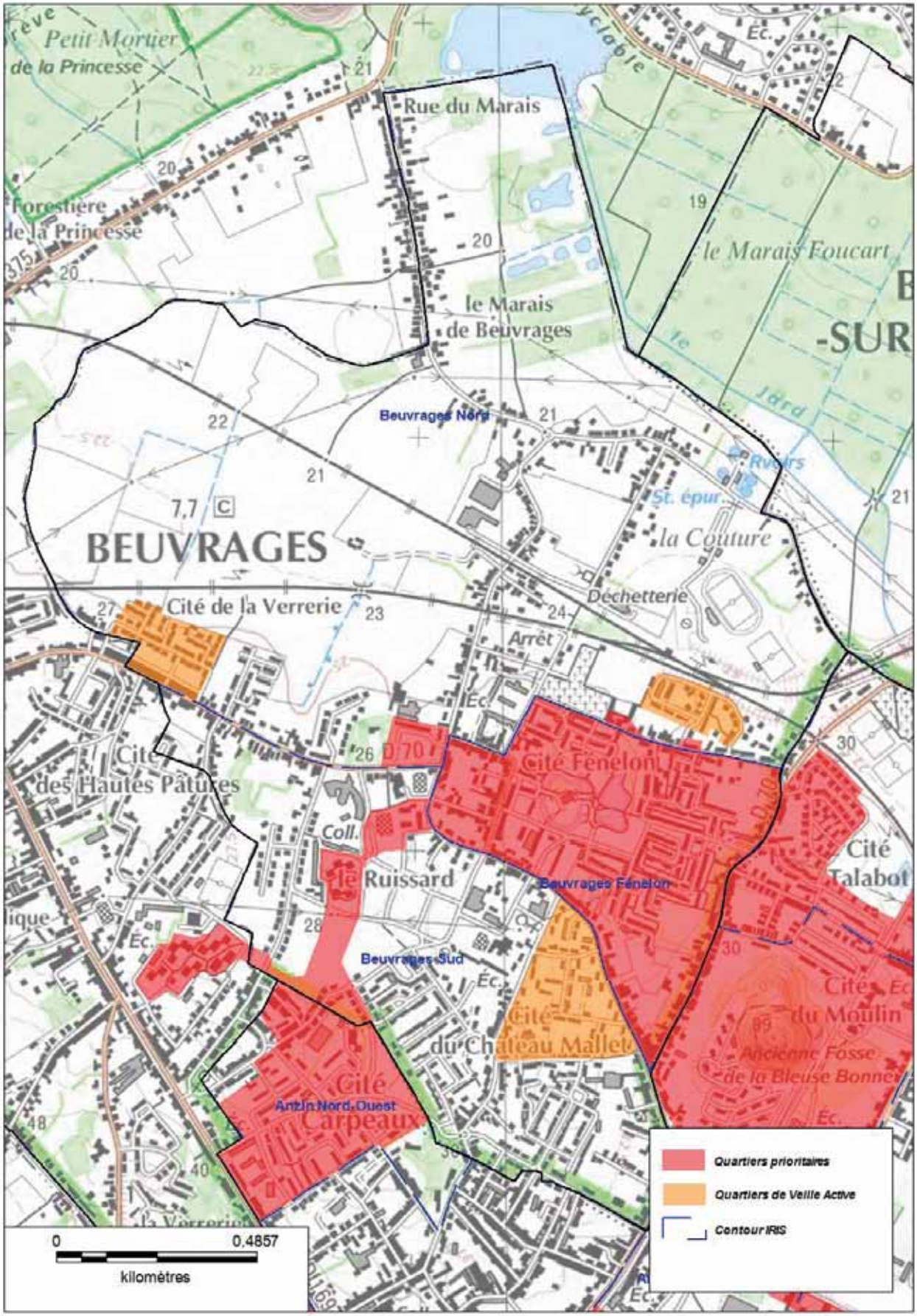

COMMUNE DE BEUVRAGES

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **6 676 habitants** *(Insee 2011)*
- **34,9 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 21 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 24 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 46 %**
  - **> 25-54 ans : 20,4 %**
  - **> 55-64 ans : 20,1 %**
- **6,9 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **23 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **21,4 % du parc date d'avant 1946, 65,4 % de 1946 à 1990 et 13,3 % de 1991 à 2008** *(Insee – M&C Soginorpa, 2011)*
- **52,1 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **49 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS

- Légère progression des professions intermédiaires et cadres ;
- Habitat en grande partie rénové ou neuf, logements en bon état (PRU) ;
- Convention logement indécent sur les bailleurs privés qui permet de lutter contre les marchands de sommeil ;
- Offre d'équipements éducatifs et sportifs significatifs ;
- Mise en place d'une politique culturelle avec l'ouverture d'une médiathèque, un espace culturel complétement réhabilité (salle de 620 places) ;
- Création d'un équipement pôle social (CCAS/ insertion emploi/politique de la ville et permanences des partenaires institutionnelles et des politiques) ;
- Offre éducative qui couvre toute la ville de 3 à 25 ans avec d'ici 2015 la maison de la petite enfance qui comprend : un espace multi-accueil 3 mois à 3 ans (crèche /halte-garderie), la PMI et le lieu d'accueil enfant parent ;
- Dans le cadre du DRE et du PEL, un partenariat institutionnel (éducation nationale), association ou collectif de parents d'élèves, club de prévention qui est en cours de développement ;
- Personnel adulte relais mis à disposition dans les 2 écoles maternelles et 2 écoles primaires pour prévenir l'absentéisme scolaire ;
- Création LALP en 2014 : lieu d'accueil de loisirs et proximité (11-17 ans) ;
- Programme VIF (« Vivons en Forme »).

POINTS DE VIGILANCE

- Un des IRIS les **moins mixtes** de l'agglomération ;
- Une surreprésentation des employés et ouvriers ;
- Un revenu médian (7 740 €) inférieur de moitié au revenu de l'IRIS Nord. Un revenu structurellement plus faible à l'échelle de la commune (11 957 €) au regard de la CAVM (14 882 €) ;
- Une diminution annuelle moyenne de la population qui s'élève à -2,3 % contre -0,5 % (IRIS Nord) et -0,8 % (IRIS Sud) ;
- Difficulté d'accès au parcours de santé ;
- Manque de connaissance des dispositifs et coordination autour de la parentalité ;
- De graves problèmes de tranquillité publique ;
- Economie parallèle (Fénelon/ Chardonnerets) ;
- Absence d'équipement social ;
- Problème de dynamisme associatif ;
- PRU non achevé qui fait ressortir une mixité sociale non acquise sur le quartier de Fénelon, ainsi que sur la résidence des Chardonnerets ;
- Offre d'insertion professionnelle insuffisante (ex : aide de services à la personne/ petits travaux) ;
- Pas d'instance de concertation citoyenne (type conseil ou comité de quartier) ;
- Accompagnement dans le cadre de la précarité énergétique / accompagnement vers une amélioration de l'habitat relatif aux logements privés en propriété occupante de la cité Fénelon ;
- Retour sur la coordination des clauses d'insertion par le guichet unique pilotée par l'agglomération.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE BEUVRAGES

NOM DU QPV	CENTRE-VILLE / FÉNELON		CHARDONNERETS
NOM DU SECTEUR DE PROJET	CENTRE-VILLE	CITÉ FÉNELON	
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• Secteur **en mutation complète par le PNRU.** • **Habitat renouvelé** par construction neuve ou réhabilitation. • **Nouvelle centralité** autour de deux places aux usages complémentaires. • **Trame urbaine hiérarchisée** et connectée au tissu environnant. • **Vaste parc offrant un cadre de vie de qualité**, unique en centre-ville. • **Image** évoluant légèrement mais **fortement impactée par l'image négative de la Cité Fénelon** et par la présence de la **dernière barre de logements sociaux.** • **Nouveau secteur en mutation à proximité immédiate** : l'îlot du 11 Novembre (démolition en cours, construction d'une soixantaine de logements en prévision et de 370 m² de surfaces de commerces et services).	• Secteur **en mutation par le PNRU.** • Quartier d'**habitat social individuel en bande** de près de 300 logements, entourant le centre-ville. • Un **tiers de logements privés disséminés** à travers toute la cité limitant l'impact positif sur le quartier de la réhabilitation du parc social. • **Trame urbaine hiérarchisée** et connectée au tissu environnant. • Nombreux **actes de délinquances et incivilités.** • **Image très négative impactant l'image de l'ensemble de la commune** et entraînant des difficultés de commercialisation des logements en diversification.	• Quartier d'**habitat social** composé d'**immeubles R+5 à R+8.** • **Réhabilitation** par l'extérieur datant de **2012.** • Grande batterie de garages source de dysfonctionnement. • Nombreux **actes de délinquances et incivilités.** • A proximité immédiate du quartier résidentiel du **Ruissard** qui a bénéficié du **PNRU.**
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• PNRU	• PNRU	• PNRU à proximité
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• **Démolition des barres d'habitat social** (216 logements) situées autour de la mairie et de la place principale. • **Construction de logements** en petits collectifs et en individuels : 112 logements sociaux et 55 logements en diversification. • **Réhabilitation** de 30 logements sur la Place de la Paix. • **Restructuration de la trame urbaine.** • **Création de nouveaux espaces publics** : parc Fénelon, Place Hector Rousseau, Place de la Paix.	• **Démolition de 33 logements** pour ouvrir la trame viaire. • **Construction de 28 logements** le long de l'avenue Marguerite Leduc et au coeur de Fénelon Sud, à proximité du nouvel espace central. • **Réhabilitation et résidentialisation** des 208 logements sociaux. • **Restructuration de la trame viaire** pour plus d'accessibilité de la cité et de lisibilité des itinéraires. • **Aménagement des espaces publics** pour accompagner la réhabilitation des logements.	• **Construction de logements individuels :** 66 logements sociaux et 65 logements en diversifications (lots libres et accession sociale). • Aménagement du **parc** du Ruissard. • Aménagement de la **rue Jules Guesde et des abords de Duclos.** • **Réhabilitation et résidentialisation** des 40 logements Duclos. • Avancement à Novembre 2014 : 100%

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE BEUVRAGES

NOM DU QPV	CENTRE-VILLE / FÉNELON		CHARDONNERETS
NOM DU SECTEUR DE PROJET	CENTRE-VILLE	CITÉ FÉNELON	
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• Construction d'équipements publics (école, médiathèque). • Création d'une **nouvelle centralité commerciale** (12 commerces). • Avancement à Novembre 2014 : 90 %	• Avancement à Novembre 2014 : 95%	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	2006-2016	2006-2014	2006-2013
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• **47,5 M€** (dont 16,5 M€ ANRU, 4,8 M€ Région)	• **24 M€** (dont 9,6 M€ ANRU, 0,6 M€ Région)	• **9 M€** (dont 2,8 M€ ANRU)
ÉTUDE EN COURS	**PSL Beuvrages** : Définition des actions à mettre en oeuvre sur le secteur Fénelon-Centre-ville pour pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PNRU et pallier les dysfonctionnements persistants : • Comité de suivi **du peuplement,** • **STSPD :** Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance avec une cellule opérationnelle émanant du CISPD, • Réflexion sur la mise en œuvre d'une **animation sociale**, • Mise en place d'un **règlement de voirie.**	**PSL Beuvrages** : Définition des actions à mettre en oeuvre sur le secteur Fénelon-Centre-ville pour pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PNRU et pallier les dysfonctionnements persistants : • Comité de suivi du **peuplement,** • **STSPD,** • Réflexion sur la mise en œuvre d'une **animation sociale**, • Mise en place d'un **règlement de voirie.**	

COMMUNE DE BRUAY-SUR-L'ESCAUT

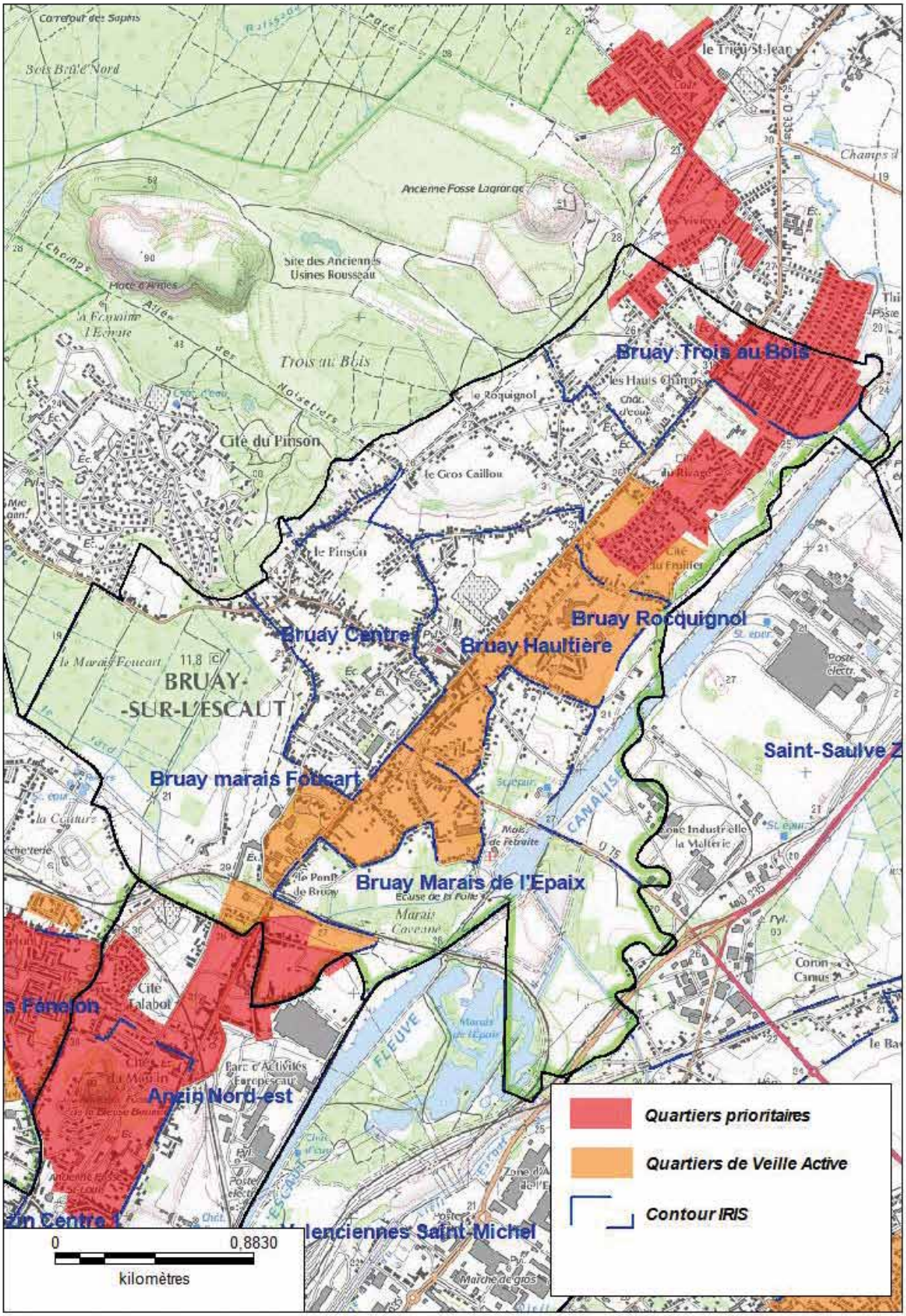

COMMUNE DE BRUAY-SUR-L'ESCAUT

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **12 122 habitants** *(Insee 2011)*
- **38,3 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 23,9% à hauteur de 100%** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 20,5 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 42,2 %**
  - **> 25-54 ans : 17,4 %**
  - **> 55-64 ans : 16 %**
- **12 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **27 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **44,3 % du parc date d'avant 1946, 44,6 % de 1946 à 1990 et 11,2 % de 1991 à 2008** *(Insee – M&C Soginorpa, 2011)*
- **43,1 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **35 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CITÉ THIERS ANCIENNE	
• Cité retenue comme cité pilote UNESCO ; • Travaux important de qualification de la cité.	• Besoin d'aménager l'environnement paysagé des espaces du fond de la cité (friches) ; • Pas de liaison vers Anzin et Valenciennes par le biais d'un chemin de halage aménagé ; • Actes d'incivilités repérés.
CITÉ DU RIVAGE	
• Site situé entre une cité pilote et un site inscrit à l'UNESCO.	• Aménagement paysager lien avec la friche.
CITÉ DU FRUITIER	
• Site inscrit à l'UNESCO ; • Travaux de qualification du patrimoine social (Habitat) ; • Projet d'un espace livres et jeux.	
QUARTIER DU PONT DE BRUAY	
• Une ludothèque ; • Potentiel environnemental : un parc de 10 000 m².	• Nombreux constats d'actes de délinquance.
POUR L'ENSEMBLE DES QUARTIERS	
• Installation d'un Centre de Formation d'Apprentissage en 2016, sur les territoires de Bruay-sur-l'Escaut et Saint-Saulve ; • Le CCAS a répondu à un appel à projets ARS afin développer les actions de prévention.	• Nombreux retards scolaires ; • Les problématiques liées à une dégradation de la santé sont préoccupants.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE BRUAY-SUR-L'ESCAUT

NOM DU QPV	PONT DE BRUAY / BLEUSE-BORNE / FAUBOURG DE LILLE	CITÉ THIERS / CITÉ DU RIVAGE
NOM DU SECTEUR DE PROJET	PONT DE BRUAY	
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Secteur stratégique en entrée de Ville**, dans la continuité urbaine de la rue Jean Jaurès. • **Secteur ayant un fort impact négatif sur l'image de l'ensemble de la commune** (forte monotonie architecturale) : **maisons individuelles** dans un état dégradé sur l'ensemble du linéaire; **poches d'habitat privé** très dégradé type courées; logements dégradés à l'arrière de la zone commerciale de la Bleuse Borne, dévitalisée (cf Anzin). • **Desserte du quartier par la ligne 2 du tramway** inaugurée en 2014. • Présence d'**activités économiques** à proximité (village artisanal POLECO, parc d'activité EUROPESCAUT). • **Quartier impacté par le projet de contournement nord (Département du Nord)** : infrastructure routière qui consiste en la réalisation d'une nouvelle voie (5,2 km) contournant l'agglomération par le nord entre Raismes et Saint-Saulve et desservant Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut. • Présence d'une **mairie annexe** mais qui ne joue pas un rôle structurant à l'échelle du quartier.	• Secteur qui constitue une **polarité secondaire à l'échelle de Bruay-sur-l'Escaut (2km du centre-ville)** autour de la place Henri Durre requalifiée dans le cadre du PNRU. • **Desserte du quartier par la ligne 2 du tramway** inaugurée en 2014. • Quartier composé de **3 cités minières** qui se sont développées derrière le front à rue Jean Jaurès : • **Cité Thiers ancienne** (500 logements Maisons et Cités / SIA) • **Cité du Rivage nouvelle** (129 logements Maisons et Cités) • **Cité du Rivage ancienne** (139 logements SIA Habitat)
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE		• **PNRU** sur la place Henri Durre et la cité Thiers ancienne (convention Corridor Minier signée en 2008). • **Dispositif « cité Pilote UNESCO »** sur la cité Thiers ancienne.

COMMUNE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

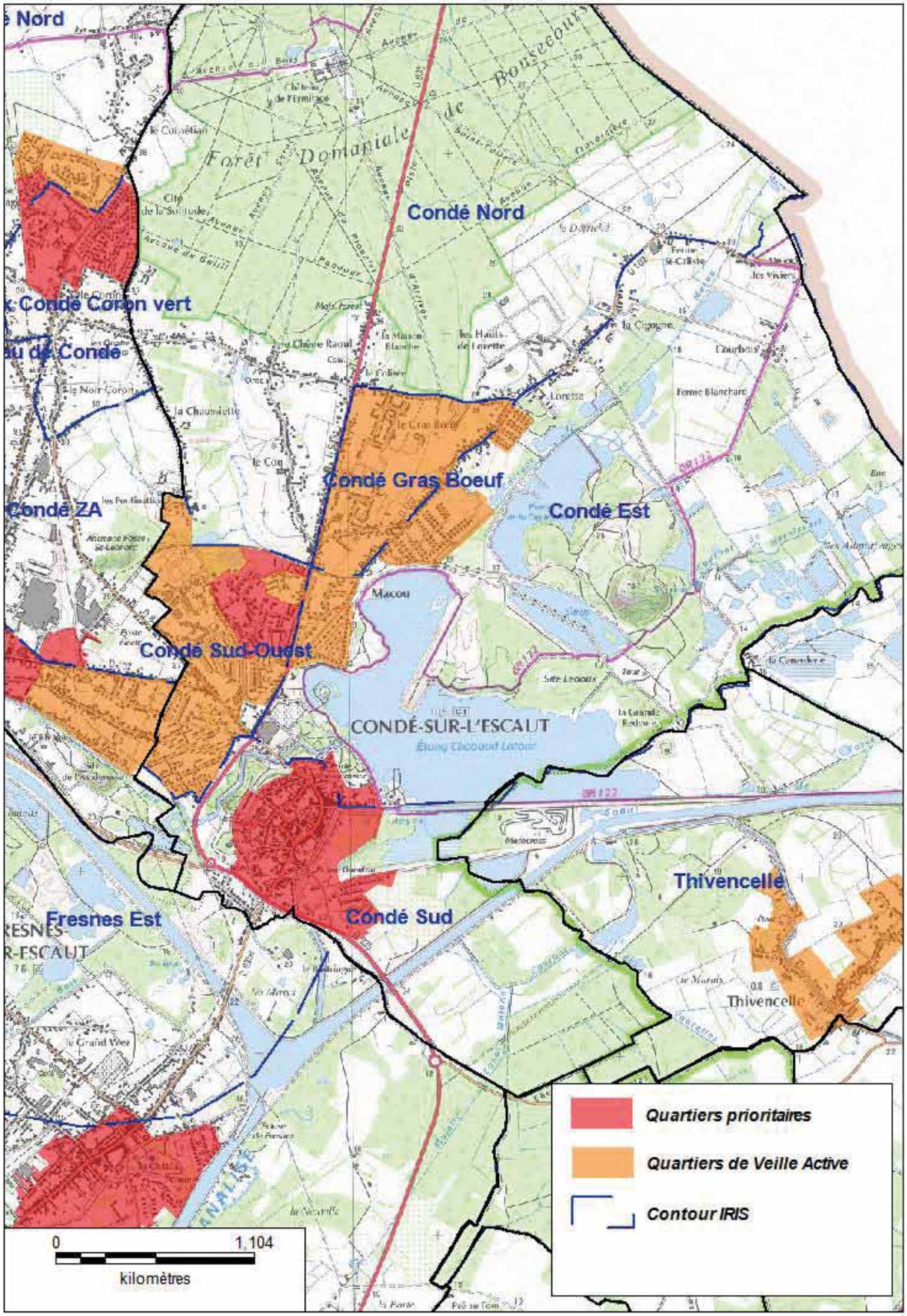

COMMUNE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **9 875 habitants** *(Insee 01/01/2015)*
- **45,1 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 29,7 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 29,6 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 49,2 %**
  - **> 25-54 ans : 26,7 %**
  - **> 55-64 ans : 19,6 %**
- **6 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **33 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **36,9 % du parc date d'avant 1946, 56 % de 1946 à 1990 et 7,1 % de 1991 à 2008** *(Insee – M&C Soginorpa, 2011)*
- **54,6 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **49 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
QUARTIER SAINT PIERRE	
• Présence d'une station de tramway; • Médiathèque à moins de 200 mètres; • Bonne qualité architecturale; • Faible Densité (19 lgts/ha); • Potentiel foncier important; • Présence de deux associations loi 1901 et habitants mobilisés et en demande.	• Quartier enclavé en entrée de ville entre la voie de contournement et le Fleuve; • Absence d'infrastructures; • Espaces extérieures sommaires sans qualité d'usages; • Sentiment de relégation perçu avec beaucoup d'acuité par les habitants; • Fragilité sociale des locataires.
CENTRE-VILLE	
• Centre-Ville historique, richesse patrimoniale; • Présence de nombreux commerces; • Présence de nombreuses infrastructures (Pôle Emploi, Mission Locale, Point d'Accès aux Droits, police nationale, maison de santé pluridisciplinaire à venir... etc.); • Proximité Base de Loisirs; • Grande disponibilité foncière; • Dispositifs en cours OPAH, PNRQAD.	• Parc social collectif important - VHH; • Parc social privé important peu qualitatif; • Secteur très peu attractif pour le marché immobilier; • Peuplement du parc du centre-ville jeune et socialement fragile; • Turn over important des locataires.
COQ CHANTECLERC	
• Proximité arrêt Tramway; • Proximité axe routier principal; • Présence d'infrastructures (centre intergénérationnel, Centre Social, collège, lycée); • Présence d'une association de loi 1901 active.	• Résidences anciennes, aucune réhabilitation depuis la construction (1979); • Absence de mixité sociale; • Peuplement très paupérisé • Espace public peu qualitatif • Image du site négative et manque et d'attractivité • Difficultés de mobilisation du public.

COMMUNE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
HAINAUT	
• Quartier hétéroclite composé de logements individuels de bonne qualité (privés et bailleurs) et de collectifs peu qualitatifs; • Nombreux équipements publics; • Dynamique des habitants via les activités du centre social, activités sociales à destination de tous les âges	**COLLECTIFS FROISSART :** • Part des ménages pauvres supérieure à 50 %; • Fragilité sociale des locataires; • Absence d'aménagement paysager sur l'espace public, espaces extérieurs sommaires et sans qualité d'usage (parking) **COLLECTIFS CHAUSSIETTE :** • Résidence collective de grands logements; • Site paupérisé; • Fragilité sociale des locataires; • Turn over important; • Logements peu qualitatifs; • Image du site plutôt négative; • Attractivité faible; • Pas de mixité sociale; • Absence de traitement paysager; • Aucune qualité des espaces publics (pollués par le stationnement important)
HAMEAU DE MACOU (QUARTIER EN VEILLE ACTIVE)	
• Site constituant une entité à lui seul regroupant environ 1/3 de la population Condéenne; • Site composé essentiellement de plusieurs cités minières. Site ayant bénéficié de l'ANRU. Construction récente d'un collectif par VHH, construction d'une école HQE, Programme de construction de logements individuels en accession; • Equipements : Ecole HQE, Maison des Associations active (activités diverses), Pôle Services, Poste, centre de santé médical, Petits commerces de proximité	• Eloigné du centre-ville, entité à part entière, site pas concerné par la ligne de tramway; • Nécessité de remobiliser et de redynamiser les habitants; • Nécessité de veiller à la tranquillité et à la sécurité publique.
JARD (QUARTIER EN VEILLE ACTIVE)	
• Attractivité forte; • Mixité typologique du parc de logements; • Environnement qualitatif; • Peuplement dominé par les petits ménages et les personnes âgées; • Peu de turn over; • Mixité des revenus mais forte proportion d'ayants droits; • Equipements : Ecoles primaire, maternelle, complexe sportif avec activités, proximité zone commerciale.	• Site un peu éloigné des transports en commun; • Site coupé du centre-ville par la D935 et les remparts; • Interface entre domaine privé/public sommaire voire endommagé et sans qualités d'usage; • Fragilisation potentielle due au départ des ayants droits; • Nécessité de conforter et développer le dynamisme du quartier; • Nécessité d'être vigilant au peuplement.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

NOM DU QPV	CENTRE-VILLE / SAINT PIERRE		CHARDONNERETS
NOM DU SECTEUR DE PROJET	CENTRE-VILLE	SAINT PIERRE	
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Centre historique** de la commune. • Deux arrêts de **tramway** desservant le secteur. • **Patrimoine architectural** riche (remparts, porte, maisons, mairie, beffroi, etc.) mais pour partie dégradé ou à l'abandon. • **Patrimoine naturel** à proximité immédiate : canal de la Haynette et étang Chabaud Latour. • **Nombreux logements sociaux** en collectif ou en diffus, **pour certains dégradés**. • Forte présence d'**habitat privé dégradé ou insalubre.** • Concentration de l'**offre commerciale et de services.** • Secteur ayant un **fort impact sur l'image** de l'ensemble de la commune. • **Secteur non attractif** sur le plan immobilier malgré sa situation stratégique.	• **Cité minière** de 80 logements Maisons et Cités. • **Patrimoine** bâti de qualité : **« Cité remarquable »** au classement Mission Bassin Minier. • Localisation en **entrée de ville**. • A proximité immédiate du **tramway**. • **Absence de connexion vers le centre-ville** et le tram : coupure dans la trame urbaine, pas de cheminement direct. • Un seul accès pour l'ensemble de la cité et **situation en impasse**. • **Difficulté de gestion et nombreuses incivilités.** • **Potentiel de développement** par la présence de foncier disponible et d'espaces publics libres. • **Secteur non attractif** sur le plan immobilier malgré sa situation stratégique.	• **Dernier secteur de grands ensembles** du Val d'Escaut. • **281 logements en collectifs** dont certains présentant des **dysfonctionnements récurrents** avec certaines **typologies de logements non adaptées** à la demande (T4-T5). • Situation stratégique d'**entrée d'agglomération en venant de la Belgique** et au centre du territoire communal. • A proximité immédiate du **tramway** (35 min de Valenciennes). • A proximité du **lycée du Pays de Condé.** • A seulement **1,5km du centre-ville**, mais sans connexion aisée. • A **proximité de l'étang Chabaud-Latour**, patrimoine naturel au potentiel touristique. • Trame urbaine **destructurée et non connectée** au tissu environnant. • **Entrées de quartier non identifiées** sur les axes structurant. • **Secteur non attractif** sur le plan immobilier malgré sa situation stratégique.
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• PNRQAD + NPNRU • OPAH RU • ORI (opérations de restauration immobilière)	• Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : Cité minière prioritaire + NPNRU	• NPNRU

COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT

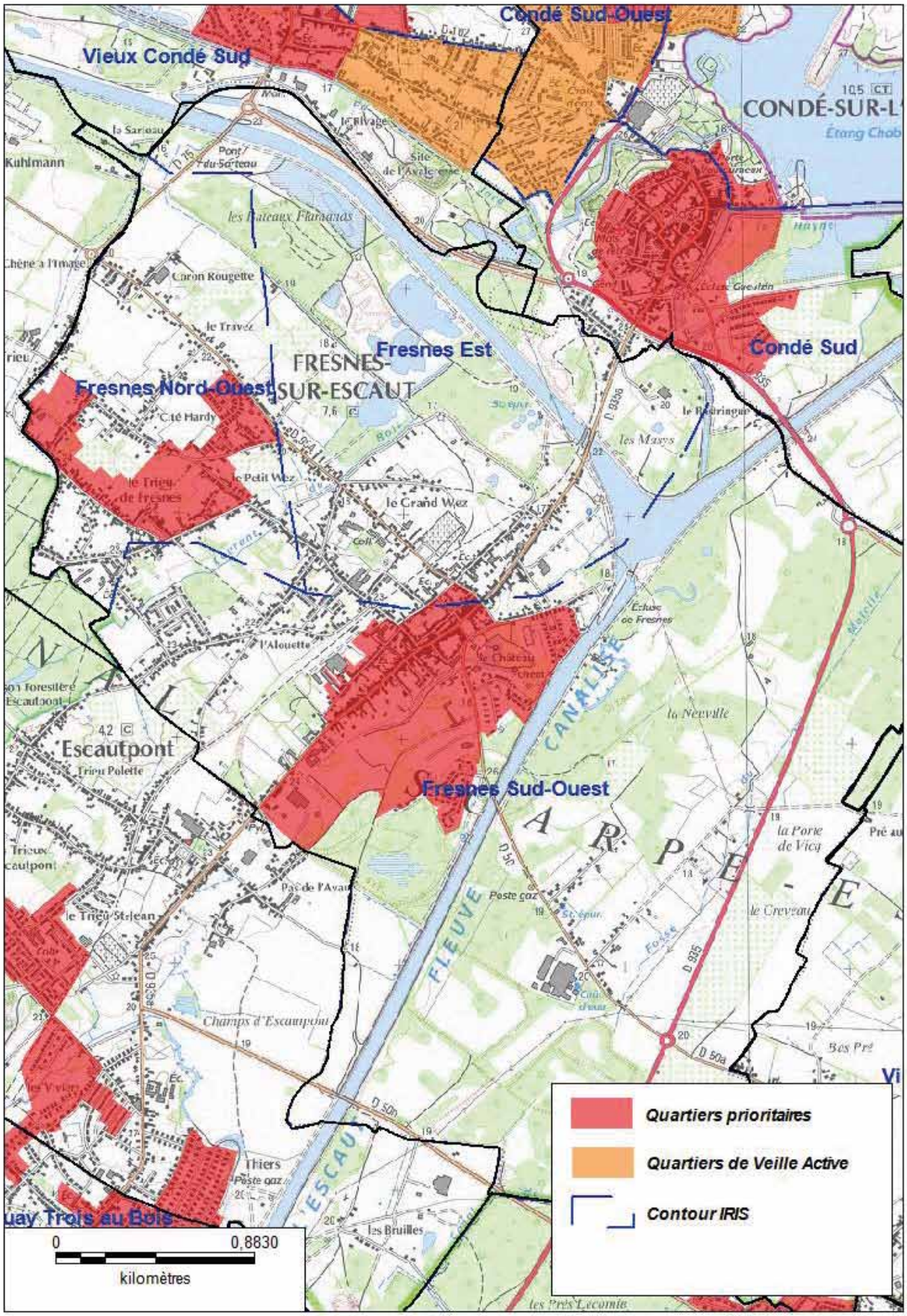

COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **7 687 habitants** *(Insee 2011)*
- **37,9 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 25,8 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 21,2 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 44,7 %**
  - **> 25-54 ans : 18,4 %**
  - **> 55-64 ans : 8,6 %**
- **9,5 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **27 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **54 % du parc date d'avant 1946, 38,7 % de 1946 à 1990 et 7,3 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **34,5 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **23 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CENTRE-VILLE	
• Potentiel du Parc Joliot Curie; • Nombreux équipements; • Vidéo-surveillance sur de nombreux bâtiments; • 1 arrêt de tramway (centre-ville) + 1 à venir (rue de l'Escaut); • Plusieurs projets urbains d'envergure; • Construction en cours de l'Hôtel de vie.	• Sentiment d'insécurité, manque de civisme et de propreté dans certains secteurs; • Manque d'attractivité du centre-ville; • Manque d'espaces publics extérieurs conviviaux.
TRIEU	
• Présence d'un des lieux de Vie du Centre socioculturel avec permanences sociales; • PMI Casanova; • Nombreux jeunes en demande d'activités et prêts à s'investir; • Projets urbains à venir.	• Enclavement du quartier; • Peu d'équipements et structures associatives; • Manque d'attractivité de certains secteurs.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT

NOM DU QPV	FRESNES - CENTRE VILLE	LE TRIEU
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Centre ville dévitalisé, peu dynamique et peu attractif** (offre commerciale peu diversifiée sur la rue Jean Jaurès (axe commerçant). • **Passage du tramway** (2 arrêts) desservant sur la rive droite un vaste foncier encore inexploité (projet d'écoquartier) - **potentiel de développement urbain important.** • Forte présence d'**habitat privé dégradé ou insalubre.** • **Quartier Soult** requalifié dans le cadre de l'ANRU avec création d'une offre de logements sociaux (20 LLS) et 11 logements en cours de livraison par Pierres et Territoires. • **Création d'une nouvelle offre d'équipements publics** (extension crèche, quartier d'arts - équipement culturel, Hôtel de vie et future médiathèque). • **Friche urbaine en entrée de quartier** (logements SOGINORPA) - nécessite une démolition totale (études en cours par la Ville de Fresnes et Soginorpa). • **Nombreuses cités minières** : cité Soult Haute (107 logements) et Basse (30 logements), cité de la Verrerie (66 logements) avec problématiques urbaines, sociales etc.	• **Eloignement par rapport au centre-ville (à 1,5 km).** • **Secteur peu attractif en raison de l'image négative de la cité Ballanger** (peuplement, bâti, espaces extérieurs dégradés). • **Secteur englobant 3 cités** : cité Hardy ancienne (86 logements), cité Hardy nouvelle (15 logements), et la cité Ballanger : ensemble urbain disposant d'un potentiel dans une vision élargie, en lien avec la résidence Ballanger, le Château des Douaniers et la place Henri Barbusse ; des atouts à exploiter dans l'environnement immédiat (espaces ouverts, cheminements existants, ouvertures sur plusieurs voies, etc.). • **Occupation sociale difficile sur la cité Ballanger** marquée par de nombreuses incivilités et fort sentiment de relégation (espaces publics dégradés). • **Présence du château des Douaniers**, bâtiment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - réhabilitation difficile car très coûteuse.
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• PNRQAD- OPAH RU'- Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : Cité minière prioritaire.	• Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : Cité minière prioritaire.
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• **Restructuration de 3 îlots dégradés** (îlot rue du Rivage/rue de l'Escaut; îlot Bancel et îlot cour de l'Escaut) comprenant la **démolition** d'habitat dégradé, la **création d'environ 63 logements** en construction neuve ou réhabilitation (dont environ 16 logements en diversification), l'aménagements de nouveaux **espaces publics, l'extension d'une école (école Langevin).** • OPAH RU visant à la **requalification durable des logements privés**, la lutte contre l'**habitat indigne**, la lutte contre la **précarité énergétique** et la valorisation du **patrimoine architectural** (13 logements financés, 3 immeubles en ORI, 17 procédures en insalubrité dont 6 levées, et 4 infractions au RSD dont 2 levées, 17 primes façades validées). • **Cités minières (cité du Plateau)** Projet en cours de définition (Réhabilitation des logements, résidentialisation, restructuration des espaces publics, aménagement et désenclavement de la cité).	• **Projet en cours de définition** par bureau d'études dans le cadre de l'étude de restructuration des cités minières et ouvrières.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT

NOM DU QPV	FRESNES - CENTRE VILLE	LE TRIEU
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	• 2012-2019 pour le PNRQAD. • 2015-2020 pour cités minières.	• 2015-2025.
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• **11 M€** pour le volet PNRQAD (dont 1 M€ ANRU, 650 000 € Région). • **0,8 M€** pour le volet habitat privé. En cours de chiffrage (échéance fin du 1er trimestre 2015).	• En attente d'éléments chiffrés par le BE.
ETUDES EN COURS	• **Etude DIVAT** (fin d'étude pour début 2016) : définir les secteurs stratégiques d'intervention le long du tramway et les actions à mettre en place. • **Etude de cadrage Cités Minières** (fin d'étude pour mi 2015) : la Cité du Plateau est une des 10 cités prioritaires à l'échelle de l'agglomération ; la définition du projet à mener est en cours.	• **Etude de cadrage Cités Minières** (fin d'étude pour mi 2015) : la Cité Hardy ancienne est une des 10 cités prioritaires à l'échelle de l'agglomération ; la définition du projet à mener est en cours.

COMMUNE DE MARLY

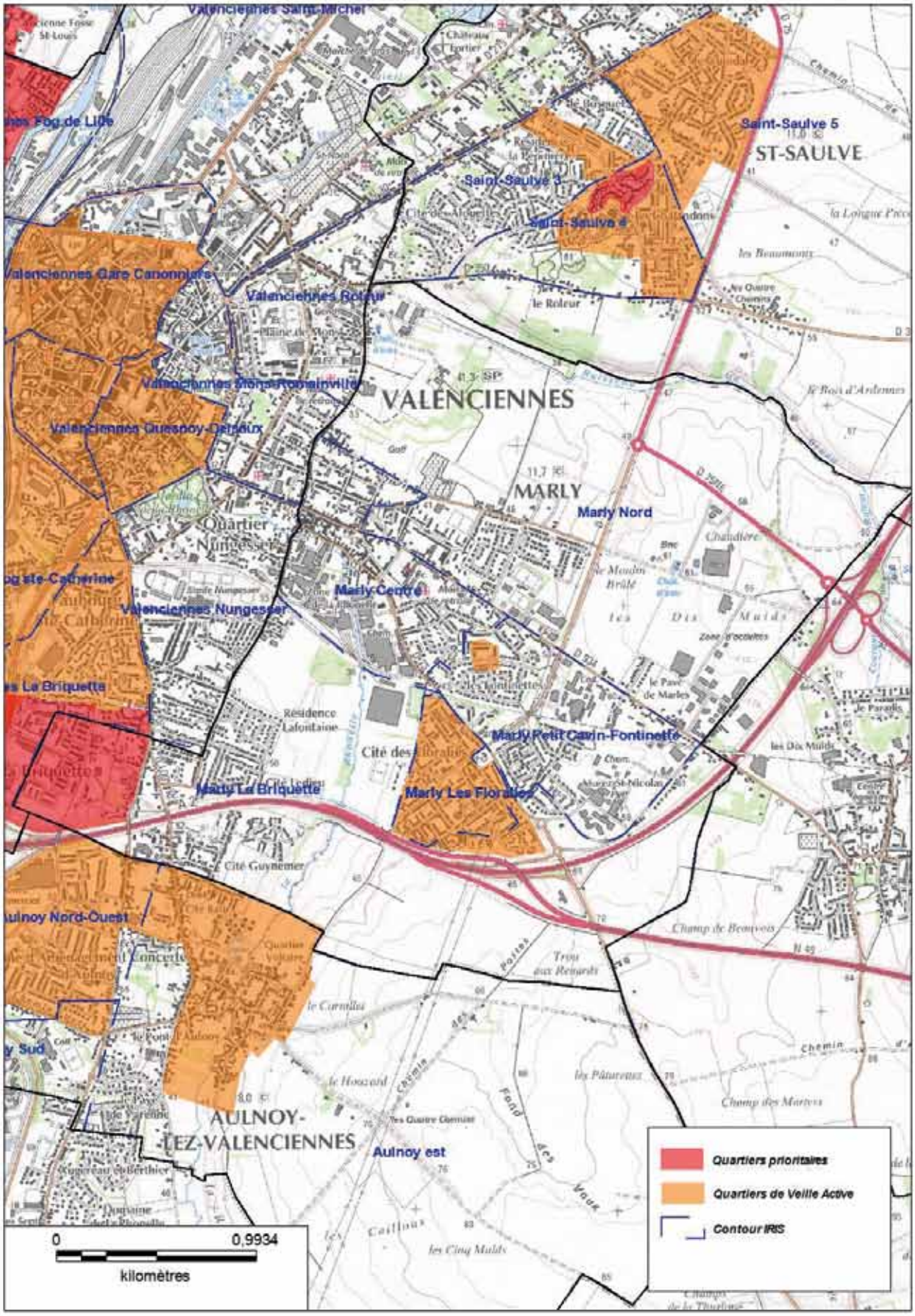

COMMUNE DE MARLY

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **11 646 habitants** *(Insee 2011)*
- **30,8 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 19 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 18,1 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 40,9 %**
  - **> 25-54 ans : 15,1 %**
  - **> 55-64 ans : 11,7 %**
- **6,1 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **17 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **16,2 % du parc date d'avant 1946, 73,3 % de 1946 à 1990 et 10,5 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **44 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **32 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Quartier NPNRU (zone intercommunale Faubourg de Cambrai / La Briquette) ayant bénéficié d'une rénovation importante ; • Territoire géographique attractif (entrée de la ville de Valenciennes) ; • Offre de transports en commun importante (tramway : 2 stations) ; • Programme de Rénovation Urbaine en cours ; • Une étude de définition de projet social du quartier réalisée en 2014 définit des enjeux dont l'objectif global devrait être de favoriser le réinvestissement de l'action publique et d'associer les habitants à la dynamique de transformation ; • Naissance d'une maison de quartier (inaugurée en 2015) ; • Tissu associatif important ; • Présence d'un Centre Social au sein de la maison de quartier.	• Rénovation très limitée (66 logements) qui n'a pas pu enclencher une dynamique positive comme vu sur l'autre partie de la zone intercommunale (Faubourg de Cambrai) ; • Malgré un quartier relié au centre-ville de Valenciennes, sentiment d'éloignement, quartier enclavé par rapport au centre-ville de Marly.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE MARLY

NOM DU QPV	FAUBOURG DE CAMBRAI / BRIQUETTE
NOM DU SECTEUR DE PROJET	LA BRIQUETTE
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• Vaste quartier de 25 ha en **entrée de ville depuis l'autoroute A23** et à proximité immédiate de **grands équipements** (patinoire, cinéma, ...). • Quartier d'habitat social de **grands ensembles** : 570 logements des années 60-70 en collectifs et en individuels en bande représentant 40 % du parc social communal. • Quartier **enclavé** (autoroute, grands équipements, habitat individuel tournant le dos au quartier) **et éloigné du centre-ville** de la commune (3 km). • Desserte par la ligne 1 du **tramway**. • **Déficit d'offre commerciale de proximité** au sein du quartier mais proche d'une grande surface commerciale. • De nombreux espaces publics sans usage défini participant du sentiment d'abandon. • Secteur ayant une **mauvaise image** à l'échelle communale et intercommunale. • **Décrochage par rapport au quartier du Faubourg de Cambrai** situé de l'autre côté du boulevard d'entrée de ville et ayant été totalement renouvelé dans le cadre du PNRU.
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• PNRU • NPNRU
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	**PNRU** (avancement à Novembre 2014 : 90 %) : • Démolition de 33 logements ; • Construction de 48 logements sociaux (33 individuels et 15 collectifs hors ANRU) ; • Résidentialisation de 45 logements. **Autres projets menés dans le même temps** (avancement à Novembre 2014 : 90 %) : • Rénovation de l'école Mandela et de la salle des sports Aragon ; • Transfert du centre social dans les locaux Camura ; • Construction de logements sur les secteurs Leleu et Martinique (31 collectifs et 14 logements en béguinage) ; • Aménagement des espaces publics sur les secteurs Leleu et autour des logements construits dans le cadre du PNRU.

COMMUNE D'ONNAING

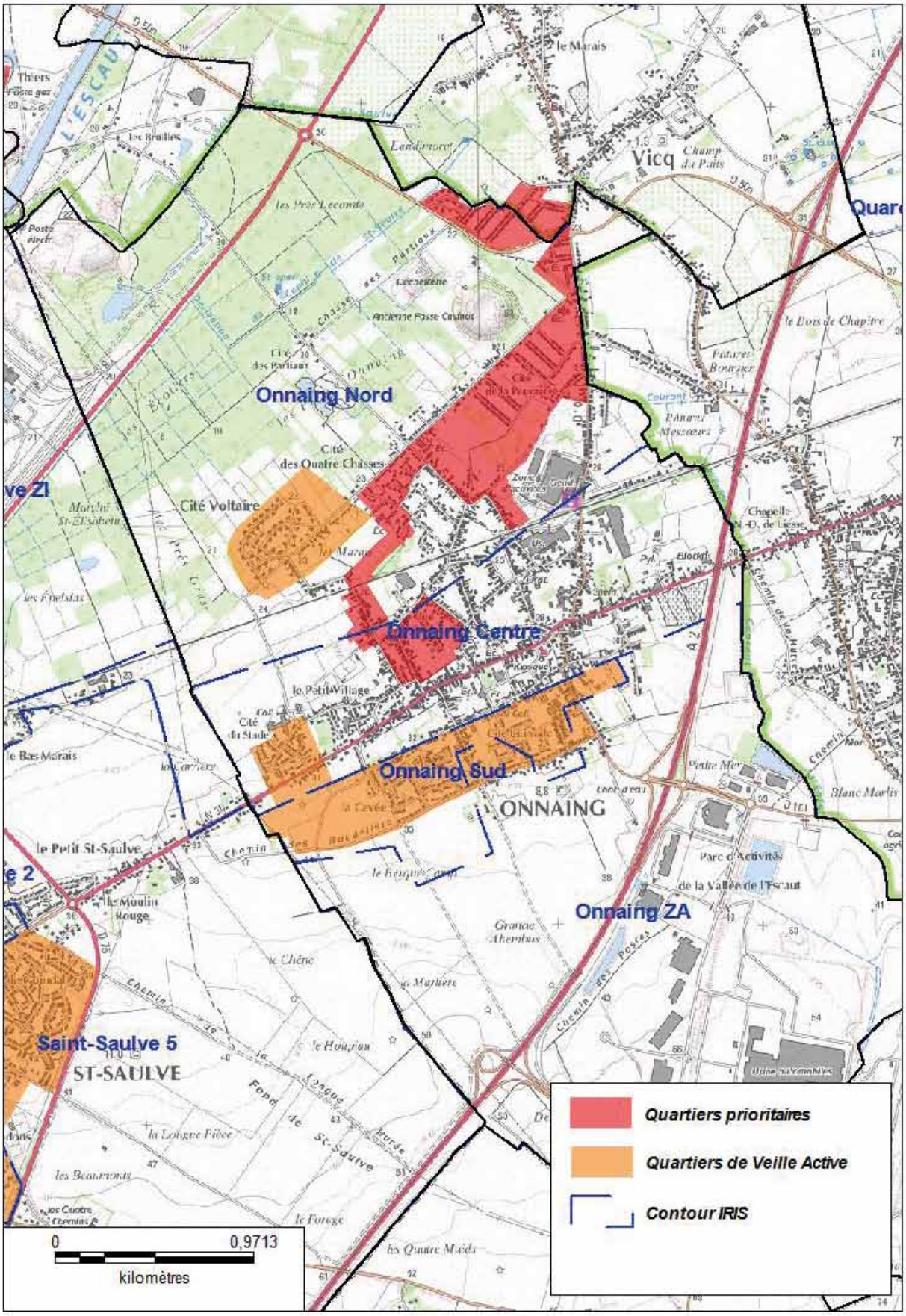

COMMUNE D'ONNAING

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- 8 720 habitants *(Insee 2011)*
- 36,2 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 23,3 % à hauteur de 100 % *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- Taux de chômage des 15-64 ans *(Insee – CAF, 2011)* : 21,8 % dont :
  > 15-24 ans : 44 %
  > 25-54 ans : 18,6 %
  > 55-64 ans : 17,4 %
- 7,3 % des 15-17 ans non scolarisés *(Insee, 2011)*
- 22 % des 15 ans et plus non diplômés *(Insee, 2011)*
- 45 % du parc date d'avant 1946, 45,3 % de 1946 à 1990 et 9,7 % de 1991 à 2008 *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- 44,6 % de ménages locataires, HLM et privé *(Insee 2011)*
- 34 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans (+ 2 % quartiers nord et centre).	• Taux de chômage élevé, bas revenus; • Problème de mobilité; • Décrochage et échec scolaire; • Faible niveau de qualification (différence de la réalité du marché) et illettrisme; • Problèmes de santé; • Éloignement des nouvelles technologies; • Incivilités, délinquances; • Tissu commercial et économique de proximité inexistant; • Manque d'équipement d'animation et de vie sociale en quartier prioritaire; • Repérage d'habitants ressources et associations de quartiers inexistantes.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE D'ONNAING

NOM DU QPV	QUATRE CHASSES - POUDRIÈRE - FAÏENCERIE	
NOM DU SECTEUR DE PROJET	QUATRE CHASSES / POUDRIÈRE / CUVINOT	FAÏENCERIE
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• Ensemble urbain situé au nord de la ville d'Onnaing, composé de plusieurs **cités minières** (environ 400 logements majoritairement patrimoine Maisons et Cités) structurées le long de la rue des Quatres Chasses et organisées autour de la « **fosse Cuvinot** », élément patrimonial emblématique du secteur. • Secteur davantage **relié au tissu urbain de Vicq**, car enclavé derrière la ligne de chemin de fer (ancienne ligne Mons - Valenciennes). Foncier libre à proximité. • Présence d'**équipements publics structurants** à l'échelle du quartier : écoles maternelles et primaires (dont **école primaire Cuvinot**, bâtiment présentant un intérêt patrimonial et historique). • Secteur qui bénéficie d'une **bonne accessibilité automobile** (à proximité de l'autoroute A2 vers Valenciennes et la Belgique) mais qui connait des **faiblesses en termes de transports en commun** : absence de connexions bus / tramway (malgré la proximité de l'arrêt de Fresnes) et absence de desserte directe des équipements scolaires (lycée de Condé notamment).	• **Cité minière de 195 logements Maisons et Cités** (construction 1955), insérée dans le tissu urbain d'Onnaing. • Secteur qui bénéficie d'une **bonne accessibilité automobile** (à proximité de l'autoroute A2 vers Valenciennes et la Belgique) mais qui connait des **faiblesses en termes de transports en commun** : absence de connexions bus / tramway (malgré la proximité de l'arrêt de Fresnes) et absence de desserte directe des équipements scolaires (lycée de Condé notamment).
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : **Secteur Cuvinot-cités d'Onnaing, cité minière prioritaire (279 logements Maisons et Cités, 130 logements SIA Habitat).**	• OPAH RU
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• Projet en cours de définition : réhabilitation des logements, résidentialisation, restructuration des espaces publics, aménagement de l'entrée de ville, connexion des cités entre elles et au centre-ville d'Onnaing.	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	• 2015 - 2020	
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)		
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• **Etude de cadrage Cités Minières** (fin d'étude pour mi 2015) : le secteur Cuvinot / cités d'Onnaing est un des 10 secteurs prioritaires à l'échelle de l'agglomération ; la définition du projet à mener est en cours.	• **Etude DIVAT** (fin d'étude pour début 2016) : définir les secteurs stratégiques d'intervention le long du tramway et les actions à mettre en place.

COMMUNE DE QUIÉVRECHAIN

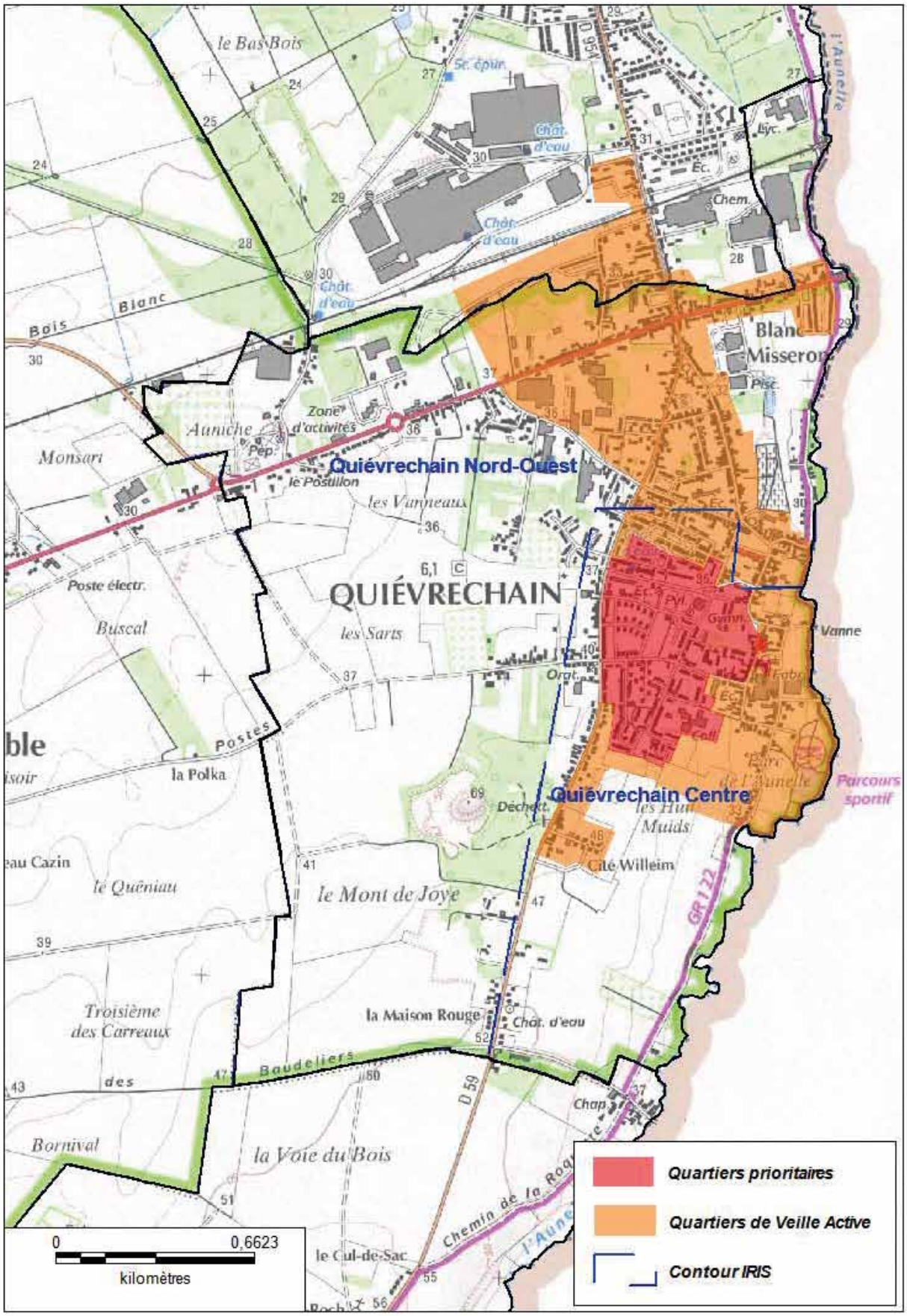

COMMUNE DE QUIÉVRECHAIN

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **6 130 habitants** *(Insee 2011)*
- **36,3 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 23,5 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 24,2 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 46,4 %**
  - **> 25-54 ans : 20,8 %**
  - **> 55-64 ans : 15,9 %**
- **24,2 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **25 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **41,9 % du parc date d'avant 1946, 48,6 % de 1946 à 1990 et 9,5 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **52,7 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **36 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Des moyens humains présents sur le territoire; • Tissu associatif dynamique; • Equipements publics; • Un nombre important de bénévoles sont acteurs au sein du tissu associatif local; • Un projet d'implantation d'une école de production; • Un parc urbain bien situé; • Le projet « Stade Cheval », un projet urbain structurant et fédérateur des énergies.	• Des équipements publics vieillissants; • Une population en grande difficulté; • Nombre de bénéficiaires du RSA assez important; • Nombre de familles monoparentales élevés; • Nombreuses sorties précoces du système scolaire sans qualification; • Un tissu économique et commercial inexistant sur le secteur Politique de la Ville; • Le secteur Politique de la ville se concentre autour d'un secteur d'habitat social individuel et collectif. Un secteur d'anciens logement miniers et une ancienne cité de logements dits de « transit ».

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE QUIÉVRECHAIN

NOM DU QPV NOM DU SECTEUR DE PROJET	CENTRE-VILLE QUIÉVRECHAIN
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Quartiers d'habitat minier et social** qui se sont développés à l'est de la rue du Quesnoy et au sud du centre-ville de la commune : 1) **Cités minières du Calvaire** (74 logements Maisons et Cités) et de la **Prévoyance** (16 logements Maisons et Cités) : **valeur historique et patrimoniale** (cités « remarquables » au classement Mission Bassin Minier), présence d'**espaces publics** centraux et d'**équipements publics** structurants à l'échelle du quartier (groupe scolaire, salle de sport, CCAS...) 2) **Cité Mozart** 350 logements SA du Hainaut : logements dégradés et espaces publics dégradés. **Rénovation en cours du bâtiment de l'ancien collège**, au coeur de la cité Mozart (présence de locaux associatifs et projet de renforcement des services publics de proximité) • **Desserte du quartier par le bus (4 arrêts)** • **Proximité de l'Aunelle**, patrimoine naturel et paysager, qui constitue une frontière naturelle avec la Belgique.

COMMUNE DE SAINT-SAULVE

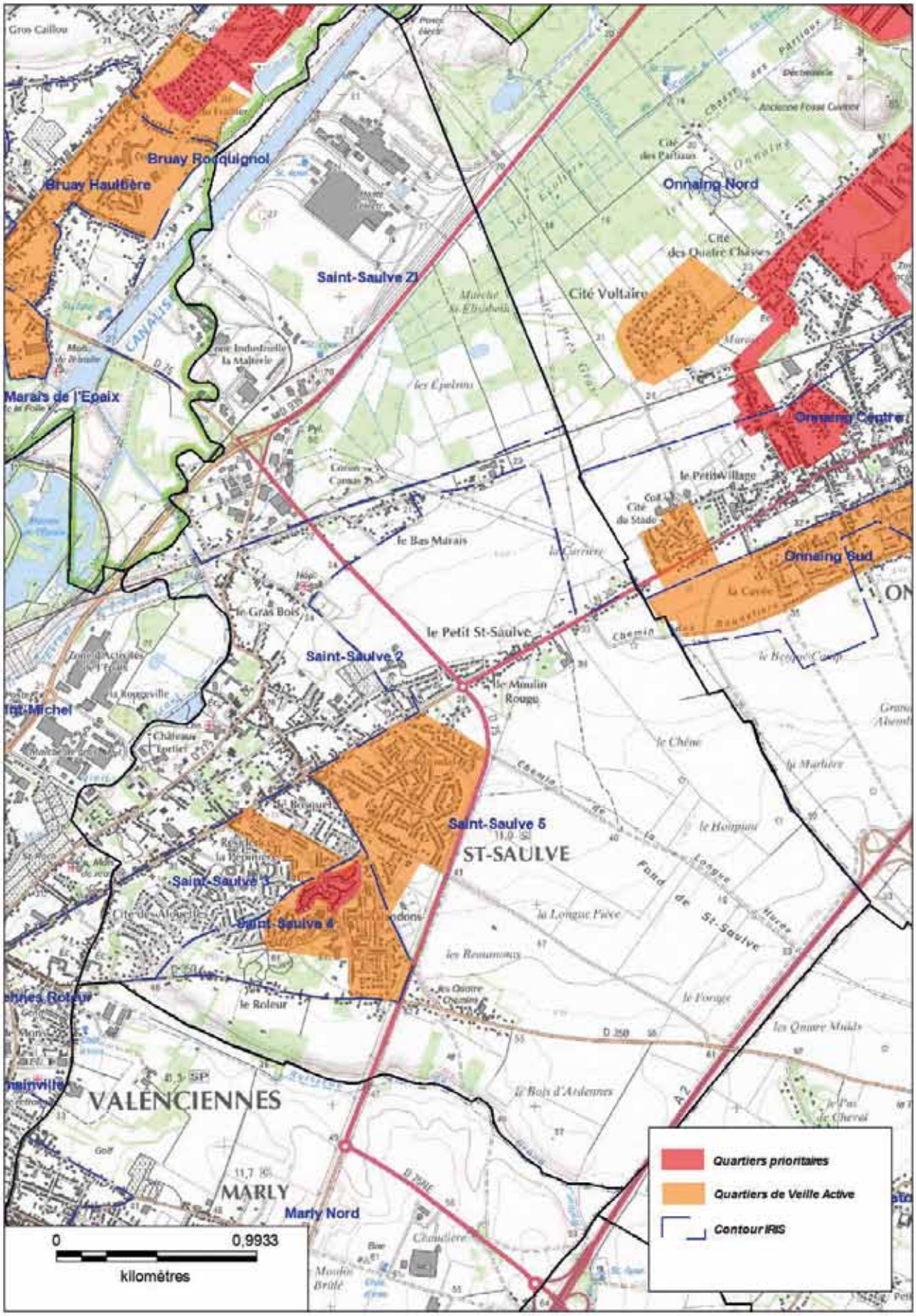

COMMUNE DE SAINT-SAULVE

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **11 202 habitants** *(Insee 2011)*
- **23,4 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 12,3 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 12,1 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 29,8 %**
  - **> 25-54 ans : 10,7 %**
  - **> 55-64 ans : 4,7 %**
- **7,3 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **9 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **15,1 % du parc date d'avant 1946, 69,3 % de 1946 à 1990 et 15,6 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **45,6 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **29 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Maillage d'équipements et de services de proximité conséquent, situé au sein de la zone d'habitation et sur le pourtour; • Un centre Social Maison de Quartier (réaménagé totalement en 2006); • Un accueil de proximité de la SA HLM du Hainaut; • La présence de petits commerces et de services de proximité (boulangerie, pharmacie, supérette, presse, café, boucherie, coiffeur, médecins, dentiste, orthophoniste); • Un réseau d'associations et d'acteurs est également présent et se mobilise autour du projet de vie du quartier; • Un cadre de vie agréable au sein du quartier; • Quartier de la Pépinière : quartier d'habitat collectif composé de 500 logements (copropriété) ; quartier desservi par le bus.	• Les indicateurs révèlent une population en souffrance et en difficulté; • Problème de mobilité des habitants de la Pépinière; • Nombre important de familles monoparentales; • Taux d'activité le plus bas de la ville concernant l'activité des parents allocataires : 31,5 % pour une moyenne communale de 51,8 %; • Les petits commerces présents au sein du quartier restent très fragiles, avec des risques de fermeture.

COMMUNE DE VALENCIENNES

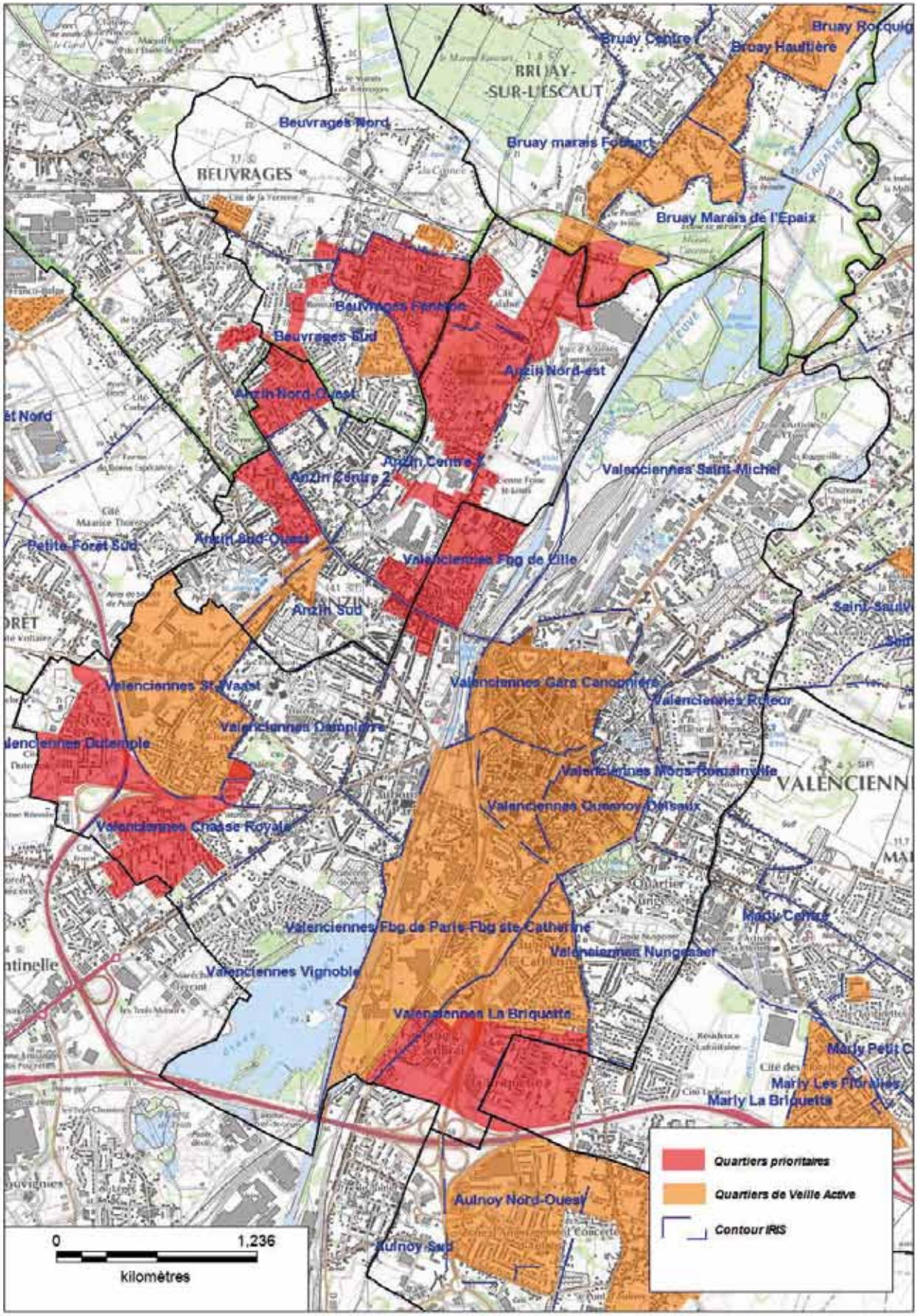

COMMUNE DE VALENCIENNES

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **43 471 habitants** *(Insee 2011)*
- **34,6 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 23,3 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 19,8 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 33,5 %**
  - **> 25-54 ans : 18 %**
  - **> 55-64 ans : 10,4 %**
- **5,6 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **16 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **32,2 % du parc date d'avant 1946, 45,4 % de 1946 à 1990 et 22,4 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **63,6 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **28 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
FAUBOURG DE LILLE	
• Implantation géographique stratégique à proximité : gare - canal - tram (bien desservi et bien situé) ; • Un quartier cerné par des axes ou infrastructures structurantes ; • En mutation fonctionnelle : projets structurants qui viennent « cerner » le quartier ; • Diversification de l'habitat ; • Bien équipé sur le plan économique et en matière de services publics ; • Une participation réelle des habitants (y compris des jeunes) sur des actions ou projets qui font SENS ; • Présence d'une maison de quartier Beaujardin ; • Quartier qui bénéficie d'une requalification urbaine et d'une opération d'OPAH : effet positif sur le cadre de vie et les conditions de vie des habitants ; • Quartier englobé dans un vaste projet de réaménagement urbain avec la création d'une cité numérique, d'un éco-quartier (îlot Folien) et d'un port fluvial : « mobiliser » les habitants et acteurs locaux dont la maison de quartier.	• Risque d'enfermement ou repli social par les projets à venir (palais de congrès, serre numérique, éco port, ...) ; • Parc de logements anciens privé très vétustes et des courées avec de la construction sauvage ; • Un quartier qui ne « fait pas parler de lui », mais qui reste fragile notamment en matière d'éducation ; • Relations familles / écoles difficiles ; • Niveau scolaire faible et manque d'ambition ; • Une partie de la jeunesse en décrochage : 8,8 % des 15-17 ans non scolarisés (2011) ; • Participation habitante inégale dans le quartier ; • Dépôts sauvages (côté cour, ...) ; • Problématique des seniors isolés ; • 38,6 % d'allocataires CAF bénéficiant du RSA (au 31 déc.2013) ; • 34,5 % de chômage (sur les 15-64 ans, 2011) ; • 57,9 % de ménages locataires en HLM (hors logements miniers).

COMMUNE DE VALENCIENNES

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Accompagner le quartier à vivre la mutation périphérique pour induire un développement social;
- Travail sur l'accompagnement éducatif avec les familles pour tendre vers de l'ambition;
- Attention le quartier ne doit pas devenir un lieu de transit (croix d'Anzin);
- Etude prospective des services à développer en lien avec des publics spécifiques (congressistes, mariniers, bateliers de plaisance, étudiants, ...)

Les thématiques prioritaires sont : la participation des habitants, la GUP/cadre de vie, logement, éducation / prévention.

DUTEMPLE

• Une population jeune; • Une certaine solidarité > attachement fort au quartier; • Un monde associatif qui se consolide et s'ouvre à la coopération; • Une population « écoutante »; • Un quartier qui est accessible : entrée de l'autoroute, tramway, ...; • Un quartier qui a bénéficié du PRU sur l'ensemble de son territoire; • Des équipements municipaux rénovés : salle des sports, terrain de foot, ...; • Un patrimoine minier classé UNESCO qui offre la possibilité d'intégrer ce quartier dans un circuit touristique minier.	• Un foncier non investi (friche) - sentiment de non achèvement du traitement urbain; • Esprit « clanique »; • Pas suffisamment de mixité sociale à ce jour (peuplement identique avant le PRU); • Le cœur du quartier : la place ? n'est plus lisible; • Problématique d'hygiène corporelle (dents, corps, vestimentaire); • Existence d'une économie parallèle (ferraille, travail au noir, tabac, ...); • Quelques familles non encore autonomes dans la gestion de leur logement individuel; • Pauvreté « culturelle »; • Faible niveau de qualification et manque de mobilité; • Forte consommation d'alcool et de stupéfiants; • Parc équipementier diversifié mais pas toujours accessible à tous.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Marquer la centralité du quartier : repositionner un espace de vie sur la place : un centre social dont l'ouverture pourrait donner aussi sur la place et traiter l'immeuble 42/45;
- Achever l'aménagement du quartier et assurer une appropriation par les habitants de ce « nouveau » quartier;
- Comment ouvrir le quartier : tant physiquement que psychologiquement;
- Devenir de la cité minière (label Unesco) pour conforter l'attractivité du quartier (via Valenciennes Métropole);
- Conforter les espaces partenariaux

A - GEP et DRE : éducation à l'hygiène, acquisition du langage, ouverture culturelle (associer le Conseil Départemental);

B - GL : dans une démarche de co production (diagnostic en marchant...) en associant les habitants (préfiguration du conseil citoyens);

C - Baromètre de l'ambiance : un tous les 6 mois. A articuler avec les groupes locaux partenariaux.

Les thématiques prioritaires sont : la prévention et la sécurité, l'insertion, la participation habitante, logement cadre de vie.

COMMUNE DE VALENCIENNES

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CHASSE ROYALE	
Il constitue UNE **PORTE D'ENTREE de la ville** de Valenciennes et plus globalement de l'agglomération, et de liaison vers les grandes agglomérations voisines et les pôles urbains locaux : Denaisis, Amandinois. Cette entrée de ville doit être valorisée en s'appuyant également sur la station de tramway de Dutemple. Ce quartier est également desservi par l'avenue de Denain, une des pénétrantes historiques de la ville de Valenciennes et qui sera à terme un secteur de référence pour les transports en commun dits propres. Quartier qui possède quelques commerces de proximité. Une présence municipale renforcée avec services délocalisés de l'état civil et service petite enfance dont un mode de garde pour publics en insertion • Un quartier bien équipé et vidéo surveillé; • Un quartier au réseau partenarial riche ; avec une bonne circulation de l'information et une coopération inégale selon les problématiques éducatives; • Un collège au coeur du quartier; • Une salle des sports réhabilitée et agrandie; • Un équipement culturel à venir d'ici début 2016. L'ensemble confère au quartier une position particulièrement attractive au sein de l'agglomération même s'il souffre d'un sentiment de « rivalité » avec le secteur de La Plaine en raison d'un effet de coupure : rue Lomprez.	• Un quartier HLM (80 % de logements sociaux) où se cristallise une population en grande précarité, vivant dans le repli et souffrant parfois d'importants troubles psychologiques; • Un PRU localisé sur le coeur de quartier, à poursuivre pour traiter l'ensemble du secteur, dont le parc de logements collectifs secteur Lomprez et la Sentinelle ainsi que la Roseraire; • Un quartier mal desservi par les transports urbains (non connecté au tramway sauf par le liaisonnement passerelle avec la station sur Dutemple; • Un chantier du PRU 1 qui « s'étale » dans le temps. Un PRU qui engendre des temps de chantiers longs et contraignants pour les habitants; • Une situation sociale très complexe; • Une multiplicité de travailleurs sociaux nécessitant une mise en cohérence de leur action (donner du sens); • Rivalité de voisinage fréquente; • Image extérieure stigmatisante; • A l'intérieur du quartier, on note un paradoxe : honte et l'envie de partir OU un attachement fort et le souhait de rester; • Difficultés parentales liées au manque de repères éducatifs, des enfants livrés à eux-mêmes dans l'espace public (horaires tardifs, pause méridienne); • Un collège qui se « vide »; • Une économie souterraine identifiée et visible; • Une participation habitante quasi inexistante malgré la création récente de l'APRCR.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Achever le traitement de l'isolat urbain en concertation avec les habitants / Valoriser cette entrée de ville;
- Engager un PRU 2 visant le traitement complet du quartier;
- Envisager un liaisonnement avec Dutemple notamment pour les collégiens et l'accès au tramway pour le tout public;
- Sur le plan social : engager un travail d'approche individuel de toutes les familles non encore impactées par le PRU 1 pour mener dès à présent un accompagnement social spécifique et à moyen terme mobiliser les habitants à l'élaboration d'un PLDS;
- Introduire la mixité sociale dans un quartier totalement dévolu à la gestion sociale;
- Un quartier dont le PRU vise à créer une centralité laissant d'une part un isolat urbain (ancienne place commerciale) qui sera remodelé avec la mobilisation de crédits de redéploiement MAIS l'autre partie du quartier où l'habitat collectif est le plus ancien et le plus vétuste et ce y compris sur la ville de la Sentinelle (intercommunalité).

COMMUNE DE VALENCIENNES

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CHASSE ROYALE	
LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
• Au regard des problématiques sociales complexes des familles, envisager une action pour une prise en charge psycho sociale; • Envisager une action de prévention précoce des enfants (- 6 ans) et leurs parents; • Clarifier le fonctionnement du quartier (gestion espace public, espace privé) Rationaliser les groupes de travail en lien avec les ambitions que l'on se donne. Les thématiques prioritaires sont : prévention sécurité/éducation, logement, participation des habitants, Cadre de vie et vers un PRU 2.	
FAUBOURG DE CAMBRAI	
• Entrée sud de la ville et de l'agglomération; • Quartier rénové, repeuplé (brassage social); • Partenariat « mobilisé » > à conforter; • Une population participante et active et coopérante (effet induit d'une démarche longue d'accompagnement); • Un accompagnement social effectué très en amont qui a permis d'équilibrer le peuplement > variété produits logements; • Diversification équipementière qui attire toutes les populations de la ville (Pierre Richard); • Développement du pôle économique Pompidou permettant de poursuivre la mutation du quartier et de créer des emplois.	• Faiblesse éducative; • Une cohorte minoritaire de jeunes dépendants des « stup »; • Une sous qualification professionnelle et manque de mobilité > un point « noir » quelques familles « déviantes / agitatrices »; • Immeuble collectif locatif qui cristallise encore un public déviant / agitateur; • Mode de collecte des déchets stabilisé mais il demeure quelques dépôts sauvages notamment d'encombrants; • Un parc de logement en partie privé qui complique les actions publiques sur les habitations dégradées.
LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	
• Au coeur d'un pôle économique, préparer les habitants (formation...)pour qu'ils puissent bénéficier de cet atout; • Veiller à conforter l'unité du quartier **Attention** : ne pas aller vers des sous quartiers • Achever l'aménagement axe Pompidou « mail »; • Quelle porosité entre le quartier et le pôle économique ? • La réhabilitation du parc de logements individuels de Partenord Etude sur la rue du Faubourg de Cambrai : habitat ancien « courées », traitement paysager de l'accès à l'ESBA, traitement de la voirie Pompidou > Quelle élévation du niveau de qualification des populations ? Les thématiques prioritaires sont : éducation / prévention, insertion sociale et/ou professionnelle, logement / cadre de vie, la participation habitante.	

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE VALENCIENNES

NOM DU QPV	PONT DE BRUAY / BLEUSE-BORNE / FAUBOURG DE LILLE	DUTEMPLE / CHASSE ROYALE / SAINT-WAAST	FAUBOURG DE CAMBRAI / LA BRIQUETTE
NOM DU SECTEUR DE PROJET	FAUBOURG DE LILLE		FAUBOURG DE CAMBRAI
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Quartier d'habitat social et privé** composé d'environ 1500 logements : logements collectifs V2H et SIA Habitat, 1000 logements individuels (ancienne cité ouvrière Valourec) avec une **offre importante en logements très sociaux** (PACT) et la présence de **courées très dégradées.** • Situation stratégique au nord de Valenciennes **(porte d'entrée depuis la ville-centre)** à proximité de la Croix-d'Anzin (tramway lignes 1 et 2) et des grands **équipements structurants** (lycée de l'Escaut, gare TGV), mais **quartier enclavé** entre le front bâti rue Jean Jaurès et l'Escaut. • **Desserte du quartier par la ligne 2 du tramway** inaugurée en 2014. • Présence d'**équipements publics de proximité** (école primaire, maternelle, maison de quartier) qui participent à l'**animation du quartier.** • Quartier **à l'écart de la dynamique actuelle sur les projets alentours** : Rives Créatives de l'Escaut (aménagement de la serre numérique par la CCI, construction de logements étudiants, bureaux, futur centre des congrès et des expositions porté par la CAVM), Port de Plaisance (CAVM) écoquartier de l'ilot Folien (VNF / Ville Valenciennes). • Secteur **non attractif** sur le plan immobilier malgré sa situation stratégique.	• **Quartiers d'habitat social en porte d'entrée nord-ouest de l'agglomération valenciennoise** composés d'environ 2 000 logements en liaison vers les pôles d'agglomération voisins (Denaisis, Amandinois). • **Desserte des quartiers Dutemple et Saint Waast par la ligne 1 du tramway** inaugurée en 2006. • **Quartiers enclavés et coupés les uns par rapport aux autres** par l'autoroute A23 et son échangeur.	• Quartier situé au **Sud de la Ville de Valenciennes**, en limite avec Marly, **enclavé** par l'autoroute A23 au Sud, la voie ferrée et le canal de l'Escaut à l'Ouest. • Deux entrées de quartier depuis l'avenue Pompidou, restant très routières. • Peu voire pas de lien avec le quartier de la Briquette à Marly. • Dominante d'**habitat social** en collectif et en individuel. • Absence de commerces de proximité. • Grande surface commerciale à 700 m. • **Tramway et grands équipements** (cinéma, patinoire, bowling, etc.) situés sur le quartier de la Briquette à moins de 500 m. • Début de changement d'image depuis l'intervention du PNRU.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE VALENCIENNES

NOM DU QPV	PONT DE BRUAY / BLEUSE-BORNE / FAUBOURG DE LILLE	DUTEMPLE / CHASSE ROYALE / SAINT-WAAST	FAUBOURG DE CAMBRAI / LA BRIQUETTE
NOM DU SECTEUR DE PROJET	FAUBOURG DE LILLE		FAUBOURG DE CAMBRAI
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• NPNRU. • Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : Cité ouvrière prioritaire.	• PNRU : convention signée en 2006 pour le quartier Dutemple et convention signée en 2009 pour les quartiers Chasse Royale et Saint-Waast. • NPNRU.	• PNRU. • NPNRU.
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• **Projet en cours de définition** (Réhabilitation des logements, résidentialisation, restructuration des espaces publics, création de liaisons pour reconnecter le quartier à la rue Jean Jaurès et à l'Escaut, démolition - reconstruction dans les courées dégradées...).	• **PNRU** : 280 logements démolis, 510 logements reconstruits, réhabilitation et résidentialisation de 373 logements, réaménagement des espaces publics, construction d'équipements publics (salles de sports polyvalente, pôle sportif, centre social, complexe culturel, épicerie solidaire). • **NPNRU Chasse Royale** : démolition de 294 logements, construction de près de 400 logements, requalification du parc urbain.	**PNRU** : • Démolition de 4 barres d'un total de 138 logements • Construction de 116 logements sociaux (collectifs et individuels) • Construction de 36 logements en accession à la propritété • Intervention sur les équipements publics (extension de l'école maternelle, construction d'une salle polyvalente, réaménagement du centre social, construction d'une lieu de vie pour les jeunes et d'un espace sportif de proximité) • Aménagements d'espaces publics structurant le quartier et reliant la rue du Faubourg de Paris à l'avenue Pompidou, voie d'entrée de ville.
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	• 2015-2025	• fin des travaux du projet ANRU 1 en 2016. • mise en œuvre du NPNRU à partir de 2016.	• 2006 - 2014
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• En cours de chiffrage.	• PNRU 1 : 150 M€ • NPNRU : en cours de chiffrage.	• **40 M€** (dont 12,2 M€ ANRU, 2,5 M€ Région).
ÉTUDES EN COURS	• **Etude DIVAT** (fin d'étude pour début 2016) : définir les secteurs stratégiques d'intervention le long du tramway et les actions à mettre en place. • **Etude de cadrage Cités Minières** (fin d'étude pour mi 2015) : le Faubourg de Lille est une des 10 cités prioritaires à l'échelle de l'agglomération ; la définition du projet à mener est en cours.	• **Etude DIVAT** (fin d'étude pour début 2016) : définir les secteurs stratégiques d'intervention le long du tramway et les actions à mettre en place. • **Etude pré-opérationnelle** pour la mise en oeuvre du NPNRU sur le quartier Chasse Royale à lancer.	

COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ

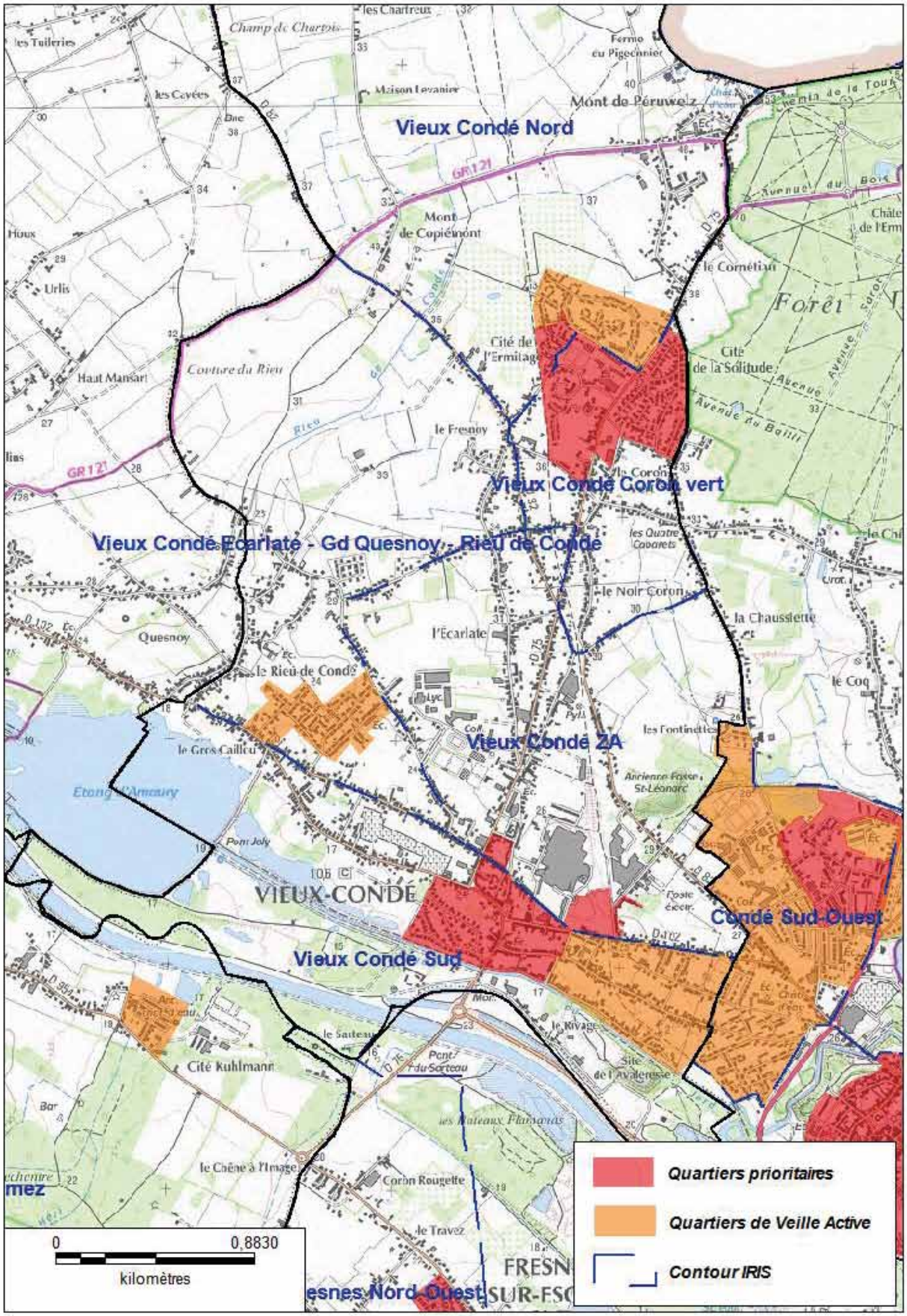

COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **10 172 habitants** *(Insee 2011)*
- **37,8 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 22,1 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 22,5 % dont :**
  - > 15-24 ans : 49,1 %
  - > 25-54 ans : 19,1 %
  - > 55-64 ans : 20,6 %
- **13,3 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **31 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **44,4 % du parc date d'avant 1946, 46,6 % de 1946 à 1990 et 9,1 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **42,1 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **34 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CENTRE-VILLE JARD TAFFIN	
• Proximité écoles, mairie, poste, centre socioculturel; • La cité Taffin est reconnue remarquable; • A proximité de ligne 2 du Tram; • PNRAQ; • Pôle culturel : le Boulon; • Offre résidentielle plus importante, locatifs sociaux et en accession, projet à venir; • Valorisation de l'entrée de la Ville et sécurisation de l'amorce de la Place de la République et création d'un lien urbain et paysager avec la place, projet à venir; • Ouvrir le centre-ville vers la rivière du Jard, projet à venir; • Classement du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO; • Un jardin pédagogique, un jardin solidaire, un verger municipal.	• Faible implication des habitants dans la vie de quartier; • Quartiers anciens et dégradés; • Incivilités aux abords de la place, de la rue Gambetta; • Pas de vidéosurveillance; • Problème de mobilité; • Problème d'insalubrité; • Renfermement intra quartiers, cloisonnement; • Enclavement; • Pas d'espaces verts; • Pas d'espaces de jeux; • Pas de structures d'accueil pour les habitants; • Pas d'association de quartier, pas de comité de quartier; • Problème d'attractivité du quartier.
SOLITUDE HERMITAGE	
• Quartier rénové dans le cadre de l'ANRU; • Ecole maternelle et élémentaire; • Structure de proximité : Maison pour tous; • Comité de quartier; • Habitants acteurs de leur quartier; • Solidarité; • Incivilités en baisse; • Classement du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO; • Quartier agréable; • Espaces de jeux.	• A développer au niveau des jardins partagés; • LFR anciens dégradés; • Travailler les alentours du quartier pour une meilleure visibilité, des linéaires; • Problème de mobilité : ligne de bus, tram éloigné; • Problème d'attractivité du quartier.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ

NOM DU QPV	VIEUX-CONDÉ	
NOM DU SECTEUR DE PROJET	JARD CENTRE	QUARTIER DE LA SOLITUDE HERMITAGE
ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC	• **Centre ville dévitalisé et peu dynamique sur la partie Est** (projet PNRQAD) mais avec un fort potentiel (zone de chalandise importante). • **Secteur Brasseur en cours de mutation** : présence du Boulon, future implantation de Match, projet de salle des fêtes par la municipalité, arrêt du tramway. • **Cité Taffin classée au patrimoine UNESCO :** requalification des espaces publics en cours par la commune et réhabilitation à venir par Soginorpa • **Ilot PNRQAD (voir PNRQAD)**.	• **Quartier excentré du centre-ville - à 2,5 kms** (plus proche de la Belgique) situé entre la forêt de Bonsecours et l'ancien cavalier minier. • Secteur **encore en cours de mutation par le PNRU** (programme de logements en accession à la propriété pas encore engagé par Pierres et Territoires ainsi que le programme de Foncière Logement-locatif libre d'environ 15 logements). • **Eglise de la Solitude** (classé bâtiment historique) nécessite une réhabilitation. • **Absence d'offre commerciale sur le secteur** (présence d'une friche commerciale à proximité du quartier). • **Incivilités et délinquances ont fortement chuté depuis 2013**.
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• PNRQAD.	• PNRU.
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• **Requalification de 3 îlots dégradés** (îlot entrée de ville, centre-ville et îlot Gambetta Dervaux). • **îlot Gambetta/Dervaux** : démolition totale de l'existant - 24 logements sociaux - création d'environ 1 000 m² de cellules commerciales - environ 30 logements en accession à la propriété. • **îlot entrée de ville Béluriez :** démolition totale de l'existant et construction d'environ 19 logements locatifs sociaux. • **îlot centre ville Béluriez** : (en cours de définition). • **îlot Tabary :** démolition totale et construction d'environ 4 logements en accession à la propriété.	• **Equipements publics réhabilités dans le cadre du projet ANRU** : Ecole maternelle et primaire, salle Germinal, halte garderie, création d'une maison de quartier et d'un boulodrome. • **112 démolitions de logements sociaux et création de 68 logements sur site** (38 logements sociaux sur un site associé - ancien lycée G. Bustin). • **Démolition/reconstruction d'un foyer de personnes âgées** (Foyer Soleil - en cours). • **Restructuration complètes des espaces publics dans le cadre du PNRU**. • **Réhabilitation de la cité de la Solitude par SIA** (174 logements). • **Réhabilitation et résidentialisation de 32 logements PUZZLES**.
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	• 2012-2020.	• 2008-2015.
ELÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• **8 M€** (dont 1,2 M€ ANRU, 600 000 € Région).	• **43 M€** (dont 9,1 M€ ANRU, 4,4 M€ Région).
ETUDES EN COURS	• Projet PNRQAD en cours.	• **Evaluation du projet de rénovation urbaine du Corridor minier (étude en cours)**. • **CLSPD**.

COMMUNE DE VICQ

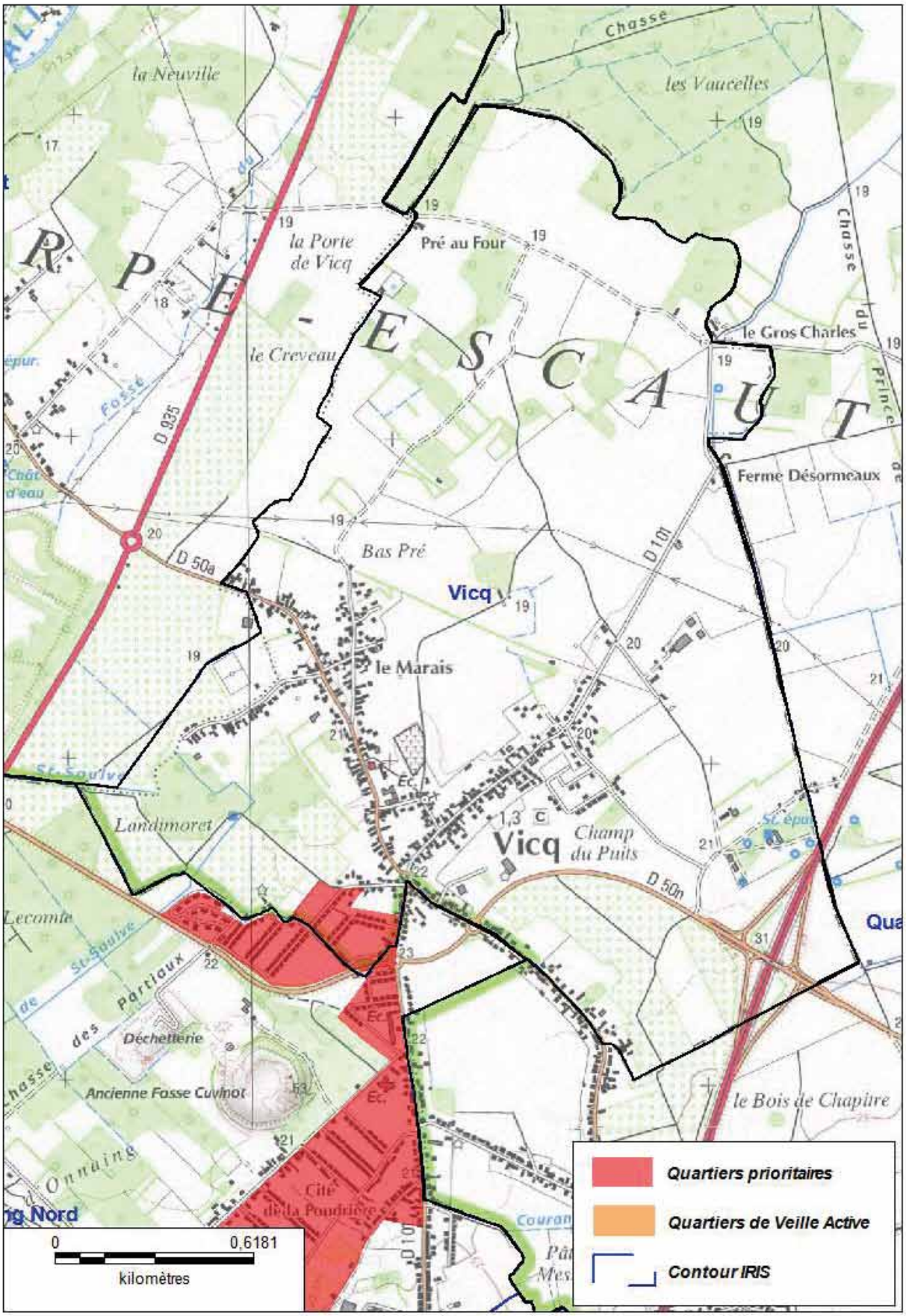

COMMUNE DE VICQ

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **1 457 habitants** *(Insee 2011)*
- **25,4 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 16,8 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 14,5 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 39 %**
  - **> 25-54 ans : 11,5 %**
  - **> 55-64 ans : 10,4 %**
- **1,7 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **19 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **50 % du parc date d'avant 1946, 27,6 % de 1946 à 1990 et 22,4 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **31,5 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **20 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Mixité dans l'attribution des logements (salariés, séniors, familles monoparentales, familles percevant les minima sociaux) ; • Terrain de pétanque ; • Bon éclairage public.	• Stationnements manquants ; • Habitats non isolés (déperdition énergétique) ; • Incivilités ; • Bruit ; • Aucun comité de quartier ; • Manque de structures, d'équipements et de services ; • Etouffement des voies par les véhicules ; • Conflit de voisinage ; • Précarité dans la situation des familles.

DIAGNOSTIC URBAIN COMMUNE DE VICQ

NOM DU QPV	QUATRE CHASSES - POUDRIÈRE - FAÏENCERIE	
NOM DU SECTEUR DE PROJET	QUATRE CHASSES / POUDRIÈRE / CUVINOT	FAÏENCERIE
DIAGNOSTIC	• Ensemble urbain situé au nord de la ville d'Onnaing, composé de plusieurs **cités minières** (environ 400 logements majoritairement patrimoine Maisons et Cités) structurées le long de la rue des Quatre Chasses et organisées autour de la « **fosse Cuvinot** », élément patrimonial emblématique du secteur. • Secteur davantage **relié au tissu urbain de Vicq**, car enclavé derrière la ligne de chemin de fer (ancienne ligne Mons-Valenciennes). Foncier libre à proximité. • Présence d'**équipements publics structurants** à l'échelle du quartier : écoles maternelles et primaires (dont **école primaire Cuvinot**, bâtiment présentant un intérêt patrimonial et historique). • Secteur qui bénéficie d'une **bonne accessibilité automobile** (à proximité de l'autoroute A2 vers Valenciennes et la Belgique) mais qui connait des **faiblesses en termes de transports en commun** : absence de connexions bus / tramway (malgré la proximité de l'arrêt de Fresnes) et absence de desserte directe des équipements scolaires (lycée de Condé notamment).	• **Cité minière de 195 logements Maisons et Cités** (construction 1955), insérée dans le tissu urbain d'Onnaing. • Secteur qui bénéficie d'une **bonne accessibilité automobile** (à proximité de l'autoroute A2 vers Valenciennes et la Belgique) mais qui connait des **faiblesses en termes de transports en commun** : absence de connexions bus / tramway (malgré la proximité de l'arrêt de Fresnes) et absence de desserte directe des équipements scolaires (lycée de Condé notamment).
DISPOSITIF NATIONAL OU COMMUNAUTAIRE	• Restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes Métropole : **Secteur Cuvinot-cités d'Onnaing, cité minière prioritaire (279 logements Maisons et Cités, 130 logements SIA Habitat)**.	• OPAH RU.
DESCRIPTION DU PROJET (ÉLÉMENTS DE PROJET, PROGRAMMATION)	• Projet en cours de définition : réhabilitation des logements, résidentialisation, restructuration des espaces publics, aménagement de l'entrée de ville, connexion des cités entre elles et au centre-ville d'Onnaing.	
CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	• 2015-2020.	
ÉLÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)		
ÉLÉMENTS FINANCIERS (SI CONNUS)	• **Etude de cadrage Cités Minières** (fin d'étude pour mi 2015) : le secteur Cuvinot / cités d'Onnaing est un des 10 secteurs prioritaires à l'échelle de l'agglomération ; la définition du projet à mener est en cours.	• **Etude DIVAT** (fin d'étude pour début 2016) : définir les secteurs stratégiques d'intervention le long du tramway et les actions à mettre en place.

2 • Communes avec quartiers en veille active

COMMUNE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

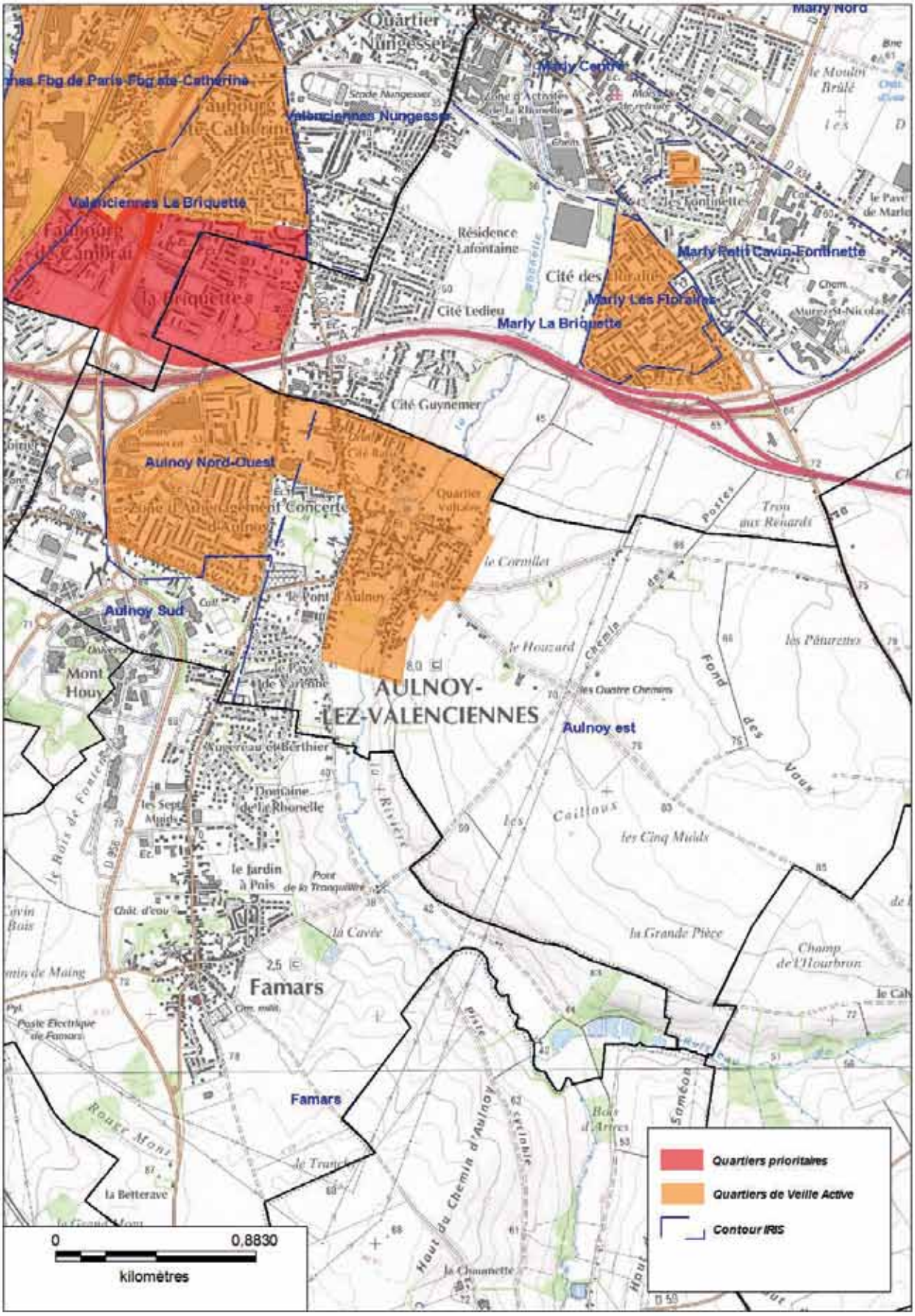

COMMUNE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **7 425 habitants** *(Insee 2011)*
- **22 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 14,6 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 18,7 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 38,3 %**
  - **> 25-54 ans : 15,7 %**
  - **> 55-64 ans : 10,6 %**
- **6,1 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **16 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **35,2 % du parc date d'avant 1946, 50,6 % de 1946 à 1990 et 14,2 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **47 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **34 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Université du Mont Houy; • Ville centre des 20 communes du canton de près de 52 779 habitants; • Réseau associatif dense; • Mixité fonctionnelle et sociale de l'habitat entre le parc privé, le logement locatif social, l'accession à la propriété; • Futur éco-quartier, qui reliera les quartiers du vieil Aulnoy et celui de la ZAC de l'aérodrome; • Bien desservi par le réseau autoroutier (autoroute A2) et le tramway; • Densité commerciale intéressante; • Equipements sportifs et culturels en nombre et de qualité : Médiathèque François Rabelais, salle culturelle des Nymphéas, salle Félicien Joly, Complexe Sportif Jean Stablinski...; • 2 groupes scolaires, une école maternelle et un collège (un des 4 des 20 communes du canton).	• Vieillissement de la population; • Nombreuses familles monoparentales sur la commune, ce qui génère des difficultés de logement; • Stationnement sauvage lié à la présence de nombreux étudiants sur certaines zones; • Vétusté des groupes scolaires; • Absence de multi-accueil.

COMMUNE DE CRESPIN

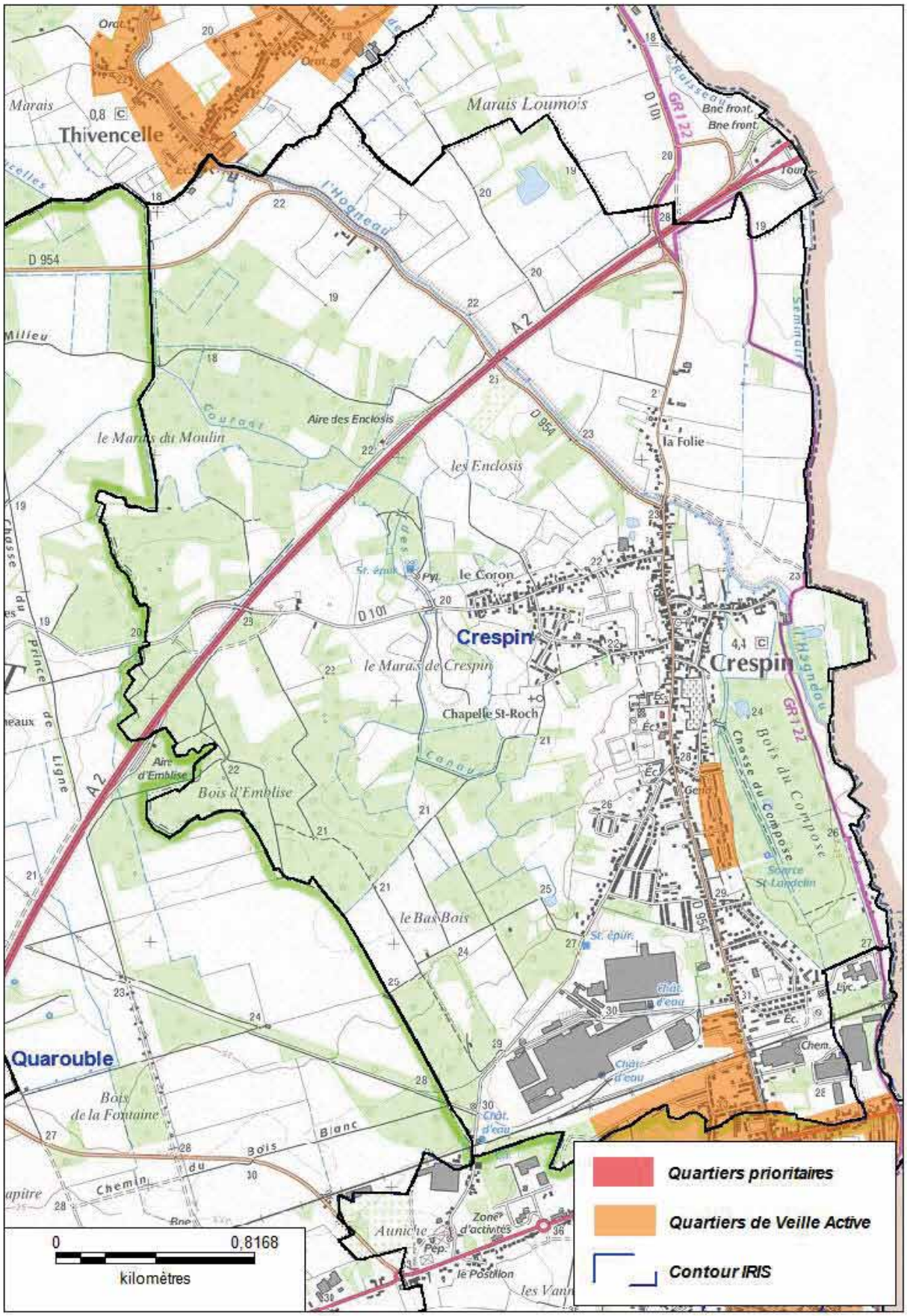

COMMUNE DE CRESPIN

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **4 513 habitants** *(Insee 2011)*
- **34,6 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 25,1 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 16,8 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 34,1 %**
  - **> 25-54 ans : 15,2 %**
  - **> 55-64 ans : 7,7 %**
- **4 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **23 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **57,9 % du parc date d'avant 1946, 35 % de 1946 à 1990 et 7,1 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **37,3 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **20 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Programme de renouvellement urbain en passe d'aboutir sur le quartier intercommunal de Blanc-Misseron ; • 2 nouveaux équipements structurants dont la construction démarre début 2015 : une crèche multi-accueil et un restaurant scolaire ; • Proximité d'accès à l'autoroute ; • Secteur frontalier ; • L'établissement Bombardier, et ses sous-traitants, sont les acteurs économiques majeurs du territoire ; • Des petits commerces et services, deux moyennes surfaces bordent le quartier de Blanc-Misseron ; • Une vie associative riche et variée autour du Crespin ancien soutenue par le Fonds de Participation des Habitants ; • Des comités de quartiers en cours de constitution.	• Les difficultés économiques et sociales notées à l'échelon communal se retrouvent évidemment de manière encore plus marquée sur les quartiers repérés en veille active ; • Habitat relativement vétuste, peu qualitatif, et par conséquent peu attractif ; • Eloignement de la ville - centre d'agglomération : grands équipements et institutions éloignées (45 minutes en bus ; 20 minutes en véhicule personnel).

COMMUNE DE MAING

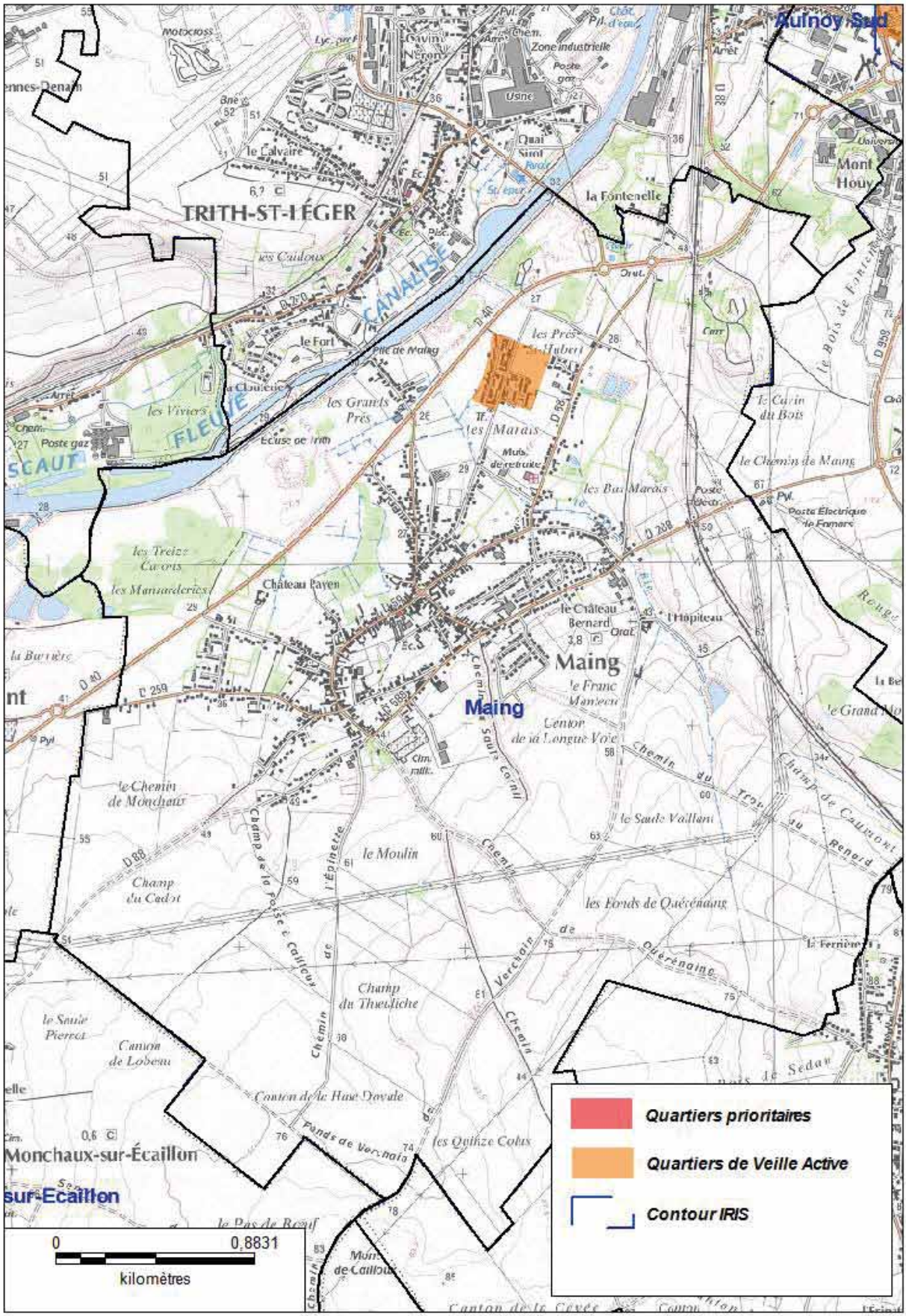

COMMUNE DE MAING

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **4 010 habitants** *(Insee 2011)*
- **28,3 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 21,3 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 14 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 37,3 %**
  - **> 25-54 ans : 11,5 %**
  - **> 55-64 ans : 8,4 %**
- **3,4 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **17 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **29,2 % du parc date d'avant 1946, 56,2 % de 1946 à 1990 et 14,6 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **23,1 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **5 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Logements individuels ; • Commerces accessibles rapidement ; • Transports urbains accessibles.	• Habitat de plus de 50 ans (vétusté) ; • Isolement du quartier par rapport à la ville ; • Manque de mixité sociale et économique (précarité de la population) ; • Population vieillissante ; • Isolement en progression (veuvage, familles monoparentales) ; • Niveau de formation faible.

COMMUNE D'ODOMEZ

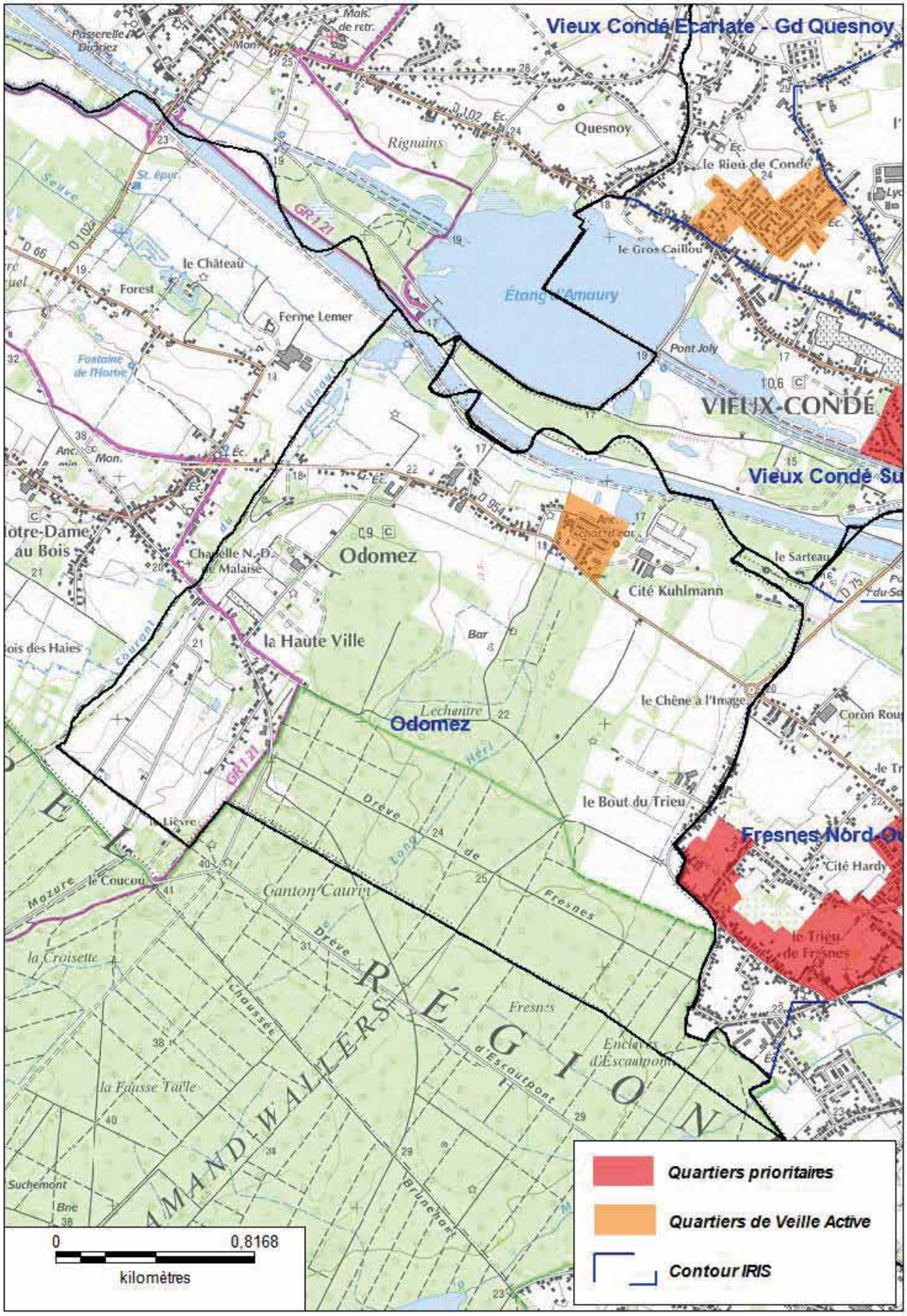

COMMUNE D'ODOMEZ

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **916 habitants** *(Insee 2011)*
- **32,3 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 18,7 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 18,3 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 43,5 %**
  - **> 25-54 ans : 15,2 %**
  - **> 55-64 ans : 10,8 %**
- **8,3 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **26 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **63,9 % du parc date d'avant 1946, 24,9 % de 1946 à 1990 et 11,1 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **31,3 % de ménages locataires** *(Insee 2011)*, **aucun ne relevant du parc HLM** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
CITÉ KUHLMANN	
• Travaux de rénovation et de valorisation de la Cité en cours : assainissement, réhabilitation des espaces publics (espaces de jeux, espaces verts, etc.) ; • Présence d'équipements sportifs : City Park (terrains de football, de basket, de volleyball), boulodrome.	• Incivilités ; • Petite délinquance ; • Mobilité : transports en publics difficilement accessibles (très peu de fréquence journalière) ; • Ménages en précarité, familles monoparentales nombreuses ; • Ménages isolés, peu de mixité sociale ; • Absence de lieux de vie partagés (centre social, maison de quartier, etc.).

COMMUNE DE PETITE FORET

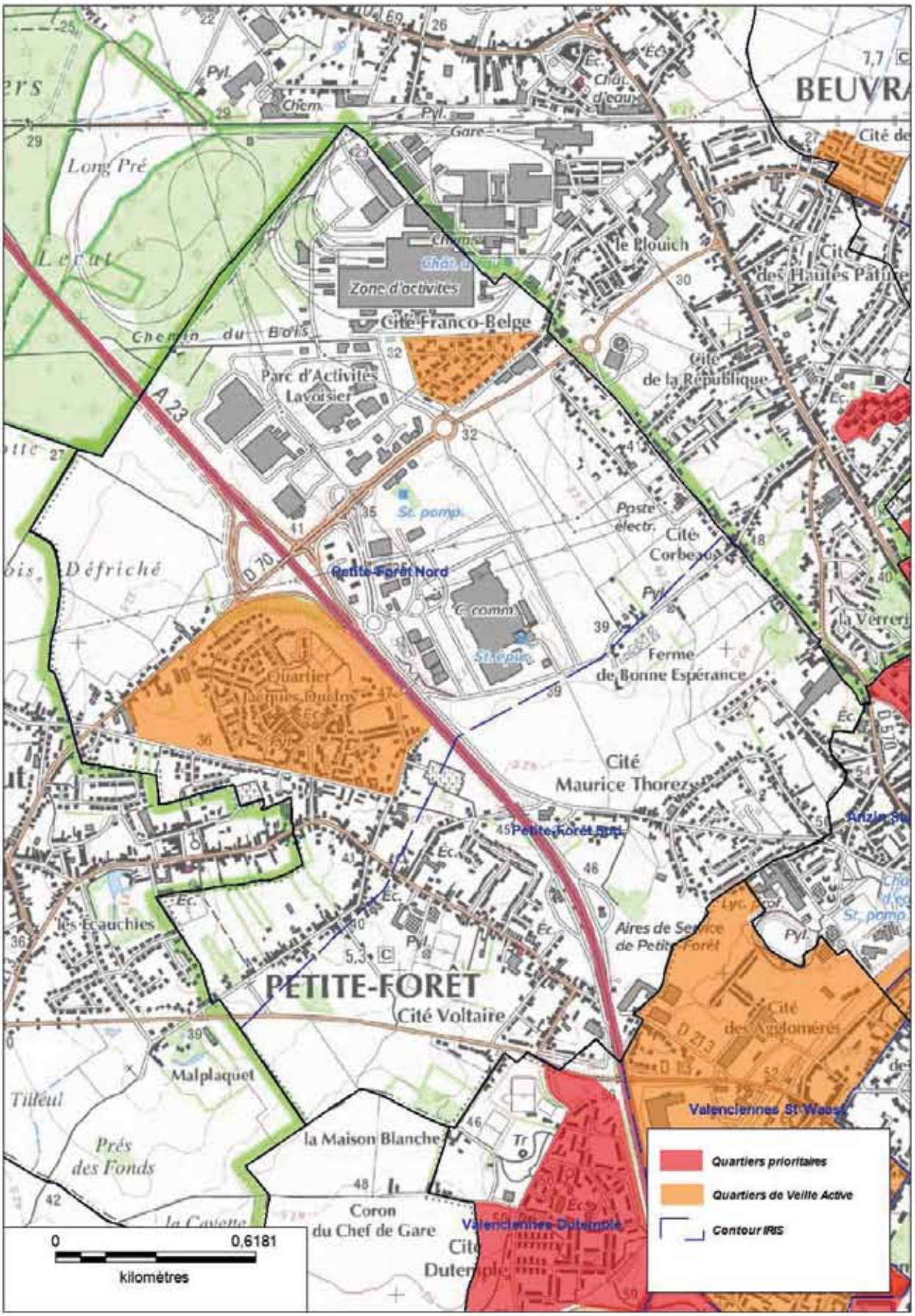

COMMUNE DE PETITE FORET

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **4 975 habitants** *(Insee 2011)*
- **26,6 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 16,8 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 13,3 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 34,5 %**
  - **> 25-54 ans : 10,3 %**
  - **> 55-64 ans : 8,6 %**
- **6,3 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **17 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **23,2 % du parc date d'avant 1946, 67,2 % de 1946 à 1990 et 9,6 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **26,2 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **18 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Fort tissu associatif; • Présence du complexe scolaire Saint-Exupéry qui dynamise le quartier; • Beaucoup de locaux municipaux en prêt pour les associations; • Espaces urbains communs suffisamment développés.	• Pas de commerce; • Manque des panneaux indiquant la présence des locaux associatifs; • Parc Mandela pas assez accessible et pas assez mis en valeur; • Quartier relativement loin du centre-ville.

COMMUNE DE THIVENCELLE

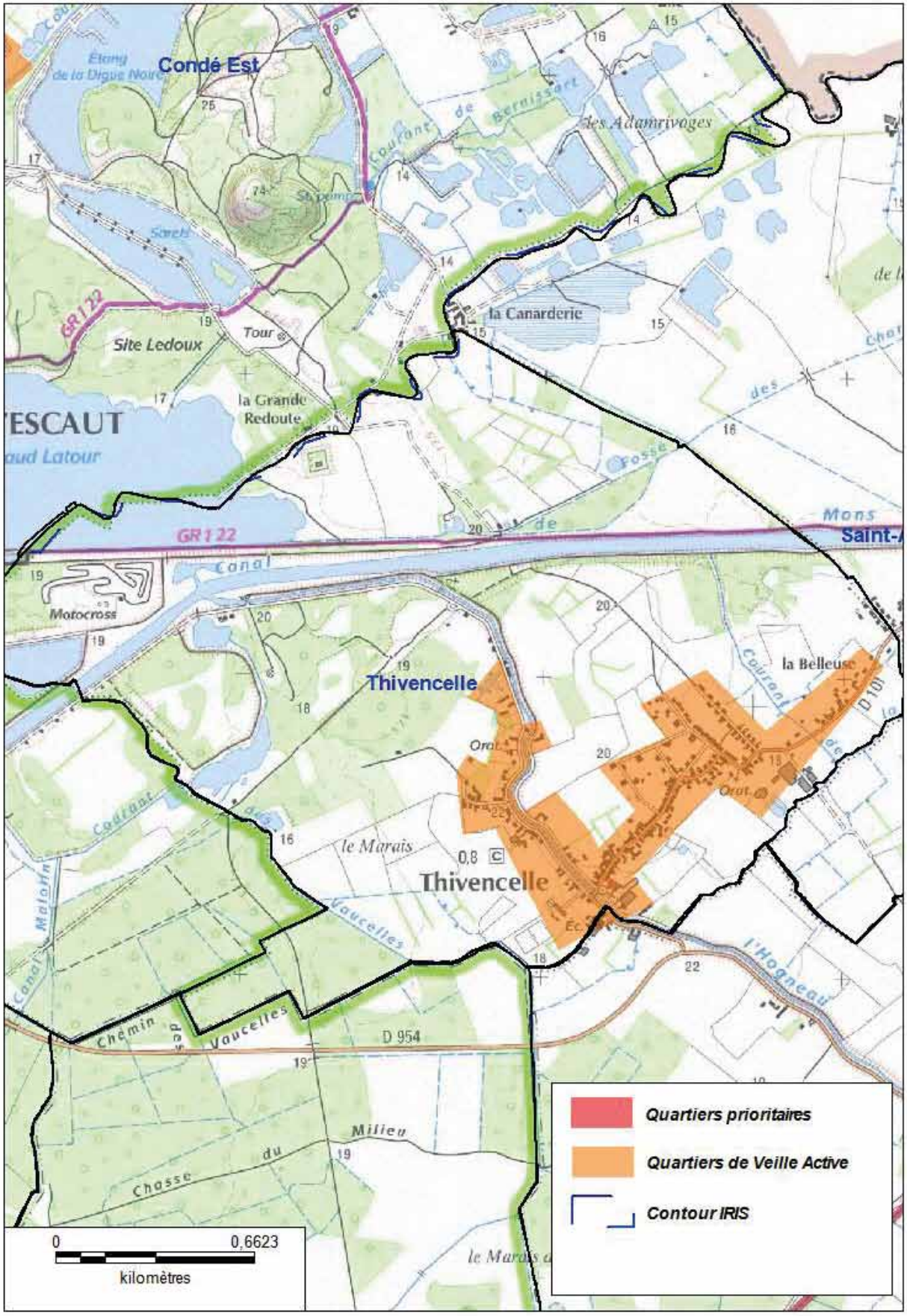

COMMUNE DE THIVENCELLE

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

- **847 habitants** *(Insee 2011)*
- **32,4 % d'allocataires dont le revenu est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus et 17,6 % à hauteur de 100 %** *(CAF – DGFIP, 31 déc. 2013)*
- **Taux de chômage des 15-64 ans** *(Insee – CAF, 2011)* **: 21,7 % dont :**
  - **> 15-24 ans : 47,9 %**
  - **> 25-54 ans : 18,5 %**
  - **> 55-64 ans : 30 %**
- **7,3 % des 15-17 ans non scolarisés** *(Insee, 2011)*
- **19 % des 15 ans et plus non diplômés** *(Insee, 2011)*
- **71,4 % du parc date d'avant 1946, 21,4 % de 1946 à 1990 et 7,1 % de 1991 à 2008** *(Insee - M&C Soginorpa, 2011)*
- **52,7 % de ménages locataires, HLM et privé** *(Insee 2011)*
- **47 % de ménages locataires du parc HLM, y compris minier** *(RPLS 2013)*

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
• Construction d'une nouvelle salle multifonctions (une salle polyvalente, une salle pour les aînés, une salle pour les jeunes, une cyber-base avec une bibliothèque-médiathèque) ; • Un tissu associatif dense et dynamique (19 associations) ; • Un patrimoine architectural minier, en partie rénové.	• Une commune peu desservie par les transports en commun ; • Un nombre croissant de familles monoparentales ou de veuves accompagné par le CCAS ; • Une seule école comptabilisant trois classes (trois niveaux par classe) et des situations d'évitement de la carte scolaire ; • Un retour à l'emploi difficile pour certains jeunes ; • Quelques problèmes de délinquance / jeunes en errance.

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET CADRE DE RÉFÉRENCE

L'appropriation des nouveaux enjeux de la politique de la Ville et de la nouvelle géographie prioritaire ont nécessité une remise à plat des éléments de diagnostic existants dans l'objectif de cerner au plus près les spécificités infra-communales du territoire.

L'établissement de ce diagnostic, partagé avec les partenaires associés à la démarche, a permis de mesurer les écarts entre les quartiers réglementaires et le reste du territoire à différentes échelles (infra communale, communale, d'agglomération, départementale et régionale), mettant ainsi en évidence les problématiques et les enjeux ayant permis la détermination des ambitions données au Contrat de Ville et apportant des clefs aux équipes projets dans l'élaboration de leurs priorités d'actions locales.

Cette partie est scindée en deux chapitres inter reliés comme suit :

- Les diagnostics thématiques partagés et les enjeux qui en découlent ;
- Le cadre de référence validé du Contrat de Ville.

I • PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le Valenciennois correspond à l'arrondissement de Valenciennes, et se situe dans le département du Nord, entre les arrondissements de Lille, de Douai et d'Avesnes-sur-Helpe d'une part, et la Belgique d'autre part.

Ce territoire d'environ 640 km² compte près de 350 000 habitants (8,7 % de la région Nord-Pas-de-Calais) répartis dans 82 communes, soit une densité élevée de 550 habitants/km², ce qui en fait le territoire le plus peuplé de la région Nord-Pas-de-Calais.

Il compte deux communautés d'agglomération dont Valenciennes Métropole qui regroupe 35 communes et environ 200 000 habitants.

La population est majoritairement concentrée dans le centre, 37 % des habitants vivant dans l'agglomération centrale et 23 % à Valenciennes. Les autres secteurs - Secteur Est, Pôle d'agglomération du Pays de Condé et secteur rural Sud - ne regroupent que 11 à 17 % des habitants chacun.

Le territoire demeure encore familial, avec une part importante de ménages avec enfants, pour une moyenne de 2,3 personnes par ménage. Toutefois, s'observe une légère surreprésentation des personnes seules par rapport au Nord, et dans le secteur rural, la part de couples, avec et sans enfants, est surreprésentée, tant par rapport à l'agglomération qu'au département.

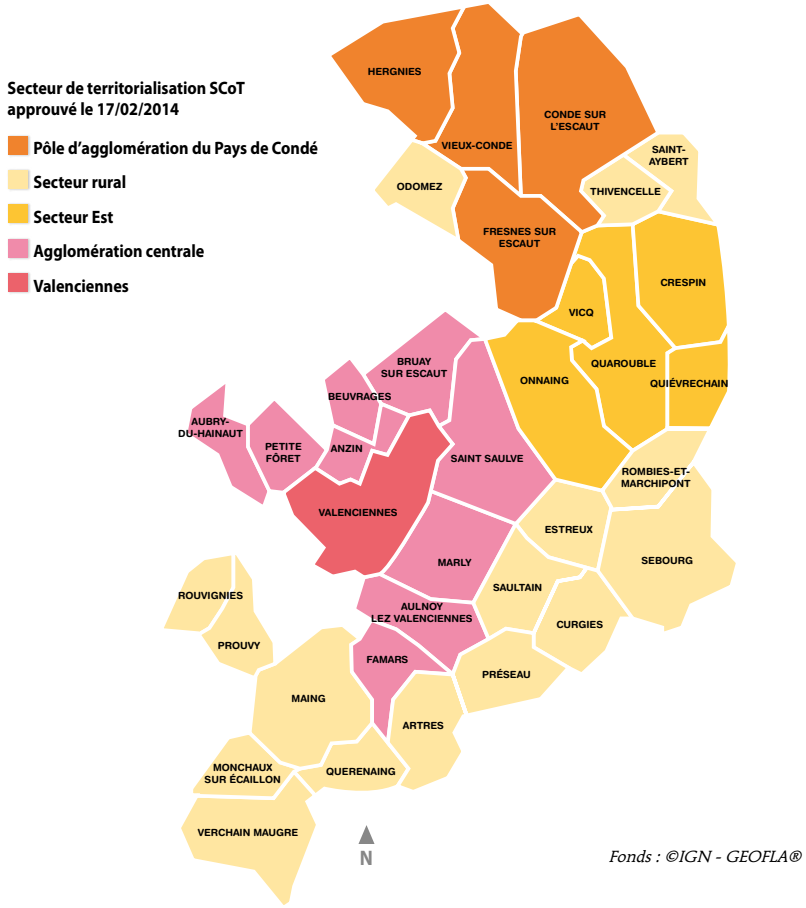

L'indice de jeunesse sur le territoire est encore élevé, mais en net recul depuis 2006, en particulier dans le secteur rural et l'agglomération centrale. Malgré tout, le vieillissement est moins prononcé que sur le département du Nord.

En moyenne, les revenus mensuels par unité de consommation sont très inférieurs à ceux des ménages du département : moins de 1300 € en 2011, contre 1450 € à l'échelle départementale. Seuls 15 % des ménages ont des revenus supérieurs à 1500 €/mois/unité de consommation, ce qui révèle la précarité prégnante sur le territoire.

Le passé industriel sidérurgique et minier du territoire imprime en effet encore fortement l'organisation territoriale et sociétale actuelle. Le déclin de ces activités, amorcé dans les années 60 et intensifié dans les années 70 et 80, a généré une lourde crise sociale. Au début des années 90, le taux de chômage atteignait 20% dans l'arrondissement, avec des pointes avoisinant les 40 % dans les communes du Corridor minier, d'Anzin à Vieux Condé. La crise sociale s'est doublée d'une crise urbaine, paysagère et démographique : dégradation voire abandon des quartiers historiques et miniers, dégradation des équipements, apparition de friches, déprise démographique, etc. Les grands projets entrepris ces vingt dernières années ont permis d'insuffler une dynamique de renouveau et d'amorcer la reconversion économique. Néanmoins, certaines parties du territoire restent encore à l'écart de cette dynamique, d'où la concentration des moyens vers les quartiers les plus déshérités : les quartiers en politique de la ville.

II • LES DIAGNOSTICS THÉMATIQUES

1. Diagnostic emploi, insertion, développement économique

Le bassin d'emploi de Valenciennes constitue un territoire attractif avec une position géographique de carrefour, transfrontalier et bien desservi qui attire les entreprises, facteur de production et d'emploi.

C'est aussi un territoire à forte densité de population où l'offre de formation est diversifiée ; une université et plusieurs grandes écoles s'y trouvent.

Toutefois, c'est un territoire qui doit faire face à certaines difficultés persistantes en matière d'emploi avec un taux de chômage qui reste élevé.

Développement économique et Emploi

Le territoire de Valenciennes Métropole développe une stratégie autour de 3 filières d'excellence.

> Les transports terrestres

L'industrie des transports terrestres avec la filière ferroviaire et automobile est représentée sur le territoire par :

- Le « Campus innovant » de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, combinant laboratoires de recherche performants et formations d'excellence ;
- Le pôle de compétitivité I-Trans ;
- Un réseau performant de constructeurs leaders et d'équipementiers (Alstom, Bombardier, Toyota…) ;
- 120 experts ferroviaires européens à l'Agence ferroviaire européenne ;
- 90 partenaires au sein de l'Association des industries ferroviaires Nord-Pas-de-Calais Picardie (AIF) ;
- Le centre d'essai ferroviaire.

Le technopôle Transalley conjugue à ce titre formation- recherche-innovation en partenariat avec l'Université, les organismes consulaires, les industriels et le pôle de compétitivité I-Trans.

> L'économie numérique

1er pôle français de formation aux métiers de la création numérique grâce à des écoles prestigieuses et reconnues au niveau mondial :

- Supinfocom RUBIKA : réalisation numérique ;
- Supinfogame RUBIKA : jeux vidéo ;
- Institut supérieur de design (ISD) : design industriel et numérique.

Ces écoles du groupe RUBIKA se sont regroupées récemment dans un bâtiment unique, « la Serre Numérique », bâtiment lui-même situé dans une zone de développement économique dédiée au numérique et aménagée par Valenciennes Métropole : les Rives Créatives.

> La logistique

Ce 3ème pilier est illustré par les projets de port fluvial à Bruay-Saint Saulve, de connexion du parc de l'Aérodrome au port de Prouvy-Rouvignies ainsi que par les opérations engagées ou prévues sur les grandes infrastructures : réouverture du Canal Condé-Pommeroeul, liaison A2-A23 ou contournement Nord de l'agglomération.

• QUELQUES STATISTIQUES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le territoire de Valenciennes Métropole dispose d'un **taux d'emploi**[1] de 53,4 % *(Personnes de 15 à 64 ans - 2011 - INSEE).*
En 2011, la structuration de l'emploi sur le territoire de la zone d'emploi de Valenciennes est la suivante :

	2011
AGRICULTURE	1 %
INDUSTRIE	22 %
CONSTRUCTION	6 %
COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS	37 %
ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE	35 %

Source : INSEE, RP 2011

[1] Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus de la classe.

En 2012, sur la zone d'emploi de Valenciennes, les nombres d'entreprises par secteur d'activités sont les suivants :

	2012
INDUSTRIE	6,5 %
CONSTRUCTION	10,4 %
COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS	64,7 %
ADMINISTRATION PUBLIQUE ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE	18,3 %

Source : INSEE

L'industrie dispose d'un nombre d'entreprises moins élevé que le commerce, le transport ou les services divers mais les entreprises industrielles sont de gros employeurs. En effet, sur 680 établissements employeurs, 43 ont plus de 50 salariés soit 11 786 salariés.

Selon l'**enquête Besoins de Main d'œuvre** menée par Pôle Emploi pour l'année 2015, le nombre de projets d'emploi pour le bassin de Valenciennes s'élève à 6 527. C'est la 3ème zone d'emploi ayant le plus grand nombre de projets.

29,2 % de ces projets sont considérés comme étant difficiles à concrétiser et 20,8 % concernent des emplois saisonniers.

En termes de **création d'entreprises** sur la zone d'emploi de Valenciennes, entre décembre 2014 et mars 2015, le nombre de créations s'élèverait à 650. Soit le 3ème territoire de la région en nombre de créations derrière Lille et Roubaix/Tourcoing.

En comparaison à la même période un an plus tôt, le nombre de créations d'activité a augmenté de 3,7 %.

• UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ

Au 4ème trimestre 2014, sur la zone d'emploi de Valenciennes, le taux de chômage est de 15,2 %, en Région, 13 % et en France, 10 %.

En mars 2015, le territoire de Valenciennes Métropole comptait 19 871 personnes en recherche d'emploi de catégories A, B et C.

• DES DISPARITÉS FEMME / HOMME

Les données présentent une part plus importante des hommes en demande d'emploi. En effet, ils représentent sur le territoire de Valenciennes Métropole 56,3 % de la demande d'emploi.

Cependant, la présence moins forte des femmes dans la demande d'emploi ne veut pas dire qu'elles sont plus à l'emploi. En effet, il a été remarqué que les femmes s'inscrivent moins car elles considèrent qu'elles n'ont pas leur place au sein du marché du travail et qu'elles ne trouveraient pas d'emploi. Ce sentiment est plus fortement ressenti au sein des quartiers en politique de la ville.

De plus, les femmes se positionnent sur un nombre et un type de métiers restreints.

• UN BAS NIVEAU DE FORMATION

61% des personnes en recherche d'emploi ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP *(Source : Pôle Emploi - Mars 2015 - Zone d'Emploi de Valenciennes)*. 51% des moins de 25 ans en recherche d'emploi ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP.

Un travail sur la formation-qualification des publics et un accompagnement en matière d'illettrisme des personnes les plus en difficultés apparaissent donc nécessaires.

• UNE FAIBLE DISPERSION DES MÉTIERS RECHERCHÉS

Le positionnement sur le marché du travail se fait généralement via un positionnement socio-culturel et non via les compétences.

Voici la liste des métiers les plus recherchés par ordre de grandeur :

- Nettoyage de locaux ;
- Vente en habillement et accessoires de la personne ;
- Services domestiques ;
- Entretien des espaces verts ;
- Assistance auprès d'enfants ;
- Préparation du gros œuvre et des travaux publics ;
- Montage-assemblage mécanique ;
- Magasinage et préparation de commandes ;
- Secrétariat.

Source : Pôle Emploi - Mars 2015

Cependant, les emplois disponibles sur le territoire ne sont pas que dans ces domaines d'activité.

GRAPHIQUE : RÉPARTITION DE L'OFFRE D'EMPLOI PAR DOMAINES PROFESSIONNELS SUR LE BASSIN DE VALENCIENNES (TOUS TYPES DE CONTRATS CONFONDUS)

(Cumul du nombre d'offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en un an, entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014)

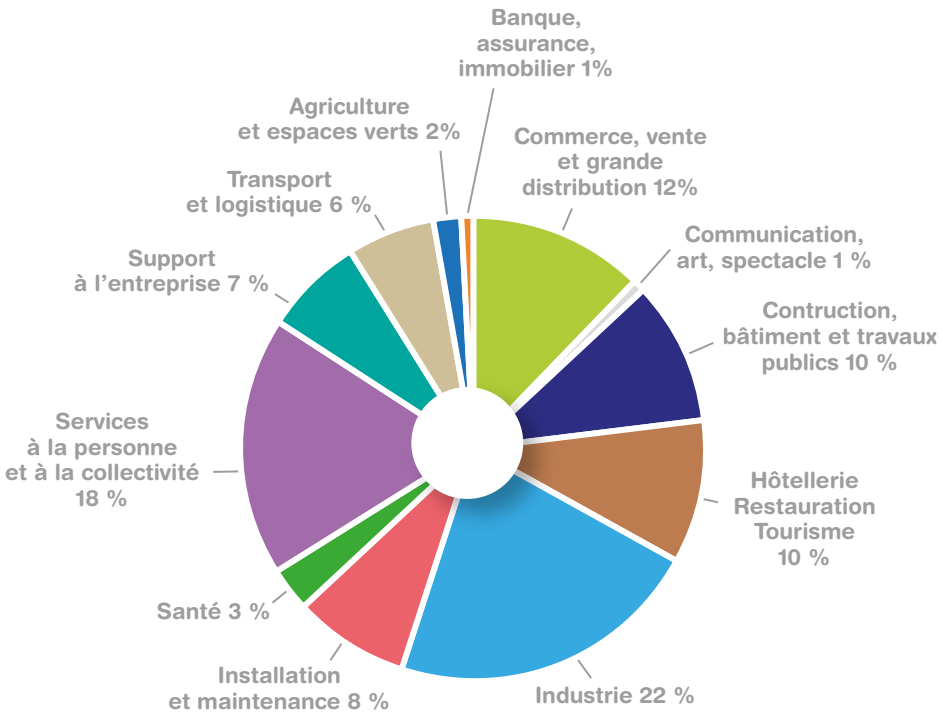

Source : Pôle Emploi, Panier Stats mars 2015

• LES FREINS À L'EMPLOI DES JEUNES DIPLÔMÉS (Source : MDE du Valenciennois - Etude 2014)

La Maison de l'Emploi du Valenciennois a mené une étude auprès de jeunes diplômés du territoire afin de mettre en avant les freins à l'emploi qu'ils pouvaient rencontrer.

98 % des jeunes diplômés interrogés dans le cadre de cette étude ont exprimé au moins un frein à la recherche d'emploi. Les deux principaux sont la pénurie des offres d'emploi puis le manque d'expérience. 7 demandeurs d'emploi sur 10 ont énoncé ces sujets comme étant de réels freins à leur recherche d'emploi.

2. Diagnostic santé

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole concentre plus de la moitié de la population de la zone de proximité (ZP) du Valenciennois.

C'est un territoire confronté à une surmortalité, toutes causes, élevée, qui s'accroît encore dans le cas de la mortalité prématurée. Les Indices Comparatifs de Mortalité (ICM), tant masculins que féminins, dépassent significativement le seuil régional (+ 21 points et + 18 points).

L'état de santé de la population est plus défavorable qu'à l'échelle de la Région, notamment chez les hommes et lorsque les deux sexes sont regroupés : la mortalité est favorisée par les comportements à risques, la tabagie, l'alcoolisme, les tumeurs malignes et maladies respiratoires[2].

Au sein de l'espace urbain, les difficultés sont plus importantes dans la partie nord de l'agglomération qui cumule des indicateurs plus défavorables pour les 3 dimensions de l'indicateur de développement humain IDH-4 (revenu, formation, santé).[3]

La densité médicale de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est proche de la moyenne régionale qu'il s'agisse de médecine générale, de spécialistes ou d'autres professions médicales.[2]

• DES INDICES DE MORTALITÉ ÉLEVÉS

Les indices comparatifs de mortalité élevés témoignent du mauvais état de santé de la population de Valenciennes Métropole.

Ainsi, l'ICM de Valenciennes Métropole est de 134,8 (216e sur 218 EPCI). La mortalité prématurée avant 65 ans est de 186,8 (212e sur 218 EPCI).[4]

L'analyse plus fine de la mortalité prématurée montre :

- des taux élevés pour les cancers des Voies Aéro-Digestives Supérieures (VADS) de + 173 % pour les hommes (versus + 98 % en région) et + 134 % pour les femmes (versus + 96 % en région),
- le cancer du sein pour les femmes + 45 % (versus + 29 % en région),
- les maladies circulatoires + 71 % (versus + 47 % en région),
- les maladies respiratoires + 159 % (versus + 72 % en région)

dont + 200 % (versus + 79 % en région) pour les hommes.

A l'ensemble de ces pathologies sont associés des facteurs de risques tels que la consommation élevée d'alcool, de tabac et des comportements alimentaires déséquilibrés.

Pour Valenciennes Métropole, la mortalité prématurée liée au tabagisme est de + 68% (versus + 46% en région), celle liée à l'alcoolisme est de + 150 % (versus + 115 % en région), surtout pour les hommes, + 142 % (versus + 100 % en région)[1].

Le taux de participation au dépistage est encore faible :

- dépistage du cancer du sein : 50,6 % ;
- dépistage colorectal : environ 25,1 %.[5]

Le diabète sucré y occasionne quant à lui une surmortalité tous âges de + 30 % chez les hommes et + 68 % chez les femmes[1].

• UNE PRÉVALENCE DE L'OBÉSITÉ

Selon l'enquête ObEpi réalisée auprès des 15 ans et plus, le Nord-Pas-de-Calais était en 2012 la région la plus touchée par l'obésité avec un taux de prévalence de l'obésité de 21,8 %.

La prévalence de l'obésité s'est encore accélérée ces dernières années en France, en particulier chez les enfants. Au niveau du département du Nord, le bassin valenciennois présente le taux d'obésité le plus important pour la tranche d'âge des classes de CP6 (10,70 % par rapport au 7,77 % pour le département et 8,32 % pour l'Académie de Lille). Pour la tranche d'âge des 6èmes et des Lycées Professionnels, on peut constater un taux d'obésité également élevé.

TABLEAU 1 : LA SYNTHÈSE DES TAUX D'IMC SUPÉRIEUR AU 97ÈME PERCENTILE PAR BASSIN SUR LE NORD

	NOMBRE D'ENFANTS EXAMINÉS			IMC SUPERIEUR AU 97ÈME PERCENTILE								
	CP	6ème	LP	CP			6ème			LP		
				Degré 1	Degré 2	total	Degré 1	Degré 2	total	Degré 1	Degré 2	total
B1 - LILLE CENTRE	425	1968	730	4,71%	2,82%	7,53%	9,35%	5,39%	14,74%	8,36%	7,53%	15,89%
B2 - LILLE OUEST	1116	2016	235	2,69%	2,06%	4,75%	9,52%	4,02%	13,54%	5,96%	6,38%	12,34%
B3 - LILLE EST	1057	2520	326	4,54%	1,89%	6,43%	8,93%	3,81%	12,74%	6,13%	6,75%	12,88%
B4 - ROUBAIX TOURCOING	2580	2662	1030	5,27%	2,83%	8,10%	11,91%	6,76%	18,67%	6,80%	5,92%	12,72%
B5 - DUNKERQUE	1431	3453	1101	4,19%	2,87%	7,06%	11,32%	4,11%	15,44%	4,00%	3,54%	7,54%
B6 - DOUAI	1923	2888	1018	3,90%	3,12%	7,02%	10,04%	4,36%	14,40%	8,55%	8,94%	17,49%
B7 - VALENCIENNES	1598	3640	1140	6,45%	4,26%	10,70%	12,01%	5,52%	17,53%	7,02%	6,14%	13,16%
B8 - SAMBRE AVESNOIS	665	2620	323	5,41%	3,61%	9,02%	10,53%	4,89%	15,42%	8,05%	6,19%	14,24%
B9 - CAMBRAI	522	1840	353	6,51%	3,07%	9,58%	12,50%	6,74%	19,24%	5,95%	6,80%	12,75%
NORD	11317	23607	6256	4,79%	2,98%	7,77%	10,77%	5,02%	15,78%	6,76%	6,35%	13,11%
ACADEMIE DE LILLE	20151	39217	11008	5,04%	3,29%	8,32%	10,91%	5,32%	16,23%	6,89%	5,56%	12,45%

Source : Relevé infirmier des IMC effectué par l'Éducation Nationale pour l'année 2012/2013

[2] *Données issues du diagnostic type « CLS de la CA de Valenciennes Métropole » - ARS - ORS Nord - Pas-de-Calais - mise à jour : mars 2013*

[3] *Données issues de : Fiche - Territoire « la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ; vision 2040 » juin 2014*

[4] *Données issues de la publication « Notre santé, mieux comprendre la santé et ses enjeux en Nord - Pas-De-Calais », septembre 2014, ORS et Région Nord - Pas-de-Calais.*

[5] *Données transmises par l'ARS Nord - Pas-de-Calais*

[6] *Données issues du relevé infirmier des IMC effectué par l'Éducation Nationale pour l'année 2012/2013*

• DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Bien que la densité médicale de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole soit proche de la moyenne régionale, celle-ci est à relativiser : le périmètre d'agglomération rayonne au-delà des limites du territoire. La concentration médicale sur les communes de Valenciennes et Anzin bénéficie en partie aux habitants de la Communauté d'Agglomération de la porte du Hainaut qui est, quant à elle, moins dense au regard du nombre de professionnels de santé par habitant.

Ainsi en 2011, la densité de médecins généralistes sur la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole était de 10,8 pour 10 000 habitants (versus 10,6 en région).

La CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), permettant une prise en charge gratuite des dépenses de santé pour les personnes les plus démunies, concerne une part importante des populations des communes en géographie prioritaire.

TABLEAU 2 : DONNÉES RELATIVES À L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS POUR LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

	POPULATION PROTÉGÉE RÉGIME GÉNÉRAL AU SENS STRICT AU 31/12/2013	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES CMUC AU 31/12/2013	PART DES BÉNÉFICIAIRES CMUC / POPULATION PROTÉGÉE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 31/12/2013	PART DES BÉNÉFICIAIRES ACS / POPULATION PROTÉGÉE	NOMBRE DE PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES EN 2013	MONTANT DE PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES EN 2013
ANZIN	12403	2723	21,95%	489	3,94%	278	1917679,97
BEUVRAGES	6151	1051	17,09%	248	4,03%	140	1034199,51
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	10474	1905	18,19%	400	3,82%	219	1621221,65
CONDE-SUR-L'ESCAUT	8228	2051	24,93%	298	3,62%	152	1051202,53
FRESNES-SUR-ESCAUT	6611	1151	17,41%	222	3,36%	132	937641,04
MARLY	10221	1352	13,23%	287	2,81%	211	1489749,95
ONNAING	7661	1145	14,95%	194	2,53%	151	1022024,24
QUIEVRECHAIN	5853	1141	19,49%	188	3,21%	99	692304,13
SAINT-SAULVE	9213	736	7,99%	167	1,81%	191	1510304,13
VALENCIENNES	38651	8208	21,24%	1166	3,02%	615	4468354,22
VIEUX-CONDE	8989	1326	14,75%	241	2,68%	214	1733119,62
VICQ	1236	101	8,17%	43	3,48%	26	225221,97

Source : CPAM du Hainaut, Participation au diagnostic du Contrat de Ville 2015-2020

Anzin, Condé-sur-L'Escaut et Valenciennes sont les communes les plus concernées avec respectivement 21,95%, 24,93% et 21,24% de bénéficiaires de la CMUC parmi la population protégée au régime général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

3. Diagnostic logement

• UN IMPORTANT MAILLAGE DU LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE EN RÉPONSE À DES MÉNAGES AUX FAIBLES RESSOURCES

En réponse aux besoins de la population et des faibles niveaux de ressources, l'offre locative sociale est largement développée avec des concentrations fortes notamment sur le corridor minier et le secteur central.

Plus de 22 400 logements locatifs sociaux sont présents sur le territoire de Valenciennes Métropole, soit 28% des résidences principales.

Parmi eux, près de 4 logements sociaux sur 10 se situent dans les quartiers en politique de la ville, ce qui correspond à 8 346 logements sociaux. Une plus forte présence de grands logements est constatée : 40% des logements T4 et + se situent dans les quartiers en politique de la ville, et 42% des T6 et +.

Le parc social ancien est fortement présent : 60% du parc social construit avant 1950 se situe dans ces quartiers.

Depuis 2009, 32% des nouvelles livraisons de logements locatifs sociaux ont eu lieu dans les nouveaux quartiers prioritaires (711 logements sur 2 223 livrés sur le

territoire de Valenciennes Métropole entre 2009 et 2014).

Les logements sociaux sont financièrement plus accessibles :

- Les loyers moyens et au mètre carré sont moins élevés dans les quartiers en politique de la ville sur toutes les typologies (sauf T1).
- Près de la moitié du parc proposant un loyer inférieur à 5,5 euros/ m² de Valenciennes Métropole se situe dans les quartiers prioritaires.
- Près de la moitié (46 %) des logements sociaux des quartiers prioritaires proposent un loyer au m² inférieur à 5,5 euros contre 37 % sur l'ensemble du parc du territoire de Valenciennes Métropole.

On relève également moins de logements proposant des loyers supérieurs à 7,5 euros/m² :

- 4 % du parc social du territoire et seulement 2 % du parc social des quartiers en politique de la ville proposent un loyer supérieur à 7,5 €/ m².
- Moins de 2 logements sur 10 des quartiers en politique de la ville proposent un loyer supérieur à 7,5 €/ m².[7]

La pression de la demande est cependant globalement faible : sur près de 6 400 demandeurs, 2 700 attributions ont été faites en 2014, soit environ 2,4 demandes pour une attribution. Le délai d'attribution reste néanmoins élevé avec 15 mois en moyenne. Si le nombre de logements vacants reste faible, on constate cependant une diminution de l'attractivité des programmes de logements les plus anciens. En effet, le parc HLM et plus particulièrement le parc minier nécessitent d'importantes opérations de réhabilitation, notamment thermiques.

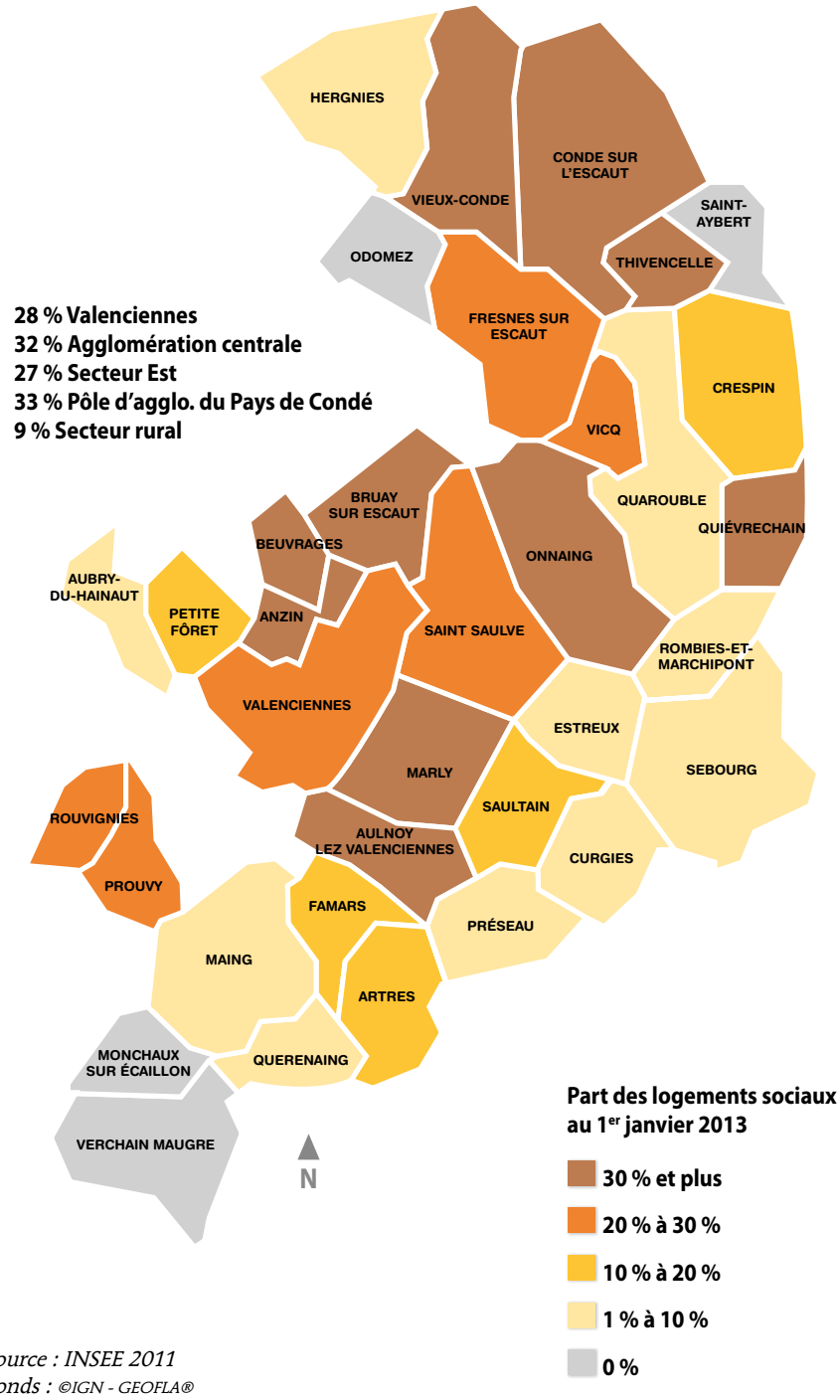

Source : INSEE 2011
Fonds : ©IGN - GEOFLA®

• UNE PART IMPORTANTE DU PARC PRIVÉ DE MAUVAISE QUALITÉ MAIS UNE INTERVENTION FORTE POUR SON AMÉLIORATION

Plus d'un logement sur dix est un logement privé potentiellement indigne. Ce chiffre est en léger recul par rapport à 2003 (12 %), en lien avec les nombreux dispositifs mis en œuvre par les collectivités pour l'amélioration de l'habitat, mais concerne tout de même 17 275 personnes. Ce phénomène touche davantage les locataires, le taux du parc privé potentiellement indigne (PPPI) étant de 21 % dans le parc locatif privé contre 5 % dans le parc de propriétaires occupants.

Au-delà de l'indécence ou de l'insalubrité, une partie du parc, qu'il soit occupé par des locataires ou leurs propriétaires, ne répond plus aux normes, aux attentes des ménages.

De nombreux dispositifs visent l'amélioration de ce parc :

- 4 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaires ont été menées depuis 2005, avec déjà plus de 1 200 logements financés et plus de 300 façades rénovées ;
- 2 OPAH sont en cours : l'OPAH-RU Val d'Escaut, annexe au PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés), et l'OPAH Cité ouvrière Kuhlmann à Odomez.

En parallèle, de nombreuses interventions sur le parc public sont en cours, dans le cadre de l'ANRU et du PNRQAD.

Malgré ces efforts, beaucoup de communes restent confrontées à la problématique des marchands de sommeil.

[7] *Sources pour toutes ces données : données RPLS au 1er janvier 2014 - CGDD / SOES (Service de l'Observation et des Statistiques)*

• DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES

Avec la hausse des tarifs de l'énergie, l'aide moyenne pour un impayé d'électricité est passée entre 2007 et 2010 de 299 € à 433 €, et de 354 € à 512 € pour le gaz au niveau départemental. Pour le Valenciennois, entre 2007 et 2012, ce montant est passé de 302 € à 615 € pour l'électricité et de 302 € à 566 € pour le gaz[8].

Les tarifs et le pourcentage des dépenses contraintes au coût énergétique ne cessent d'augmenter. Le phénomène entraîne parfois les ménages dans une spirale de difficultés…

Exemple :

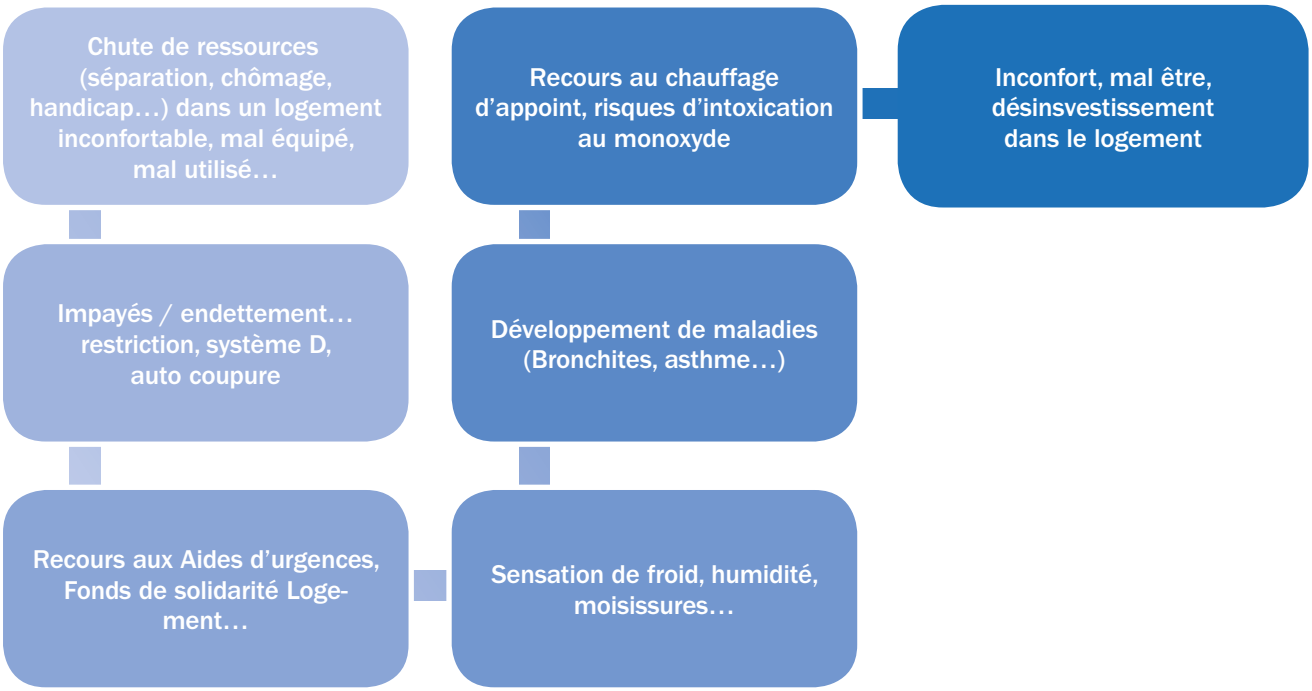

TABLEAU 5 : MONTANT DES AIDES AUX IMPAYÉS DE FACTURE D'ÉNERGIE ACCORDÉES PAR LE FSL DEPUIS 2007 (CHIFFRES DÉPARTEMENTAUX)

	2010	2011	2012
AIDES AUX IMPAYÉS D'ÉLECTRICITÉ	1 516 025,8	1 732 265,3	1 960 869,66
AIDES AUX IMPAYÉS DE GAZ	1 580 544,7	1 416 291,0	1 263 897,19
AIDES AUX IMPAYÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	716 801,7	764 421,4	1 055 268,85
TOTAL AIDES IMPAYÉS D'ÉNERGIE	3 813 372,2	3 912 977,7	4 280 035,7

Source bilan départemental 2012 du SEPS

Une part croissante de ces dépenses énergétiques sont assumées par le Département en l'absence d'augmentation en conséquence de la participation des fournisseurs au Fonds Solidarité Logement. En 2011, 55 % des ressources du budget 2011 du FSL proviennent du financement du Département, soit 11,3 millions d'euros.

L'objectif sur le territoire, qui compte de nombreux ménages dont la situation peut être qualifiée de précaire, notamment du point de vue du recours à l'énergie, est de s'attaquer à la raison du problème tout en accompagnant les familles pour y faire face.

[8] *Données issues du diagnostic relatif à la précarité énergétique, CAVM, 2014.*

4. Diagnostic éducation et citoyenneté

• LE NIVEAU DE FORMATION ÉVOLUE FAVORABLEMENT…

Le dernier recensement de 2009 a montré une évolution positive du niveau de formation de la population au niveau de l'arrondissement de Valenciennes. En effet, entre 1999 et 2009, le nombre de personnes titulaires au minimum d'un bac a progressé sensiblement (de 21 % à **32 %** de la population). Dans le même temps, on a constaté une baisse du nombre de personnes sans aucun diplôme (**22,4 %** en 2009 contre 25,4 % en 1999).

Le bassin de Valenciennes se distingue néanmoins par un niveau scolaire plus faible car la population des 15 ans et plus de niveau inférieur ou égal au CAP-BEP s'élève à **68,4 %** alors que la moyenne française se situe à **59,7 %.**

NB : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou + en 2009.

	ZONE D'EMPLOI DE VALENCIENNES		NORD - PAS-DE-CALAIS	FRANCE MÉTROPOLITAINE
PART DES TITULAIRES EN % :	1999	2009	2009	2009
D'AUCUN DIPLÔME	25,4	22,4	20,5	18,3
DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES	18,1	11,8	12,9	11,1
DU BEPC, BREVET DES COLLÈGES	7,5	6,5	6,8	6,3
D'UN CAP OU D'UN BEP	27,8	27,7	24,7	24
D'UN BACCALAURÉAT OU D'UN BREVET PROFESSIONNEL	10,1	14,6	15	15,9
D'UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT	6,3	9,7	10,8	11,8
D'UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LONG	4,8	7,5	9,3	12,7

Source : INSEE, recensement de la population 1999 et 2008 ; Diagnostic et plan d'action territoriaux 2013, bassin de Valenciennes.

• MÊME SI LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS CHEZ LES 15 - 59 ANS NOTAMMENT RESTE FAIBLE[9]

Parmi la classe d'âge des 15 - 59 ans ayant terminé leurs études, 19,3 % n'ont aucun diplôme, contre 18,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont également moins nombreux (20,9 % pour Valenciennes Métropole, contre 22,4 % en Région). On enregistre également ce même déficit pour les niveaux bac + 2 et les niveaux supérieurs. Inversement, les personnes ayant un niveau CAP ou BEP sont beaucoup plus nombreux à Valenciennes Métropole que dans le reste de la Région (30,4 % contre 28,4 %).

• CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE FORMATION DANS LE PREMIER ET SECOND DEGRÉ À VALENCIENNES MÉTROPOLE

En 2009, 11 lycées sont présents sur le territoire. 16 établissements offrent également des formations par voie d'apprentissage. Pour l'année scolaire 2008 - 2009, on comptait 9 903 élèves en classe de terminale (dont 3 820 par voie d'apprentissage).

En 2014, on comptait 15 collèges sur le territoire de l'agglomération, avec une population de 7265 élèves. 4 216 élèves étaient scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire (9 collèges sur 15, ce qui correspond à plus de la moitié des collégiens du territoire). De plus, on enregistrait 88 écoles maternelles et élémentaires (12 675 élèves), dont 22 étaient en réseau d'éducation prioritaire (3077 élèves).

• DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ENCORE PRÉSENTES[10]

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 17,2 % des élèves de 6e présentent un retard scolaire. Si cette moyenne est la même que celle constatée au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais, elle est au-dessus de la moyenne nationale (14,3 %).

---

[9] *Source : Fiche signalétique Sigale, Région Nord - Pas-de-Calais*

[10] *Source : Bureau des affaires économiques, de la cohésion sociale et du développement durable, Pôle Cohésion sociale de la Sous-préfecture de Valenciennes*

• LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Le Dispositif de Réussite Educative met en œuvre sur les territoires en politique de la ville une veille éducative partenariale qui réunit régulièrement les acteurs éducatifs locaux afin de proposer des parcours « sur mesure » aux enfants âgés de 2 à 16 ans qui sont dans des situations de fragilité. Les familles sont associées aux parcours personnalisés. Ces derniers sont composés d'actions ou d'interventions mobilisant le droit commun ou les moyens de la politique de la ville.

A travers les situations individuelles d'enfants fragiles qu'il accompagne, le dispositif constitue un révélateur de problématiques éducatives du territoire.

En 2014, ce sont près de 750 enfants et leurs familles qui ont bénéficié d'un parcours personnalisé. Majoritairement orientées par l'Education Nationale, les situations accompagnées montrent que les causes de difficultés éducatives sont diverses et souvent s'accumulent. Le dispositif a ainsi principalement été sollicité pour :

- Favoriser/développer les rapports positifs à l'apprentissage en complément de l'école ;
- Apporter aux jeunes enfants une stimulation langagière complémentaire à l'action de l'école ;
- Développer des compétences permettant de mieux vivre avec les autres ;
- Apporter un soutien aux parents dans leur fonction éducative ;
- Développer l'estime de soi (source de motivation) des enfants et des jeunes fragiles en les valorisant dans des activités qui leur permettent de se réaliser ;
- Permettre l'ouverture de l'enfant vers des activités extérieures (culturelles, de loisirs ou sportives) ;
- Aider les enfants / jeunes à accéder aux soins et à la santé.

• LA PLATEFORME D'APPUI ET DE SOUTIEN AUX DÉCROCHEURS DU VALENCIENNOIS

La plateforme d'appui et de soutien aux décrocheurs du Valenciennois a pour vocation de coordonner les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Son objectif est d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution alternative de formation ou d'insertion socioprofessionnelle. 16 plateformes ont été mises en place dans la région depuis décembre 2011 (9 pour le Nord et 7 pour le Pas-de-Calais).

Les jeunes sont identifiés par le croisement national des bases élèves des établissements scolaires publics, privés, agricoles, mais aussi les bases d'étudiants en apprentissage qui sont ensuite croisées avec la base de données de la Mission Locale (P3). Les jeunes ainsi repérés sont suivis pendant deux ans. Deux fois par an, une extraction est réalisée afin de contacter les jeunes qui étaient scolarisés dans le Valenciennois.

Durant la campagne d'octobre 2012, 1578 jeunes ont été repérés. Près de 70 % de l'effectif sont des jeunes de moins de 18 ans. Sur les 360 contacts utiles, 197 jeunes devaient être pris en charge. Parmi eux, 79,7 % ont accepté l'accompagnement proposé et 20,3 % l'ont refusé.

La campagne d'octobre 2014 fait apparaitre une baisse des effectifs de jeunes repérés évalués à 1349 personnes. On enregistre également une chute nette du nombre de jeunes de moins de 18 ans qui ne constituent plus qu'environ 31 % des effectifs.

5. Diagnostic prévention de la délinquance et accompagnement des victimes

Le territoire doit faire face à une réelle problématique de violences intrafamiliales. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les différents partenaires du projet territorial de cohésion sociale, Valenciennes métropole soutient depuis quelques années un dispositif associatif dédié à l'aide et à l'accompagnement des victimes.

• BILAN DU DISPOSITIF INTER-PARTENARIAL DE PRISE EN CHARGE, DANS LE CADRE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET DE L'AIDE AUX VICTIMES

En 2014, 984 victimes ont été prises en charge par le dispositif d'urgence du SAVU porté par l'association AJAR, un nombre quasi équivalent à celui de l'année 2013. Les violences conjugales (38 %) et les violences volontaires (10 %) constituent la majorité des situations de victimisation. La tranche d'âge des 25 - 45 ans reste la plus touchée. 47 % des victimes accompagnées par le dispositif sont originaires de Valenciennes Métropole. L'augmentation du nombre de victimes féminines (69 % des effectifs) s'explique par la constance des situations de violences conjugales et la hausse des infractions à caractère sexuel qui les touchent majoritairement.

Les mineurs quant à eux représentent 30 % des victimes prises en charge (enfants victimes ou témoins de violences conjugales, les agressions sexuelles…). Si on prend en compte les victimes indirectes (456), c'est-à-dire les enfants, ce sont plus de 824 victimes de violences conjugales qui ont été aidées par le service d'aide aux victimes, que ce soit par le SAVU ou dans le cadre du bureau d'aide aux victimes (permanences du Tribunal). On note une hausse de 66 % de l'activité du bureau d'aide aux victimes.

NB : Même si toutes les classes sociales sont touchées par ce phénomène, la majorité des victimes sont souvent dans une grande précarité. En effet, 75 % des personnes accompagnées perçoivent moins de 927 euros par mois.

• PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le nombre de faits de délinquance enregistrés sur l'arrondissement de Valenciennes[11] en 2012 fait état d'une situation stable par rapport aux années précédentes. Des améliorations ont néanmoins été enregistrées par rapport au nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, ainsi que pour les escroqueries et infractions économiques et financières.

Suivant une tendance commune à tous les arrondissements du Nord, on a constaté toutefois une augmentation significative des cambriolages dans l'arrondissement de Valenciennes. Les violences intrafamiliales et les faits de petite délinquance commis par des mineurs multirécidivistes étaient aussi en hausse.

Au niveau du département du Nord, les mineurs représentent 34% des personnes mises en cause en 2012. Ce nombre a diminué globalement de 9 %, même s'il évolue différemment selon les zones concernées, restant relativement constant à 20 % en zone gendarmerie notamment.

Si la majorité des mineurs mis en cause dans le Nord sont des garçons (85 %), leur part décline de façon constante depuis 3 ans.

• INSTANCES DE COORDINATION DU TERRITOIRE

Les instances de coordination s'établissent comme suit sur le territoire de Valenciennes Métropole :

INSTANCES PARTENARIALES	TERRITOIRES	ANIMATION
COMMISSION AIDE AUX VICTIMES ET VIOLENCES CONJUGALES	**VALENCIENNES MÉTROPOLE**	**VALENCIENNES MÉTROPOLE**
COMMISSION PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE	VALENCIENNES MÉTROPOLE	VALENCIENNES MÉTROPOLE
CLSPD	MARLY	MARLY
CLSPD	SAINT-SAULVE	SAINT-SAULVE
CLSPD	VALENCIENNES	VALENCIENNES
CISPD	ANZIN, BEUVRAGES, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, RAISMES	INTERCOMMUNALE
CISPD	CONDÉ-SUR-ESCAUT, FRESNES-SUR-ESCAUT, VIEUX-CONDÉ	INTERCOMMUNALE
CISPD	CRESPIN, QUIÉVRECHAIN, VICQ, ONNAING, QUAROUBLE	INTERCOMMUNALE

Les CLSPD d'Anzin et de Bruay-sur-l'Escaut interviendront en complémentarité du CISPD d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et Raismes. Dans cette organisation, ce sont avant tout la proximité et les cohérences de territoires infra-communaux qui ont été recherchées.

[11] *Source : Plan Départemental de prévention de la délinquance du Nord 2013 - 2017*

III • LES ENJEUX ET LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE

1. Les six orientations du Contrat de Ville

A la lumière de cet état des lieux, huit groupes thématiques et partenariaux se sont réunis à de multiples reprises, principalement d'avril à juillet 2014, afin d'élaborer le cadre de référence du nouveau Contrat de Ville.

Ce cadre, présenté ci-dessous, a été validé en Comité de Pilotage, rassemblant l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, en juillet 2014. Il se base sur les orientations stratégiques du Projet Territorial de Cohésion Sociale auquel il doit amener des réponses, via le prisme de la nouvelle géographie prioritaire, et s'organise selon six orientations comme suit :

• **Orientation 1** : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ;

• **Orientation 2** : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins ;

• **Orientation 3** : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble ;

• **Orientation 4** : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen ;

• **Orientation 5** : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes ;

• **Orientation 6** : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions ;

Ce cadre de référence se scinde comme suit :

• **Orientation du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)** : il s'agit de l'orientation stratégique définie dans le cadre du PTCS par Valenciennes Métropole et ses partenaires ;

• **Objectifs du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)** : ce sont les objectifs du PTCS retenus dans le cadre du Contrat de Ville car repérés comme importants à traiter au regard de la nouvelle géographie prioritaire. Ils formulent les enjeux à poursuivre dans leurs déclinaisons pour parvenir aux finalités globales du projet de territoire ;

• **Objectifs opérationnels du PTCS retenus dans le cadre du Contrat de Ville** : Ils déclinent de façon plus opérationnelle les finalités attendues au regard des objectifs du PTCS traités dans le cadre du Contrat de Ville ;

• **Priorités d'intervention du Contrat de Ville** : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville qui servent de cadres à la mise en œuvre des différentes actions.

L'orientation 1 « Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ».

Elle a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion en les faisant bénéficier des dynamiques économiques locales.

Afin d'y parvenir, quatre objectifs ont été définis collectivement par les partenaires. Le premier objectif concerne plus spécifiquement les freins ne permettant pas un accès à l'emploi, aussi bien ceux liés à la personne (formation, confiance en soi…) que ceux relevant de paramètres externes (mode de garde, mobilité…). Le deuxième objectif concerne l'accès à l'offre Emploi/formation du territoire. En effet, un travail de lisibilité, de communication et de partenariat est à mener. Le troisième porte spécifiquement sur le développement économique autour des notions de connaissance de l'environnement économique du territoire, aussi bien auprès des professionnels de l'accompagnement que des habitants, de maintien du soutien à la création/reprise d'entreprises, du développement d'une stratégie d'économie sociale et solidaire…

Un quatrième et dernier objectif a pour mission de rapprocher le monde de l'éducation et le monde économique par le soutien à l'alternance, le renforcement des réseaux de parrainage, l'implication plus forte des parents en matière d'orientation…

ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE	PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE
OBJECTIF 1.1 : ASSURER LA PROMOTION SOCIALE PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI.	1.1.1 Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail.	1.1.1.1 Lutter contre l'illettrisme.
		1.1.1.2 Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi.
		1.1.1.3 Développer CVthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV.
		1.1.1.4 Développer l'accès aux formations professionnelles.

ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 1.1 : ASSURER LA PROMOTION SOCIALE PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI.	1.1.2 Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique d'être des acteurs de l'accès à l'emploi durable pour les publics accueillis.	1.1.2.1 Qualifier les structures d'insertion par l'activité économique.
		1.1.2.2 Qualifier les parcours individuels vers l'emploi.
		1.1.2.3 Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.
	1.1.3 Mettre en place les conditions nécessaires à l'ingénierie, au repérage et à la mobilisation des publics en difficulté d'emploi difficiles à atteindre.	1.1.3.1 Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/Formation du territoire.
		1.1.3.2 Développer des actions spécifiques à destination des jeunes.
	1.1.5 Multiplier les opportunités de promotion par l'emploi dans le cadre de l'activation plus systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'agglomération et des communes (notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain et des démarches d'accompagnement à la reprise d'emploi).	1.1.5.1 Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.
	1.1.6 Permettre aux habitants du territoire de bénéficier des dynamiques économiques positives (TIC, logistique, transport, etc.).	1.1.6.1 Former/sensibiliser les acteurs de la Politique de le Ville à l'environnement économique du territoire.
	1.1.7 Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, Développer les passerelles éducation/entreprises.	1.1.7.1 Multiplier les initiatives en direction des habitants afin de faire découvrir le monde des entreprises.
		1.1.7.2 Développer le parrainage.
		1.1.7.3 Renforcer la sensibilisation des parents sur l'orientation de leurs enfants. Promouvoir les métiers porteurs.
		1.1.7.4 Sensibiliser à l'alternance tout en y facilitant l'accès.
		1.1.7.5 Permettre une optimisation de l'existant.
OBJECTIF 1.2 : TRAVAILLER SUR LES FACTEURS EXTERNES CONSTITUANT DES FREINS À L'EMPLOI.L'ACCÈS À L'EMPLOI.	1.2.1 Permettre de concilier insertion professionnelle et garde d'enfants.	1.2.1.1 Lever les freins psychologiques des accompagnants socio-professionnels à la garde d'enfants
	1.2.2 Faciliter la mobilité des publics notamment les plus touchés par le chômage.	1.2.2.1 Lever les freins à la mobilité des habitants.

ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 1.3 : ASSURER LA DIFFUSION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL ET SOLIDAIRE DANS LE TISSU URBAIN.	1.3.1 Renforcer les services marchands dans les quartiers prioritaires.	1.3.1.1 Rapprocher les acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique.
		1.3.1.2 S'appuyer sur le potentiel foncier des zones réglementaires.
		1.3.1.3 Maintenir voire renforcer le soutien à la création ou la reprise d'activité.
		1.3.1.4 Favoriser l'expression des habitants de façon à faire émerger des projets qui concilient cohésion sociale et développement de l'activité commerciale de proximité.
	1.3.2 Appuyer le développement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire.	1.3.2.1 Développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.

L'orientation 2 « Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins » se décline en 3 objectifs.

Le premier, « Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines », a pour volonté de favoriser une alimentation équilibrée et diversifiée, à tous les âges, ainsi qu'une activité physique suffisante, propices à la prévention de maladies et au bien-être. Le deuxième objectif, « Prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque », traite à la fois de l'importance de former et de soutenir les acteurs au contact des publics en difficulté, mais aussi des actions de prévention et de réduction des consommations de produits psychoactifs, et enfin des comportements à risques non liés aux produits (Internet, télévision, jeux d'argent…). Le troisième objectif, « Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population », a pour volonté de travailler sur le parcours de santé de chacun, du préventif au curatif. Il s'agira notamment de développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins.

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 2.1 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION ET UNE HYGIÈNE DE VIE SAINES.	2.1.1 Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie.	2.1.1.1 Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée.
		2.1.1.2 Promouvoir l'activité physique.
		2.1.1.3 Repérer et accompagner les publics.
OBJECTIF 2.2 : PRÉVENIR, REPÉRER ET RÉDUIRE LES COMPORTEMENTS ET/OU LES CONSOMMATIONS À RISQUE.	2.2.1 Former les acteurs au repérage et à l'orientation des publics vers les professionnels prenant en charge les situations d'addiction.	2.2.1.1 Permettre une meilleure coordination pour faciliter le repérage et l'orientation des publics.
	2.2.2 Prévenir et réduire la consommation de produits psychoactifs en prenant en compte la souffrance psychique notamment via un accompagnement adapté à chaque public.	2.2.2.1 Informer / sensibiliser les publics.
	2.2.3 Prévenir les comportements à risques non liés aux produits.	2.2.3.1 Informer / sensibiliser les publics.

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 2.3 : DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DE LA POPULATION.	2.3.3 Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif.	2.3.3.1 Développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins.
		2.3.3.2 Accompagner la vie affective, sexuelle et les situations de grossesse.

L'orientation 3 « Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble » se décline en 5 objectifs.

Le premier objectif : « Accompagner les populations en difficulté dans leur logement et optimiser les leviers du relogement » a pour volonté de développer la coordination et la formation des acteurs intervenant sur le territoire. Il s'agit d'avoir connaissance des actions existantes, de permettre la connaissance et la diffusion des pratiques sur le territoire, de favoriser l'articulation de celles-ci afin de favoriser le repérage rapide et l'accompagnement des familles en difficulté, et le pilotage (chef de file). Le deuxième objectif : « Définir des stratégies de peuplement concertées au niveau local » porte sur la mise en place d'un suivi précis et concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et en accompagnant des stratégies. Le troisième objectif : « Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les chartes de GUP dans les territoires » a pour volonté de travailler sur la co-construction avec les habitants des projets liés aux mutations urbaines. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place d'instances de démocratie participative. Le quatrième objectif : « Assurer l'attractivité des quartiers en souffrance », traite à la fois de l'amélioration de la qualité des logements et du développement de l'attractivité des quartiers en améliorant leur image. Pour finir, le cinquième objectif : « Lutter contre la précarité énergétique au sein des parcs publics et privés », doit permettre de développer une approche globale de la précarité énergétique, de coordonner les actions existantes et d'animer le réseau d'acteurs.

ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 3.1 : ACCOMPAGNER LES POPULATIONS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR LOGEMENT ET OPTIMISER LES LEVIERS DU RELOGEMENT.	3.1.1. Coordonner et former les partenaires sociaux intervenant sur le (re)logement.	3.1.1.1 Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement.
		3.1.1.2 Renforcer la coordination des acteurs.
		3.1.1.3 Accompagner les publics dans le cadre des relogements.
		3.1.1.4 Lutter contre l'isolement.
OBJECTIF 3.2 : DÉFINIR DES STRATÉGIES DE PEUPLEMENT CONCERTÉES AU NIVEAU LOCAL.	3.2.1 Renforcer le dialogue et la transparence sur les politiques de peuplement, mettre en place un suivi fin du peuplement à l'échelle des quartiers.	3.2.1.1 Permettre un suivi infra communal du peuplement.

ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 3.3 : ASSOCIER LES HABITANTS À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS URBAINS ET DÉVELOPPER LES CHARTES DE GUP DANS LES TERRITOIRES.	3.3.1. Associer les populations et accompagner les mutations urbaines.	3.3.1.1 Sensibiliser, informer, former et outiller l'ensemble des acteurs et les habitants.
		3.3.1.2 Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales.
OBJECTIF 3.4 : ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS EN SOUFFRANCE	3.4.1. Réduire le nombre de logements insalubres.	3.4.1.1 Améliorer nos capacités de repérage en s'appuyant sur les instances existantes.
	3.4.2. Développer l'attractivité des territoires réglementaires.	3.4.2.1 Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image.
OBJECTIF 3.5 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES PARCS PUBLICS ET PRIVÉS	3.5.1 Permettre l'accompagnement social des populations.	3.5.1.1 Sensibiliser aux éco-gestes.
	3.5.2 Qualifier les acteurs et le travail en réseau.	3.5.2.1 Sensibiliser, informer, qualifier les acteurs et les habitants.
		3.5.2.2 Développer le travail partenarial.
	3.5.3 Favoriser la rénovation thermique des logements.	3.5.3.1 Informer les propriétaires et les locataires sur leurs moyens d'agir en matière de rénovation thermique.

L'orientation 4 se décline en plusieurs objectifs qui contribuent chacun à la résolution de l'enjeu d'amener la jeunesse de notre territoire vers une meilleure réussite éducative et une meilleure insertion dans la société.

A travers le premier objectif, il est proposé de prévenir et de traiter le décrochage éducatif qui est un processus qui se construit sous l'influence de plusieurs facteurs institutionnels, familiaux et psychosociaux. Cette caractéristique amène à mobiliser tous les leviers possibles pour répondre aux particularités des situations, car l'enjeu est bien de comprendre et d'intervenir sur les causes du décrochage. Le second objectif qui se propose de favoriser la réussite éducative et de faciliter les parcours d'excellence des enfants et adolescents exige d'intervenir sur plusieurs leviers : lever les freins liés à la santé, au langage, à l'écriture ou à l'estime de soi ; développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques et sportives ; accompagner et valoriser les parents dans leur fonction éducative ; et enfin favoriser la cohérence et la continuité des parcours scolaires. A travers le dernier objectif, il s'agit de donner aux jeunes l'opportunité de s'engager dans des projets associatifs d'utilité sociale, notamment en faisant la promotion des dispositifs dédiés à cet objectif, et en valorisant les projets existants portés par les jeunes.

ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 4.1 : REPÉRER ET TRAITER LE DÉCROCHAGE ÉDUCATIF AU SEIN DE GROUPES SOCIAUX IDENTIFIÉS OU DANS UN CADRE PLUS INDIVIDUALISÉ.	4.1.1 Lutter contre l'absentéisme scolaire.	4.1.1.1 Développer et renforcer les partenariats autour de la médiation scolaire.
		4.1.1.2 Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des situations d'absentéisme.
	4.1.2 Lutter contre le décrochage scolaire.	4.1.2.1 Prévenir le décrochage.
		4.1.2.2 Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des décrocheurs.
	4.1.3 Associer les parents dans une logique de coéducation.	4.1.3.1 Développer les temps d'échanges Education Nationale/familles.
		4.1.3.2 Permettre la compréhension des parcours éducatifs et sensibiliser les parents aux débouchés.
OBJECTIF 4.2 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ET FACILITER LES PARCOURS D'EXCELLENCE.	4.2.1 Permettre la réussite scolaire et éducative des publics fragiles sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi...	4.2.1.1 Améliorer nos capacités de repérage des publics fragiles.
		4.2.1.2 Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées.
	4.2.2 Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de Savoir (musées, médiathèques, bibliothèques...).	4.2.2.1 Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes.
		4.2.2.2 Favoriser l'accès de tous à internet afin de réduire la fracture numérique.
	4.2.3 Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants.	4.2.3.1 Développer les actions sportives et de découvertes.
		4.2.3.2 Permettre l'accès aux activités sportives des plus démunis.
	4.2.4 Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative.	4.2.4.1 Sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité.
		4.2.4.2 Mobiliser et accompagner les parents les plus en difficulté.
	4.2.5 Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (aux grandes étapes de la scolarité, entre temps scolaire et temps extrascolaire).	4.2.5.1 Porter une attention particulière aux temps passerelles (première rentrée à l'école maternelle, passage du premier au second degré...).
		4.2.5.2 S'assurer de la continuité entre les parcours scolaires et extra-scolaires.
OBJECTIF 4.3 : LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ET DES INITIATIVES DES JEUNES.	4.3.1 Favoriser et mettre en valeur l'engagement des jeunes / des adolescents et des enfants dans des projets associatifs, d'utilité sociale (en proximité), citoyens et humanitaires.	4.3.1.1 Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager.

L'orientation 5 constitue la stratégie territoriale de prévention de la délinquance de Valenciennes Métropole.

Cette stratégie s'appuie sur 3 objectifs. Le premier consiste à renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales, ce qui passe par le développement de l'offre d'accueil des victimes directes et indirectes, en se reposant sur la logique du service d'aide aux victimes d'urgence qui se déplace au plus près des lieux de l'infraction. L'atteinte de ce premier objectif passe aussi par l'amélioration de la place des victimes dans la chaine pénale, le développement de l'offre et de l'accès aux droits. L'objectif 2 traite de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Il s'agit d'apporter une réponse non seulement aux victimes, mais aussi aux auteurs pour éviter la récidive. Cela passe par le développement des actions d'information et le maintien du soutien juridique et la prise en charge de l'accompagnement individuel et familial des victimes. Enfin, à travers l'objectif 3 de prévention de la récidive des mineurs primo délinquants, on se propose de coordonner et d'accompagner l'ensemble des partenaires en favorisant les actions de réparation. Il s'agit aussi de développer le plus possible la dimension partenariale et donc les collaborations entre les différents acteurs chargés de l'accompagnement des jeunes.

ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 5.1 : RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES ET L'ACCÈS AU DROIT.	5.1.1 Offrir un accueil aux victimes directes et indirectes.	5.1.1.1 Rendre l'offre d'accueil plus lisible.
		5.1.1.2 Coordonner les acteurs.
	5.1.2 Améliorer la place des victimes dans la chaîne pénale, développer l'accès au droit et la proximité de l'offre de droit.	5.1.2.1 Informer/sensibiliser à l'offre de droit, d'accès aux droits et aux procédures pénales.
OBJECTIF 5.2 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES.	5.2.1 Développer les actions d'informations et de prévention, maintenir le soutien juridique relatif aux violences conjugales et intrafamiliales.	5.1.1.1 Informer/sensibiliser/qualifier les acteurs et le travail en réseau / Promouvoir l'existant.
		5.2.1.2 Prévenir les violences conjugales et intrafamiliales dès le plus jeune âge.
	5.2.2 Apporter un accompagnement individuel/familial aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales.	5.2.2.1 Améliorer la prise en charge des victimes.
		5.2.2.2 Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées.
OBJECTIF 5.3 : PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS PRIMO DÉLINQUANTS	5.3.1 Accompagner les partenaires en favorisant les actions de réparation et en visant la prévention de la récidive.	5.3.1.1 Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique.
		5.3.1.2 Améliorer la prise en charge et le suivi des parcours des jeunes primo-délinquants.
	5.3.2 Développer le partenariat en matière de prévention et de sécurité.	5.3.2.1 Monter en qualification les élus locaux et les professionnels.
		5.3.2.2 Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau.

L'orientation 6 quant à elle, a été créée dans le cadre du PTCS et du Contrat de Ville avec des objectifs spécifiques mais aussi des objectifs repris des 5 orientations précédentes.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, il est en effet apparu nécessaire de porter une attention particulière aux situations des personnes en très grande précarité notamment celles en situation de repli ou d'isolement, faisant face à des situations de décrochage et d'éloignement de la société.

La différence entre les objectifs de cette orientation et ceux des autres se fera essentiellement au niveau de la méthode de travail. En effet les actions relevant de l'orientation 6 devront avoir une approche spécifique des personnes en termes de repérage, de prise de contact, d'accompagnement et de suivi. L'objectif général est d'aller vers ces personnes et de les conduire progressivement vers les dispositifs d'accompagnement « classiques ».

Cette nouvelle orientation est fondatrice dans la réponse à apporter aux personnes en grande difficulté et marque un tournant des pratiques professionnelles dans l'approche de ces publics.

ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 6.1 : ASSURER LA PROMOTION SOCIALE PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI.	6.1.1 Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail.	6.1.1.1 Lutter contre l'illettrisme.
		6.1.1.2 Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi.
OBJECTIF 6.2 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION ET UNE HYGIÈNE DE VIE SAINES.	6.2.1 Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie.	6.2.1.1 Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée.
		6.2.1.2 Promouvoir l'activité physique.
OBJECTIF 6.3 : DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DE LA POPULATION.	6.3.1 Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif.	6.3.1.1 Informer / sensibiliser les publics.
OBJECTIF 6.4 : ACCOMPAGNER LES POPULATIONS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR LOGEMENT ET OPTIMISER LES LEVIERS DU RELOGEMENT.	6.4.1. Coordonner et former les partenaires sociaux intervenant sur le (re)logement.	6.4.1.1 Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement.
		6.4.1.2 Lutter contre l'isolement.
OBJECTIF 6.5 : SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE.	6.5.1 Soutenir les actions en direction des jeunes en voie de marginalisation/ d'isolement.	6.5.1.1 Prévenir la marginalisation des jeunes.
		6.5.1.2 Développer les mesures d'accompagnement adaptées et permettre la continuité des parcours d'accompagnement.
		6.5.1.3 Amener les jeunes en rupture vers une insertion professionnelle.

ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS		
OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PTCS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**	**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU CONTRAT DE VILLE**
OBJECTIF 6.6 : PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS PRIMO DÉLINQUANTS.	6.6.1 Accompagner les partenaires en favorisant les actions de réparation et en visant la prévention de la récidive.	6.6.1.1 Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique.
OBJECTIF 6.7 : PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ERRANCE DES JEUNES.	6.7.1 Amener les jeunes vers un parcours de réinsertion sociale et professionnelle.	6.7.1.1 Améliorer les capacités de repérage et de suivi des jeunes.
		6.7.1.2 Engager des parcours de réinsertion des jeunes.

2. Les axes transversaux du Contrat de Ville

2.1. L'égalité femmes/hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue **un enjeu européen et national majeur** qui a notamment été formalisé dans la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de mai 2006 ainsi que dans la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 en France.

Cet enjeu est d'**autant plus prioritaire dans les quartiers en politique de la ville** où l'égalité femmes-hommes peine davantage à être effective du fait de la précarité et de l'isolement des habitants, des freins à leurs mobilités et des préjugés qui y persistent.

Il constitue par conséquent **l'une des priorités transversales obligatoires** et l'une des conditions de réussite des nouveaux Contrats de Ville traduites dans le cadre de référence national relatif à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les Contrats de Ville de septembre 2014.

Celui-ci propose d'établir un programme d'actions **pour faire progresser de manière significative l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les violences, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté.**

Valenciennes Métropole s'inscrit dans cette démarche, souhaitant faire de l'égalité entre les femmes et les hommes **l'une des priorités transversales majeures** de son Contrat de Ville aux mêmes titres que la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Dans cette perspective, des groupes de travail spécifiquement dédiés se sont tenus entre mars et avril 2015 pour assurer sa prise en compte au sein des six orientations stratégiques du Contrat de Ville.

Lors de ces séances, **différents thèmes** ont pu être abordés :

- Education - projet professionnel ;
- Emploi - freins à l'insertion professionnelle ;
- Santé - projet de vie (grossesses précoces) - Accès aux soins et sensibilisation aux dépistages ;
- Violences intra familiales - prévention ;
- Urbain - appropriation/fréquentation de l'espace public ;
- Loisirs/culture - Accès aux activités ;
- Démocratie locale - engagement citoyen.

Au cours des échanges, différents **constats** d'inégalités majeures sur le territoire ont pu émerger comme suit :

- **Emploi** (orientation 1 du Contrat de Ville)

Les femmes des quartiers prioritaires subissent davantage de freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants etc.) et occupent des postes plus précaires (CDD, temps partiels, horaires atypiques).

Dans le cas d'une recherche d'emploi, elles s'orientent vers un panel de métiers très restreint et stéréotypés.

- **Santé** (orientation 2 du Contrat de Ville)

Les jeunes femmes des quartiers prioritaires se projettent parfois dans une vision très stéréotypée de leur avenir, c'est à dire en tant que mère. La maternité leur confère rapidement un statut ainsi qu'une certaine reconnaissance familiale et sociétale.

- **Urbain** (orientation 3 du Contrat de Ville)

Les femmes ne fréquentent pas ou très peu les équipements sportifs mis à disposition sur l'espace public. De même, elles fréquentent peu les espaces publics en règle générale, ou tout du moins ne les fréquentent pas aux mêmes heures ni pour les mêmes usages que les hommes.

- **Education/Citoyenneté** (orientation 4 du Contrat de Ville)

Les stéréotypes de genre sont construits et entretenus dès le plus jeune âge. Ceux-ci conditionnent l'orientation scolaire, la formalisation des projets de vie et l'implication citoyenne.

Le CIDFF et l'association Femmes Solidaires proposent des temps de sensibilisation dans les établissements scolaires du territoire pour lutter contre ces stéréotypes.

• **Violences** (orientation 5 du Contrat de Ville)

Les violences intra familiales constituent une problématique importante pour le territoire. Plus de 600 situations y sont répertoriées chaque année et dans plus de 90% des cas les victimes sont des femmes.

Le territoire est trop peu doté en appartements pour l'accueil d'urgence des victimes (4 pour la CAVM). Un dispositif multi partenarial de prévention et de lutte contre les violences conjugales existe depuis plusieurs années dans l'arrondissement de Valenciennes.

A l'issue de ces groupes de travail, les partenaires mobilisés se sont accordés sur la nécessité d'établir un diagnostic avant même de s'engager sur des priorités d'intervention précises. Voici le calendrier prévisionnel qui en découle, l'objectif étant d'aboutir à un plan d'actions construit de façon partenariale courant 2016 :

1. Etablir un **diagnostic précis en matière d'inégalités femmes/hommes** dans un premier temps, et ce, dans la mesure du possible, à l'échelle infra communale ; Pour ce faire, l'ensemble des participants s'engagent à fournir à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole les données en leur possession dès lors que celles-ci sont communicables ;

2. Clarifier les **priorités d'intervention du Contrat de Ville en matière d'égalité femmes/hommes** et déterminer des **engagements chiffrés pour chacune d'entre-elles ;**

3. Convenir des **engagements de chacun des partenaires vis-à-vis de ces priorités** et établir un **plan d'actions complémentaires** au cadre de référence actuel du Contrat de Ville ;

4. S'accorder (ou non) sur le fait que la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions pour lesquelles l'enjeu apparait pertinent soit **un critère déterminant pour l'éligibilité des actions et l'obtention des crédits** (pour les partenaires financeurs) ;

5. Déterminer de **nouveaux indicateurs d'évaluation** des actions (en s'attachant à ne pas les démultiplier) dans le but de mesurer l'atteinte des objectifs chiffrés déterminés par priorité.

En ce qui concerne les étapes 2 et 5, le travail se fera en appui sur les deux outils qui sont proposés par la DDCS. Le premier relatif à la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans les Contrats de Ville sera destiné aux EPCI ; le second, à destination des porteurs de projets, constituera un outil d'aide à l'évaluation des actions en explicitant la nécessaire prise en compte de l'égalité en amont de l'élaboration des projets.

2.2. La jeunesse

Même si les projections démographiques prévoient un vieillissement de la population valenciennoise, le territoire reste néanmoins marqué aujourd'hui par sa jeunesse, les **jeunes représentant 35 % de la population.**

La présence d'établissements scolaires, primaires et secondaires contribue à l'accueil et au maintien de la population dans le territoire. Actuellement, trente-et-un collèges publics et six collèges privés, concentrés sur la zone urbaine dense, accueillent 20 000 collégiens (soit 13,9 % de l'effectif du Nord). Les projections des collégiens d'ici 2022 font mention d'une hausse plus forte dans le Valenciennois que dans le département (+ 0,17 % dans le Nord)[12].

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 17,2 % des élèves de 6ème de l'arrondissement présentaient un retard scolaire. Si cette moyenne correspond à la moyenne constatée dans la région Nord - Pas-de-Calais, elle est au-dessus de la moyenne nationale (14,3 %).

D'une manière générale, les jeunes Valenciennois sont particulièrement confrontés à des **problématiques notamment liées à l'éducation, à la délinquance, à l'accès à l'emploi, au logement, à la mobilité et à la santé.**

Face à tous ces enjeux, il existe sur le territoire plusieurs dispositifs et actions dédiés à l'accompagnement de la jeunesse, qui sont portés par les partenaires institutionnels et associatifs de Valenciennes Métropole.

Fort de l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation du projet territorial de cohésion sociale de Valenciennes Métropole, le Contrat de Ville constituera pour l'agglomération et ses partenaires un outil supplémentaire de mobilisation et de rapprochement de l'ensemble des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes.

L'enjeu de la jeunesse déjà bien pris en compte dans le cadre de référence du nouveau Contrat de Ville

Le cadre de référence du nouveau Contrat de Ville prend en compte assez largement l'enjeu de la jeunesse dans l'ensemble des orientations thématiques à travers plusieurs objectifs :

- L'accompagnement à la réussite éducative pour toute la jeunesse du territoire ;
- La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- Le développement de la citoyenneté, et de la capacité d'initiative et d'engagement de la jeunesse ;
- L'amélioration de l'information et de la prise d'autonomie des jeunes ;
- Le développement des actions spécifiques pour améliorer la mobilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- La lutte contre la marginalisation et l'errance des jeunes, grâce notamment à la prévention spécialisée.

Des enjeux complémentaires à poursuivre au service d'une politique jeunesse ambitieuse dans les quartiers prioritaires

Outre les priorités d'interventions déjà nombreuses reprises dans le cadre de référence jeunesse, plusieurs enjeux sont à poursuivre afin de mener une véritable politique en faveur de la jeunesse des quartiers en politique de la ville. En effet, les deux groupes de travail constitués de partenaires institutionnels et as-

[12] *Eléments de diagnostic du Conseil Départemental*

sociatifs animés par Valenciennes Métropole ont permis de définir plusieurs enjeux :

1er enjeu : Permettre à la jeunesse des quartiers prioritaires de mieux bénéficier des moyens déployés en matière de dispositifs et actions de droit commun dans les différents champs ;

2ème enjeu : La multiplicité des acteurs institutionnels et associatifs accompagnant cette jeunesse sur le territoire nécessite une **démarche de coordination, en veillant à l'articulation des différents dispositifs et actions dédiés à ce public ;**

3ème enjeu : Mettre les jeunes au centre des questions qui les concernent, en veillant à leur participation active dans la mise en œuvre des dispositifs et actions.

Ces enjeux feront l'objet d'un travail spécifique à mener avec l'ensemble des partenaires, par une coordination de Valenciennes Métropole.

2.3. Les valeurs de la République et la citoyenneté

Suite au comité interministériel du 6 mars 2015 réuni sur le thème *Egalité et citoyenneté : la République en actes*, l'Etat a souhaité inclure un quatrième pilier dans les Contrats de Ville relatif aux « Valeurs de la République et Citoyenneté ». Ce pilier abordant les enjeux d'éducation et de citoyenneté, Valenciennes Métropole a fait le choix d'inclure et de renforcer la prise en compte de ces enjeux au sein de l'orientation 4, « Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen ». Les actions en ce sens, relatives à l'éducation à la citoyenneté, et aux valeurs de la République, dont la laïcité en particulier, seront encouragées dans le cadre du Contrat de Ville.

De plus, le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, présenté le 17 avril 2015 par la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, intitulé *La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme*, fera l'objet d'une attention particulière au sein du Contrat de Ville. Autour de l'Etat, l'ensemble des partenaires, et en particulier les communes, devront jouer un rôle central dans la promotion de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations et contre le racisme et l'antisémitisme, y compris en matière de pédagogie de la sanction.

2.4. La lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations constitue, en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'un des axes transversaux à prendre en compte dans les contrats de ville. L'Etat met ainsi l'accent sur la promotion d'une politique territorialisée de prévention et de lutte contre les discriminations, au plus proche des territoires et des besoins ressentis par les habitants.

En effet, les dernières études menées sur le thème des discriminations par l'observatoire national des quartiers en politique de la ville ont montré que le phénomène de discrimination est de plus en plus ressenti par les populations de ces quartiers (1 habitant de 18 à 50 ans sur 4 déclare se sentir victime). À cela vient s'ajouter un sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé.

Ces états des lieux recueillis lors de la dernière concertation sur la réforme de la politique de la ville ont montré que l'essentiel des discriminations sont systémiques, d'où la nécessité d'une réflexion commune avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire sur ce sujet.

Dès sa création, Valenciennes Métropole a oeuvré en ce sens, avec l'ensemble de ses partenaires, afin de garantir le respect des valeurs républicaines sur son territoire, et en particulier l'égalité de traitement de tous les habitants. Cela se retrouve notamment dans les notions du vivre ensemble et de citoyenneté présentes dans le projet territorial de cohésion sociale.

Le Contrat de Ville est aujourd'hui l'occasion d'aller plus loin dans la mobilisation partenariale sur cette thématique, en rappelant les valeurs d'égalité et de justice qui devraient être inhérentes à toute politique publique.

Ainsi, en lien avec la DRJSCS, une stratégie d'approche intégrée a été impulsée par Valenciennes Métropole, mobilisant, sur la base du volontariat, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du territoire sur tous les domaines de la vie quotidienne (logement, éducation, insertion, santé, …), afin de réactualiser les enjeux territoriaux sur cette thématique.

A l'issue de la démarche de « diagnostic territorial stratégique dans le domaine de la lutte contre les discriminations », deux enjeux prioritaires sont ressortis sur le territoire de Valenciennes Métropole, en plus de la nécessaire formation et qualification des acteurs locaux sur la question :

- Agir sur les discriminations systémiques avec comme première entrée la question de **l'accès aux stages et à l'insertion professionnelle** ; les stages sont en effet repérés comme la première confrontation avec la discrimination dans les trajectoires
- Favoriser l'accès à la santé en matière de droits et de soins au regard des freins engendrés par les difficultés sociales des populations du territoire ;

Ces deux axes de travail feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle en un plan territorial de lutte contre les discriminations, sur lesquels Valenciennes Métropole mobilisera l'ensemble de ses partenaires afin de réduire efficacement les inégalités de traitement dans ces deux domaines.

2.5. La participation des habitants et les conseils citoyens

La démocratie locale a constitué une ambition forte de la politique de la ville dès son origine. En effet, les habitants des quartiers prioritaires constituent des partenaires essentiels de cette politique publique, du fait de leur connaissance des réalités territoriales et de leur expertise d'usage.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la politique de la ville porte désormais de nouvelles ambitions en matière de développement du pouvoir d'agir des habitants. L'objectif à terme étant d'intégrer les habitants aux processus de co-construction des projets en lien avec l'ensemble des acteurs locaux, cela implique de modifier les représentations, à la fois des professionnels de la politique de la ville mais aussi des habitants eux-mêmes et d'encourager la capacité d'initiative de ces derniers.

Sur les communes en politique de la ville du territoire de Valenciennes Métropole, une multitude d'expériences et d'initiatives locales sont portées notamment par les élus, les communes, les associations ou encore les habitants. Des dynamiques de quartiers sont véritablement engagées avec des configurations différentes selon les communes et mêmes si certains dispositifs doivent être repensés, celles-ci restent très ancrées.

D'une part, il existe de nombreux évènements communaux (Fêtes des voisins, Marché de Noël, Nos Quartiers d'été, la fête nationale du 14 Juillet etc.) qui permettent de favoriser le vivre ensemble et la participation des habitants à la vie locale.

D'autre part, des leviers multiples de la démocratie locale particulièrement représentatifs du territoire permettent aux habitants de s'approprier les projets concernant leur vie quotidienne, et notamment :

> Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est un dispositif de la Région qui permet de favoriser et d'accompagner les prises d'initiatives de groupes d'habitants ou d'associations par l'attribution d'une aide financière. C'est également un outil de promotion des capacités collectives à s'organiser pour monter des projets et de renforcement des échanges entre associations et habitants. La région et la commune en sont les principaux financeurs. Ce Fonds est utilisé par la plupart des communes en politique de la ville de Valenciennes Métropole, les habitants y sont alors forces de propositions sur leur territoire et travaillent en concertation avec la municipalité. Exemples : actions culturelles, organisation de voyages, etc.

> Les Comités de quartier

Les membres (bénévoles) des comités de quartier sont les interlocuteurs privilégiés de la mairie en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie. Ils ont pour mission de relater les préoccupations quotidiennes des habitants notamment en ce qui concerne l'environnement, la qualité de vie, la sécurité, la voirie, la circulation, le stationnement, et l'animation de quartiers.

De nombreux comités de quartier sont établis sur le territoire. Les expériences ont cependant montré qu'il ne suffisait pas d'ouvrir des espaces institutionnels de participation pour qu'ils soient occupés. Il faut donc impulser une nouvelle dynamique participative dans ces quartiers.

> L'Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes

Les Centres Sociaux sont vecteurs de la participation des habitants. En effet, l'Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes mobilise les habitants sur des thématiques concernant le cadre de vie et le lien social. La participation des habitants est en lien avec l'animation.

> Le dispositif de Fonds de Travaux Urbains

Financé par la région et les villes, il permet aux habitants d'améliorer leur cadre de vie par la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune. Les réalisations concernent les espaces publics (aménagement d'aire de jeux, fleurissement d'une rue, amélioration de l'accès aux services, création d'un city stade, etc.).

> Le Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes s'engagent dans une démarche citoyenne et participent activement à la vie de la commune.

> Le conseil des séniors, qui est force de proposition d'actions ;

> Les lieux de consultations/ concertations avec les habitants développés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et des phases de relogement. Des réunions d'échanges et de consultations lors de la définition des projets d'aménagements sont organisées.

Par ailleurs, dans le domaine culturel, de nombreux projets participatifs ont émergé sur le territoire, faisant des habitants de véritables acteurs de la vie culturelle :

- Par l'accès des personnes aux œuvres et aux savoirs : par l'intermédiaire de nombreuses structures culturelles (lieux de diffusion, centres d'arts plastiques et visuels, musées, établissements d'enseignement artistique, bibliothèques) les habitants sont amenés et accompagnés dans la découverte d'univers artistiques, dans leur formation initiale et tout au long de la vie, et dans leur pratique artistique ;
- Par l'implication des habitants au sein des processus de création dans certains projets artistiques : les personnes peuvent être sollicitées, directement par les structures culturelles ou par le biais d'une structure d'accompagnement (établissements scolaires, structures sociales et socio-culturelles), pour participer elles-mêmes à la création d'œuvres. Elles peuvent aussi être au coeur d'une démarche artistique professionnelle lorsque les artistes en résidence vont à leur rencontre et s'imprègnent de la vie locale pour réaliser leur création (en recueillant des paroles d'habitants qui seront intégrées à un spectacle par exemple). Ces projets artistiques permettent souvent aux habitants d'exprimer leur identité culturelle, singulière ou collective, et de la partager ;
- Par un investissement des habitants dans la gouvernance même des projets en tant que bénévoles et participants à l'organisation d'évènements.

La mise en œuvre des conseils citoyens

Comme le dispose la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, « la Politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place des conseils citoyens ».

Les principes généraux qui régissent l'action des conseils citoyens sont les suivants : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. Ils sont renforcés par des principes particuliers : la souplesse, l'indépendance, la pluralité, la parité, la proximité, la citoyenneté et la co-construction.

La loi prévoit un conseil citoyen par quartier prioritaire.

La mise en place, l'organisation et le fonctionnement des conseils citoyens relève de la responsabilité des communes, en lien avec les services de l'Etat.

Les communes de Valenciennes Métropole engagées dans le Contrat de Ville et disposant de quartiers prioritaires sur leur territoire travaillent actuellement aux modalités de mise en œuvre des conseils citoyens, comme préconisé par la loi sur la base de l'état des lieux local.

Ces conseils constituent pour les acteurs locaux des leviers supplémentaires de dynamisation de la participation locale. Chaque commune déterminera les moyens et les modes d'organisation les plus adaptés pour favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels, afin de co-construire le Contrat de Ville, stimuler et appuyer les initiatives citoyennes…

C'est ensuite le Préfet qui labellisera le fonctionnement et la liste des participants finale déterminée par chaque commune.

Valenciennes Métropole a un rôle à jouer dans le cadre des conseils citoyens pour mieux informer, faire participer et inciter à la co-production des politiques publiques du territoire, en accompagnant les communes dans cette mise en œuvre grâce à son ingénierie et par des outils d'information et de communication adaptés.

Par ailleurs, elle devra associer aux instances de pilotage du Contrat de Ville des représentants de ces conseils citoyens, y compris dans les instances relatives aux projets de renouvellement urbain, dont le format sera envisagé une fois que l'ensemble des communes aura installé les conseils citoyens.

Ces conseils citoyens devront aussi avoir un lien avec les maisons de projets sur les communes concernées par la Rénovation Urbaine, politique portée par Valenciennes Métropole. Celles-ci permettront aux habitants intéressés par les transformations de leur ville et de leur quartier de trouver toutes les informations s'y rapportant.

Valenciennes Métropole préconise de s'appuyer sur les pratiques et initiatives locales existantes du territoire afin de mettre en place ces conseils citoyens. Par exemple, la gestion administrative et financière de ces conseils pourrait relever des associations actuelles de gestion du Fonds de participation des habitants.

Un avenant au Contrat de Ville viendra préciser les modalités opérationnelles retenues par chaque commune pour constituer les conseils citoyens et les modalités de prise en compte au niveau des instances de pilotage d'agglomération qui en résulteront.

PARTIE 3 : PRIORITÉS ET MODALITÉS D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, les partenaires signataires de celui-ci se sont mobilisés pour rédiger les chapitres suivants. Ils y présentent, de manière synthétique, leurs politiques et priorités respectives pour les années à venir, mais aussi leurs premiers engagements en ce qui concerne le Contrat de Ville de Valenciennes Métropole.

I • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'État dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les **instructions thématiques** reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014, celles sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015, et la dernière du 21 mai 2015 sur la culture.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et/ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, notamment pour les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

> La DIRECCTE déclinera les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes (cf. annexe n°5 pour plus de détails) :

- privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand ;
- compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes ;
- permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1er niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2ème chance ;
- mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi,
- favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers ;
- mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes).

> L'Éducation nationale concentrera en priorité ses efforts en direction des écoles et établissements situés en éducation prioritaire. Chaque établissement classé REP+ sera couvert par un dispositif de réussite éducative.

Ces efforts consistent :

- Pour les écoles, à développer l'accueil des moins de trois ans et le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- Pour les collèges, à proposer un nombre d'élèves moyen par division inférieur à la moyenne départementale ;
- Pour les écoles et les collèges, à accompagner les équipes par la formation.

> La DRAC accompagnera les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'attention de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés. La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

Elle souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités qui peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER. Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la convention culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au «projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse» aux actions développées

dans les quartiers de la politique de la ville.

> Les engagements de la **DTPJJ** se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants.

La DTPJJ Nord, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- en lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;
- en lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
- en lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :

- d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30 % des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ;
- d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de justice.

Par ailleurs, **afin de faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer, dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- en lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
- en lien avec le dispositif Ville Vie Vacances, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

  En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de justice.

Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant :

- systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;
- en lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
- dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;
- en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous main de justice, notamment en cofinançant des actions par le biais essentiellement de mise à disposition de personnels.

> La DRJSCS, sur le pilier « cohésion sociale », s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à :

- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans de lutte intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'État, Collectivités, EPCI, Ville…) ;
- Développer "la mixité égalitaire", programme d'éducation populaire qui vise l'Egalité Femme/Homme, Fille/Garçon en partenariat avec les DDCS, l'Éducation nationale, et la DRDFE ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l'impulsion d'actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives) ;
- Promouvoir la citoyenneté à travers l'apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa…) ;
- Soutenir et accompagner les associations afin qu'elles bénéficient du ''choc de simplification" (FONJEP, conventions pluri-annuelles…) ;
- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l'émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l'inter-culturel.

Sur le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi», la DRJSCS est mobilisée pour co-produire une stratégie territoriale en faveur de l'emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique,…).

Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », la DRJSCS s'engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :

- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social ;
- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la

ville sur des thématiques expérimentales ou innovantes.

Au regard des différentes missions qu'elle mène à l'échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS, met à la disposition des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe) ;

Fiche 2 : Lutte contre les discriminations ;

Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté ;

Fiche 4 : Service civique ;

Fiche 5 : Économie Sociale et Solidaire ;

Fiche 6 : Sport et citoyenneté ;

Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

> La **DDCS** propose de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports pratiqués et d'accès aux clubs ;
- territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes ;
- donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la **politique de jeunesse et vie associative**, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'État.

Dans le cadre des **politiques sportives**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer :

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- à la politique de santé publique ;
- au soutien direct à l'emploi ;
- à la mise en œuvre du plan « apprendre à nager ».

Dans le domaine **social**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer à :

- Promouvoir et préserver l'accès aux droits (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS et associations agrées) ;
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le cadre du COPIL régional et interdépartemental.

Sur le secteur des « **droits des femmes** » :

- Participation de la déléguée départementale aux réunions d'élaboration des futurs contrats ou a minima consultation de celle-ci pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les contrats ;
- En lien avec les CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.

> L'expérimentation de postes adultes relais médiateurs santé sur le département, menée entre 2011 et 2014 conjointement par la préfecture et **l'ARS**, se poursuit. Ce co-financement de 15 postes est renouvelé, et 11 postes supplémentaires ont été attribués pour 3 ans sur la nouvelle géographie prioritaire.

> La **DDTM** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La DDTM met en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées, le développement de leur parcours résidentiel et la mobilisation des crédits de droit commun des aides à la pierre en veillant à la cohérence avec la stratégie de rééquilibrage de l'occupation sociale des différents secteurs de l'agglomération. La DDTM s'engage à assurer un accompagnement des démarches de définition des projets communs de gestion urbaine de proximité (GUP) sur les quartiers et leurs déclinaisons opérationnelles (conventions, chartes d'engagements ou plans d'actions pluriannuels). La DDTM veillera à ce que le programme d'actions mis en œuvre par les organismes HLM, en contrepartie de l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, soit intégré au sein des programmes d'actions GUP du quartier.

La DDTM participera à la mise en place de la conférence intercommunale et partenariale du logement et à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires."

> Les contributions de la **DDSP** et du **Groupement de Gendarmerie** ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois, certains dispositifs comme les ZSP, les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, bénéficient au public des quartiers prioritaires.

L'État veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

II • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Depuis de nombreuses années, la Région Nord-Pas-de-Calais est fortement engagée dans la Politique de la Ville notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale.

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une **stratégie de développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement Social Durable des Territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants des quartiers défavorisés** et leur implication citoyenne ;
- Une **approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'État, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale) ;
- Des collectivités territoriales compétentes sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de **mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire**.

La Région Nord-Pas-de-Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche **de Développement Social Durable des Territoires** autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle ;
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales ;
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

1. Les modalités d'intervention de la Région Nord-Pas-de-Calais

Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015 et pose les engagements de la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe).

L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville.

Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

La Région Nord-Pas-de-Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale. La mobilisation de fonds européens, notamment à travers l'Investissement Territorial Intégré dans le cadre du FEDER, pourra faire effet levier, via la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à la politique de la ville de 81 M d'€ (*voir plus en détail ci-dessous)*.

2. Les engagements sur les orientations stratégiques des intercommunalités ou des villes, pilotes de la compétence « politique de la ville »

Dans le cadre du contrat de ville des EPCI 2015 – 2020, la Région Nord-Pas-de-Calais s'engage à se mobiliser sur certaines orientations du contrat de ville 2015-2020, faisant largement écho au Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), déclinées en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.

La Région, de par ses compétences, est directement concernée par 3 des 6 orientations du Contrat de ville (Orientation 1 : assurer les effets d'entrainement sociaux et territoriaux du développement économique ; Orientation 3 : accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble ; Orientation 4 : favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen).

Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques concernant la participation des habitants, la gestion urbaine de proximité et de rénovation urbaine.

L'ensemble des territoires en situation de fragilité (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région **dans le cadre du périmètre géographique retenu par la collectivité territoriale compétente et inscrite dans le cadre du contrat de ville**.

Sur l'axe 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique

Le volet économique est piloté techniquement au Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais par la Direction de l'Action Économique, en lien avec les directions en charge des politiques de formation tout au long de la vie et en faveur de la jeunesse. Le soutien au développement économique de la Région porte principalement sur trois axes :

- **Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes ;**
- **Programmes Locaux de Développement Économique (PLDE) et les programmes relatifs à la création d'activités et au développement économique ;**
- **Soutien aux PME/PMI.**

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés) s'inscrit dans le cadre de la **stratégie régionale en matière de développement économique** qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.

Cette stratégie (SRDE/ PLDE) coordonnée à la politique de formation régionale s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité comme par exemple l'Économie Sociale et Solidaire.

La Région Nord-Pas-de-Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité**.

Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprises. Elle se mobilise également dans ses politiques pour **lever les freins à l'emploi** (formation, santé, citoyenneté, culture…).

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord-Pas-de-Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur le maintien et le développement de l'emploi local

- **Le dispositif Citélab ;**
- **L'initiative « la suite dans les idées » (sur la sensibilisation à la création d'entreprises) ;**
- **Le partenariat et le dialogue social territorial ;**
- **Le financement des opérateurs au titre du PRCTE et qui interviennent dans les quartiers ;**
- **Le dispositif « mini entreprise » : accompagnement de l'enseignant avec des élèves pour création de petites entreprises ;**
- **…**

Sur l'accompagnement des publics vers l'emploi

- **Les interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes (par exemple, via association Initiatives plurielles) ;**
- **Le financement des PLIE pour le montage d'actions en direction de publics spécifiques ;**
- **Les outils de création de structures d'insertion ou ETTI ;**
- **L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) : renforcement des crédits engagés par le FSE en faveur des jeunes (le FSE préconise de cibler 10 % de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_137311//appel-a-projets-initiative-pour-lemploi-des-jeunes-iej ;**
- **La plateforme pour l'emploi des jeunes et le réseau de chefs d'entreprises à mobiliser ;**
- **L'appel à projet Formation Insertion des Jeunes (FIJ) : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij ;**
- **…**

Sur la volonté de lever les freins à l'emploi

- **La création d'activités liées à l'Économie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE ;**
- **La mobilisation d'un DLA collectif ;**
- **…**

A/ Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes

Le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 14 plateformes territoriales et a permis la création d'un plan régional pour le développement de la médiation sociale.

Plateformes territoriales pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes

14 plateformes territoriales ont été créées en vue de favoriser les circuits courts entre les jeunes de la Région et les entreprises. Chacune de ces plateformes s'appuie sur une ingénierie (un(e) responsable et un(e) assistant(e)) et un réseau de chef de file métiers (chefs d'entreprises du territoire concerné, engagés pour accompagner l'emploi des jeunes). Les événements organisés via les plateformes (rencontres jeunes entreprises) peuvent être organisés dans des quartiers prioritaires et/ou concernés des jeunes habitants dans ces quartiers.

Plan Régional de Développement de la Médiation Sociale

La médiation sociale peut constituer un outil au service du développement économique et du mieux vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires. La Mission Régionale d'Appui pour le Développement de la Médiation a établi un document cadre sur les champs et

modalités de déploiement de dispositifs de médiation sociale dans les quartiers. En ce sens, la MRA pourra apporter son ingénierie et accompagner les initiatives prises par des structures et des territoires voulant avancer sur le sujet. En complément, la Région pourra accompagner financièrement, dans la limite de l'enveloppe financière annuelle définie, des actions expérimentales de développement de dispositifs de médiation sociale (4 à 5 actions financées chaque année pour une intervention moyenne de 25 000 €).

B/ Programmes relatifs à la création d'activités et au développement territorial

Plusieurs dispositifs régionaux peuvent être repris et déployés dans le cadre des contrats de ville :

Plans Locaux de Développement Économique

La stratégie et le plan d'actions établis pour chaque contractualisation PLDE pourra alimenter le volet économique du Contrat de Ville. L'ingénierie PLDE (agent en en charge de l'animation du Plan) et les instances (Comité Technique et Conseil de Gouvernance) pourront être mobilisées pour alimenter les travaux et les réflexions.

Dans le cadre de nos échanges avec les EPCI, il apparaît que de nombreux dispositifs existants à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais peuvent être mobilisés à l'échelle des contrats de ville (d'autres territoires sont beaucoup moins bien dotés en structures d'accompagnement, outils d'aide à la création) et se déployer au sein des quartiers prioritaires.

La Suite dans les Idées

Les actions de sensibilisation à l'initiative et l'entreprenariat menées dans le cadre de cette stratégie touchent principalement les jeunes (dont ceux des établissements scolaires des quartiers prioritaires) et les femmes.

Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises

Le dispositif CitésLab apparait comme un dispositif adapté aux problématiques rencontrées. Outre le fait de s'attaquer au changement culturel de la population des quartiers, le partenariat mis en place entre le chef de projet CitésLab et les partenaires locaux de la création d'entreprises, de la formation et de l'emploi offre la possibilité à la personne sensibilisée de s'inscrire à nouveau dans une démarche projet. Par ailleurs l'ensemble du parcours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, proposé grâce au soutien notamment de la Région et du FEDER par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR), la Chambre de commerce et d'industrie (CCIR) et les 3 associations du réseau BGE, permet d'accompagner des porteurs de projets issus et/ou s'implantant dans les quartiers prioritaires. Il existe également des outils financiers soutenus par la Région dédiés à l'ensemble des projets de créations (fonds de garantie, prêt d'honneur, capital-risque), et des aides directes pour les projets à potentiel (Contrat de création, aide directe de la Région) et ceux des demandeurs d'emploi (DRAC).

Programme régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Pour accompagner les projets ESS dans les quartiers prioritaires, il est possible de faire appel aux structures d'accompagnement à la création d'activité ESS, cofinancées par la Région. Pour les financer, il existe des outils d'aides directes proposées par la Région (Contrat de Création, Contrat d'appui au développement de l'ESS), ou financés notamment par elle (outils France Active, Autonomie et Solidarité, les Cigales…). Ces actions sont renforcées dans le cadre de certains volets ESS des PLDE (actions d'animation, appel à projet, innovation).

La Région finance également les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, qui accompagnent des personnes habitant en quartiers prioritaires et facilitent la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Programme régional Commerce

Le Programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de service, qui deviendra à compter de juin 2015 le Programme régional commerce, comporte des actions collectives portées par la CCIR qui permettent d'accompagner les entreprises dans leur développement et leur consolidation, voire dans le déploiement de projets nouveaux (Ardan). Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI.

Programme Régional de Développement de l'Artisanat

Le PRDA offre une palette d'actions collectives dédiées au développement des entreprises artisanales portées par la CMA. Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI, ainsi qu'une Plateforme dédiée au financement de projets de reprises artisanales.

C/ Le financement des PME-PMI

Les subventions aux PME-PMI

Le contrat de développement est une subvention destinée aux PME afin que celles-ci concrétisent et mettent en œuvre un projet de développement ambitieux et intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Ce projet doit être d'au moins 200 000 euros d'investissement et créateur d'un nombre significatif d'emplois. En matière d'entreprise de services à haute valeur ajoutée, la création d'au moins 10 emplois doit être prévue.

Les organismes régionaux de financement et de garantie

À côté des aides directes, la Région a développé plusieurs types d'outils pouvant être mobilisés pour faciliter le financement des projets d'entreprises : le capital investissement (dont une liste exhaustive est disponible sur le site jetrouvedesfondspropres), la garantie, le co-investissement immobilier dans les zones politiques de la ville.

- FINORPA : accompagne des entreprises à toutes les étapes de leur vie en intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres (capital, obligations convertibles, prêts participatifs). Les tickets sont compris entre 100 000 et 1 000 000 d'euros ;
- FINOVAM : société régionale d'amorçage, réalise des apports

en fonds propres (obligations convertibles et capital) pour les entreprises en phase d'amorçage et innovantes ;

- NORD France AMORCAGE, société de co-investissement intervient aux côtés d'autres investisseurs privés, fonds ou business angels en doublant le ticket d'intervention ;
- Le Fonds Régional de Garantie Finorpa apporte des garanties sur les financements bancaires des PME et ETI. La quotité de risque maximal pouvant être prise par le FRG s'élève à 50 % du montant du prêt et 1 000 000 d'euros ;
- Le fonds de garantie Bpi-région Nord-Pas-de-Calais sur dotations régionales apporte, comme le FRG-Finorpa des garanties sur prêts bancaires.

La Région a également mis en place avec la Bpi un certain nombre de prêts participatifs spécifiques (innovation non technologique, transmission, amorçage et revitalisation).

Batixia, société d'investissement régionale, investit dans l'immobilier d'activité pour relancer l'activité économique dans les zones politique de la ville.

Sur l'orientation 3 : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble

Le volet urbain est piloté techniquement au Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais par la Direction de l'Aménagement Durable, y compris sur l'animation de l'ITI qui constitue une partie importante du volet européen des contrats de ville d'agglomération, mais aussi sur le développement et le renouvellement urbain, ainsi que la gestion urbaine de proximité.

A/ Sur le développement et le renouvellement urbain

Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de la ville, **un nouveau programme de renouvellement urbain** sera concentré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds.

S'agissant du présent contrat de ville, outre les quartiers d'intérêt national et régional arrêtés lors du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de décembre 2014, le territoire pourrait être concerné par des sites supplémentaires négociés au titre du volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2015-2020.

Le cadre de partenariat du Conseil Régional à ce programme de rénovation urbaine en cours de négociation devra être précisé et formalisé courant 2015. Il pourra se traduire par la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, développement économique, formation…) et la mobilisation d'une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la Transformation Ecologique et Sociale de la Région (TESR), la Troisième Révolution Industrielle (TRI), l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé)) et le cas échéant des interventions sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre le 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ces financements.

B/ Sur le cadre de vie et la Gestion Urbaine de Proximité

L'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.

La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- d'**améliorer la qualité de vie** des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;
- de contribuer à **améliorer l'ambiance urbaine** et à **renforcer la qualité des équipements et services urbains** ;
- de contribuer à **lutter contre la faible attractivité des logements**, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- de mieux **coordonner les acteurs**, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de **clarifier les modalités de gestion** entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
- de prendre en compte le souci de **qualification des agents de proximité** et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
- de **pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements** réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat

social et la valeur marchande des services existants ;

- d'assurer la **qualité des investissements** réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique,…) ;
- de **valoriser l'image** de ces quartiers.

La Région peut soutenir un ensemble de projets qui relèvent de :

- La mise en œuvre de programme d'actions de gestion urbaine de proximité ;
- La création et l'animation de jardins communautaires participatifs ;
- Les projets relatifs à la mémoire des quartiers en mutation ;
- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100.000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional ;
- L'appropriation des nouveaux espaces urbains ;
- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces, notamment dans le cadre d'un Fonds de Travaux Urbains.

C/ Sur le volet Européen du Contrat de ville et l'Investissement Territorial Intégré

En appui, les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire, notamment dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés. Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FEDER, mais aussi les autres programmes opérationnels comme le FSE.

Pour le territoire de Valenciennes Métropole, éligible, l'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020 qui permettra de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, s'appuyant sur les 4 axes du Programme Opérationnel FEDER :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente ;
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics ;
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas-de-Calais ;
- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas-de-Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

La CAVM a pré-candidaté à l'ITI et une **enveloppe prévisionnelle de 4 millions d'Euros mobilisés sur 3 axes** est prévue :

- Axe 1 : 3b soutien aux PME et à l'innovation ;
- Axe 2 : 2c développement des usages numériques ;
- Axe 4 : 6e environnement urbain et réhabilitation des friches.

La stratégie devra **démontrer son caractère intégré**. Par ailleurs, la mobilisation du FEDER via l'ITI pourra aussi être renforcée par la **mobilisation d'autres leviers européens, notamment le FSE (par exemple sur l'ESS) et l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes)**. La mobilisation des fonds européens sera possible et suivra les modalités de financement de chaque programme opérationnel qui devront être vérifiées en amont.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord-Pas-de-Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements :

- **Un engagement dans le NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain ;**
- **Le plan 100 000 logements : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5151/le-plan-100-000-logements ;**
- **La troisième révolution industrielle : une opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable. Elle s'articule autour de 5 piliers : énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, transports non polluants. http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/ ;**
- **La stratégie régionale climat, les politiques d'aménagement diverses, développement économique, transports, environnement… http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5189/lutte-contre-le-changement-climatique ;**

Sur le cadre de vie et le développement de réponses de proximité :

- **Le plan de développement de la médiation sociale + la mission d'appui France Médiation (financement d'une action expérimentale ou qui peut être accompagnée en amont par une démarche d'appui méthodologique au territoire) ;**
- **Le Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC) ;**
- **Les crédits spécifiques Gestion Urbaine de proximité dont les fonds de travaux urbains (FTU)…**

Sur l'orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen

Cette double dimension (cohésion sociale et citoyenneté) est pilotée techniquement par la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux, notamment via le service citoyenneté et territoire en charge des questions d'éducation populaire et de participation des habitants, qui constituent le volet social et citoyen de l'intervention de la Région.

Par ailleurs, la DPIR a en charge la **coordination globale de la politique de la ville** en préparant les demandes de contributions des autres Directions de la Région :

- en lien étroit avec les chefs de file de la dimension économique (DAE) et urbaine (DAD), sur la mobilisation renforcée du « Droit commun » ;
- via la sollicitation des différents services compétents sur les sujets relevant de leur expertise.

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la participation des habitants : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « Fonds de Participation des Habitants » et « Nos Quartiers d'Été » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.

Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs « promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instances territoriales de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

A/ Volet Éducation Populaire

La Région Nord-Pas-de-Calais repositionne son approche en matière de citoyenneté et de consommation responsable et met en place une politique d'éducation populaire en l'inscrivant dans les grands enjeux régionaux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, de la Transformation Ecologique et Sociale Régionale et de la Troisième Révolution Industrielle.

L'Éducation Populaire vise l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent être acteurs de la démocratie. Elle contribue à développer le pouvoir et la capacité d'agir de manière individuelle et collective.

3 thématiques prioritaires ont été retenues :

- **la consommation responsable** pour permettre à tous les citoyens, quelque soit leur statut ou leur lieu de vie, de mieux saisir la réalité de la société, du monde dans lequel ils vivent, de donner du sens à leurs actions et de pouvoir agir collectivement. Le Conseil Régional souhaite notamment développer des modes de consommation plus responsables en faisant du citoyen un acteur essentiel de ce changement, encourager la mise en réseau des acteurs de la consommation responsable, développer des transversalités et de nouvelles formes de collaboration et développer la connaissance en la matière. Un des axes d'intervention privilégié est la mise en place d'actions de sensibilisation à la consommation responsable et l'animation de lieux d'échanges pour prévenir les risques et dérives liés à la consommation au quotidien.
- **l'égalité dans l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations (dont l'égalité femmes/hommes)** pour reconnaître à chacun des droits, une égalité d'accès à l'espace public, à la connaissance, à l'expression et à la capacité d'initiative. Les actions menées en ce sens portent sur la capacité de chacun à s'impliquer collectivement et individuellement dans la vie de la cité ; elles favorisent des temps de rencontre, incitent à la constitution d'espaces d'échanges en direction de publics en déni de citoyenneté et/ou victimes de discriminations liées aux origines, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, aux modes de vie…

  Il s'agit également de réaffirmer le respect des droits fondamentaux liés à la personne humaine et notamment vis-à-vis d'un public extrêmement fragilisé.
- **l'engagement des jeunes** pour qu'ils contribuent à la consolidation des projets associatifs, qu'ils participent à une mobilisation citoyenne au service de l'intérêt général, qu'ils puissent se former, acquérir et consolider des compétences, développer des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être.

  Cette démarche s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés sur ces sujets, aussi bien au niveau régional que local, comme par exemple les centres sociaux, les CLAP et les écoles de consommateurs et les acteurs associatifs.

B/ Volet « politique de la ville », via le Développement Social Durable des Territoires

La contribution sur crédits spécifiques de la Région porte principalement sur l'enjeu central et transversal de la participation des habitants et leur qualification à travers des dynamiques de projets.

Le cadre stratégique « Développement Social Durable des Territoires » (DSDT) (délibération 20142549 du 13 octobre 2014) est une composante du cadre d'intervention de la Région en matière de « politique de la ville » (délibération 20150390 du 16 février 2015), au titre de la mobilisation de crédits spécifiques.

Le DSDT s'appuyant sur 4 types d'accompagnement permettant de réduire les inégalités sociales et territoriales et cela passe donc par un rattrapage de l'accompagnement régional au profit des territoires connaissant le plus de difficultés.

L'accompagnement des habitants se fait dans le cadre d'un processus qui comprend différentes étapes. Ces différentes étapes, graduées, sont nécessaires pour permettre l'émancipation des citoyens et le développement de la démocratie participative :

- **Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés** des acteurs partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement (notamment à travers les « Fonds de Participation des Habitants ») ;
- **Développer les expérimentations et les innovations** permettant de développer les compétences citoyennes et entreprenantes (notamment à travers l'opération « Nos Quartiers d'Eté ») ;
- **Structurer le développement social durable**, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et les habitants (à travers des actions structurantes visant à impulser des dynamiques de territoire) ;
- **Investir dans la Gestion Urbaine de Proximité**, afin d'améliorer le cadre de vie (voir Gestion Urbaine de Proximité).

L'appel à projet DSDT a été lancé en novembre 2014 en concertation avec les intercommunalités concernées en charge du pilotage et de l'animation de la politique de la ville.

C/ La mobilisation des politiques de droit commun relevant de la cohésion sociale et de l'accessibilité aux services publics

Différentes politiques relevant du Droit Commun de la Région peuvent être mobilisées, à travers différents dispositifs accompagnés par la Région et qui peuvent contribuer à améliorer la cohésion sociale et la citoyenneté.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord-Pas-de-Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

Sur les conditions de participation des habitants

- Les dispositifs régionaux « **Nos quartiers d'été** », les « **Fonds de participation des Habitants** », « **Fonds d'initiatives des territoires et des acteurs** » relevant du « Développement Social Durable des Territoires : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires ;
- Le soutien prioritaire sur les champs de la participation citoyenne à travers la politique de **démocratie participative**, comme par exemple via l'Instance Régionale de Débat Public : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5317/les-dispositifs ;
- La **politique d'éducation populaire** : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire ;
- La stratégie et les actions d'écocitoyenneté : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete ;
- …

Sur les questions de mobilité et d'aménagement numérique des territoires (condition nécessaire à l'autonomie des individus)

- Une stratégie d'**aménagement numérique du territoire**, notamment à travers le grand projet « Région Numérique » et le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : https://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_61222/region-numerique ;
- Le dispositif TIM PASS (http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_19877//timpass).

Sur la promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins et aux droits et aux équipements de santé

- Lien avec une réflexion sur la **médiation sociale** et les acteurs de terrain ;
- Une politique volontariste de santé, en 2015, autour d'un appel à projet sur le prévention/santé et un soutien à certains projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le cadre d'un meilleur accès aux soins primaires pour tous.

Sur la réduction des inégalités et favoriser le lien social

- Les dispositifs d'accompagnement du milieu associatif : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-deducation-populaire ;
- Le lien entre la plateforme de décrochage scolaire et la politique de formation permanente.

Sur l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La démarche de démocratisation de la culture sur les territoires, via l'appel à projet « Culture à partager » : www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_55227//cultures-a-partager ;
- Le soutien à la création artistique et au développement culturel :
  - www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region ;
  - www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-dexposition ;
- …

3. De manière transversale….

La Région prévoit une **clause de revoyure** à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord-Pas-de-Calais Picardie).

Sur le volet européen, un **avenant sera signé en fin d'année sur la mobilisation de l'ITI**.

Le recensement des politiques régionales, et leur déclinaison à travers les différentes dispositifs existant dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie est actuellement en cours pour favoriser des regards croisés et une meilleure cohérence des politiques publiques afin d'inscrire une **nouvelle organisation administrative qui permettra la continuité de l'action publique de la Région Nord-Pas-de-Calais Picardie**, sur les deux territoires réunis, **à partir de 2016 dans le cadre de la « nouvelle région »**.

III • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DU NORD

Le Département a souhaité affirmer son engagement dans la politique de la Ville à travers une délibération-cadre adoptée le 3 novembre 2014.

1. Orientations politiques du Conseil Départemental du Nord en matière de politique de la ville

Cet engagement portera notamment sur :

Quatre priorités qui font écho pour chacune d'elles aux orientations et objectifs du Contrat de Ville :

- Donner la priorité à l'emploi ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes ;
- Améliorer le vivre-ensemble ;
- Lutter contre toutes les discriminations.

Selon quatre principes d'actions :

- s'appuyer sur les démarches de Développement Social Local et promouvoir les droits culturels ;
- mobiliser les différentes politiques de solidarité avec les habitants ;
- garantir la « solidarité des territoires » en accompagnant les intercommunalités ;
- faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation et d'expérimentation.
- s'engager également hors géographie prioritaire sur les territoires fragilisés dans un souci de solidarité territoriale.

Et selon les modalités d'interventions suivantes :

- Mobilisation des moyens de droit commun et de ses partenaires associés ;
- Mise en place d'une gouvernance locale efficiente ;
- Expérimentation de ses nouvelles politiques à l'échelle des quartiers ;

- Priorisation de son action et adaptation possible de ses politiques de droit commun au regard des priorités du Contrat de Ville.

L'adaptation des politiques du Département au regard des priorités du Contrat de Ville, l'amènera ainsi à intervenir de façon spécifique sur certaines thématiques ou auprès de certains publics, toujours dans le cadre de ses politiques de droit commun.

Par ailleurs, la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du Valenciennois est engagée dans la **démarche AGILLE** (Amélioration de la Gouvernance et de développement de l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion).

L'objectif de cette démarche est de construire, de façon partenariale et concertée entre les acteurs locaux et les institutions, des cadres d'intervention novateurs et adaptés aux spécificités des territoires ; de permettre une réponse plus efficace aux besoins des personnes en difficulté dans une dimension de simplification administrative.

Les enjeux et objectifs de cette démarche sont multiples :

- renforcer l'efficacité des politiques d'insertion et d'inclusion sociales, en permettant une réponse plus efficiente aux besoins des personnes en difficulté dans une dimension de simplification administrative ;
- construire, de façon partenariale et concertée entre les acteurs locaux et les institutions, des cadres d'intervention novateurs, transversaux, adaptés aux spécificités des territoires et conjuguant les moyens.

Quatre objectifs ont été définis collectivement :

- renforcer la coordination des acteurs ;
- bien connaître l'ensemble des ressources du territoire (partage des outils et des données) ;
- cibler le travail à une catégorie de public : les jeunes en difficulté ;
- parvenir à mettre les dispositifs en complémentarité et non en concurrence.

Quelques illustrations de projets en cours engagés dans le cadre du PDI :

- L'organisation de la montée en compétences des référents RSA via une Boîte à outils interinstitutionnelle (contributions Pôle emploi, CPAM…) ;
- L'engagement d'un travail sur la motivation / remobilisation au travail avec Pôle emploi, les PLIE, les référents RSA. L'enjeu est d'outiller les professionnels dans leurs échanges avec les allocataires ;
- L'élaboration d'une cartographie des dispositifs en faveur des 18-25 ans afin d'assurer leur complémentarité, d'identifier les points de blocage (Partenariat Direccte – CPAM – CAVM – Département) ;
- La prévention du décrochage scolaire : partage, articulation et renforcement des dispositifs existants.

La dynamique du Contrat de Ville devrait en être un vecteur efficace.

2. Les interventions prioritaires ciblées adaptées aux priorités du Contrat de Ville de la CAVM

Orientation 1 : « Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique»

Les priorités du Contrat de Ville se conjuguent avec la déclinaison locale du P.D.I., notamment :

- Par le développement d'un partenariat structuré avec les acteurs de la formation, de l'économie et de l'emploi (Région, Chambres consulaires, services de l'État, Mission Locale, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi,…) ;
- Par la mobilisation des moyens visant à la levée des freins à l'insertion professionnelle (mobilité, garde d'enfants) ;
- Par une meilleure connaissance et articulation des acteurs de l'insertion sociale et du monde économique dans une logique de complémentarité ;
- Par le soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique ;
- En soutenant le développement d'activités économiques par le financement d'acteurs accompagnant ou promouvant la création et la reprise d'entreprises notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Par la mise en place d'outils de financements tels que les microcrédits pour faciliter le développement d'activités.

Orientation 2 : « Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins »

Le Département du Nord porte une attention particulière à l'état de santé des Nordistes, notamment via le maintien d'une offre de service public de qualité dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé. Ainsi, l'accès à la santé et à la prévention figure parmi les dix piliers du projet politique du Département.

Dans la continuité de son plan Solidarité-Santé précédent, le plan Santé Bien-être 2013-2017 affiche deux grandes orientations, sur un axe transversal, à savoir :

- intégrer la notion de bien-être et prendre en compte les divers déterminants de la santé et la qualité de vie des nordistes ;
- renforcer la qualité du parcours de santé et de prévention par la coordination des acteurs.

Par ailleurs, trois priorités sont retenues dans le cadre du plan :

- privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables ;
- prévenir les conduites à risques ;
- développer la prévention de l'obésité, du surpoids et de l'insuffisance pondérale et favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

Territorialement, ces orientations se concrétisent au travers des missions et des actions conduites par les services de P.M.I., de Prévention-Santé et de Prévention des Addictions.

Orientation 3 : « Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble »

En matière d'Aménagement du Territoire, le Département déploie une ingénierie territorialisée et des moyens notamment au service des projets des communes, en assurant la coordination des interventions potentielles de ses politiques.

En matière de logement, l'engagement départemental est orienté vers les publics les plus fragiles via :

- la co-animation du PDALPD avec les services de l'État ;
- le financement et l'animation en territoire du dispositif FSL ;
- la mise en place du nouveau dispositif « Nord Energie Solidarité » de lutte contre la précarité énergétique ;
- le financement de structures intervenant en matière de logement et de précarité énergétique (Cresus, Adil sur la prévention des expulsions) ;
- la co-animation par la DTPAS du Valenciennois avec l'URIOPSS d'un réseau précarité énergétique.

Dans les propositions de la Convention 2015-2017 avec le Département, Partenord Habitat s'engage à être partenaire de la politique de la ville, et à atteindre des objectifs recoupant la plupart des orientations et objectifs du Contrat de Ville. Partenord Habitat poursuivra le dialogue avec le territoire et s'appuiera sur l'expertise de la Direction Territoriale en matière de solidarité. Par ailleurs, le bailleur intègrera dans son plan de financement les impacts liés au NPNRU.

Orientation 4 : « Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen »

1 – Par une contribution des services du Département à lutter contre le décrochage scolaire en intervenant le plus en amont possible et en développant des actions de prévention et d'étayage parental dans le cadre d'un accompagnement individuel ou d'actions collectives dès l'école élémentaire.

2 – Via le Projet Educatif Global Départemental (PEGD) dont l'un des premiers objectifs est de prévenir le décrochage scolaire et des instances pluri-partenariales telles : la Plateforme FDAJ-APJM autour de la construction du parcours des jeunes les plus éloignés de l'emploi et ceux qui bénéficient d'une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

3 – Par une intervention en complémentarité du DRE : les cadres des UTPAS sont présents dans les instances décisionnelles et favorisent l'articulation entre les acteurs du dispositif et les professionnels de terrain dans un souci de cohérence et de concertation auprès des familles.

4 – À travers la mise en œuvre de son protocole avec l'Éducation Nationale et les différents volets qui le composent : prévention-protection, vie affective et sexuelle, scolarisation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

5 – À travers l'expérimentation de la garantie Jeunes et l'Initiative Emploi Jeune.

Orientation 5 : « Prévenir la délinquance et accompagner les victimes »

Le Département du Nord est impliqué sur cette thématique et recentre ainsi l'action de l'Observatoire Départemental des Maltraitances sur la prévention des violences conjugales lequel a déjà organisé 2 journées de formation sur ce thème.

L'UTPAS d'ANZIN est déjà fortement impliquée dans une action collective sur le sujet.

À travers le contrat de ville, l'intérêt est de sensibiliser les professionnels du Département ainsi que nos partenaires sur l'impact des violences conjugales, sur le devenir des enfants. Un fascicule édité par l'ONED propose une réflexion sur les « bonnes pratiques » et pourrait être diffusé. Une journée de sensibilisation sur cette thématique avec l'aide de l'Observatoire et présentant les travaux déjà réalisés dans le cadre de la politique de la ville pourrait être envisagée.

Orientation 6 : « Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions »

Lutter contre les situations de grandes exclusions nécessite des réponses construites à partir du repérage précoce et coordonné des publics, de l'articulation des acteurs et des dispositifs, de l'émergence de réponses innovantes complémentaires du droit commun.

Restaurer le dialogue, redonner confiance, rendre acteurs les habitants dans un projet collectif, sont autant d'objectifs à atteindre.

Pour exemple, le Département s'est doté d'une politique d'insertion par la culture dans le but de faciliter l'accès des personnes en grande difficulté sociale aux structures et services culturels, de développer chez ces publics la pratique d'expression artistique et culturelle ainsi que l'élaboration de projets sur la mémoire, l'identité, le patrimoine, la culture scientifique et technique et de sensibiliser les acteurs sociaux à la dimension culturelle dans leurs interventions. La culture est un facteur d'échanges, d'ouverture à autrui et au monde. Elle contribue au processus de construction de la personne. Dans l'arrondissement de Valenciennes, le réseau "Insertion et culture" est porté par l'association Interleukin.

IV • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Valenciennes Métropole intervient sur l'ensemble des orientations du Contrat de Ville au regard de ses compétences en matière de cohésion sociale, de développement économique, d'emploi, d'habitat, de renouvellement urbain et de promotion sportive et culturelle.

L'ensemble des commissions et des directions concernées par le développement économique, urbain et social des quartiers prioritaires ont été mobilisées pour formaliser le cadre de leurs interventions en la matière.

Orientation 1 : « Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique »

Concernant l'emploi et l'insertion

Concernant la thématique insertion, Valenciennes Métropole intervient par un accompagnement des initiatives locales et un soutien des actions structurantes et/ou innovantes favorisant la levée des freins à l'emploi et le retour à l'emploi. Concernant les Ateliers Chantiers d'Insertion, une stratégie d'accompagnement a été définie afin de les aider à orienter leurs activités vers des métiers en tension, développer un accompagnement socio-professionnel renforcé et favoriser la formation des salariés en insertion.

Valenciennes Métropole entend également poursuivre son action visant à développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour accompagner individuellement les publics les plus fragiles (allocataires du RSa socle, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés), le P.L.I.E. de Valenciennes Métropole sera mobilisé notamment pour les publics issus des quartiers prioritaires.

Les jeunes seront une priorité de Valenciennes Métropole (ex : IEJ) qui soutient déjà l'école de la deuxième chance (E2C) dont les résultats sont particulièrement probants.

Enfin, Valenciennes métropole développera son ingénierie interne par la création d'une direction de l'emploi.

Pour mener à bien son action en matière d'emploi, Valenciennes Métropole continuera à mobiliser les fonds européens FSE.

Pour la période 2007-2013 des fonds FSE, Valenciennes métropole était déjà organisme intermédiaire. Pour la période 2014-2020, les communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut ainsi que le GIP Réussir en Sambre Avesnois, structures support de PLIE, se sont associés au sein du GIP OI du Hainaut en cours de création pour mutualiser la gestion du FSE sur leurs territoires.

Le groupement assurera la mise en œuvre de la convention de subvention globale FSE avec pour missions principales :

- la gestion des dossiers de l'instruction à la liquidation des aides ;
- l'animation et le pilotage de la subvention globale FSE ;
- l'assistance aux bénéficiaires et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- le développement des coopérations et des échanges d'expériences.

Soucieux de répondre aux objectifs des programmes opérationnels en matière de financement des actions politique de la ville (10 % des programmes), une attention particulière sera portée à l'accès des publics issus des quartiers prioritaires aux actions menées et financées. L'approche par les résultats et le système d'évaluation mis en place permettront une évaluation précise de l'atteinte de cet objectif.

Concernant le développement économique

En s'appuyant sur les atouts du territoire, son positionnement géographique, son bassin d'emploi, la solidarité de ses acteurs locaux, Valenciennes Métropole s'est inscrite dans une logique de filières d'excellence dans les domaines des transports durables, du numérique, de la logistique et du fluvial pour accompagner la mutation d'un bassin au passé industriel et anticiper sa nécessaire évolution vers de nouveaux métiers.

Après des résultats significatifs en matière d'implantation d'entreprises et d'infrastructures, bénéfiques en termes d'emplois et d'image, Valenciennes Métropole poursuit ses efforts pour attirer de nouvelles entreprises à potentiel et développer les équipements structurants de demain. Développement des Pôles d'excellence, formations de qualité, création de parcs d'activités thématiques, connexion au très haut débit sont les enjeux pour l'avenir d'un territoire connecté, mobile et facilitateur de projets à valeur ajoutée.

À ce titre, elle s'inscrit dans la stratégie portée par la Région à travers le Schéma Régional de Développement Économique, déclinée dans un Plan Local de Développement Économique pour le territoire de Valenciennes Métropole. Ce PLDE a pour ambitions de développer le secteur « numérique et multimédia » ainsi que la filière ferroviaire et le pôle de compétitivité I-TRANS, mais aussi de diversifier le tissu économique, de développer les activités logistiques et durables ainsi que les services à la personne et de soutenir le développement des PME et TPE.

Pour autant, le taux de chômage reste à des niveaux importants et concerne les publics les plus fragiles avec de fortes disparités géographiques. Aussi la mutation du territoire doit avoir un effet d'entrainement et permettre aux plus fragiles d'en bénéficier.

Le PLDE en cours de révision reprendra ces priorités, et comprendra un volet ESS.

Valenciennes Métropole entend renforcer son action au bénéfice des quartiers prioritaires et de publics fragiles en proposant les pistes d'interventions ci-après :

- Un volet lié à l'aménagement d'identification de sites potentiels pour le développement ou la création de petites zones d'activités de proximité, permettant aux activités de se développer grâce à des locaux fonctionnels et adaptés favorisant les synergies entre professionnels. L'absence de ce

type de zone identifiée sur le Pays de Condé sera étudiée en priorité. L'EPARECA et la Caisse des Dépôts et Consignations seront mobilisées sur les projets identifiés.

- Un volet accompagnement des TPE, commerce, artisanat, services par la mobilisation de dispositifs sur le modèle de ce qui a été réalisé pour la zone franche urbaine Néoval. L'aide au commerce et à l'artisanat de proximité en quartiers prioritaires étant sources d'emplois et de lien social.
- Un volet mobilisation des partenaires de la création d'entreprise pour les inciter davantage ou rendre plus visible leur action à destination des quartiers prioritaires et favoriser notamment l'implantation de services de type Services à la personne (SAP) ou relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour couvrir les besoins des habitants.
- Un volet emploi / insertion adossé à chaque projet de développement économique consistant à repérer et suivre le public potentiel et à réaliser des actions/ formations de montée en compétence aux regards des besoins de recrutement identifiés auprès des entreprises.

Concernant plus particulièrement le numérique et ses usages, Valenciennes Métropole étudie :

- Un projet d'implantation d'une école de développeurs : formations courtes et concrètes pour les jeunes sans qualification préalable, issus des quartiers prioritaires, avec la possibilité d'acquérir des compétences en rapport avec les besoins du territoire sur des métiers d'avenir ;
- Le développement de « serious game » : applications numériques innovantes destinées à des objectifs sérieux ; formation, emploi, développement commercial,…. Le serious game Game4Job expérimenté en 2014 a démontré que ces nouveaux outils peuvent, grâce à « une mise en situation », être plus efficaces que les outils traditionnels, notamment pour les jeunes ;
- La mise en place de nouveaux « packages » de solutions immobilières d'hébergement : pour de jeunes porteurs de projets (prix, souplesse, espaces de travail partagés) de type « garage numérique » pour les e-entrepreneurs.

Concernant les enjeux de mobilité

Les enjeux de mobilité pour les habitants des quartiers en politique de la ville sont essentiels afin de garantir l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques menées vers eux. L'accès à l'insertion sociale et professionnelle et à l'emploi notamment sont ainsi conditionnés bien souvent à la mobilité de la personne. Il en est de même pour l'accès à la santé, à la culture, à l'éducation, etc.

Or ce sont souvent ces publics précaires qui sont les moins mobiles, les freins à la mobilité étant avant tout économiques et matériels, mais aussi liés à l'accessibilité à l'offre de transports publics, à des difficultés organisationnelles ou à des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et son usage.

Une enquête sur les déplacements des ménages du Valenciennois menée en 2011 par le SITURV, syndicat des transports urbains, a pointé une moindre mobilité des habitants par rapport aux autres agglomérations de même taille, mais conjuguée à une progression de l'usage de la voiture, au détriment des transports en commun et des modes doux.

Ce constat a conduit le SITURV, à travers la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), à définir un ensemble d'actions destinées à favoriser l'évolution des usages et des modes de transports dans l'objectif d'une mobilité plus durable.

Valenciennes Métropole souhaite notamment s'engager au service d'une meilleure mobilité de la population en politique de la ville, en cohérence et articulation étroite avec les orientations du PDU 2013-2023.

En termes d'accessibilité aux transports en commun, la plupart des quartiers concernés par la politique de la ville bénéficient d'une desserte par les deux lignes du tramway, ou sont inclus dans les DIVAT (disques de valorisation des axes lourds de transports) ciblés autour d'arrêts du tramway, et qui doivent permettre d'optimiser l'accessibilité aux stations.

Toutefois, quelques quartiers apparaissent plus isolés par rapport à l'accès direct au tramway et ne bénéficient que d'une desserte par des lignes de bus du réseau Transvilles :

- La Solitude, à Vieux Condé ;
- Le Trieu, à Fresnes ;
- Cuvinot, à Onnaing et Vicq ;
- Le centre-ville de Quiévrechain ;
- La Cité de la Verrerie à Beuvrages.

En ce sens, le SITURV sera mobilisé afin de contribuer à un état des lieux précis, circonstancié des problématiques de mobilité sur ces quartiers, sur la base d'un diagnostic, afin de proposer des pistes pour améliorer l'accompagnement dans la mobilité de ces populations. Une réflexion plus large sur l'accessibilité dans les cités minières pourra être envisagée.

Au-delà de l'accès à l'offre de transports publics, il s'agira également de prendre en compte les enjeux spécifiques de ces populations pour proposer des actions autour de la mobilité douce (vélo, marche).

NB. Le SITURV ne s'est pas positionné sur l'électro-mobilité, dont le développement est aujourd'hui porté par l'agglo, le schéma de déploiement de bornes de charge qui doit être mis en œuvre ne concernant pas a priori les quartiers ciblés.

Le déploiement de services d'accompagnement de la mobilité des habitants devra être conforté : plusieurs actions portées dans le cadre de la programmation politique de la ville, sur les enjeux d'insertion et d'accès à l'emploi notamment, s'inscrivent en ce sens, permettant l'accès facilité soit à du covoiturage, soit à l'obtention du permis par exemple.

Orientation 2 : « Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins »

Concernant l'alimentation et l'activité physique

Dans le cadre du premier objectif de l'axe santé, « Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines », Valenciennes Métropole s'est engagée dans le **programme national** « **Vivons en Forme** ». Sont ainsi proposés des formations à destination des professionnels, des interventions de diététiciennes auprès des élèves, des modèles d'aménagement de cours d'école…

La promotion de l'activité physique est assurée quant à elle par les actions mises en œuvre dans le cadre des priorités issues du **Diagnostic Territorial Approfondi Activité Physique Santé Territoire** de Valenciennes Métropole, validé en bureau communautaire en septembre 2013. Divers axes de travail sont ainsi proposés aux villes, telles que la promotion de créations de cartes de temps de parcours à pied et à vélo avec une signalétique adaptée, le déplacement des élèves à vélo, la formation des intervenants au contact de la population pour favoriser l'activité physique…

Concernant la prévention alcool

Le deuxième objectif est consacré à « Prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque ». Une des priorités de Valenciennes Métropole s'est portée sur l'alcool. Elle a ainsi rédigé un **plan de prévention** sur cette thématique. Ce dernier propose des pistes pour :

- informer la population, via des documentations ;
- former les professionnels mais aussi les habitants, par le biais d'échanges de pratiques, de rencontres thématiques (cinés-débats…) ;
- relier les habitants, les actions s'appuyant sur les compétences psychosociales des participants.

Concernant l'accès aux soins

Le troisième objectif de l'axe santé, intitulé « Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population », se décline notamment pour Valenciennes Métropole via le **pôle de santé**, qui couvre 12 communes au nord de l'agglomération. Ce dernier intègre à la fois un projet d'équipement, le projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle des professionnels de santé libéraux, ainsi qu'un programme d'actions locales en matière de prévention et promotion de la santé.

Orientation 3 : « Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble »

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité

Valenciennes Métropole intervient à différents niveaux. Deux volets d'intervention caractérisent l'intervention de l'agglomération. **Le volet** « **technique** » concerne la coordination de l'ensemble des partenaires durant les différentes phases de projets afin de repérer, prévoir, organiser, mettre en œuvre les dispositifs d'amélioration ou de mise en œuvre. Se présente ensuite **le volet** « **population** » qui vise à l'appropriation et à l'adhésion de la population au projet, ceci en associant les habitants sur leurs expertises d'usages.

Ces deux volets sont complémentaires. Ils s'articulent principalement à une échelle communale. Valenciennes Métropole n'a pas pour vocation à intervenir dans ce partenariat local. Cependant au regard de ses compétences, Valenciennes Métropole joue un rôle de facilitateur et de levier afin de contribuer à faire vivre durablement ces nouveaux espaces urbains.

Valenciennes Métropole accompagne ainsi la construction de projets communs de gestion pour chaque quartier, partagés entre les différents gestionnaires, en particulier les villes et les bailleurs et leurs déclinaisons opérationnelles (conventions, chartes d'engagements ou plans d'actions pluriannuels).

Concernant l'habitat

Par délibération du 15 novembre 2013, les élus de Valenciennes Métropole ont décidé la mise en révision du **Programme Local de l'Habitat**.

Cet exercice a pour objectif de réactualiser la stratégie « Habitat » des élus de la Communauté d'Agglomération et de définir pour les six prochaines années les orientations et les actions en matière d'habitat afin de répondre aux besoins du territoire dans toutes ses composantes.

Ce document de planification et de programmation s'inscrit en déclinaison du SCOT approuvé le 17 février 2014 à l'échelle de l'arrondissement dans un cadre législatif rénové suite aux lois de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et ALUR du 24 Mars 2014.

Aussi, ce 3ème PLH intègrera un volet peuplement qui n'était pas abordé précédemment. Il s'appuie sur un diagnostic partagé et sur une démarche de coproduction avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le logement : État, Département, Organismes logeurs, Associations, etc…

Lors du lancement de la démarche en novembre 2014, les élus ont défini **8 enjeux pour le territoire** :

- répondre aux besoins et renforcer l'attractivité résidentielle ;
- définir qualitativement la production de logements et diversifier l'offre sur les différents secteurs du territoire ;
- définir une stratégie de peuplement et mettre en place un cadre de cohérence intercommunal et inter organismes (Conférence intercommunale du logement, Plan partenarial de gestion de la demande) ;
- réhabiliter thermiquement le parc social et privé ;
- lutter contre le logement indigne ;
- rééquilibrer territorialement l'offre sociale ;
- mieux maitriser la consommation foncière en cohérence avec le SCOT ;
- mettre en place les dispositifs de gouvernance et les outils pour assurer la mise en œuvre des orientations.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration est :

- un arrêt du projet en septembre 2015 ;

- la consultation des communes et des personnes publiques associées ;
- la validation par le comité Régional de l'Habitat ;
- l'adoption définitive par le conseil communautaire fin 2015.

Valenciennes Métropole s'engage à mettre en place la conférence intercommunale et partenariale du logement et à élaborer la convention intercommunale de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, qui sera annexée par avenant au Contrat de Ville.

Concernant le renouvellement Urbain

L'action de Valenciennes Métropole en matière de renouvellement urbain est fondée sur un principe essentiel : poursuivre une politique de rééquilibrage territorial en concentrant l'essentiel de l'action publique sur l'arc nord-est de l'agglomération, fortement marqué tant économiquement qu'urbanistiquement par la crise de l'industrie sidérurgique et minière.

Valenciennes Métropole a mené, jusqu'à présent, une intervention en 2 temps :

- **Le premier Programme National de Rénovation Urbaine**

Dans un premier temps, dès 2006, sur les quartiers d'habitat social « cœurs de cible » grâce au **PNRU.** À l'échelle de Valenciennes Métropole, ce sont plus de 470 M€ qui auront ainsi été investis sur le territoire d'ici 2016, dont 129 M€ de subventions ANRU et 23 M€ de Valenciennes Métropole. Près de 1 400 logements auront été démolis, 1 850 reconstruits et 25 équipements publics construits ou réhabilités.

À l'échelle du Val d'Escaut, dans le cadre de la convention multi-sites du Corridor Minier signée en juin 2008, ce sont 130 M€ qui auront été investis sur 5 sites de projet (Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Crespin et Quiévrechain). 305 logements auront ainsi été démolis d'ici 2016, 500 logements neufs construits et 105 logements réhabilités.

- **Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés**

Dans un second temps, à partir de 2009, sur les quartiers d'habitat privé dégradé situés dans les centres anciens des communes du Val d'Escaut grâce au **PNRQAD**. Ces quartiers, qui, pour la plupart, avaient été identifiés comme « îlots à restructurer » dans le cadre de la 1ère OPAH RU communautaire en 2005, ne pouvaient être restructurés que grâce à la mutualisation des interventions de l'ANRU, de l'ANAH et des crédits délégués de l'État.

Le projet **PNRQAD** de Valenciennes Métropole permettra ainsi, d'ici **2020**, d'intervenir sur les centres anciens des villes de Valenciennes, d'Anzin, de Fresnes-sur-Escaut, de Condé-sur-l'Escaut et de Vieux-Condé. Ce sont plus de 86 M€ qui seront investis sur ces quartiers pour restructurer notamment une quinzaine d'îlots très dégradés, y démolir près de 150 logements, y reconstruire près de 350 logements (50 % en locatif social, 50 % en accession à la propriété) et en réhabiliter près de 400 dans le cadre de l'OPAH RU du Val d'Escaut.

Afin de poursuivre et de renforcer son action en matière de renouvellement urbain, Valenciennes Métropole a désormais pour ambition, dans un troisième temps, de mener des interventions lourdes sur les quartiers non traités dans le cadre du PNRU 1 et du PNRQAD (à la fois les quartiers d'habitat social et minier et les quartiers d'habitat privé dégradé) mais qui ont déjà été identifiés dans le projet de territoire communautaire.

Dès juin 2013, date à laquelle les élus communautaires ont décidé de poursuivre et d'amplifier la politique de rénovation urbaine, Valenciennes Métropole a décidé de lancer plusieurs études structurantes permettant de préparer d'ores et déjà les conditions et les modalités de mise en œuvre opérationnelle des différents axes thématiques présentés ci-dessous. L'objectif, à travers ces différentes études de définition, est de hiérarchiser spatialement les priorités pour concentrer les actions sur les quartiers où l'effet levier d'une intervention communautaires serait le plus important.

Les 4 thématiques majeures sur lesquelles portera l'action de Valenciennes Métropole sont les suivantes :

1/ la restructuration des quartiers HLM peu ou pas traités dans le cadre du PNRU 1 ;

2/ la restructuration des cités minières et ouvrières les plus prioritaires : parmi les 60 cités que compte l'agglomération (4 500 logements, soit 20 % du parc social), 10 cités prioritaires ont d'ores et déjà été identifiées et bénéficieront d'une intervention concertée et articulée de la part des bailleurs sociaux et des collectivités pour les restructurer durablement, tant sur les volets urbain et logement que sur le volet peuplement ;

3/ la densification des sites à enjeux autour des principaux axes de transport en commun : plusieurs sites prioritaires seront identifiés avant fin 2015 autour des principales stations des axes de tramway et de BHNS (DIVAT – disques de valorisation des axes de transport) afin d'y mener des projets d'urbanisation et de densification du tissu urbain en accord avec les principes du SCOT Grenelle du Valenciennois voté en février 2014 ;

4/ la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain dans les centre-bourgs des communes rurales.

Pour mener à bien ces différents axes thématiques de la stratégie communautaire en matière de renouvellement urbain, 2 cadres d'intervention sont envisagés :

Dans le cadre du NPNRU, pour les quartiers souffrant à la fois de lourds dysfonctionnements urbains, d'un habitat très dégradé et d'une paupérisation croissante. Ces sites ont été identifiés dès 2005 comme des priorités majeures d'intervention pour Valenciennes Métropole et ont été identifiés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Les quartiers retenus sont les suivants :

- Quartier Chasse Royale à Valenciennes ;
- Quartier Bleuse Borne – Faubourg de Lille à Anzin - Valenciennes ;
- Centre-ville élargi à Condé-sur-l'Escaut ;
- Quartier La Briquette à Marly.

Dans le cadre du « droit commun » de Valenciennes Métropole, pour les quartiers (QPV ou non) connaissant des difficultés lourdes, soit sur le volet urbain, soit sur le volet habitat ou soit sur le volet peuplement.

Pour financer ces programmes, parallèlement aux fonds NPNRU, de droit commun et du CPER, interviendra aussi le Fonds Européen de

Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Régional.

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole est compétente en politique de la ville et son territoire regroupe 14 quartiers prioritaires qui concentrent une population trois fois supérieure à 10 000 habitants. Par conséquent, elle fait partie des treize EPCI éligibles pour la mise en œuvre d'un outil d'Investissements Territorial Intégré (ITI) proposé par le Conseil Régional.

La CAVM envisage donc de se positionner prochainement pour développer cet outil dont les modalités seront précisées dans le Contrat de Ville.

De manière générale, les élus de Valenciennes Métropole se sont d'ores et déjà engagés, par une délibération du Conseil Communautaire de juin 2013, à maintenir un effort financier net constant (2,5 M€ net par an) par rapport à la période précédente, au titre de la politique de rénovation urbaine pour la période 2015-2020.

Orientation 4 : « Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen »

L'orientation 4 se décline en plusieurs objectifs qui contribuent chacun à la résolution de l'enjeu d'amener la jeunesse du territoire vers une meilleure réussite éducative et une meilleure insertion dans la société.

Concernant le décrochage scolaire, la réussite scolaire et la citoyenneté

Pour une approche pragmatique : il s'agit de sortir d'une approche où toute forme de prise en charge d'enfants ou d'adolescents soit répertoriée comme une action éducative du PTCS et de se focaliser sur un axe d'intervention qui pourrait être : le repérage, la prévention du processus de décrochage éducatif puis le raccrochage éducatif des enfants et adolescents inscrits dans des dynamiques de décrochage.

L'importance de la coordination et du partenariat : si un certain nombre d'acteurs et d'institutions agissent déjà autour de cette problématique, il est important de définir le cadre d'intervention de chacun, en rappelant leurs compétences et le rôle qu'ils peuvent jouer. L'enjeu est donc de créer une instance de coordination afin de mieux articuler les dispositifs présents sur le territoire (DRE, Plateforme des décrocheurs, REAAP, CLAS, Contrat de Ville etc.)

Un rapprochement des programmes de réussite éducative (PRE) de la ville de Valenciennes et de Valenciennes Métropole est en cours pour une fusion envisagée au 1er janvier 2016.

Multiplier les opportunités pouvant encourager les jeunes à s'engager : une tendance trop souvent perçue est de considérer la jeunesse non pas comme une ressource mais comme un problème. Ce discours est aujourd'hui intériorisé par une partie de la jeunesse notamment la plus en difficulté. Or, les jeunes montrent, quand on leur en donne l'opportunité, qu'ils sont capables de se mettre en mouvement pour eux-mêmes mais aussi pour l'intérêt collectif. Il est donc important de multiplier ces opportunités, de les valoriser, et de faire des projets portés par les jeunes des tremplins dans leur insertion sociale et professionnelle.

Sur cet axe, il s'agira là aussi de soutenir, mais aussi d'articuler les nombreux dispositifs existants sur le territoire à l'instar de la démarche du réseau initiative jeunesse du valenciennois (RIJ).

Concernant la prévention spécialisée

L'enjeu dans le cadre de cette problématique est celui du maillage et de la cohérence des interventions devant amener les acteurs à mieux couvrir un territoire dont les besoins en éducation et en prévention spécialisée sont indéniables au regard des difficultés d'insertion sociale rencontrées par une partie non négligeable de sa jeunesse.

Orientation 5 : « Prévenir la délinquance et accompagner les victimes »

Concernant la prévention de la délinquance

Valenciennes Métropole a abrogé en 2009 son CISPD afin de pouvoir répondre à la nouvelle territorialisation des politiques de prévention de la délinquance et faciliter le développement des CLSPD et CISPD au niveau des communes. Valenciennes Métropole a souhaité poursuivre son intervention dans le domaine de la prévention de la délinquance et a retenu 5 orientations de travail prioritaires. Ces axes de travail représentent à la fois sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance (STPD) et le 5ème axe de travail du P.T.C.S.

Concernant le renforcement de l'aide aux victimes d'infractions pénales

La prise en charge en matière d'aide aux victimes passe à la fois par un dispositif de droit commun pour toute personne victime d'infraction pénale (information juridique, orientation, accompagnement juridique, psychologique, indemnisation, permanences au commissariat…) ainsi que par un dispositif hors droit commun qu'est le Service d'Accueil des Victimes d'Urgence (SAVU).

Dans ce cadre, Valenciennes Métropole joue un rôle d'animateur et de fédérateur des acteurs locaux. Les CLSPD représentent des lieux « relais » de proximité auprès d'acteurs qui interviennent spécifiquement sur le territoire communal.

Concernant les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Un groupe de travail multi-partenarial (Police Nationale, Polices Municipales, Justice, SPIP, réseau associatif etc.) a validé la nécessité d'apporter une réponse aux victimes en leur évitant de l'être à nouveau, en leur permettant d'accéder à leurs droits, en leur apportant une aide globale (aide, soutien, réparation), et en prévenant la spirale de la violence (une victime de violence pouvant adopter elle-même un comportement violent). Il convient donc de traiter des violences conjugales dans leur ensemble et non pas seulement les victimes.

Concernant la récidive des mineurs

Dans le champ de la prévention de la récidive, Valenciennes Métropole a décidé de travailler prioritairement autour de la question des mineurs.

De plus, Valenciennes Métropole souhaite conforter les outils d'information afin de qualifier les acteurs

locaux sur la chaine de réponses pouvant être apportées à un acte délictueux ou d'incivilité (mesures ou activités de réparation pénales comme les travaux d'intérêt général, rappels à la loi, etc.).

Afin de mettre en œuvre ces axes de travail, Valenciennes Métropole anime 3 commissions thématiques correspondant aux objectifs cités. Ces commissions ont pour objectifs de coordonner et fédérer les acteurs et de mutualiser les ressources et favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Orientation 6 : « Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions »

Pour rappel, cette nouvelle orientation comporte des objectifs spécifiques mais aussi des objectifs repris des cinq orientations précédentes. Pour cette sixième orientation, la différence se fera essentiellement au niveau de la méthode de travail. L'objectif général est « d'aller vers » les personnes en situation de grande exclusion pour les conduire progressivement vers les dispositifs d'accompagnement classiques.

Orientation 7 : « Les mécanismes de solidarité financière »

Dans le cadre de ses compétences, Valenciennes Métropole a mis en place des mécanismes de solidarité financière avec ses communes membres, notamment celles en Politique de la Ville (Cf. Annexe 3) comme cela est préconisé dans l'article 12 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le critère de revenu par habitant est notamment pris en compte dans la répartition du FPIC.

Valenciennes Métropole entend poursuivre son soutien financier dans des modalités à définir au regard des orientations du nouveau Contrat de Ville et de ses contraintes budgétaires, et à les formaliser, dans le délai d'un an à compter de la signature du Contrat de Ville, dans un pacte financier et fiscal.

V • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD-PAS-DE-CALAIS

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue l'un des axes de son Programme Régional de Santé (PRS), décliné territorialement notamment par les contrats locaux de santé ou par la participation de l'Agence à la politique de la ville.

Le Nord-Pas-de-Calais cumule en effet, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population du Nord-Pas-de-Calais. Ces inégalités se vérifient également au sein de la région et en particulier des territoires de la politique de la ville.

La prise en compte de ces facteurs ne relève pas du seul ressort de l'ARS, elle impose que l'ensemble des partenaires politiques et institutionnels mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée pour conjuguer et articuler leurs politiques en faveur notamment des territoires de la politique de la ville et ce, dans le respect des compétences de chacun.

C'est pourquoi l'ARS Nord-Pas-de-Calais s'est engagée très tôt aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (C.A.V.M), en étant signataire de son Projet Territorial de Cohésion Sociale (P.T.C.S).

L'agence souhaite désormais renforcer son action dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de la C.A.V.M.

De par les compétences qui lui sont dévolues par la loi, l'ARS Nord-Pas-de-Calais assurera avec la C.A.V.M le co-pilotage du volet "santé" du Contrat de Ville, tant dans sa phase de diagnostic et d'élaboration que dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée.

L'ARS s'engage ainsi, en s'appuyant sur l'existant, à mobiliser ses moyens humains et/ou ses crédits de droit commun selon les quatre actions prioritaires suivantes, en lien avec les priorités de la Stratégie nationale de santé (SNS) que sont la santé des enfants et des jeunes, le bien vieillir, le cancer, les addictions et la santé mentale.

1. Améliorer l'accès aux droits notamment par un meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS)

L'absence de couverture maladie constitue un facteur de renoncement aux soins. Les personnes ne sont pas toujours informées ou inscrites dans les dispositifs existants. Par ailleurs, pour les professionnels, il n'est pas toujours simple de pouvoir renseigner les personnes sur leurs droits en matière de santé, rendus complexes par les évolutions législatives et réglementaires fréquentes.

Les actions soutenues par l'Agence concernent :

- Les actions visant, en lien avec la CPAM du Hainaut, à simplifier des dispositifs et à développer les partenariats entre les différents services accueillant des personnes en situation de précarité (CCAS, Missions locales, structures de soins de premiers recours, etc.) ;
- Le déploiement Adulte relais "médiateur santé", selon le cahier des charges établi, en lien avec la Préfecture.

2. Renforcer les initiatives de prévention et d'éducation pour la santé

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrits en politique de la ville impose la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé afin de réduire les principales causes de mortalités évitables.

L'ARS accompagnera de manière prioritaire les actions collectives :

- D'éducation pour la santé portant sur les besoins de santé identifiés dans le cadre des diagnostics territoriaux et s'inscrivant dans les priorités du PRS ;
- Promouvant les dépistages, la vaccination, les examens et bilans de santé ;
- Contribuant à la rénovation urbaine dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, la prévention de la pollution atmosphérique et la résorption de la pollution des sols.

Les actions proposées devront répondre aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS dans le cadre de son appel à projets ou de cahiers des charges.

3. Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine

Les quartiers de la politique de la ville inscrits dans les territoires identifiés par l'ARS comme fragiles ou en difficulté font l'objet d'un accompagnement prioritaire. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins et du pacte territoire santé. Il vise à soutenir :

- L'installation des professionnels de santé ;
- L'exercice en équipe pluridisciplinaire, notamment le développement des maisons de santé et la coopération entre les structures de soins de premiers recours et les hôpitaux de proximité ;
- Les projets de télémédecine.

4. Améliorer la mise en œuvre de parcours de santé pour une prise en charge globale des personnes

L'inscription des personnes dans un parcours permet la prise en charge globale de leur santé. La mise en œuvre d'un parcours de santé repose sur une bonne articulation entre la prévention, le soin et l'accompagnement médico-social ainsi que le maintien et le retour au domicile.

Sous réserve des évolutions induites par la future loi de santé publique, le cade d'intervention et les priorités d'actions définis ci-dessus conduisent l'ARS Nord-Pas-de-Calais à s'engager aux côtés de la C.A.V.M dans le cadre de son contrat de ville 2015-2020 et à contribuer plus particulièrement aux orientations suivantes :

- Orientation 2 : promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins ;
- Orientation 3 : accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.

VI • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

La Caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut est un acteur local présent depuis 70 ans, et dont la mission est d'accompagner ses bénéficiaires dans la gestion de leur santé tout au long de leur vie.

Pour ce faire :

- **elle dispose de prérogatives de droit public en matière :**
  - d'affiliation aux régimes de base, et, sous condition de ressources, à une couverture complémentaire ;
  - de prise en charge financière des frais de santé ;
  - de lutte contre la fraude aux prestations sociales.
- **elle contribue en outre à la bonne gestion du système de santé via :**
  - sa politique de prévention :
    - promotion et prise en charge de vaccinations ;
    - actions de dépistage des cancers ;
    - bilans de santé complets et gratuits ;
  - son accompagnement en santé au profit de malades chroniques (diabétiques, asthmatiques) et de certains patients hospitalisés (notamment les jeunes mamans après leur accouchement) ;
  - des relations régulières et structurées avec l'ensemble des professionnels et des établissements de santé exerçant dans sa circonscription.

Pour l'accomplissement de ces différentes missions, la CPAM du HAINAUT, comme toutes les autres caisses d'assurance maladie est nécessairement en lien avec un grand nombre d'acteurs locaux.

Mais, sur une circonscription si fortement précarisée, tant en matière sociale que sanitaire, elle se doit de rechercher les synergies les plus efficientes en nouant, avec des acteurs engagés (publics ou privés, institutionnels ou associatifs), les partenariats de nature à favoriser l'accès de tous les bénéficiaires potentiels à leurs droits et aux soins de qualité qui leur sont nécessaires.

C'est dans cet esprit que la CPAM du HAINAUT souhaite s'inscrire comme acteur responsable dans la nouvelle

politique de la ville, au bénéfice de l'ensemble des territoires éligibles au sein de sa circonscription.

Ses priorités d'intervention iront à :

- l'accès aux droits, avec des démarches proactives et coordonnées visant la réduction du phénomène de non-recours ;
- l'accès à la prévention et aux soins, en développant les stratégies d'accompagnement collectives et individualisées les plus pertinentes.

Cela se décline opérationnellement sous la forme suivante :

ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION : LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT		ACTIONS
COMMUNIQUER ET PROSPECTER ACTIVEMENT EN VUE D'ATTRIBUER DES DROITS A L'ASSURANCE MALADIE.	À partir d'alertes émises par des partenaires (CCAS, Missions locales, PASS, associations,...).	Mise à disposition de la Ligne Urgence Précarité auprès des PASS et assistantes sociales des Centres Hospitaliers pour signaler des cas urgents/complexes d'accès aux droits.
		Mise en place d'un parcours jeune en collaboration avec la Mission Locale et le CES. Rendez-vous des droits pour les jeunes, accompagnement vers le bilan de santé au centre d'examen de santé et suivi post bilan.
		Convention de partenariat CCAS/ CPAM du Hainaut relative à l'accès aux droits et aux soins des usagers des CCAS.
	À partir d'une analyse des fichiers, en proposant des rendez-vous des droits.	Détecter et gérer l'absence de droit aux prestations.
PROPOSER DES BILANS DE SANTE GRATUITS, EN ASSURER LE SUIVI AINSI QUE L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES SOINS LORSQUE CELA EST NECESSAIRE.	En collaboration avec les Centres d'Examens de santé, le Conseil Départemental, les professionnels de santé,...	Sensibiliser la population sur l'importance d'être en bonne santé. Sensibiliser la population hors du parcours de soins (n'ayant pas eu de recours aux soins dans les 2ans), les amener à la réalisation d'un bilan de santé.
STRUCTURER DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DANS CERTAINES SITUATIONS DE VIE (EN PARTENARIAT AVEC LA CAF / LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL / LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX).	Parcours Maternité / PRADO.	Action "Parcours Maternité" en collaboration avec la PM.
PROMOUVOIR DES ACTIONS DE PREVENTION COMMUNIQUER.	Sensibilisation des enfants de CP à l'hygiène bucco-dentaire, en complément des campagnes de prévention pour les 6-9-12-15 et 18 ans.	Faire connaitre le dispositif Bucco-dentaire auprès des publics fragilisés. Informer la population sur l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire.
	Dépistages organisés des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).	Faire connaitre le dispositif du Dépistage organisé du Cancer du Sein pour les femmes de 50 à 74 ans. Faire connaitre le dispositif du Dépistage organisé du Cancer Colorectal pour les assurés de 50 à 74 ans.
	Vaccinations, notamment anti-grippale.	Sensibiliser les personnes cibles (+ de 65 ans, les personnes ayant une affection ciblée, les personnes souffrant d'un asthme ou d'une broncho-pneumopathie obstructive, etc...) à la campagne de vaccination anti-grippale.

VII • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Valenciennes Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, **la cohésion sociale et la solidarité**, pour **le développement et la compétitivité des territoires** et pour l**a transition écologique et l'environnement.**

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations…).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation d'immeubles ».

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

VIII • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE PÔLE EMPLOI

Pôle Emploi a engagé sa contribution aux contrats de ville en signant en 2013 une convention avec le ministère délégué à la ville, renforcée par une déclinaison régionale inscrite dans la convention annuelle régionale.

Par l'intermédiaire de ces documents, Pôle Emploi s'engage à faciliter l'accès à ses services, à les renforcer et à les adapter, à mobiliser particulièrement les outils de la politique de l'emploi et dispositifs spécifiques en faveur des publics des quartiers de la politique de la ville.

Plus globalement, Pôle Emploi souligne sa volonté d'être un acteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des contrats de ville.

Pour ce qui concerne particulièrement le territoire de Valenciennes Métropole, les priorités partagées avec l'ensemble des acteurs se concentrent autour de 6 orientations.

Pour ce qui concerne Pôle Emploi, l'essentiel de notre contribution portera sur l'orientation 1 qui vise à assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.

À ce titre, les actions de Pôle Emploi porteront sur :

- L'augmentation des informations à destination des personnes en recherche d'emploi des quartiers prioritaires afin de porter à leur connaissance les besoins du marché du travail local, des compétences nécessaires pour accéder aux opportunités d'emploi et des moyens de les acquérir. Ces actions seront développées en lien avec le service public de l'orientation dont Pôle Emploi assure l'animation sur le territoire et ce afin de coordonner les canaux d'informations des institutions dans un objectif d'efficience.

  Ainsi, des ateliers de présentations des métiers, ceux de l'industrie entre autres, pourraient par exemple être mis en œuvre localement.
- L'accompagnement des développements économiques au sein des quartiers prioritaires.

  Fort de son expérience de plusieurs années dans les Zones franches urbaines, Pôle Emploi s'associera aux initiatives locales permettant le développement d'une économie locale en accompagnant les entreprises dans leurs besoins de recrutements.

  Participer aux dispositifs d'insertions par l'activité économiques (IAE). Pôle Emploi accompagne les recrutements des structures d'insertion par l'économique en proposant des personnes issues des quartiers populaires afin d'aider au développement des personnes ou

des quartiers. Garant pour l'État des publics suivis, nous aurons à cœur de favoriser l'embauche des personnes issues des quartiers. Cette questions sera traitée à chaque CTA –instance traitant de ces parcours au sein des SIAE.

Aider à la sensibilisation des publics des quartiers à l'initiative économique et à la création d'entreprise.

- Mettre en place des offres de services intégrées permettant un accompagnement global des publics des quartiers prioritaires et cumulant les difficultés.

  Pôle Emploi renforce sa capacité d'accompagnement des publics qui en ont le plus besoin. Dans ce cadre, Pôle Emploi favorisera l'accès des chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires à ces dispositifs d'accompagnement.

  Fort de la capacité d'accompagnement disponible au sein de ses agences, Pôle Emploi organisera la promotion de profils auprès des entreprises des jeunes des quartiers prioritaires pour favoriser leur accès aux emplois disponibles ou aux dispositifs d'alternance selon la situation. Des actions d'accompagnement en groupe, mobilisant des acteurs culturels ou sportifs, pourront être imaginées le cas échéant afin de faciliter la projection dans les emplois du territoire.

  Pôle Emploi développera les coopérations avec les structures des suivis sociaux implantées localement afin de mettre en place un maillage évitant le décrochage dans les démarches d'accès à l'emploi. La coopération initiée lors des CUCS expérimentaux pourrait servir de modèle. L'envoi des offres d'emplois y participe également

  Pour davantage d'efficacité, Pôle Emploi partagera ses actions dans un comité avec les structures accompagnant des publics à l'image de l'expérimentation mise en œuvre sur le pays de Condé.

- Développer l'accès à l'emploi par la formation notamment l'alternance en privilégiant des aides à l'orientation.

Le diagnostic montre un niveau de qualification plus faible pour les publics des quartiers prioritaires. L'accès aux conseils en orientation et à la formation professionnelle sont donc prioritaires. Les résultats montrent un bon niveau d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires, six mois après leur sortie. Pôle Emploi mobilisera donc ses moyens liés à la formation en complément de l'action du Conseil Régional.

Il s'agira de mieux informer notamment les jeunes vers les potentialités d'emplois du territoire, les métiers et les façons de les exercer.

Pour améliorer le niveau de qualification, Pôle Emploi fera de l'accès aux dispositifs d'alternance une priorité pour le territoire de Valenciennes Métropole.

L'alternance constitue une réelle opportunité, à la fois pour le jeune qui accède à l'entreprise et à une qualification et, pour l'employeur qui a la possibilité d'intégrer plus facilement une personne formée à la culture de son entreprise. Pôle emploi renforcera son engagement pour promouvoir l'alternance et accompagner davantage de jeunes des quartiers prioritaires dans cette voie.

À partir de ses partenariats, de l'expérience de ses équipes, de la possibilité de donner une visibilité maximale aux offres d'emploi et aux profils accompagnés notamment par le site pole-emploi.fr, Pôle Emploi se mobilisera sur 4 grandes catégories d'actions :

- Informer les jeunes sur l'alternance, et les métiers possibles (visite, découverte,…),
- Les préparer à la recherche de contrats (travail sur le CV, préparation à l'entretien,…),
- Leur proposer des rencontres avec les recruteurs à caractère individuel ou collectif (forums, jobs dating,…),
- Prospecter des entreprises et proposer les profils des jeunes accompagnés.

Des actions de type « temps fort alternance » mis en place au printemps 2014 et 2015 ont pour objectif de donner les techniques et moyens pour intégrer une démarche d'alternance. Ceci est une illustration de ce qui pourrait être mise en œuvre.

De même, des actions de formation préalable à la mise en place de contrats de professionnalisation pour permettre d'acquérir les comportements favorisants l'intégration dans l'entreprise pourront être mise en place.

Ces actions ont vocation à s'articuler avec les démarches des acteurs socio-éducatifs des territoires concernés par la politique de la ville.

- Aider à la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations passives notamment en participant aux temps d'échanges avec les habitants.

Les conditions de réussite des actions portées par Pôle Emploi :

- Établir un réseau de correspondants en mesure d'appuyer les actions locales. Ce réseau a pour but de gérer les difficultés sociales des personnes accompagnées par les Pôle emploi. Il s'agit de mieux faire connaître les services et les moyens disponibles et de la mobilisables.
- Favoriser l'établissement de solutions utiles à la levée des freins (Garde d'enfants…).

IX • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caf du Nord s'associe à la mobilisation de l'État pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale, en se référant aux 4 missions dont elle est porteuse :

- aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale ;
- accompagner la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;

- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles ; à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés. Dans ce cadre, elle veille à développer si possible des missions de service civique pour améliorer l'information des habitants sur leurs lieux de vie ;
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. En s'appuyant sur le futur schéma départemental des services aux familles, la Caf contribuera à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant ;
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. À ce titre, la Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines ;
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans ce cadre, la Caf encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 ; lors de l'instruction des demandes de financements, elle apporte un avis oral sur les projets examinés.

La Caf est en capacité de mobiliser des moyens d'expertise conséquents, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques), soit pour soutenir le développement de projets (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale).

X • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Les priorités de la justice valenciennoise dans le cadre du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole sont les suivantes :

Améliorer la place des victimes

La victime a souvent été l'« oubliée » de l'institution judiciaire laquelle donne souvent l'impression de mobiliser toute son énergie à construire autour de l'auteur un projet de réinsertion. Depuis de nombreuses années, la justice à Valenciennes a développé des actions visant à restaurer un lien avec la victime et à faire en sorte qu'elle se sente écoutée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits. Dans le cadre du Contrat de Ville, il est important que le palais de justice en cours de restructuration immobilière soit le lieu privilégié où les victimes puissent être entendues et être éventuellement orientées vers un partenaire (un avocat du barreau de Valenciennes, un psychologue....).

De nombreuses victimes n'osent pas se manifester auprès d'un service de police ou de gendarmerie. Ce sont souvent des victimes en grande détresse qui n'ont pas le ressort nécessaire pour trouver des solutions à leurs difficultés. Dans ces conditions, il apparaît indispensable qu'un dispositif proactif soit maintenu afin d'aller au-devant des victimes. L'exploitation des mains courantes sous l'autorité du parquet pourrait aider au repérage des victimes nécessitant une démarche proactive.

Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées

La lutte contre les violences conjugales constitue une des priorités du parquet de Valenciennes. Grâce à un partenariat dynamique avec différentes associations soutenues dans le cadre de la politique de la Ville, les réponses données aux auteurs et aux victimes ont pu se diversifier et s'adapter à chaque situation de violences. Il convient de poursuivre cet effort pour rendre encore plus efficace la politique pénale menée qui vise avant toute chose à prévenir la récidive.

Ainsi, il y aura lieu de développer le recours aux stages de conjugalité qui constituent des passerelles essentielles entre la sphère répressive et le domaine des soins. Faire prendre conscience aux auteurs que la violence au sein du couple n'est ni banale, ni tolérable est le principal objectif de ces stages de conjugalité.

De même, la création de mesures d'éviction des conjoints violents de courte durée peut constituer une réponse pertinente pour certains conjoints victimes qui ne souhaitent pas se séparer de leur compagnon. Ces évictions constitueraient des ruptures salutaires qui pourraient être l'occasion de reconstruire le couple sur des fondements interdisant le recours à toute violence.

Enfin, le dispositif « Téléphone Grand Danger » est bien évidemment une des priorités de la justice valenciennoise. La mise en œuvre de ce dispositif national nécessite le recours à une expertise afin d'évaluer les situations nécessitant effectivement le recours au « Téléphone Grand Danger ». En effet, une victime qui ne demande pas à bénéficier de cette protection exceptionnelle est peut-être en grand danger. Un repérage précis de ces situations est donc nécessaire.

Améliorer la prise en charge et le suivi des jeunes délinquants

La Justice avec l'aide de la PJJ et des associations locales a développé des réponses innovantes en multipliant par exemple les réparations pénales. Ces mesures nouvelles ont permis non seulement d'atteindre une certaine efficacité en termes de prévention de la récidive mais elles ont également permis de faire en sorte que chaque acte commis par un mineur soit systématiquement sanctionné. L'objectif est d'amplifier cette politique en développant le recours aux stages de citoyenneté. Il s'agit de plusieurs modules animés par différents acteurs (pompiers, psychologue, magistrat,....) ayant pour objet de faire comprendre aux mineurs ce

qu'est un citoyen. Les événements de janvier 2015 ont démontré que plusieurs mineurs du Valenciennois n'étaient pas épargnés par des phénomènes de repli communautaire alimentés par l'intolérance, le racisme et la violence verbale. Dans ces conditions, les stages de citoyenneté, en intégrant un module particulier de lutte contre le racisme, pourraient constituer des réponses utiles à ces phénomènes.

Lutter contre l'absentéisme scolaire

Si l'Éducation Nationale est bien évidemment la plus concernée par l'absentéisme, il n'en demeure pas moins que l'institution judiciaire est confrontée également à ce véritable fléau social. Les mineurs suivis par les juges des enfants ont bien souvent des scolarités chaotiques. De même, l'absentéisme scolaire constitue une infraction pénale qui induit une réponse pénale.

Or, il est à déplorer que la justice valenciennoise ne soit pas associée plus en amont. En effet, le parquet est saisi alors que l'absentéisme est devenu chronique. Ces situations sont difficiles à traiter et une saisine de la justice plus précoce permettrait d'être plus efficace. Aussi, il serait souhaitable de créer un partenariat rénové afin que le Tribunal de Grande Instance ne soit plus saisi tardivement.

Sur un plan pénal, les réponses classiques consistent en des prononcés d'amendes à l'encontre des parents défaillants. La nature de ces peines nous est apparue peu adaptée à la population concernée souvent insolvable. Dans ce contexte, des stages visant à responsabiliser les parents ont été développés en lien avec une association soutenue par la politique de la Ville. Cette politique innovante a permis de remobiliser avec efficacité certains parents sur leurs fonctions parentales. Aussi, il convient de poursuivre et d'amplifier cette politique.

XI • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DES CHAMBRES CONSULAIRES

1. Priorités et cadre d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut

La CCI Grand Hainaut exerce toute mission de service auprès des entreprises industrielles, commerciales et de services de sa circonscription.

À cet égard, elle exerce les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises et des entreprises.

La CCI Grand Hainaut dans le cadre du projet de territoire qui est le sien pour les années 2011-2015, a placé le développement de l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises parmi ses axes stratégiques d'intervention.

S'agissant du développement de l'entrepreneuriat, la CCI Grand Hainaut oriente son action sur trois volets :

- Le développement de l'esprit d'initiative, au travers d'actions de sensibilisation auprès de divers publics ;
- L'accompagnement des porteurs de projets, par une offre de service complète (aide à l'élaboration d'outils, aide à la réflexion d'une stratégie d'entreprise, mise en relation avec les partenaires) ;
- Le suivi post-création.

Ainsi en 2014, la CCI Grand Hainaut a accompagné plus de 600 porteurs de projets, débouchant sur plus de 140 créations d'entreprises et 180 entreprises suivies.

Sur la thématique de la compétitivité des entreprises, la CCI déploie son action territoriale, par une démarche de proximité aux fins de détection des projets et difficultés et de proposition d'accompagnements pertinents. Elle s'appuie, pour ce faire, sur une approche globale de l'entreprise et fait appel aux ressources transversales et aux expertises thématiques adaptées aux besoins exprimés (ressources humaines, formation, environnement, financement, etc…).

4200 entreprises ont été rencontrées à ce titre, en 2014 dont 75 % de TPE de moins de 10 salariés.

La CCI Grand Hainaut, comme acteur local du développement économique des territoires, apportera son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la création et la reprise d'entreprises et la pérennité des entreprises des quartiers prioritaires.

Ainsi, la CCI proposera :

- un accompagnement individuel et collectif à de jeunes entreprises des quartiers prioritaires désireuses de se développer, d'améliorer leur performance afin d'accroitre leur pérennité.

Les modalités d'interventions de la CCI seront précisées dans des conventions à signer entre la CCI et les différentes collectivités territoriales concernées.

Les conditions de réussite de l'action portée par la CCI :

- Établir un réseau de correspondants en mesure d'appuyer les actions locales. Ce réseau a pour but d'informer les jeunes entreprises de l'existence d'une offre dédiée leur permettant de se développer.

Les indicateurs de réussite pour monter les collaborations pourraient être les suivants :

- Organisation d'un réseau local de correspondants à même de présenter l'offre de service ;
- Nombre de dirigeants informés.

Les indicateurs de réussite lors des collaborations pourraient être les suivants :

- Nombre d'entreprises issues des quartiers prioritaires ayant suivi le(s) accompagnement(s).

2. Priorités et cadre d'intervention de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais est un établissement public administratif de l'État dont la mission première est de représenter et de défendre les intérêts de l'Artisanat de la région.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais est placée sous l'autorité de la tutelle administrative du Ministère délégué en charge de l'artisanat. Administrée par des artisans et conjoints collaborateurs d'artisans de la région Nord-Pas-de-Calais, elle a pour missions principales : l'enregistrement des formalités, le développement de l'apprentissage, la formation, l'accompagnement, le conseil de l'entreprise artisanale dans sa création, son développement, ses difficultés et sa transmission, sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais.

À ce titre, elle développe des actions en propre pilotées par des élus et des services régionaux, et s'appuie sur des équipes décentralisées chargées de déployer ses services.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord-Pas-de-Calais déploie par ailleurs une approche territoriale dont l'objectif est d'inscrire ses intentions au cœur des réalités des territoires. Cette approche s'appuie sur des commissions territoriales composées de chefs d'entreprises du territoire.

Sur le territoire du Valenciennois, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord-Pas-de-Calais dispose :

- d'une antenne économique (accompagnement à la création/reprise d'entreprise, développement, formation continue des artisans, difficultés,…) située avenue des dentellières à Valenciennes ;
- d'une antenne de son Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) – Formation initiale et continue située avenue Marc Lefrancq, ZI Prouvy.

Le Valenciennois est composé en 2015 de 3 800 entreprises artisanales, celles-ci continuant d'augmenter en nombre chaque année dans tous les domaines d'activités. Des entreprises qui emploient à ce jour plus de 8 024 employés. 37 % de ces entreprises sont du secteur service au même niveau que le bâtiment.

Ces entreprises artisanales sont des maillons essentiels du dynamisme d'un territoire, d'une ville ou d'un quartier et contribuent au lien social et sont des gisements d'emplois locaux.

Dans le cadre des Contrats de Ville, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord-Pas-de-Calais s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques ;
- Participer aux instances opérationnelles et techniques.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais est en mesure de proposer des réponses sur les deux orientations suivantes :

> **Orientation 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ;**

> **Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.**

Orientation 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique

Les actions décrites ci-dessous permettent d'intervenir sur les priorités suivantes du Contrat de ville :

> **1.1.1.4 Développer l'accès aux formations professionnelles ;**

> **1.1.3.1 Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/Formation du territoire ;**

> **1.1.3.2 Développer des actions spécifiques à destination des jeunes ;**

> **1.1.7.1 Multiplier les initiatives en direction des habitants afin de faire découvrir le monde des entreprises ;**

> **1.1.7.2 Renforcer la sensibilisation des parents sur l'orientation de leurs enfants. Promouvoir les métiers porteurs ;**

> **1.1.7.4 Sensibiliser à l'alternance tout en y facilitant l'accès.**

Une étude a montré qu'à ce jour la méconnaissance et la dévalorisation parfois des métiers dit « manuels » entrainent un manque d'intérêt par la population pour ce type de métiers malgré un potentiel d'emploi et de richesses démontrées.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais propose ainsi une large offre de formations en apprentissage et en formation continue, destinée à toute personne désireuse de s'orienter vers le secteur artisanal.

L'équipe pluridisciplinaire de l'antenne URMA (conseillers en formation, développeurs, professeurs, intervenant social) permet une prise en charge globale du projet formation/emploi.

La découverte et la sensibilisation aux métiers de l'artisanat font partie de ses axes forts car elles contribuent non seulement à la promotion des métiers porteurs mais aussi à l'accompagnement du projet socio-professionnel.

Les conseillers en formation accueillent de manière collective et individuelle les publics.

Des visites de centres sont proposées toute l'année afin de ne jamais créer d'obstacle dans le projet de la personne. Des réunions d'information collective sont animées plusieurs fois par mois pour informer sur l'alternance, ce qui facilite naturellement l'accès vers cette voie d'excellence.

Ils peuvent orienter vers une immersion « découverte » pour à la fois découvrir le monde de l'entreprise et/ou les cours dispensés au sein de l'antenne de formation.

Des actions spécifiques peuvent être mises en place pour favoriser le retour à l'emploi des publics fragilisés.

Le soutien et la présence de nos élus artisans est un réel atout pour le secteur. Leur expertise métier et leur investissement dans le monde économique et institutionnel garantissent l'évolution permanente entre la formation et le monde de l'entreprise.

Les actions décrites ci-dessous permettent d'intervenir sur les priorités suivantes du Contrat de ville :

> 1.3.1.3 Maintenir voire renforcer le soutien à la création ou la reprise d'activité

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais est un opérateur du **Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE)**.

Elle accompagnera ainsi tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise artisanale issu des Quartiers Politique de la Ville.

En lien avec les différents acteurs de la création / reprise d'entreprise, elle s'associera à toutes les manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur des quartiers dans le but de promouvoir l'entreprenariat.

Renforcer la création et le maintien de la création ou reprise d'entreprise est essentiel mais il est naturellement indispensable de contribuer à la pérennisation des entreprises existantes.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais accompagne ainsi le développement des entreprises artisanales et dispose d'une offre de service globale dans le cadre du Programme Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA).

Les actions et aides personnalisées, spécialement destinées aux chefs d'entreprises, conjoints, salariés et porteurs de projet visent à dynamiser leurs activités et accroître leurs compétences. (Volet RH, développement commercial, gestion, exportation, TIC…).

Les entreprises artisanales installées dans les Quartiers Politique de la Ville ont donc la possibilité de bénéficier des diagnostics permettant l'identification de facteurs de développement. Ces entreprises pourront être accompagnées dans leur projet.

Des aides sont également déployées pour soutenir les entreprises en difficulté.

Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen

Les actions décrites ci-dessous permettent d'intervenir sur les priorités suivantes du Contrat de ville :

> 4.1.2 Lutter contre le décrochage scolaire

Au sein des centres de formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, la lutte contre le décrochage est une priorité portée en commun par le Conseil Régional et l'URMA Nord/Pas de Calais. La mise en œuvre de cette priorité implique de renforcer le suivi de l'apprenti et le traitement des difficultés personnelles qui pourraient entraver son parcours de formation.

Cette priorité s'est concrétisée par la mise en place du dispositif « accompagnement social et pédagogique des apprentis » intégrant une action d'accompagnement renforcé des apprentis et de leur maître d'apprentissage.

Dans ce contexte, l'URMA de Région 59/62 a procédé au recrutement de cinq « intervenants sociaux » dont un à l'URMA, antenne de Valenciennes, qui ont pour mission :

- D'améliorer la prévention, le repérage et le traitement des problématiques rencontrées par les apprentis en termes de santé, logement, transport, vie sociale… ;
- De mobiliser les aides existantes ;
- D'identifier les apprentis confrontés à un risque de décrochage et de les accompagner vers une solution évitant ce décrochage.

Pour ce faire, les intervenants ont tissé un réseau partenarial important afin de répondre de manière précise à chaque problématique du jeune (logement, addiction, santé, handicap…).

XII • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DES BAILLEURS

L'Agence Régionale de l'Habitat a désigné un référent unique du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole, afin de représenter l'ensemble des bailleurs : la SA du Hainaut.

L'ensemble des bailleurs se sont ici engagés sur leurs priorités d'interventions en déclinaison du cadre de référence du Contrat de Ville, avec certaines priorités communes entre tous et d'autres spécifiques à chacun.

Les actions indiquées dans les orientations et objectifs du Contrat de Ville ne constituent qu'une liste d'exemples d'actions pouvant être menées par les partenaires bailleurs. Cette liste n'est pas exhaustive et est amenée à évoluer en fonction des enjeux à venir dans les six ans.

Les bailleurs seront amenés à participer à la conférence intercommunale et partenariale du logement et à l'élaboration et à la mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires.

Ils devront également s'engager à participer aux démarches de définition des projets communs de gestion sur les quartiers et de leur déclinaison opérationnelle (conventions, chartes d'engagements ou plans d'actions pluriannuels). La DDTM veillera à ce que le programme d'actions mis en œuvre par les organismes HLM en contrepartie de l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville soit intégré au sein des programmes d'actions GUP du quartier.

Les bailleurs devront également transmettre annuellement aux signataires du Contrat de Ville des documents justifiant du montant et du suivi des actions d'amélioration de la qualité de services aux locataires entreprises en contrepartie de l'abattement TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville.

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 1 ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
OBJECTIFS 1.1. ASSURER LA PROMOTION SOCIALE PAR L'ACCÈS À L'EMPLOI	
CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS DÉVELOPPER LE RECOURS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS	
PARTENORD HABITAT	• Développement d'actions spécifiques types ACI (chantiers école) ; • Partenariats avec les acteurs de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour la réussite des clauses d'insertion de tous les marchés de travaux du bailleur ; • Convention inter bailleurs de septembre 2014 pour la mutualisation des heures d'insertion et faciliter l'engagement des entreprises du BTP.
M&C SOGINORPA	• Généraliser les clauses d'insertion dans tous les marchés. Signature entre plusieurs bailleurs de la région d'une convention, lors du congrès Hlm à Lyon en septembre 2014, pour la mutualisation des heures d'insertion - signataires : PH, SIA, M&C, LMH ; *NB : la mobilisation des clauses d'insertion de nos marchés n'est pas ciblée uniquement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.* • Poursuivre les partenariats avec les facilitateurs que sont les PLIE et le GEIQ BTP 59/62. ; • Parrainer des jeunes (selon possibilités), proposer des visites d'entreprises ou des "journées portes ouvertes" ; • Développer les parcours d'insertion avec les ACI (Ateliers chantiers d'insertion) ; • Coopérer dans le cadre du dispositif AILE (animation, insertion, lutte contre les exclusions) ; • Renforcer le partenariat avec les structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique) ; • Participer à la création d'une plateforme dédiée à l'emploi féminin ; • Encourager le développement des services civiques (nettoyage, jardin, peinture...).
SIA HABITAT	• Action "un emploi un toit" : rendre des services dans une résidence moyennant l'accès à un logement de la résidence ; déclinaison dans "un jardin un toit" ; • Mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Recours à la clause d'insertion ; • Marché avec une association d'insertion (30 personnes environ) accompagnant notre personnel d'entretien ; • Marché d'entretien des espaces verts par une association d'insertion ; • Avec la ville de Valenciennes, création d'un "tremplin vers l'emploi" afin de remettre au travail des résidents de Chasse Royale (R.U).
SA du HAINAUT	• Développement d'actions spécifiques types ACI (chantiers d'école) : 2 chantiers mis en place. But : engager une dizaine de salariés en contrats aidés pour une durée de 6 à 10 mois (salariés en partie recrutés sur le secteur où les travaux se font). Nous tentons, l'association d'insertion, nous-même et les partenaires institutionnels de choisir des personnes dont le projet professionnel correspond mais aussi des personnes se positionnant dans une démarche d'emploi avéré. Lors de la période, une formation est dispensée pour chacun d'entre eux et toutes les problématiques évoquées sont traitées. Un encadrant technique est à leurs côtés au quotidien. Mise en place d'une charte d'insertion en lien avec l'ensemble des partenaires locaux ; • Modification de la procédure « marché » interne, en y incluant les engagements d'insertion (y compris en dehors de l'ANRU) ; • Mise en place d'un contrôle de l'exécution des clauses d'insertion.

HABITAT 62 /59 – Picardie	• Démarrage en Mai 2015 de chantiers d'insertion (extension Douaisis en cours) ; • Mise en place de clauses d'insertion dans les Marchés de travaux, pour encourager les entreprises locales ou extérieures à la communauté d'agglomération à favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi (selon l'implication de l'agglomération).
HABITAT DU NORD	• Clause d'insertion reprise dans la réhabilitation des 60 logements collectifs à Anzin, rue de la Verrerie, prévue en 2016.
PACT du Hainaut	• Poursuite du chantier d'insertion ; • Partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnel.

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 2 PROMOUVOIR LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS	
OBJECTIFS 2.1. PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION ET UNE HYGIÈNE DE VIE SAINES	
M&C SOGINORPA	• Utiliser les jardins partagés comme support pour allier sensibilisation à une bonne hygiène alimentaire et activité physique ; Le jardin partagé apparait aussi comme une clef importante pour travailler le porter à connaissance au profit des écoles maternelles, bénéficiaires des associations caritatives, publics des centres sociaux et féminins... et la mise à disposition de fruits et légumes frais, l'élaboration de recettes équilibrées, la promotion d'une activité physique, la lutte contre la sédentarité, l'insertion professionnelle, le plaisir, le lien social... • Favoriser des actions sur le bien manger (Ateliers cuisine).
HABITAT 62 /59 – Picardie	• Selon l'implication de partenaires locaux, mise en place d'Adultes Relais pour inciter les personnes sans emploi, notamment, à sortir de leur isolement et participer en commun à des ateliers cuisine, sorties diverses. Locaux mis à disposition si demande réelle manifestée (co-financement villes /État).
HABITAT DU NORD	• Actions à définir dans le cadre de la semaine du développement durable - Habitat du Nord relais d'information via ses supports de communication.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Mise en réseau de tous les acteurs quartiers (santé, jeunesse, sport, social...) ; • Création de chantiers éducatifs basés sur la culture de plantes aromatiques, la fabrication de carrés jardinés ou de jardins partagés tout en menant en parallèle des actions "ludiques" d'hygiène alimentaire.
OBJECTIFS 2.2 PRÉVENIR, REPÉRER ET RÉDUIRE LES COMPORTEMENTS ET/OU LES CONSOMMATIONS À RISQUES	
SA du HAINAUT	• Lutter contre les conduites addictives - Formation de 2 gardiens. Le principe est d'avoir la formation et les bases permettant un meilleur diagnostic des problématiques et d'orienter vers les professionnels de la santé. Ces gardiens participent aux cellules de veille ; • Repérer les situations fragiles ; • Proposer un accompagnement individualisé et orienter le public vers les partenaires de santé compétents (ex : SPS, CMP, services hospitaliers d'addictologie) ; • Participer aux initiatives du Réseau Précarité Santé Mentale.

HABITAT DU NORD	• Proposer aux familles repérées un suivi par l'Association la Pose après concertation avec les partenaires concernés.
PACT du Hainaut	• Repérer les situations à risques ; • Proposer un accompagnement individualisé par un personnel régulièrement formé à cette thématique ; • Mettre en relais avec les partenaires compétents ; • Poursuivre la participation aux initiatives du Réseau Précarité Santé Mentale.
OBJECTIFS 2.3. DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DE LA POPULATION	
M&C SOGINORPA	• Éventuellement signature d'une charte de santé mentale avec les collectivités et établissements spécialisés.
SA DU HAINAUT	• Repérer les situations de vulnérabilité ; • Accompagner le public dans l'ouverture des droits liés à la santé ; • Favoriser le lien dans l'accès aux soins ; • Poursuite du partenariat avec les SPS, Equipe mobile, CMP, CLIC.
PACT du Hainaut	• Repérer les situations à risques, les accompagner dans l'ouverture des droits, la mise à jour de leur dossier ; • Mise en relais avec les partenaires du réseau ; • Poursuivre et intensifier les partenariats existants.

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 3 ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	
OBJECTIFS 3.1. ACCOMPAGNER LES POPULATIONS EN DIFFICULTÉ DANS LEUR LOGEMENT ET OPTIMISER LES LEVIERS DU RELOGEMENT	
CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS ADAPTER LES LOGEMENTS, EN PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DE VIEILLISSEMENT ET DE HANDICAP DES MÉNAGES : TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT…	
PARTENORD HABITAT	• Organisation territoriale de proximité (Agence, Antenne, Points Service, Responsables d'Immeubles selon les sites) ; • Favoriser le maintien dans le logement des personnes âgées et des PMR avec la mise en œuvre d'un plan Accessibilité pour tous ; • Lutter contre l'isolement : visite des locataires de plus de 70 ans au moins une fois tous les deux ans ; • Travailler avec les partenaires de l'Association d'économie sociale du Nord présidée par l'Office (FNARS, URPACT et Partenord Habitat, fondateurs) sur les enjeux de lien social (mise en place de diagnostics sociaux individuels…) ; • Certification ISO 9001 pour l'activité de production de logements locatifs et en accession à la propriété, avec l'objectif principal d'améliorer la satisfaction des clients emménageant dans un logement neuf, notamment pour des besoins particuliers liés à une mobilité réduite ; • Prévenir les expulsions : Permettre aux familles en difficultés sociales au sens large de réagir grâce à l'accompagnement adapté réalisé par un travailleur social d'une association spécialisée du réseau de partenaires de l'AES du Nord (fondateurs : FNARS, URPACT, Partenord Habitat) et éviter ainsi l'expulsion synonyme d'échec réciproque Ex : en 2014 : 18 suivis sociaux confiés à 2 Associations Locales (Pact du Hainaut et ARPE) ayant permis d'accompagner 18 familles pour un montant total de 7 451 euros TTC financés sur les fonds propres de Partenord habitat ; Ex : par le biais du FSL, 90 maintiens dans les lieux assurés, grâce à une subvention obtenue de 62 019 euros avec une participation de Partenord (plan d'apurement de 16 477 euros).

M&C SOGINORPA	• Adapter les logements aux personnes âgées : - traitement aux normes PMR si la structure du logement le permet pour les personnes présentant un handicap en fauteuil roulant ; - aménagements adaptés pour faciliter l'occupation par des personnes en situation de handicap plus léger et par des personnes âgées ; • Favoriser les actions directes ou intergénérationnelles en faveur des ayants droits en liaison avec l'ANGDM (détection de situation d'isolement ou personnes ayant des problèmes liés à l'entretien ou à l'adaptation de leur logement et/ou de ses abords). *NB : opération test sur Libercourt avec les ayants droit âgés de plus de 90 ans ; à élargir ensuite.* • Faciliter le parcours résidentiel ; • Repérer les populations concernées (communication et réactivité à partir d'outils d'alerte mise en œuvre) ; • Orienter les publics vers les structures ad-hoc (MDS, services sociaux.....) avec lesquelles nous travaillons en partenariat ; • Assurer une présence physique (CCP et conseiller social) ; • Lutter contre l'isolement des différents publics notamment des personnes âgées (ex : une visite un sourire avec Unis Cités) ; • Favoriser les contacts en particulier entre nouveaux entrants et anciens habitants ; • Favoriser la création de liens intergénérationnels. ex : financement d'une opération "Une visite, un sourire".
HABITAT DU NORD	• Conventionnement avec l'association La Pose pour accompagner les personnes en difficulté dans leur logement sur un contingent constant de 10 familles ; • Création d'une mission d'accompagnement social renforcé auprès des familles dont le plan d'actions 2015 est en cours d'articulation avec les associations intervenant au titre du droit commun.
SIA HABITAT	• Mobilisation de l'agence mobile sur les territoires en géographie prioritaire pour aller vers les publics les plus éloignés : expérimentation depuis 2014, l'agence mobile rayonnant sur les 5 agences de la Région pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés et moins mobiles (1 jour/semaine/agence, 0,5 jour/mois/commune); possibilité de la mobiliser pour des permanences dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou en partenariat avec l'ANGDM ou les CCAS ; • Adaptation des logements au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite, au cas par cas ; • Accompagnements sociaux individualisés pour les personnes seules, isolées; réflexion en cours sur l'amélioration du repérage de ces personnes isolées ; • Mise en place de locaux partagés entre résidents, avec mise à disposition commune d'objets de la vie courante ; • Renforcement de la présence dans la proximité auprès des locataires : présence de gardiens sur les résidences et développement des loges, points d'accueil des résidences ; • Expérimentation du "Webinage" (conciergerie numérique) sur une résidence de Valenciennes (les Frères Auvray, sur les rives de l'Escaut) : accès pour les locataires, via un espace extranet, à des informations sur la vie de leur résidence, possibilité de faire remonter toute interrogation éventuelle sur leur logement, contact avec l'agence ou un prestataire de service à l'occasion d'un problème technique rencontré sur le logement.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Lutte contre l'isolement : interventions à domicile pour les publics de plus de 80 ans isolés et en difficulté tous les ans, avec une personne en charge du dialogue social et un technicien qui vient voir les travaux à faire ; • Travail partenarial sur le lien social avec les CCAS (ex : conciergerie pour personnes âgées), les associations locales... ; • Interventions à domicile pour les publics résidant en logement très social de type PLAI - PLATS diffus, en vue d'identifier les éventuels problèmes sociaux et de répondre aux problèmes techniques éventuels ; • Mise en place d'actions "sur mesure" dans le patrimoine de V2H en favorisant l'intergénérationnalité et l'implication des parties prenantes que sont les locataires et les partenaires socio-éducatifs (Conventions de partenariats sociaux "PASS'VERT SOLIDAIRE", "Convention d'aide aux personnes de 60 ans et plus sur VERLEY" via portage de denrées lourdes, apport des déchets aux bornes par des jeunes locataires,...) ; • Création d'une « outillothèque » sur le quartier DUTEMPLE pour favoriser l'entretien de l'environnement par les locataires, etc.

SA du HAINAUT	• Lutter contre l'isolement ; • Renforcer le repérage de situations fragiles par le personnel de proximité (gardiens, chargé de clientèle) ; • Poursuite de l'accompagnement social mené en interne par le service dédié ; • Visites à domicile, accompagnement individualisé ; • Poursuite des actions menées avec les partenaires : CLIC, MAIA, CCAS, REPERAGE, Services d'aide à la personne, caisse de retraite ; • Lutter contre l'isolement ; • Adaptation de nos logements aux situations de vieillissement et de handicap en menant des études approfondies de l'état de santé de l'occupant en lien avec les professionnels de santé.
HABITAT 62/59 - Picardie	• Les gardiens étant logés sur place dans les résidences de plus de 40 logements, sensibilisation du personnel sur les résidents souffrant d'isolement, visites à domicile favorisées ; • Adaptation des logements si le besoin est exprimé, installation notamment de douches en remplacement des baignoires ; attention particulière pour les personnes handicapées ; • Certification 9001 avec procédures et objectifs internes.
PACT du Hainaut	• Établir un diagnostic social ; • Accompagner de façon individuelle les familles dans le cadre de leur recherche d'un nouveau logement, du maintien dans les lieux ou des problématiques multiples ; • Poursuite des actions engagées avec les différents partenaires compétents (ville, PLES, DDCS,...) ; • Organiser des actions d'information collectives ; • Travail en lien avec Partenord Habitat et l'Association d'économie Sociale du Nord sur les diagnostics et l'accompagnement social lié au logement.

OBJECTIFS 3.2.
DÉFINIR DES STRATÉGIES DE PEUPLEMENT CONCERTÉES AU NIVEAU LOCAL

CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS
CONTRIBUER À LA RÉFLEXION SUR LES STRATÉGIES DE PEUPLEMENT ET DE DIVERSIFICATION, MIXITÉ SOCIALE, DANS LE CADRE DES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

PARTENORD HABITAT	• Renforcement du suivi des analyses de peuplement et des échanges sur la stratégie avec les communes.
M&C SOGINORPA	• Élaborer des politiques de peuplement dans le cadre d'une charte inter-bailleurs ; Nécessité : - d'une observation fine des dynamiques de peuplement et du fonctionnement des quartiers, - d'une adaptation des stratégies (sous-Préfecture DDTM, Ville, EPCI) et outils mobilisés en fonction des spécificités de chaque site, - d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, notamment des réservataires, - d'une adaptation des moyens (pour trouver des solutions de relogement dans le cadre de la mobilité interne au parc social), - d'un soutien fort aux politiques d'accompagnement des habitants (problèmes psychiques, jeunes, personnes âgées...), - d'une coopération étroite entre les organismes Hlm et avec l'ensemble des réservataires, - de moyens de pilotage adaptés pour trouver des solutions de sorties vers des structures adaptées pour des ménages dont la situation ne peut se résoudre dans le parc social, et de trouver de solutions pour des questions de santé mentale...) ; • Participer à la conférence intercommunale du logement ; • Participer aux conférences inter partenariales ; • Participer aux instances de concertation inter bailleurs (DALO, contingent préfectoral, PDALPD) dans le cadre de la révision du PLH dans les quartiers réglementaires ; • Éviter la spécialisation sociale de certains quartiers ou résidences, à partir d'un diagnostic précis et partagé ; • Identifier les zones les plus sensibles des quartiers prioritaires en termes de peuplement : définir une stratégie spécifique.

HABITAT DU NORD	• Participation à la conférence intercommunale du logement ; • Refonte du système interne d'informations en cours (indicateurs d'observation, de suivi), finalisée au plus tard le 30 juin 2015.
SIA HABITAT	• Signature et participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale : définition d'engagements concertés en matière de droit au logement et de politique d'attribution, avec l'objectif de favoriser la qualité de vie des locataires, dans le respect de la mixité sociale.
SA du HAINAUT	• Participation aux groupes de travail inter-bailleurs au niveau régional en vue de la mise en place de la cotation de la demande tout en prenant en compte la nécessité d'assurer la mixité sociale dans nos résidences ; • Mobilisation de l'ensemble des partenaires, en particuliers des réservataires ; • Mise en place d'un suivi interne de nos engagements en ce qui concerne le relogement de publics prioritaires ; • Engagement de la SA du HAINAUT de déroger au plafond règlementaire du SLS ce qui permet de réduire son montant et d'assurer une certaine mixité sociale (application d'un régime dérogatoire).
VAL'HAINAUT HABITAT	• Renforcement de la stratégie de relogement sous l'égide de la Commission d'Attribution.
HABITAT 62/59 - Picardie	• Faciliter les mutations internes (objectif interne à travers la certification 9001) voire solliciter les cellules partenariales logement ; • Commercialisation des logements par une équipe locale, relation forte entre le personnel de terrain et le personnel Agence locale ; • Participation à des groupes de travail inter-bailleurs ; • Mise en place d'une Commission d'attribution du logement « anonyme ».
OBJECTIFS 3.3. ASSOCIER LES HABITANTS À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS URBAINS ET DÉVELOPPER LES CHARTES DE GUP DANS LES TERRITOIRES	
CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS PARTICIPATION AUX DÉMARCHES DE DÉFINITION DES PROJETS COMMUNS DE GESTION SUR LES QUARTIERS ET DE LEUR DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE (CONVENTIONS, CHARTES D'ENGAGEMENTS OU PLANS D'ACTIONS PLURIANNUELS).	
PARTENORD HABITAT	• Travail de coproduction avec les associations de locataires (ex : contrat de service coproduit, Extranet client) ; • Mise en place de conseils de concertations locatives (Faubourg de Cambrai, Carpeaux, La Briquette) ; • Développer les chartes du « bien vivre ensemble » (contrat signé entre le bailleur, la ville, les associations de locataires et chaque locataire).
M&C SOGINORPA	• Soutenir les structures d'accompagnement social (CCAS, Centres Sociaux) et renforcer les partenariats divers avec le monde associatif en finançant avec le FPH des petits projets locaux et des animations locales : fête des voisins, fêtes des quartiers, fleurissements...) ; • Soutenir le financement de projets visant à créer du lien social dans les cités minières sur sollicitations des associations signataires du PCL (plan de concertation locative) ; • Favoriser l'entretien des jardins : travail avec les associations et le CCAS sur l'entretien des jardins. Utiliser les jardins partagés comme support pour allier lien social, valorisation du cadre de vie et ressources supplémentaires des ménages (voir Arts de Jardin en Sol Mineur et voir actions 35 et 80 du Livre Blanc du Bassin Minier). Le jardin partagé apparait aussi comme une clef importante pour travailler le porter à connaissance au profit des écoles maternelles, bénéficiaires des associations caritatives, publics des centres sociaux et féminins...et la mise à disposition de fruits et légumes frais, l'élaboration de recettes équilibrées, la promotion d'une activité physique, la lutte contre la sédentarité, l'insertion professionnelle, le plaisir, le lien social...

	• Participer à la signature de conventions GUP. Nécessité d'un pilotage fort et structuré de la démarche GUP (renforcement de la synergie entre les acteurs, accompagnements des habitants...) ; • Participer à une démarche partenariale et territorialisée (gestion urbaine de proximité) visant à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et à assurer la pérennité des investissements ; • Signer le plan de concertation locative prévoyant le financement de projets collectifs visant à créer du lien social dans les cités.
SIA HABITAT	• Mise en place de conventions avec certains locataires à des fins d'animation d'ateliers ou d'embellissement de la résidence ; • Pilotage social des opérations de réhabilitation : accompagnement des locataires durant la phase de réhabilitation puis dans l'appropriation de leur logement et de leur nouvel environnement.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Mise en œuvre du Conseil de Concertation Locative « local » ; • Démocratisation de « diagnostics en marchant » dans le patrimoine individuel en fédérant les associations de locataires, la collectivité et le bailleur ; • Développement de chartes d'engagements créées et soutenues par les locataires (propreté parties communes, voisinage...) ; • Développement de la culture de la mise en réseau « associations de locataires », « comité de quartiers »... • Pérennisation des chantiers éducatifs (une trentaine sur 2015).
SA du HAINAUT	• Mise en place d'une véritable politique de proximité avec le personnel présent sur l'ensemble de nos résidences (gardiens), ainsi que la création de points d'accueil au sein de nos résidences et quartiers ; • Mise en place d'un nouveau Plan de Concertation Locative prévoyant, entre autres, le financement des actions dans les quartiers ; • Mise en place d'une charte « bien vivre ensemble » avec les associations de locataires – développer l'animation locale – créer des ateliers (petit bricolage – déco – jardinage) L'Agence organise et participe aux réunions cadre de vie par exemple organisées par certains centres sociaux. Le but est de se faire reconnaitre comme partenaire préoccupé par les problématiques du quotidien. Il est plus facile en ce sens de répondre aux problématiques et de se faire comprendre. L'aboutissement de ce chantier a été le fleurissement des devantures sur un quartier. Ce fleurissement tient à ce jour et est entretenu par les locataires.
HABITAT DU NORD	• Locataires associés aux projets de réhabilitation, leurs demandes étant prises en compte ; • Un protocole interne de conduite des opérations abordant aussi les espaces communs et de proximité ; • En fonction de la taille des ensembles immobiliers, recherche de correspondants d'entrée.
OBJECTIFS 3.4. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS EN SOUFFRANCE	
CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	
PARTENORD HABITAT	• Deux opérations possibles, sous réserve de financement : Marly, La Briquette (65 logements) et Condé-Le Coq (50 logements).
M&C SOGINORPA	• Favoriser l'accession à la propriété par la vente (parc ancien et PSLA).
SIA HABITAT	• Diversification du parc et de l'offre de logement.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Développer la politique de vente aux locataires.

OBJECTIFS 3.5. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES PARCS PUBLIC ET PRIVÉ	
PARTENORD HABITAT	• Mise en place de contrats d'entretiens (chauffagerie, plomberie...) ; • Travaux de réhabilitation thermique (opération de 53 logements sur Faubourg de Cambrai par ex.).
M&C SOGINORPA	• Reprendre l'isolation thermique non traitée au cours des programmes précédents : l'amélioration thermique, qui était traitée au fur et à mesure des libérations, pourrait faire l'objet de programmes supplémentaires dans les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville à hauteur de 2000 logements sur 5 ans sur l'ensemble des quartiers prioritaires du Bassin Minier. Objectif à atteindre : ≤ 104 kwh/m2/an pour l'ensemble des logements sauf pour ceux classés en G : ≤ 130kwh/m2/an. Nécessité de localiser les opérations finançables par le FEDER via les ITI (investissements territoriaux intégrés : axe 3 priorité 4c) ; • Favoriser les mesures d'accompagnement (PIMM'S, Unis Cités), gestion écologique et économique du logement, sensibilisation aux éco gestes.
SIA HABITAT	• Réhabilitations thermiques de logements envisagées sur le territoire.
SA du HAINAUT	• Mise en place d'un suivi détaillé de nos contrats d'entretien (chauffage, plomberie...), y compris du contrat multi-services ; • Suivi des consommations d'eau dans le cadre de télé relève et détection immédiate des fuites ; • Information immédiate de nos clients dans le cas d'une fuite (par les biais de notre centres d'appels, courriers, passage de gardien) ; • Mener des actions pédagogiques visant la maîtrise des énergies et l'utilisation des équipements ; • Proposer un accompagnement social spécifique sur la gestion du budget et des charges liées au logement ; • Travail en partenariat avec les fournisseurs d'énergies ; • Travaux de réhabilitations thermiques ; • Mise en place d'un Observatoire des Charges Locatives – un outil de suivi du volume global des charges et de leur évolution, d'analyse de la décomposition par poste de dépenses, afin d'identifier les marges de manœuvre et de cibler les actions à conduire.
HABITAT DU NORD	• Mise en place de contrats d'entretien avec une visite préventive et une visite d'accompagnement pour la prise en main des installations à chaque relocation ; • Une étude en cours pour détecter les familles en précarité énergétique sur l'ensemble du patrimoine.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Mise en œuvre d'outils de communication pédagogiques créés avec les locataires et sur mesure afin d'appréhender les équipements et favoriser les gains énergétiques ; • Pérennisation de l'espace PEDAGOLOGIS sur DUTEMPLE via la mise en œuvre d'ateliers "consommations"; • Accompagnement des locataires par un agent en charge de faire la liaison lors des réhabilitations des logements avec les entreprises et de former les familles à mieux utiliser les équipements dans le but de maîtriser les dépenses énergétiques.
PACT du Hainaut	• Poursuivre le développement des actions de prévention autour de la précarité énergétique avec l'outil "Mon logement et moi".

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 4 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	
OBJECTIFS 4.2. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ET FACILITER LES PARCOURS D'EXCELLENCE	
M&C SOGINORPA	• Développer des actions favorisant l'épanouissement individuel (parentalité, loisirs, sport et culture, accès aux droits) : goûters sportifs, visites du Louvre, Mécénat ; • Faire don de matériels informatiques réformés aux écoles ou aux centres sociaux en fonction des disponibilités.
SA du HAINAUT	• Mener des actions culturelles en lien avec le Phénix (possibilité pour les habitants de voir des pièces de théâtre et visiter le Phénix).
HABITAT 62/59 - Picardie	• Concours de dessins adressé aux enfants des résidents. « Créutile » : création d'objets selon la thématique avec des matériaux de récupération.
OBJECTIFS 4.3. VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'INITIATIVE DES JEUNES	
M&C SOGINORPA	• Participer au dispositif « emplois d'avenir » ; • Participer au développement des services civiques : nettoyage, jardins, peinture, lien intergénérationnel, parentalité, éco gestes...
VAL'HAINAUT HABITAT	• Chantiers éducatifs réfléchis et concrétisés dans les quartiers par les jeunes locataires de 11 à 17 ans en partenariat avec des collectivités ou/et structures sociales porteuses.
SA du HAINAUT	• Développement des actions favorisant les loisirs des jeunes, la connaissance de la région en lien avec les associations locales des locataires ; • Chantiers jeunes : travail à la réalisation de projets personnels pour les jeunes, en lien avec les équipements éducatifs ; • Participation de la SA du HAINAUT aux initiatives de l'association Nos Quartiers ont des Talents visant l'accompagnement individuel et efficace des jeunes diplômés vers l'emploi, en s'intégrant à la politique sociétale de ses entreprises mécènes et à l'engagement de ses partenaires publics. Ce type d'action est primordial sur les quartiers ; • Chaque année, l'Agence organise des chantiers jeunes visant à faire participer les adolescents et enfants à la vie de quartier. Ainsi, les jeunes se rendent compte des problématiques des plus âgés. Ils organisent des chantiers de nettoyage, de décoration des entrées, d'actions visant à la prise en compte des problématiques. De plus en plus, nous travaillons sur des actions intergénérationnelles. La finalité pour les jeunes de ces actions est de s'organiser en projet autonome des vacances. Les parents sont intégrés à la démarche.
HABITAT 62/59 - Picardie	• Sensibilisation par un journal interne de nos résidents sur des actions liées à l'environnement (Iso 14001), astuces pour consommer moins...

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 5 PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE 6 LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	
OBJECTIF 5.1. RENFORCER L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES ET L'ACCÈS AU DROIT	
M&C SOGINORPA	• Repérer les populations concernées (communication et réactivité à partir d'outils d'alerte mise en œuvre) ; • Signer des conventions de partenariats avec AJAR (59) ; • Poursuivre les efforts dans la tranquillité résidentielle, en collaboration étroite avec les villes, les forces de police et la justice, tous co-producteurs de la sécurité ; • Faciliter le dépôt de plainte simplifié et affiner les outils d'observation et de traitement des phénomènes d'insécurité et de délinquance par : - la réalisation de diagnostics situationnels, - le renforcement de la coopération des bailleurs et de la DDSP (ex : convention d'accès aux parties communes des collectifs), l'identification des interlocuteurs dédiés aux seins des bailleurs et des commissariats de police ; • Former le personnel à la gestion des conflits et leur assurer un accompagnement psychologique en cas d'agression (convention de partenariat d'accompagnement des publics et personnels en cas de traitement de conflits et de troubles psychologiques : AJAR VALENCIENNES (accès au droit) ; • Signer des conventions TIG et développer l'accueil des TIG (mesures alternatives à l'enfermement) et des mesures de réparation (ex : TAPAJ : travail alternatif payé à la journée).
PACT du Hainaut	• Mise en relais avec le partenariat (AJAR, ADIL, médiateurs,...).
OBJECTIF 5.3. PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS PRIMO DÉLINQUANTS OBJECTIF 6.6. PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES MINEURS PRIMO DÉLINQUANTS OBJECTIF 6.7. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ERRANCE DES JEUNES	
CADRE D'INTERVENTION COMMUN À L'ENSEMBLE DES BAILLEURS RENFORCER LA PARTICIPATION AUX CLSPD, CISPD ET CELLULES DE VEILLE, RENFORCER LES ACTIONS DE PROXIMITÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
PARTENORD HABITAT	• Vidéo surveillance sur des sites particuliers ; • Conforter les outils pour référencer les incivilités, par le biais de l'Observatoire des Troubles à la Tranquillité (mis en place avec l'ARH) ; • Participation au dispositif des CRE.
M&C SOGINORPA	• Lutter contre l'inactivité des jeunes à l'origine d'ennuis et de regroupements dans les espaces publics favorisant les incivilités, dégradations, en améliorant la communication au travers d'outils autour des dispositifs et actions existants auprès des acteurs de proximité ; • Orienter les jeunes vers le sport ; • Participer au développement des services civiques (nettoyage, jardinage, peinture...).

SIA HABITAT	• Accueil de primo-délinquants dans le cadre de conventions de travaux d'intérêt général, engagement partenarial sur les chantiers d'insertion, possibilité de signer une convention TIG avec les autorités judiciaires.
SA du HAINAUT	• Mener des actions en vue de la mobilisation des jeunes dans nos quartiers, tout en luttant contre l'inactivité et en impliquant la population dans la vie de la résidence ; • Développer des actions de prévention des incivilités dans les résidences en mettant en place, entre autres, le programme de "Correspondant de nuit" - Participation des agences lors des CLSPD et CISPD.
HABITAT 62/59 - Picardie	• Adhésion au système C.R.E. (compte-rendu d'évènements) déjà en place depuis plusieurs années avec le Procureur de la République ; • Mobilisation des conciliateurs de justice pour les conflits de voisinage.
VAL'HAINAUT HABITAT	• Convention avec le Procureur de la République sur le traitement des incivilités. Dispositif CRE : compte-rendu d'évènement ayant pour but de traiter en temps réel l'incivilité et de prévenir la récidive ; • Participation active aux CLSPD.
PACT du Hainaut	• Signalement des situations sous forme de CRE (compte-rendu d'évènement).

PARTIE 4 : PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE

L'élaboration du nouveau Contrat de Ville est l'occasion de mettre en place un nouveau schéma de pilotage de façon cohérente et partenariale, tout en préservant la complémentarité de ces différentes instances et leurs modalités de mise en œuvre avec celles du Projet Territorial de Cohésion Sociale.

I • LES INSTANCES DE PILOTAGE

En déclinaison du PTCS, le Contrat de Ville constitue un cadre d'intervention sur des zones géographiques ciblées afin de concentrer les efforts des partenaires sur les quartiers les plus en difficultés.

La différence entre le PTCS et le Contrat de Ville tient essentiellement au périmètre d'intervention, à savoir les 35 communes pour le PTCS et les 18 communes concernées par la géographie prioritaire pour le Contrat de Ville. C'est pourquoi, les instances de pilotage du Contrat de Ville seront élargies périodiquement en configuration « PTCS » sur les 35 communes, permettant ainsi d'avoir une vision globale des politiques de cohésion sociale du territoire et de mieux articuler le Contrat de Ville avec les autres politiques d'agglomération.

Schéma de pilotage

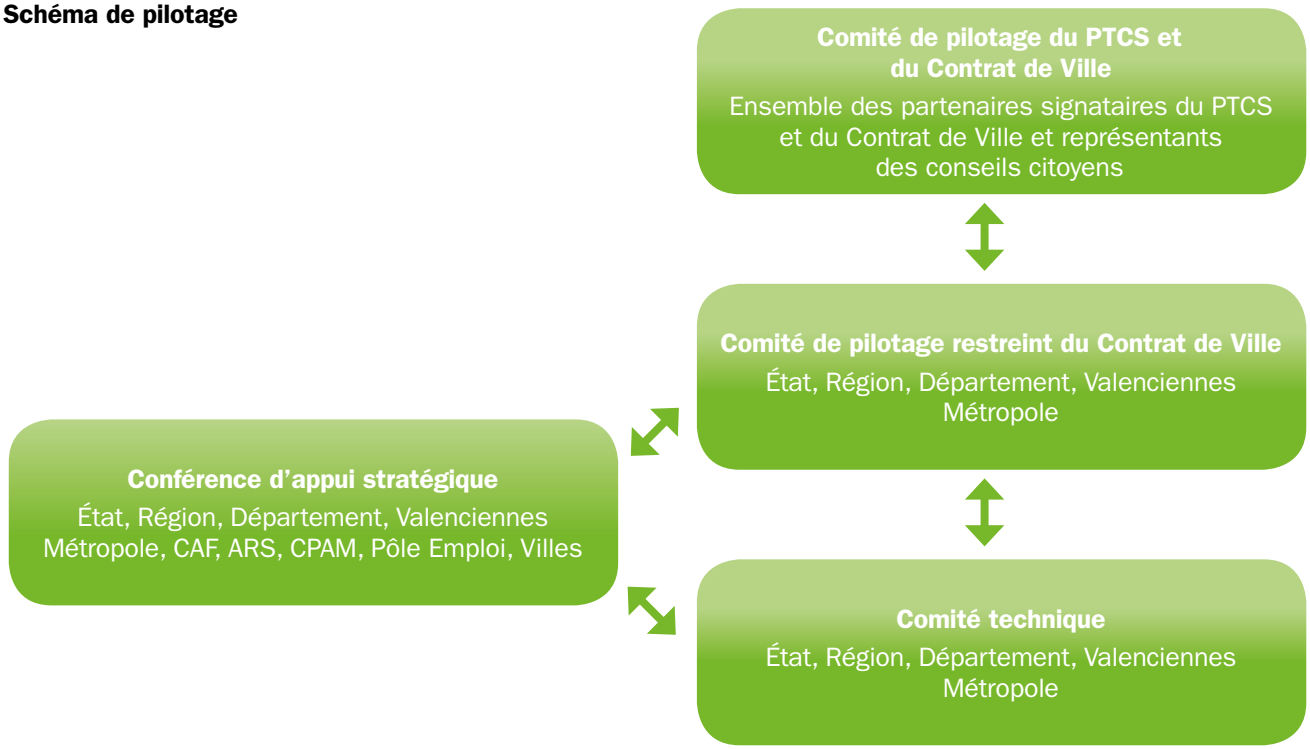

1. Le comité de pilotage du PTCS et du Contrat de Ville

Les questions relatives au nouveau Contrat de Ville seront traitées au sein du comité de pilotage du PTCS. Pour cela, les instances du PTCS seront élargies aux partenaires du Contrat de Ville qui n'y siégeaient pas auparavant.

Missions

Le comité de pilotage a pour mission de coordonner l'ensemble des partenaires, d'animer le PTCS et le Contrat de Ville et de suivre la mise en œuvre de ses objectifs opérationnels.

Il est le garant des engagements pris par les partenaires dans le cadre du PTCS et du Contrat de Ville.

Il sera en charge d'analyser et de valider la programmation.

Composition

Le comité de pilotage du Contrat de Ville sera composé de tous les signataires et sera ouvert plus largement périodiquement sous format « PTCS », concernant alors les 35 communes.

Le comité de pilotage est présidé par la Présidente de Valenciennes Métropole.

Une réflexion est en cours afin de voir comment associer, au comité de pilotage, une représentation citoyenne qui pourrait être une émanation des différents conseils citoyens des quartiers en politique de la ville.

Il se réunira une à deux fois par an.

2. Le comité de pilotage restreint du Contrat de Ville

Le comité de pilotage restreint permettra un échange plus fin entre les partenaires socles et financeurs et ce, au regard des éléments qui seront transmis par le comité technique restreint.

Missions

Ce comité de pilotage restreint aura pour missions :

- de préparer le comité de pilotage aussi bien concernant le PTCS que le Contrat de Ville ;
- d'assurer le suivi, la mise en œuvre des priorités d'intervention et l'évaluation du Contrat de Ville ;
- de favoriser une bonne articulation entre les financements de droit commun et les crédits spécifiques.

Composition

Élus et/ou directions des partenaires conviés.

État Sous-Préfecture, Valenciennes Métropole, Département, Région.

3. Le comité technique

Le comité technique est l'instance relais entre l'échelon communal, les groupes de travail thématiques et le comité de pilotage restreint.

Cette instance permet donc de disposer d'une vision globale et partagée des diverses interventions aussi bien à l'échelle communale que d'agglomération.

Missions

Ce comité technique aura pour missions :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de l'atteinte des priorités d'intervention du contrat de ville ;
- de mener une réflexion concernant l'évolution des orientations prioritaires ;
- de collecter, synthétiser et présenter les travaux menés dans chaque instance thématique partenariale ;
- de favoriser l'articulation entre les crédits spécifiques « Politique de la Ville » et le droit commun des partenaires du Contrat de Ville ;
- de proposer des arbitrages dans le cadre de la programmation annuelle.

Composition

Directions et/ou techniciens des partenaires conviés.

État, Valenciennes Métropole, Département, Région.

Il se réunira minimum quatre fois par an.

4. La conférence d'appui stratégique

La conférence d'appui stratégique a pour objectif de favoriser l'échange entre les différents partenaires conviés sur les financements, leurs attributions, leurs évolutions et ainsi favoriser une cohérence d'intervention sur le territoire.

Missions

L'ensemble des acteurs présents valident les objectifs suivants :

- Avoir une vision globale des actions menées dans le cadre du PTCS et du Contrat de Ville ;
- Analyser les objectifs les plus investis par les acteurs du territoire ;
- Analyser les objectifs les moins investis par les acteurs du territoire ;
- Repérer les complémentarités et les favoriser ;
- Anticiper les évolutions de mode de financement à venir.

Composition

État Sous-préfecture, Valenciennes Métropole, Département, Région, CAF, ARS, CPAM, Villes de la géographie prioritaire (avec des quartiers prioritaires et/ou des quartiers de veille active).

Cette liste est amenée à évoluer en fonction des partenaires financeurs impliqués.

La conférence d'appui stratégique se réunira au moins deux fois par an, une fois sur la programmation en début d'année et une fois en fin d'année pour travailler sur les orientations de l'année n+1.

5. Les autres instances

• AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION ET DES INSTITUTIONS SIGNATAIRES

La mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville se déroulera aussi dans les **instances partenariales existantes** (Exemples : CTI, CA du GIP DRE,…).

Celles-ci alimenteront alors le comité technique sur l'état d'avancement des objectifs fixés.

Elles auront alors pour rôle de :

- garantir le respect du cadre structurant collectivement défini (notion de priorisation) ;
- instruire les actions proposées par les porteurs de projets au titre de l'objectif concerné ;
- évaluer les actions réalisées par les porteurs de projets au titre de l'objectif concerné.

• AU NIVEAU COMMUNAL

Afin de favoriser une mise en œuvre de proximité au niveau des quartiers et donc des communes, il est proposé aux villes ayant des quartiers prioritaires de mettre en place un comité stratégique communal, qui fera l'objet d'un suivi/accompagnement par Valenciennes Métropole et qui assurera le lien avec les instances d'agglomération du Contrat de ville.

Ce comité sera piloté par le Maire et le DGS et sera composé des services concernés, des administrations de proximité, de Valenciennes Métropole, et des délégués du Préfet.

Cette instance pourra aussi être le lieu d'observation des quartiers de veille pour les communes concernées.

Pour les quartiers de veille active, un comité de veille active sera mis en place dans les communes ne disposant plus de quartiers prioritaires.

Ce comité sera animé par le Maire et le DGS autour d'un diagnostic statistique réalisé par les services de Valenciennes Métropole et qualitatif par les services de la commune.

Cette instance se réunira au minimum une fois par an.

II • LE SCHÉMA D'INGÉNIERIE

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale, Valenciennes métropole s'est dotée d'une ingénierie dédiée, la direction de la cohésion sociale, ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial de cohésion sociale et de ses actions à l'échelle de l'agglomération.

1. L'ingénierie d'agglomération

Outre les missions de la direction de la cohésion sociale liées à l'animation du partenariat et à la « direction de projet » du PTCS et du Contrat de ville, les chargés de missions thématiques apportent également une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans les champs de la santé, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de l'insertion et de la gestion urbaine de proximité.

Pour faciliter le travail au sein des communes et renforcer la cohérence des actions locales au regard des orientations stratégiques du cadre de référence du Contrat de Ville, Valenciennes Métropole va développer une mission d'animation territoriale qui pourra être articulée avec celle des délégués du préfet.

Concernant le volet urbain du Contrat de Ville, les projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires, et notamment ceux retenus au titre du NPNRU, sont pilotés par la direction du renouvellement urbain.

Quant à la direction habitat, elle intervient notamment en ce qui concerne le logement social, la lutte contre le logement indigne et les politiques de peuplement.

Il est à noter que ces trois directions sont regroupées sous la responsabilité d'un DGA « Ville, Habitat et Cohésion Sociale » afin d'assurer la transversalité.

Enfin, la direction du développement économique et de l'emploi de Valenciennes Métropole est également fortement impliquée dans le cadre du Contrat de Ville. Des liens avec la direction de la promotion et de l'attractivité du territoire ainsi qu'avec la direction de la prospective territoriale sont également mis en œuvre.

Concernant le Dispositif Réussite Educative, le pilotage est assuré par le GIP – Réussite Éducative à l'échelle de l'agglomération. Une ingénierie spécifique intervient également auprès des communes dans le cadre de 2 missions :

- L'animation de la veille éducative partenariale, qui permet de repérer les enfants fragiles du territoire et d'apporter des réponses personnalisées aux familles ;
- L'accompagnement socio-éducatif des familles.

La mobilisation de l'ingénierie de Valenciennes métropole est nécessaire mais néanmoins insuffisante pour assurer la pleine réussite de la mise en œuvre du Contrat de Ville dans les quartiers prioritaires.

2. L'ingénierie communale

Valenciennes Métropole soutient la présence d'une ingénierie communale ou partagée entre plusieurs communes et favorise son financement par le biais de sa dotation de solidarité communautaire. L'agglomération encourage les communes à se doter d'une « équipe projet » animée par un « référent politique de la ville » qui, sous l'autorité du maire et du DGS, mobilise tous les services de la ville y compris le CCAS dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Les chargés de mission « animation territoriale » de Valenciennes Métropole contribueront à cette dynamique locale.

III • LES PROGRAMMATIONS PARTENARIALES ANNUELLES

Dans le cadre du Contrat de Ville sera mise en place une programmation partenariale annuelle.

Auparavant, l'appel à projets CUCS ne concernait que les crédits spécifiques de l'État en matière de politique de la ville.

1. Les crédits mobilisables

Pour le Contrat de Ville 2015/2020, cet appel à projets concernera :

- les crédits spécifiques « Politique de la Ville » de l'État ;
- les crédits spécifiques « Développement Social Durable des Territoires » de la Région ;
- les crédits de droit commun du Département ;
- les crédits spécifiques PTCS de Valenciennes Métropole.

(la liste peut évoluer et intégrer par la suite d'autres partenaires ou politiques)

Les droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.

Cette programmation est coordonnée techniquement par la direction de la cohésion sociale de Valenciennes Métropole.

2. Les procédures d'instruction

Dans ce cadre, de nouvelles procédures d'instruction ont été définies afin de favoriser la transparence, la transversalité et l'échange entre les partenaires concernant les actions menées sur le territoire.

Ainsi, ont été mis en place :

- une réunion de répartition des dossiers incluant aussi bien les services de l'État que ceux du Département, de la Région et de la CAF ;
- des temps de co-instruction partenariaux thématiques ;
- un comité technique restreint ayant pour but d'effectuer des arbitrages budgétaires au regard des avis techniques émis lors des temps de co-instruction partenariaux thématiques.

Pour être recevables, les actions présentées au titre du Contrat de Ville doivent répondre aux priorités définies dans le cadre de référence et dans les axes transversaux ainsi qu'aux conditions suivantes :

- pour les actions mobilisant des crédits spécifiques Politique de la Ville de l'État, elles doivent majoritairement concerner des habitants résidant au sein des quartiers prioritaires définis par le CGET ;
- pour les actions mobilisant des crédits spécifiques de la Région, elles doivent majoritairement concerner les habitants résidant au sein des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active ;
- pour les actions mobilisant des crédits du Département, elles doivent s'inscrire dans le cadre des politiques départementales de droit commun existantes, qu'elles soient des compétences obligatoires ou volontaristes ;
- pour les actions mobilisant des crédits de Valenciennes Métropole, elles doivent s'inscrire dans le cadre des priorités définies au sein du Projet territorial de Cohésion Sociale et/ou du Contrat de ville.

Une fois les actions recevables définies par le comité technique, le comité de pilotage restreint proposera des arbitrages qui seront soumis à validation du comité de pilotage.

Cette nouvelle méthode d'instruction partenariale a pour objectifs de favoriser la transversalité, la cohérence d'intervention territoriale et thématique ainsi qu'une bonne articulation des financements des différents partenaires signataires du Contrat de Ville sur le territoire.

PARTIE 5 : PLANS D'ACTIONS TERRITORIAUX ET LOCAUX

Afin de garantir l'opérationnalité du Contrat de Ville, Valenciennes Métropole et les communes en politique de la ville se sont engagées à décliner territorialement le Contrat de Ville pour les trois ans à venir. Cela s'est concrétisé par l'élaboration de fiches stratégiques construites en cohérence avec le cadre de référence du Contrat de Ville, afin d'assurer un suivi et une évaluation des stratégies et actions qui seront mises en place. Celles-ci sont présentées ici sous un format synthétique, reprenant le niveau de déclinaison le plus fin du cadre de référence, la stratégie et le plan d'actions afférents ainsi que les principaux objectifs visés.

Ces orientations n'ont pas de caractère exhaustif. L'élaboration de chaque programmation annuelle sera l'occasion de les préciser. Elles seront évaluées à mi-parcours du Contrat de Ville.

I • DÉCLINAISON TERRITORIALE DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

L'ensemble des services de Valenciennes Métropole se sont mobilisés afin d'élaborer des stratégies spécifiques vis-à-vis des quartiers en politique de la ville. Le tableau ci-dessous reprend les engagements opérationnels de l'agglomération, par orientation.

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.1.1.1. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME	Construction de parcours individualisés par le PLIE, indispensables à la levée des freins : • mise en place d'actions autour de l'impact de l'image et du non verbal, le développement d'attitudes comportementales dynamiques et volontaires favorables à la création d'un espace de confiance avec les recruteurs lors des entretiens, etc. ; • mobilisation et outillage des participants dans des démarches actives de recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens) ; • poursuite de l'effort de formation pour continuer à proposer une offre de formation adaptée ; • organisation et construction de parcours d'insertion et de qualification, mise en place de contrats de professionnalisation et appui sur le tissu associatif local par le financement d'actions dédiées dans ces domaines	• Permettre aux participants de prendre conscience du poids de l'image, de développer la connaissance de soi et la confiance ; • leur permettre d'accéder à l'emploi durable ; • permettre la montée en qualification des publics en s'appuyant sur les actions de droit commun, en développant l'accès aux formations professionnelles ; • favoriser l'insertion professionnelle et la qualification professionnelle pour notamment répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises
1.1.1.2. TRAVAILLER SUR LE «SAVOIR ÊTRE» ET LA CONFIANCE EN SOI		
1.1.1.3. DÉVELOPPER CVTHÈQUES, LIEUX DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET AIDE À LA RÉALISATION DE CV		
1.1.1.4 DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES		
1.1.2.1. QUALIFIER LES PARCOURS INDIVIDUELS VERS L'EMPLOI		

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.1.1. DIMINUER SUFFISAMMENT LES FREINS LIÉS À LA PERSONNE QUI EMPÊCHENT L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL 1.1.3. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'INGÉNIERIE, AU REPÉRAGE ET À LA MOBILISATION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ D'EMPLOI DIFFICILES À ATTEINDRE 1.1.6. PERMETTRE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE DE BÉNÉFICIER DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES POSITIVES 1.1.7. RENFORCER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LE MONDE DE L'ÉDUCATION ET L'ENTREPRISE, DÉVELOPPER LES PASSERELLES 1.3.2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ESS	Mise en place du projet POP SCHOOL : • mobilisation d'un réseau partenarial pour proposer aux jeunes NEET (not in employment, in education or training) de 18 à 26 ans de suivre un programme de formation et d'accompagnement aux compétences de développeur d'applications web-mobiles entièrement gratuit et sans prérequis de diplôme; • session de formation/ accompagnement de 6 mois : formation intensive puis stage d'un mois en immersion dans une entreprise du numérique avec accompagnement de formateurs; • pratique pédagogique innovante issue du partenaire Simplon.co : travail en peer to peer, nombreuses heures de cours pratiques, visite d'entreprises du numérique, conférences, etc	• Acquérir des compétences, un panel de savoir-faire techniques et des méthodologies de travail adaptées aux jeunes NEET; • construction d'un réseau professionnel pour ces jeunes; • contribuer à l'acquisition d'une autonomie financière et sociale; • lever les freins à l'emploi rencontrés par les jeunes (logement, santé, mobilité, présentation à un entretien...); • favoriser leur réinsertion professionnelle (emploi durable, formation ou auto-entrepreneuriat)
1.1.1. DIMINUER SUFFISAMMENT LES FREINS LIÉS À LA PERSONNE QUI EMPÊCHENT L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL 1.1.6. PERMETTRE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE DE BÉNÉFICIER DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES POSITIVES 1.1.7. RENFORCER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LE MONDE DE L'ÉDUCATION ET L'ENTREPRISE, DÉVELOPPER LES PASSERELLES 1.3.2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ESS	Mise en place du projet de Garage Numérique : • dynamique de sensibilisation à l'entrepreneuriat numérique dans les quartiers prioritaires; • accompagnement des porteurs sur le format « incubateur numérique »; • accueil de porteurs de projets dans un lieu type coworking - mobilisation des publics autour d'actions collectives innovantes (hackatons, startups week-end...); • mise à disposition de matériel d'expérimentation et de prototypage (Fablab)	• Détecter les porteurs de projets; • stimuler la fibre entrepreneuriale des jeunes des quartiers; • orienter les porteurs de projets vers les dispositifs de formation existant, notamment la POPSCHOOL; • faciliter les rencontres entre les habitants des quartiers et l'écosystème économique généré par le projet « Serre Numérique » et « Parc des Rives créatives de l'Escaut »; • développer la création de startups

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.1.1. DIMINUER SUFFISAMMENT LES FREINS LIÉS À LA PERSONNE QUI EMPÊCHENT L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL	Mise en place du projet Game4Job, mêlant l'aspect ludique d'un serious game et l'information sur l'emploi : • incarnation par le joueur d'un coach à l'emploi qui va manager plusieurs candidats (virtuels) aux profils correspondant aux filières qui recrutent sur le territoire (industrie, construction, hôtellerie-restauration, santé-social, commerce, transport-logistique) ; • objectif d'aller à la rencontre réelle des entreprises qui proposent des offres d'emploi (virtuelles mais inspirées de la réalité) en se déplaçant sur le territoire et en flashant les QR code affichés dans ces entreprises, puis de « coacher » ses candidats afin qu'ils décrochent les emplois correspondant à leurs profils	• Se former aux bonnes pratiques liées à l'emploi (rédaction de CV, préparation d'entretien, adoption du style vestimentaire adéquat...) ; • découvrir les filières et métiers offrant le plus d'opportunités sur le Valenciennois ; • aller à la rencontre des entreprises et structures liées à l'accompagnement des demandeurs d'emploi ; • se placer en situation de mobilité (souvent identifiée comme un frein à l'employabilité)
1.1.3. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'INGÉNIERIE, AU REPÉRAGE ET À LA MOBILISATION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ D'EMPLOI DIFFICILES À ATTEINDRE		
1.1.7. RENFORCER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LE MONDE DE L'ÉDUCATION ET L'ENTREPRISE, DÉVELOPPER LES PASSERELLES		
1.2.2. FACILITER LA MOBILITÉ DES PUBLICS NOTAMMENT LES PLUS TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE		
1.1.7.1. MULTIPLIER LES INITIATIVES EN DIRECTION DES HABITANTS AFIN DE FAIRE DÉCOUVRIR LE MONDE DES ENTREPRISES	Projet d'organisation de présentations et visites de sites emblématiques (Transalley, Serres numériques, entreprises) pour les demandeurs d'emploi	Découvrir les pôles d'excellence du territoire et les entreprises en développement
1.2.2. FACILITER LA MOBILITÉ DES PUBLICS NOTAMMENT LES PLUS TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE		

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.1.2. PERMETTRE AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'ÊTRE DES ACTEURS DE L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE POUR LES PUBLICS ACCUEILLIS	Stratégie de soutien financier définie suivant trois axes : 1. Actions transversales d'accompagnement social; 2. Chantiers développant une activité sur un secteur porteur ou en tension du territoire : éco-construction/bâtiment, mécanique industrielle et automobile, restauration, commerce (télé conseil et télévente...), nettoyage/propreté industrielle; financement favorisé si, en plus, l'activité est nouvelle et créatrice d'emploi; 3. Qualification et professionnalisation des salariés des chantiers : actions de formation individuelles ou collectives et de professionnalisation financées en cas de non éligibilité au droit commun, si les demandes sont globales (regroupement de plusieurs demandes individuelles) par structure et facilitées si au moins 20 % de l'effectif global des salariés en insertion sont concernés	• Favoriser un accompagnement individuel et collectif renforcé afin de lever les freins à l'emploi; • favoriser le développement d'activités nouvelles au sein des ACI vers des métiers porteurs; • favoriser l'accès à la formation des salariés des ACI
1.1.1.3. DÉVELOPPER CVTHÈQUES, LIEUX DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET AIDE À LA RÉALISATION DE CV 1.1.1.4. DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES 1.1.7.1. INITIATIVES EN DIRECTION DES HABITANTS AFIN DE FAIRE DÉCOUVRIR LE MONDE DE L'ENTREPRISE	• Création d'une plateforme Services à la personne (SAP); • organisation de réunions d'information et de sensibilisation sur les métiers du secteur; • participation à des actions de formation; • évaluation des compétences Intégration de ces éléments dans une CVthèque à créer pour répondre aux besoins des employeurs	• Informer et sensibiliser le public sur les possibilités offertes par le secteur des SAP; • professionnaliser les acteurs SAP; • répondre aux difficultés de recrutement des organismes de services à la personne
1.1.3. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'INGÉNIERIE, AU REPÉRAGE ET À LA MOBILISATION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ D'EMPLOI DIFFICILES À ATTEINDRE	Travail de mise en réseau des partenaires institutionnels et de maillage avec les associations et acteurs de l'accompagnement socio-professionnels locaux	• Favoriser la mobilisation du public difficile à atteindre; • développer des actions spécifiques à destination des jeunes; • Rendre plus lisible l'offre Emploi/Formation du territoire

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.1.5.1. DÉVELOPPER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS	• Actualisation et diffusion des outils d'information et de planification des marchés ; • former/ Accompagner individuellement et collectivement les SIAE sur la réponse à appel d'offre ; • développer et diversifier les compétences des chantiers d'insertion et favoriser la création de nouveaux chantiers en réponse aux nouveaux marchés d'insertion ; • accompagner techniquement et juridiquement les donneurs d'ordre sur l'intégration de la clause d'insertion ; • accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la clause d'insertion (recrutement, suivi...) ; • mettre en place un partenariat spécifique avec les « acteurs de proximité » pour renforcer le repérage des publics des quartiers et organiser les échanges d'information sur le suivi de parcours des publics ; • assurer les suivis et les bilans de la clause d'insertion	• Contribuer au développement de l'offre d'insertion sur le Valenciennois ; • permettre l'accès à l'emploi de personnes en difficultés d'insertion et particulièrement les habitants des quartiers prioritaires
1.1.7.1. MULTIPLIER LES INITIATIVES EN DIRECTION DES HABITANTS AFIN DE FAIRE DÉCOUVRIR LE MONDE DES ENTREPRISES	Actions mises en place par le PLIE autour de l'observation de métiers en exercices, la rencontre de chefs d'entreprises sur les modalités de recrutement et les exigences de la profession représentée	• Contribuer à une meilleure connaissance de la réalité du monde économique ; • accompagner la définition du projet professionnel des participants
1.2.1. PERMETTRE DE CONCILIER INSERTION PROFESSIONNELLE ET GARDE D'ENFANTS	• Mise en œuvre d'une Commission Locale d'Accueil des Jeunes Enfants (Département, CAF, Valenciennes Métropole) ; • mise en réseau des partenaires institutionnels ; • travail de maillage avec les associations et acteurs de l'accompagnement socioprofessionnels locaux pour mettre en place de nouvelles actions	• Lever les freins psychologiques à la garde d'enfants ; • mettre en place de nouvelles solutions de garde adaptées aux besoins des personnes en insertion
1.2.2.1. LEVER LES FREINS À LA MOBILITÉ DES HABITANTS	• Travail en lien avec l'ensemble des partenaires de Valenciennes Métropole au développement d'une offre complète d'aide à la mobilité ; • mise en place d'actions d'« aide à la mobilité » par le PLIE	• Favoriser la mobilité des publics en recherche d'emploi ; • faciliter la reprise d'activité en facilitant l'accès et l'entrée en formation

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
1.3.1. RENFORCER LES SERVICES MARCHANDS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES	• Maintien voire renforcement du soutien à la création d'entreprises en favorisant une intervention directe des associations d'accompagnement sur les quartiers ; • recherche d'une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement existante	Donner de la lisibilité sur l'offre d'accompagnement à la création/ reprise d'entreprises
	Mise en place d'un accompagnement sur les avantages liés aux dispositifs spécifiques sur les quartiers prioritaires sur le modèle de la plateforme développée pour le dispositif zones franches urbaines	Inciter les entreprises à s'installer dans les quartiers en politique de la ville
1.3.2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE L'ESS	Définition et mise en œuvre du PLDESS à partir d'un diagnostic complet sur l'ESS élaboré par un prestataire extérieur, prenant en compte l'avis d'un « collectif d'acteurs » de l'ESS	• Donner de la lisibilité à l'ESS ; • Favoriser le développement de l'ESS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS		
2.1.1.1. PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE	Déclinaison du programme VIF (Vivons en forme), sur les 9 villes qui ont souhaité s'engager dans le dispositif : • interventions de diététiciennes en direction des élèves et de leurs parents, sous forme d'animations en classe, d'ateliers cuisine et de conseils personnalisés ; • actions diverses pour la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique dans les écoles, les structures sociales, les multi-accueils : formations à destination des professionnels (personnels encadrants, cuisiniers, animateurs...); stands VIF lors de manifestations publiques (parcours du cœur...); aménagement des cours d'écoles, etc	• Réduire la prévalence de l'obésité chez les enfants des villes VIF et des autres villes ; • contribuer à faire évoluer les comportements alimentaires vers davantage d'équilibre chez les familles bénéficiant de l'action menée par des diététiciennes ; • développer chez les enfants la pratique suffisante d'activités physiques ou sportives, soit au minimum 60 mn/jour ; • influer pour que les indicateurs de santé du territoire liés aux comportements individuels s'améliorent à long terme
2.1.1.2. PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE		

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS		
2.1.1.3. REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS	Mise en œuvre des suites du Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) Activité physique - Santé - Territoire : • formations complémentaires pour faire des habitants des ambassadeurs de la promotion de l'activité physique auprès de leurs pairs et formation à destination des encadrants sportifs sur l'activité physique adaptée; • promotion de la mobilité douce : expérimentation en cours pour favoriser le déplacement d'élèves à vélo (collégiens pour débuter); création de cartes de temps de parcours à pied et à vélo; animation d'équipements de proximité peu ou pas utilisés dans les communes volontaires	• Développer chez les familles la pratique suffisante d'activités physiques ou sportives, soit au minimum 60 mn/jour pour les enfants et 30 mn/jour pour les adultes; • améliorer l'estime de soi, le bien-être physique et psychologique, la qualité de vie et la lutte contre l'obésité chez les enfants et adultes du territoire; • faire des habitants des relais pour la promotion de l'activité physique au quotidien; • influer pour que les indicateurs de santé du territoire liés aux comportements individuels s'améliorent à long terme
2.2.1.1. PERMETTRE UNE MEILLEURE COORDINATION POUR FACILITER LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES PUBLICS	Plan prévention alcool (PPA), complémentaire et articulé avec les actions existantes, dont la plateforme prévention du COPREVAL et la filière de soins; résultat d'un travail partenarial habitants/professionnels pluridisciplinaires et multi-institutionnels, avec trois axes : former / informer / développer l'estime de soi et les compétences psychosociales. Actions mises en place : • des débats, animés par des professionnels de santé, suscités à partir d'un support adapté au public ; outils pédagogiques mis à disposition par le CHAAFIP; • diffusion du dépliant permettant une autoévaluation de sa consommation d'alcool par l'utilisateur et centralisant les structures ressources sur le territoire; • soutien à la création et à l'utilisation de nouvelles technologies (serious game...) pour aborder la question ; • soutien des actions menées directement par les structures sociales ; • des formations sur les addictions, en partenariat avec le COPREVAL, destinées aux professionnels au contact de publics en difficulté avec les substances psychoactives	• Faire en sorte que les habitants de Valenciennes Métropole diminuent leur consommation problématique d'alcool d'ici 5 à 10 ans, en augmentant leurs compétences psychosociales; • influer pour que les habitants soient informés selon leurs attentes et leurs besoins sur l'alcool et les thématiques qui lui sont liées (le travail, le sport, la prévention...) dans toutes les villes du territoire, mais plus particulièrement dans les villes concernées par le Contrat de Ville; • former les professionnels sociaux et de santé à mieux répondre aux attentes des habitants du territoire; • faire en sorte que les habitants mettent en place des actions du Plan Prévention Alcool sur tout le territoire à moyen ou long terme
2.2.2.1. INFORMER/SENSIBILISER LES PUBLICS		

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS		
2.3.3.1. DÉVELOPPER LES ACTIONS D'ACCÈS AUX DROITS, À L'INFORMATION ET AUX SOINS	Mise en place du Pôle de Santé sur un quartier prioritaire, le centre-ville de Condé (12 communes concernées au nord de l'agglomération), intégrant à la fois un projet d'équipement, le projet de maison de santé des professionnels de santé libéraux et un programme d'actions locales en matière de prévention et de promotion de la santé. Réseau d'acteurs autour de 4 axes de travail, coordonné par Valenciennes Métropole : soins / prévention - promotion de la santé / médicosocial / associations. Plusieurs actions en cours et à venir : • ateliers d'éducation thérapeutiques (sur le diabète, l'obésité infantile, et Bronco-Pneumopathie Chronique Obstructive) ; • prévention des cancers, dont celui du col de l'utérus, des voies aérodigestives supérieures et actions de sensibilisation pour le recours aux dépistages organisés ; • prévention des maladies cardiovasculaires : créationd'un club « cœur et santé », ateliers de réadaptation cardiaque de phase 3 ; • accès aux droits : formations sur l'accompagnement du public vulnérable pour les professionnels en lien avec la CPAM ; • activité physique santé sur ordonnance : expérimentation à venir	• Améliorer l'accès aux soins de proximité ; • consolider l'éducation, la prévention et la promotion de la santé ; • développer l'accompagnement des parcours de santé

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE		
3.1.1.1. AMÉLIORER NOS CAPACITÉS DE REPÉRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR LOGEMENT	• Repérage des ménages en difficulté dans leur logement et protection des ménages ciblés; • actions pour sensibiliser les propriétaires à effectuer les travaux, voire les contraindre, par le biais de procédures coercitives; • accompagnement des familles dans le cadre d'un relogement temporaire et définitif; • aides aux travaux; • coordination des partenaires et mise en place de formations pour renforcer les liens entre les différents acteurs, à partir d'un état des lieux des dispositifs portés par chacun	• Mettre en place des procédures; • améliorer les capacités de répérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leurs logements; • accompagner les propriétaires dans les remises aux normes
3.2.1.1. PERMETTRE UN SUIVI INFRA COMMUNAL DU PEUPLEMENT	• Mise en place de la conférence intercommunale du logement; • Elaboration d'une stratégie de peuplement notamment dans l'attribution des logements : - du parc social, déclinée dans la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial; - mise en location par le Pact et dans la vente de son patrimoine en essayant de vendre les logements à des propriétaires occupants, au sein de la Cité Kuhlmann à Odomez	Permettre un équilibre social de la cité
3.3.1 ASSOCIER LES POPULATIONS ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS URBAINES	• Association des habitants sur différents temps de réflexion et d'élaboration des projets urbains; • soutien à la mise en place de chartes GUP dans les territoires	• Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mutations urbaines; • former les habitants, élus, techniciens aux mutations du territoire; • outiller l'ensemble des acteurs et des habitants; • co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE		
3.5. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES PARCS PUBLICS ET PRIVÉS 3.5.1.1. SENSIBILISER AUX ÉCOGESTES 3.5.2. QUALIFIER LES ACTEURS ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU 3.5.3.1. INFORMER LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES SUR LEURS MOYENS D'AGIR EN MATIÈRE DE RÉNOVATION THERMIQUE	• Mise en place de permanences d'information et de montage de dossiers de subventions, ateliers de concertation et de sensibilisation, en lien avec le programme « Habiter Mieux »; • travail de coordination des partenaires sur la lutte contre la précarité énergétique, en complémentarité avec la démarche AGILLE du Département ; • travail spécifique sur la cité Kuhlmann à Odomez dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour réhabiliter durablement les logements de cette cité	• Repérer, sensibiliser et proposer des interventions pour lutter contre la précarité énergétique; • accompagner les habitants dans leur logement réhabilité pour favoriser les économies d'énergies
3.5.2.1 SENSIBILISER, INFORMER, QUALIFIER LES ACTEURS ET LES HABITANTS 3.5.3.1. INFORMER LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES SUR LEURS MOYENS D'AGIR EN MATIÈRE DE RÉNOVATION THERMIQUE	Étude de préfiguration en cours visant la création d'une Maison de l'Habitat Durable	Orienter les particuliers vers les bons interlocuteurs, unifier l'information auprès du public, centraliser l'action de conseil des partenaires, offrir des lieux de permanences des prestataires de la CAVM, améliorer la lisibilité de l'action de la CAVM sur ses compétences habitat et Plan Climat et de ses publications et aides
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN		
4.1.1. DÉVELOPPER ET RENFORCER LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA MÉDIATION SCOLAIRE	Constitution d'un réseau d'acteurs, de professionnels qualifiés de la médiation scolaire sur l'ensemble du territoire de la géographie prioritaire	• Favoriser la création de postes de médiateurs scolaires; • favoriser la montée en qualification des médiateurs scolaires ou assimilés; • favoriser le lien entre les parents, les acteurs de l'éducation populaire et l'école; • faire baisser l'absentéisme scolaire des élèves
4.1.2.2. METTRE EN PLACE DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS ET ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL DES DÉCROCHEURS	Diffusion des bonnes pratiques en matière de prise en charge des collégiens susceptibles de devenir décrocheurs (en exclusion temporaire) : favoriser la diffusion du modèle de projet ETAPE sur l'ensemble des collèges recevant majoritairement des jeunes des quartiers prioritaires	• Favoriser le développement des liens entre les collèges et les professionnels de l'éducation travaillant dans les quartiers (service jeunesse, éducateurs spécialisés); • favoriser le maintien dans la scolarité des jeunes collégiens accompagnés; • faire baisser le nombre de décrocheurs enregistré sur le bassin d'éducation

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN		
4.1.2.2. METTRE EN PLACE DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS ET ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL DES DÉCROCHEURS	Pilotage du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) mis en place sur la période 2014 - 2017 : • Recherche d'une convergence plus forte avec le dispositif « parcours d'éducation artistique » et les projets d'école de l'Education Nationale, ainsi qu'avec les « projets éducatifs locaux » pilotés par les communes ; • renforcement de la présence artistique en milieu scolaire (4 résidences d'artistes durant 4 mois) ; • développement de la formation des acteurs de terrain (enseignants, acteurs sociaux...)	• Favoriser chez l'enfant une approche sensible (rencontre avec un artiste et/ou une œuvre), cognitive ou pédagogique et la pratique artistique ; • faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources et aux équipements culturels
4.2.2.1. FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INTÉGRATION DES JEUNES		
4.2.1.1. AMÉLIORER NOS CAPACITÉS DE REPÉRAGE DES PUBLICS FRAGILES	• Animation d'une veille éducative partenariale déclinée sur chaque ville, traduite à travers la mise en place d'Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative (EPRE) ; • réseau de repérage, orientation des enfants de 2 à 16 ans fragiles sur le plan éducatif, proposition de parcours personnalisés prenant en compte la globalité de leur situation par le biais d'actions individuelles et/ou collectives ; • développement d'un programme d'actions spécifiques sur une échelle intercommunale et locale sur la base des besoins observés	• Repérer les premiers signes de fragilités éducatives • identifier et intervenir sur les causes de ces fragilités, variées et multiples (éducation, santé, parentalité, social, etc.) ; • proposer des réponses personnalisées se traduisant par des actions ou des accompagnements en matière de santé, de parentalité, de socialisation, de prévention du décrochage scolaire, d'ouverture extérieure
4.2.1.2. METTRE EN PLACE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTES SITUATIONS REPÉRÉES		

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN		
4.2.2.1. FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INTÉGRATION DES JEUNES 4.2.2.2. FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À INTERNET	Etude en cours sur la mise en œuvre de services numériques culturels. Plusieurs pistes possibles : • plateforme en ligne pour communiquer et développer l'accès à l'actualité culturelle et aux ressources culturelles et artistiques ; • des services d'information, de documentation, de formation et d'autoformation au sein des bibliothèques ; • le développement de productions de contenus numériques par les habitants et les acteurs culturels du territoire, dans le cadre de projets municipaux, communautaires et associatifs ; • des services numériques liés au patrimoine en collaboration avec les structures locales et l'Office de tourisme ; • des services numériques liés à l'éducation artistique et aux enseignements artistiques spécialisés	• Promouvoir un meilleur accès à la culture, à l'information voire à la formation ; • permettre une égalité d'accès aux services numériques culturels sur tout le territoire ; • valoriser le patrimoine et l'expression des habitants
4.3.1.1. DONNER AUX JEUNES L'OPPORTUNITÉ DE S'ENGAGER	• Soutien des structures associatives mobilisées pour développer le service civique ; • accompagnement des structures associatives accueillant des jeunes en service civique	• Favoriser l'initiative et l'engagement civique des jeunes du territoire ; • favoriser l'intégration des jeunes dans la société ; • favoriser la rencontre entre jeunes de milieux sociaux différents
SUR TOUTE L'ORIENTATION 4	Coordination et animation du partenariat institutionnel et associatif du territoire	• Permettre la mise en œuvre des objectifs définis dans le cadre de référence du contrat de ville dans une logique de priorisation à court, moyen et long terme ; • susciter et permettre la mise en œuvre des initiatives nouvelles à travers un plan d'actions ; • veiller à la cohérence et à l'articulation des projets et des interventions ; • évaluer l'opportunité, la viabilité des projets et leurs conditions de réussite

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES		
SUR TOUTE L'ORIENTATION 5	Coordination et animation du partenariat institutionnel et associatif du territoire	• Permettre la mise en œuvre des objectifs définis dans le cadre de référence du contrat de ville dans une logique de priorisation à court, moyen et long terme; • susciter et permettre la mise en œuvre des initiatives nouvelles à travers un plan d'actions; • veiller à la cohérence et à l'articulation des projets et des interventions; • évaluer l'opportunité, la viabilité des projets et leurs conditions de réussite
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS		
6.5.1.3. AMENER LES JEUNES EN RUPTURE VERS UNE INSERTION PROFESSIONNELLE	Travail de coordination des partenaires institutionnels et associatifs pour remettre dans un parcours dynamique de réinsertion professionnelle les jeunes « NEET » (« not in education, employment or training ») des quartiers prioritaires de Valenciennes Métropole	• Permettre aux jeunes en limite de marginalisation d'entamer un parcours de construction d'un projet de vie et de réinsertion sociale; • permettre aux jeunes de se former et de réussir leur insertion professionnelle
SUR TOUTE L'ORIENTATION 6	Coordination et animation du partenariat institutionnel et associatif du territoire	• Permettre la mise en œuvre des objectifs définis dans le cadre de référence du contrat de ville dans une logique de priorisation à court, moyen et long terme; • susciter et permettre la mise en œuvre des initiatives nouvelles à travers un plan d'actions; • veiller à la cohérence et à l'articulation des projets et des interventions; • évaluer l'opportunité, la viabilité des projets et leurs conditions de réussite

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATIONS CROISEES		
4.2.2.1. FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INTÉGRATION SOCIALE DES JEUNES 3.4.2.1. ASSURER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LE DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS ET AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES ET LEUR IMAGE	Constitution et animation d'un réseau de bibliothèques pour développer et qualifier leurs services (information, formation, animation culturelle, services numériques, etc.) d'ici 2016	• Donner accès aux habitants à des lieux de culture, de convivialité, d'information, de documentation et de formation/autoformation, particulièrement adaptés aux nouveaux besoins et usages; • accompagner les communes dans l'évolution des bibliothèques (aménagement, équipements et services) en lieux de culture, convivialité et citoyenneté; • développer l'accès à l'information et à la documentation, à l'action culturelle de ces lieux, à l'action éducative (éducation artistique...), à la lutte contre des freins sociaux (illettrisme, isolement) et contre la seconde fracture numérique (manque de maîtrise des outils informatiques)
3.3.1.1. SENSIBILISER, INFORMER, FORMER ET OUTILLER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES HABITANTS 4.2.2.1. FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INTÉGRATION SOCIALE DES JEUNES	Soutien aux actions artistiques et culturelles participatives	• Faire participer directement des habitants aux processus de création et/ou d'organisation de projets culturels et artistiques; • lever les freins sociaux (meilleure estime de soi, travail sur le savoir-être, l'amélioration de l'expression...); • permettre d'accéder à des œuvres artistiques, fréquenter des lieux culturels, avec une mixité sociale des participants; • accompagner les habitants dans l'analyse et le regard sensible de leur environnement, les mobiliser sur des sujets sociétaux, environnementaux ou liés à des projets urbains

CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATIONS CROISEES		
2.1.1.2. PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 4.2.3.1. DÉVELOPPER LES ACTIONS SPORTIVES ET DE DÉCOUVERTE 4.2.3.2. PERMETTRE L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DES PLUS DÉMUNIS	Incitation des partenaires sportifs de la CAVM à mettre en place des actions sportives à destination des jeunes des quartiers (12-15 ans) en-dehors de leurs propres adhérents, au sein même des quartiers ou dans les installations sportives de Valenciennes Métropole	• Amener les jeunes des quartiers à la pratique du sport; • faire découvrir des disciplines sportives parfois méconnues ainsi que des installations étant parfois inaccessibles pour des raisons de difficulté financières ou d'éloignement géographique; • faire prendre conscience des valeurs du sport, des bienfaits de l'activité physique pour la santé et susciter l'envie de rejoindre un club sportif; • animer la vie des quartiers
2.1.1.2. PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 4.2.3.1. DÉVELOPPER LES ACTIONS SPORTIVES ET DE DÉCOUVERTE	Dans le cadre de l'engagement de Valenciennes Métropole pour le football (candidature pour être base arrière de l'Euro 2016, accueil probable de matchs de la coupe du monde féminine 2019, accueil régulier d'équipes nationales...) : • mise en œuvre de tournois inter quartiers (masculins et féminins) au sein des communes devant aboutir à une sélection d'une équipe de la commune; • organisation d'un tournoi final regroupant les sélections de chaque commune sur les installations du VAFC (centre d'entraînement et de formation)	• Créer du lien et du respect entre les jeunes des quartiers, tout d'abord au sein même des communes puis de manière plus élargie entre les communes; • impliquer les jeunes dans la démarche, non seulement au niveau sportif mais également au niveau organisationnel; • développer la pratique sportive des jeunes filles

II • DÉCLINAISON TERRITORIALE DES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

Sous l'impulsion de Valenciennes Métropole, les communes en politique de la ville se sont mobilisées pour produire des stratégies et/ou plans d'actions déclinant le cadre de référence. Les tableaux de synthèse ci-dessous sont le fruit d'un travail transversal entre services communaux, encouragé par Valenciennes Métropole afin de garantir la mobilisation du droit commun des communes envers les quartiers en politique de la ville.

Ils sont présentés ici par commune, elles-mêmes classées entre celles ayant des quartiers prioritaires, et celles ayant uniquement des quartiers de veille active.

1 • Communes avec quartiers prioritaires

ANZIN

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV 1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/Formation du territoire 1.1.1. Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail	• Mise en œuvre d'une Cvthèque de façon partenariale (mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs locaux d'insertion et groupements d'employeurs) ; • Mise en place de la plateforme de l'emploi : recensement des actions d'insertions professionnelles sur le territoire ; • promouvoir l'alternance auprès des jeunes via une action de tutorat ; • création d'une bourse aux permis de conduire	• Eviter les doublons de suivi ; • optimiser le travail collaboratif avec les acteurs de l'emploi ; • permettre une lisibilité rapide des CV avec un gain de temps pour le recruteur et identifier les profils locaux des demandeurs d'emploi ; • faciliter le retour à l'emploi ; • éviter le décrochage social ; • favoriser la mobilité des habitants ; • faciliter leur accès au marché du travail
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1. / 2.2. / 2.3. : promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines / prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque / développer l'accès à la prévention et aux soins de la population	• Mise en place d'actions de sensibilisation autour de l'alimentation, de la promotion d'une santé saine (action contrat de ville « Équilibre alimentaire et activités physique ») ; • donner assez d'information aux collégiens et aux lycéens pour les amener à une prise de conscience des dangers des consommations diverses, leurs conséquences; à faire des choix éclairés et devenir un relais de diffusion auprès de leur entourage ; • continuer le travail collaboratif avec les partenaires et développer ce dernier avec une culture commune (action contrat de ville « prévention des conduites addictives »).	• Permettre d'améliorer l'alimentation des participants, en consommant des produits frais et de saison ; • donner les moyens aux habitants d'améliorer leur état de santé par l'activité physique ; • les valoriser en tant que producteurs

ANZIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée	Développer les jardins de la commune (pédagogiques, partagés, écoles...), les ateliers autour de la cuisine (enfants et adultes)	Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée et promouvoir l'activité physique
		Actions de sensibilisation à l'alimentation dans le cadre de VIF (animations culinaires, distribution de fruits dans les écoles...)	Faire découvrir aux enfants le mieux manger et la convivialité autour d'un repas
	2.3.3. Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif	Mise en place d'un poste de médiateur santé	• Favoriser l'accès aux droits et aux soins; • travail d'écoute et de soutien moral afin d'instaurer un climat de confiance et de libérer la parole; • créer des actions d'information et de sensibilisation sur la thématique santé; • favoriser la mise en réseau des acteurs de la santé
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	• Définir un plan de gestion urbaine de proximité; • redynamisation du Fonds de travaux urbains (FTU) : la propreté urbaine, le respect du cadre de vie, la création d'aire de jeux	• Accompagner les changements d'usage sur l'espace public; • valoriser les démarches participatives
	3.4.2.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	Etude de préfiguration d'un NPNRU Bleuse Borne	Renforcer le lien social et l'accompagnement des habitants
	3.5.2.1. Sensibiliser, informer, qualifier les acteurs et les habitants	Etude de préfiguration d'un NPNRU Bleuse Borne	Mieux lutter contre la précarité énergétique
	3.2.1.1. Permettre un suivi infra communal du peuplement	Participation à la conférence intercommunale de peuplement	

ANZIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.1. Réduire le nombre de logements insalubres	Mise en place d'un plan d'actions pour lutter contre le logement insalubre	
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.3.1. Développer les temps d'échanges Education Nationale/familles 4.2.1.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées	• Animation d'une veille éducative partenariale déclinée sur le territoire d'Anzin : mise en œuvre de quatre Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative (maternelle, élémentaire, collège et lycée) ; • ce réseau repère et oriente les enfants fragiles, leur propose des parcours personnalisés prenant en compte la globalité de leur situation, en assure le suivi et l'évaluation ; • les réponses apportées consistent en des actions individuelles ou collectives identifiées dans le droit commun (ville, conseil départemental, CAF, Etat ,...) ou développées spécifiquement dans le cadre de la politique de la ville (soit par la ville, soit par la CAVM)	• Repérer les premiers signes de fragilités éducatives, identifier et intervenir sur les causes ; • proposer des réponses personnalisées ; • assurer les conditions du travail en partenariat ; • permettre aux parents d'exercer pleinement leur rôle ; • favoriser le bien-être de l'enfant et développer ses capacités ; • aider l'enfant ou le jeune à mieux évoluer avec les autres
	4.1.1. Lutter contre l'absentéisme scolaire 4.1.2. Lutter contre le décrochage scolaire	• Activation des dispositifs DRE, PEL et CLSPD, voir CISPD : - maternelles et les primaires via le poste en médiation scolaire ; - collège : l'action ETAPE du CAPEP, la Cellule de veille ponctuelle du collège avec échange sur des situations problématiques, (avec un contact continu avec le jeune et les parents) ; - lycée : projet SAS porté par le Lycée en partenariat avec la ville et le CAPEP ; • chantier éducatif permanent : les jeunes sont encouragés à reprendre un parcours scolaire ou de formation	Diminuer l'absentéisme et le décrochage scolaire des enfants et jeunes

ANZIN			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation Enjeu croisé avec 4.2.4 Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative	• Mobilisation et intégration des parents dans les projets éducatifs ; • accueils parents enfants (LAEP) ; • sorties familiales éducatives et dispositif vacances familles (service vie associative) ; • action de sensibilisation précoce à l'alimentation équilibrée des enfants et à la pratique sportive (vif) ; • Cafés parents / paroles : ils permettent de répondre aux interrogations et difficultés relationnelles rencontrées par les parents avec leurs enfants, grâce à l'intervention d'une conseillère conjugale et familiale	• Favoriser le lien/ parent/enfant/école et impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ; • accompagner, soutenir et proposer des solutions aux parents en difficultés dans leur rôle et relations avec leurs enfants.
	4.2.3.1. Développer les actions sportives et de découverte	• Développement de l'école du sport ; • PASS sportif	• Permettre à des enfants de pouvoir pratiquer une discipline sportive locale ; • Favoriser le lien social
	4.2.2. Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de savoir	Mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du Projet Educatif Local (PEL) à travers différents temps d'accueil : périscolaire, pause méridienne, ALSH, contrat local d'accompagnement à la scolarité, temps d'aménagement périscolaire, NAP	• Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de savoir ; • Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs
	4.2.5. Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs		

ANZIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.1.1. Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique	• Déclinaison d'une programmation des actions éligibles via la définition d'une stratégie territoriale; • mise à jour du diagnostic Mise en œuvre de cellule de veille dans le cadre du CLSPD permettant de faire remonter « l'actualité » le plus rapidement possible et de proposer une solution. Si la cellule de veille ne peut résoudre le trouble, un groupe thématique sera créé afin d'apporter une réponse; • mise en œuvre de la cellule de résolution des troubles du voisinage; • mise en œuvre d'une cellule de Veille dans le cadre du CISPD	• Mobiliser les partenaires pour pouvoir agir ensemble dans le même sens et concentrer les moyens et créer du lien; • diminuer la primo-délinquance sur les quartiers Carpeaux, Verrerie, Square de la République, Bleuse Borne, centre-ville; • diminuer les troubles de voisinage, au sein des logements, ou sur l'espace public; • développer le travail partenarial entre les communes d'Anzin, de Beuvrages, de Bruay-sur-l'Escaut et de Raismes
	5.3.2.1. Monter en qualification les élus locaux et les professionnels		
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		
	5.2. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales	Prospective vers un accompagnement sur les violences intrafamiliales via le SAVU	Mieux accompagner les victimes
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.5.1.3. Amener les jeunes en rupture vers une insertion professionnelle	Mise en place d'un chantier éducatif permanent en direction des 16/25 ans	• Redonner du sens à la valeur travail du jeune, les responsabiliser; • participer à l'autonomie des jeunes, à la définition de leur projet professionnel; • pour les habitants : reconnaître la capacité des jeunes à agir positivement, améliorer le climat social; • mieux s'approprier leur cadre de vie
	6.7.1.1. Améliorer les capacités de repérage et de suivi des jeunes	• Mise en œuvre d'un tutorat pour favoriser la mise en œuvre de contrat d'apprentissage; • Animateur 16/25 ans	
	6.5.1.1. Prévenir la marginalisation des jeunes	Mise en œuvre d'une cellule de veille éducative dans le cadre du CLSPD	• Mieux repérer et accompagner les jeunes en difficultés; • favoriser leur appropriation des espaces publics

BEUVRAGES

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV 1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/ Formation du territoire	• Création d'une Cvthèque de façon partenariale (mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs locaux d'insertion et groupements d'employeurs) ; • mise en place de la plateforme de l'emploi : recensement des actions d'insertions professionnelles sur le territoire	• Éviter les doublons de suivi ; • optimiser le travail collaboratif avec les acteurs de l'emploi ; • permettre une lisibilité rapide des CV avec un gain de temps pour le recruteur ; • identifier les profils locaux des demandeurs d'emploi ; • faciliter le retour à l'emploi
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1. Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie	Mise en place de l'action « Jardinons pour notre santé » : • ateliers autour du jardin potager ; • activité physique, par l'activité jardinage ; • visite d'autres sites : jardins partagés, solidaires, etc. pour favoriser le lien social et la mobilité	• Permettre d'améliorer l'alimentation des participants, en consommant des produits frais et de saison ; • donner les moyens aux habitants d'améliorer leur état de santé par l'activité physique ; • les valoriser en tant que producteurs
	2.3.3. Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif	Etude de faisabilité en cours sur une maison de santé (en adéquation avec les professionnels de santé existants sur la commune)	Améliorer la qualité des équipements publics et l'offre rendue aux habitants
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	• Définir un plan de gestion urbaine de proximité, via l'instauration d'une ingénierie dédiée à sa mise en œuvre ; • action « Arts de rues » : maintien d'espaces d'expressions d'animation et de concertation ; • réinstaurer le Fonds de travaux urbains (FTU) sur la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie, la clarification des domanialités, la redéfinition de la vocation des espaces	• Accompagner les changements d'usage sur l'espace public ; • valoriser les démarches participatives

BEUVRAGES			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.2.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	Étude de préfiguration d'un équipement social en cours (Fénelon / Chardonnerets)	Renforcer le lien social et l'accompagnement des habitants
	3.5.2.1. Sensibiliser, informer, qualifier les acteurs et les habitants	Travail sur la lutte contre la précarité énergétique : définition du contenu en fonction des retours de l'étude du peuplement réalisée en 2015	Mieux lutter contre la précarité énergétique
ORIENTATIONS CROISÉES 3 ET 6	3.1.1.1. Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement	Mise en place d'une politique locale de peuplement, à l'échelle du quartier Fénelon dans un premier temps, et, par extension de la ville : enquête de proximité pour évaluer l'impact de la rénovation urbaine sur la population, création d'un groupe d'observation continu du relogement et création d'une cellule de veille restreinte pour l'accompagnement des ménages en difficulté	• Déterminer les indicateurs et conditions d'une mixité « vivable »; • assurer une bonne qualité de vie à l'échelle du quartier et, par extension, sur les autres quartiers sensibles
	3.2.1.1. Permettre un suivi infra communal du peuplement		
	6.4.1.1. Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnem ent des ménages en difficulté dans leur logement		
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.3.1. Développer les temps d'échanges Education Nationale/familles	Animation d'une veille éducative partenariale locale, traduite à travers la mise en place d'Equipes pluridisciplinaires de réussite éducative : repérage et orientation des enfants fragiles, proposition de parcours personnalisés prenant en compte la globalité de leur situation, avec suivi et évaluation	• Repérer les premiers signes de fragilités éducatives, identifier et intervenir sur les causes; • proposer des réponses personnalisées; • assurer les conditions du travail en partenariat; • permettre aux parents d'exercer pleinement leur rôle; • favoriser le bien-être de l'enfant et développer ses capacités; • aider l'enfant ou le jeune à mieux évoluer avec les autres
	4.2.1.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées		

BEUVRAGES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1. Lutter contre l'absentéisme scolaire 4.1.2. Lutter contre le décrochage scolaire	Activation des dispositifs DRE, PEL et STSPD : • maternelles et primaires via le demi-poste en médiation scolaire; • collège : l'action ETAPE du CAPEP, la Cellule de veille ponctuelle du collège avec échange sur des situations problématiques, (avec un contact continu avec le jeune et les parents); • lycée : en perspective un développement de la prévention du décrochage vers les lycées fréquentés par les Beuvrageois (année N), avec un lien à prévoir avec le CLSPD	Diminuer l'absentéisme et le décrochage scolaire des enfants et jeunes
	4.2.3.1. Développer les actions sportives et de découverte	Réflexion en cours sur l'élaboration d'un conventionnement entre la ville et des associations sportives volontaires (ex : football américain, basket, futsal) mettant à disposition un quota de licences sportives pour le DRE; engagement de l'intervenant sportif à faire un retour sur l'évolution de l'enfant dans le cadre de la pratique du sport	• Permettre à des enfants de pouvoir pratiquer une discipline sportive locale; • favoriser le lien social
	4.2.2. Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de savoir 4.2.5. Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs	Mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du Projet Educatif Local (PEL) à travers différents temps d'accueil : périscolaire, pause méridienne, ALSH, contrat local d'accompagnement à la scolarité, temps d'aménagement périscolaire	• Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de savoir; • favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs

BEUVRAGES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.1.1. Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique	• Instauration d'une Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, complémentaire au CISPD : disposer d'une ingénierie pour permettre la coordination du STSPD et alimentation du STSPD via le développement d'une ingénierie/ adulte relais médiation ensuite; • réalisation d'un diagnostic local de sécurité puis élaboration du contrat local de sécurité et coordination des différentes instances, avec la prescription d'actions graduées	• Mobiliser les partenaires pour pouvoir agir ensemble dans le même sens et concentrer les moyens et créer du lien; • diminuer la primo-délinquance sur les quartiers Fénelon et Chardonnerets; • diminuer les troubles de voisinage, au sein des logements, ou sur l'espace public; • améliorer le sentiment de sécurité chez les habitants de Beuvrages
	5.3.2.1. Monter en qualification les élus locaux et les professionnels		
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		
	5.2. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales	Prospective vers un accompagnement sur les violences intrafamiliales et/ou conjugales, à vérifier/conforter en fonction des résultats de l'étude de préfiguration du STSPD	Mieux accompagner les victimes
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.2.1. Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie	Action de promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique, « Manger-Bouger » : proposition aux personnes accompagnées par les acteurs sociaux locaux deux actions complémentaires dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale	• Permettre d'améliorer l'état de santé des participants; • contribuer à faire évoluer les comportements alimentaires vers davantage d'équilibre; • redonner le goût de l'activité physique à des personnes parfois sédentaires; • encourager la pratique d'une activité physique adaptée; • développer chez les personnes en difficultés sociales la pratique suffisante d'activités physiques et rompre leur isolement

BEUVRAGES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.5.1.3. Amener les jeunes en rupture vers une insertion professionnelle	Mise en place de chantiers éducatifs et de travaux d'intérêt général, d'ici 2 ans. Identification du format le plus adéquat par un comité de pilotage pluridisciplinaire	• Redonner du sens à la valeur travail du jeune, les responsabiliser; • participer à l'autonomie des jeunes, à la définition de leur projet professionnel; • pour les habitants : reconnaître la capacité des jeunes à agir positivement, améliorer le climat social; • mieux s'approprier leur cadre de vie
	6.7.1.1. Améliorer les capacités de repérage et de suivi des jeunes		
	6.5.1.1. Prévenir la marginalisation des jeunes	Dans le cadre du PEL, du STSPD et via l'implantation d'un équipement social : mission de toucher les « non publics » sur des activités hors les murs tout en leur permettant de s'approprier les espaces publics qui leur sont dédiés	• Mieux repérer et accompagner les jeunes en difficultés; • favoriser leur appropriation des espaces publics

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1. Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail	Travail sur un diagnostic afin de définir les atouts et faiblesses du territoire et préparer un plan d'actions sur : • le développement économique, dont l'économie sociale et solidaire; • les spécificités du public en demande d'emploi	Contribuer au développement économique des quartiers et à lever les freins à l'emploi
	1.3.1.3. Maintenir voire renforcer le soutien à la création ou la reprise d'activités	• Étude des commerces à installer dans les cellules commerciales des bâtiments de la place Henri Durre; • étude d'implantation d'entreprises sur la Zone de Plantys Sécurisation de la zone poléco pour favoriser l'installation d'entreprises.	Installer des commerces viables
	1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	• Travail d'appui local aux partenaires; • repérage et analyse des spécificités du public (par tranche d'âge, inscrit en mission locale, etc.) : quantifier l'effectif; • puis travail à mener sur la maîtrise des savoirs de base, sur le savoir-être et la confiance en soi, sur la définition de son projet professionnel, le besoin d'un accompagnement personnalisé; • mise à disposition d'un lieu ressource	Améliorer l'accompagnement du public jeune, favoriser son intégration socioprofessionnelle
	1.1.1. Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail	Organisation d'actions spécifiques qui seront définies avec les partenaires après l'analyse du diagnostic	• Favoriser la coordination des partenaires • promouvoir l'utilisation des structures existantes par les usagers concernés • améliorer l'autonomie et l'employabilité du public
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	• Atelier santé pour les publics RSA-CER - acteurs : CCAS - Poinfor, etc., • projet à venir : souhait de poursuivre ce type d'action	Mieux accompagner les publics précaires vers l'activité physique et l'alimentation durable

BRUAY-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.3. Repérer et accompagner les publics	• Argumentation positive pour la création d'un lieu repéré pour le développement de l'activité; • commission pour l'attribution des aides; • fédérer les associations caritatives (File d'attente Restos du cœur...)	Mieux accompagner les publics précaires vers l'activité physique et l'alimentation durable
	2.2.2.1. Informer / sensibiliser les publics	• Guidance des personnes concernées vers les structures en cours pour le public adulte; • diagnostic à engager pour le public adolescent; • échange avec le collège afin de mieux connaître leur politique d'intervention (notamment le lien avec le SPS...)	Mieux repérer et accompagner les publics ayant un comportement et/ou une consommation à risque
	2.3.3.1. Développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins	• Accueil individualisé pour l'accès aux droits et aux soins; • action d'information (octobre rose, mars bleu, journée sans tabac, Alzheimer...); • diagnostic à engager pour le public adolescent	Garantir l'accès aux droits et aux soins des habitants par une meilleure information
	2.3.3.2. Accompagner la vie affective et les situations de grossesse	Échange avec le collège afin de mieux connaître leur politique d'intervention (notamment le lien avec le SPS...)	• Développer les liens avec le collège; • accompagner au mieux les jeunes

BRUAY-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1. Co-construire avec les habitants des stratégies urbaines locales	• Pour les quartiers prioritaires / Cités Thiers, rivage et fruitier : - poursuite des rencontres habitants initiées dans le cadre des aménagements de la cité Thiers ancienne ; - création d'un comité technique habitants et techniciens ayant pour objet divers aménagements (friche sur cités Cités Thiers, Rivage et Fruitier, parc public au cœur de la cité Thiers ancienne et aire de jeux) ; - implication des habitants dans un projet à caractère artistique porté par le Boulon pour le quartier du Pont de Bruay : poursuite des rencontres habitants initiées dans le cadre des aménagements d'un parc public ; • pour l'ensemble des quartiers : - valorisation du patrimoine inscrit à l'Unesco, fléchage de circuits de découverte (valorisation patrimoines naturel, social, technique, culturel) ; - organisation de débats (délinquance, réussite éducative, etc.), valorisation de l'engagement des habitants par une communication locale adaptée, et structuration des conseils citoyens ; - définir un plan de gestion urbaine de proximité, en lien avec les bailleurs sociaux	• Entretenir l'engagement des habitants pour la qualification des espaces naturels ; • augmenter l'intérêt des habitants quant à la valeur patrimonial des sites inscrits par l'UNESCO ; • mettre en place des stratégies valorisantes pour répondre à d'autres problématiques soulevées par les habitants lors des rencontres (la tranquillité publique, la sécurité routière, la réussite éducative, etc.) ; • valoriser la participation des habitants
	3.4.3. Réduire le nombre de logements insalubres	• Information des habitants de l'existence et de la mission du service logements insalubres par le biais de la presse locale et des espaces publics de la ville ; • poursuite du travail partenarial avec les acteurs institutionnels	• Augmenter le repérage de logements insalubres via les habitants ; • réduire le nombre de logements insalubres

BRUAY-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1.2. Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des situations d'absentéisme 4.1.2.1. Prévenir le décrochage 4.1.2.2. Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des décrocheurs	• Repérage des jeunes absentéistes et/ou décrocheurs scolaires EPRE au sein du collège, et des écoles primaires; • suivi individuel, accompagnement psychologique et familial; • orientation sur le dispositif "Etape"; • mise en place d'un emploi du temps adapté selon la problématique du jeune	Favoriser le retour de l'élève à l'école
	4.1.3.1. Développer les temps d'échanges Education Nationale / Familles 4.2.4.1. Sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité 4.1.3.2. Permettre la compréhension des parcours éducatifs et sensibiliser les parents aux débouchés 4.2.4.2. Mobiliser les parents les plus en difficulté	• Rencontres régulières avec enseignants / CPE / Directeurs / principaux pour les jeunes en difficulté; • création d'un « café parents » au sein du collège en partenariat avec l'infirmière de l'établissement; • rencontres/débats avec les familles	• Mobiliser les parents à la scolarité de leurs enfants; • réinvestir les parents en difficulté dans les écoles
	4.2.1.1. Améliorer nos capacités der repérage des publics fragiles 4.2.1.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées	• EPRE; • rencontre et/ou lien avec les services de l'UTPAS et services d'AEMO; • coordination des services communaux en lien avec la jeunesse	Apporter une réponse rapide et adaptée à la problématique du jeune

BRUAY-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2.1. Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes	• Sorties spectacles en famille au Boulon et/ou Phénix; • intégration de la culture dans les temps périscolaires; • restructuration des ALSH de la ville (sous forme de stages ; ex : cirque, percussion...); • partenariat avec APE du collège sur l'atelier théâtre; • coordination des services communaux autour de la culture pour mettre en place des actions; • mise en place d'un soutien scolaire pour les jeunes les plus en difficulté le matin pendant les petites vacances scolaires	• Attirer les jeunes et les familles vers des lieux culturels méconnus d'eux; • faire participer les jeunes et leurs familles à des activités culturelles
	4.2.5.2. S'assurer de la continuité entre les parcours scolaires et extra-scolaires		
	4.2.3.1. Développer les actions sportives et de découvertes	• Mise en place d'initiations sportives lors des ALSH et/ou pendant les temps périscolaires; • orientation des jeunes sur les différentes structures sportives recensées dans la commune Information et orientation des jeunes vers l'UNSS; • développement et utilisation du « Pass sport bruaysien » et encouragement à utiliser le « chéquier sport » du Conseil Départemental	• Donner l'envie aux jeunes de pratiquer une activité sportive; • apporter un soutien financier sur l'achat d'une licence sportive pour les familles les plus en difficulté
	4.2.3.2. Permettre l'accès aux activités sportives des plus démunis		
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.1.1. Améliorer la prise en charge des mineurs primo-délinquants	• Création d'un comité technique incluant les partenaires acteurs sur la problématique; • demande de temps de réflexion entre les partenaires auprès de la CAVM; • recenser les spécificités du public; • élaboration d'une stratégie avec les partenaires Les premières réflexions nous incitent à engager des démarches avec les personnes concernées avant la fin du temps d'incarcération ou du mode alternatif choisi par la justice	• Eviter la récidive; • engager les personnes concernées dans un projet d'insertion professionnel

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/ Formation du territoire 1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	Participation à l'organisation de manifestations, type forums ou réunions d'informations collectives dans les communes directement avec les organismes/entreprises concernés (exemple récent : RIC Toyota en Mairie), communication des informations via différents supports	Faciliter la rencontre de professionnels, l'accès à l'information, la compréhension des démarches, l'appropriation de l'offre
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée	Ateliers proposés aux bénéficiaires des associations d'aide alimentaire : cuisine, notions d'équilibre alimentaire, recettes autour des produits distribués…	• Développer des actions communes entre les centres sociaux et les associations d'aide alimentaire ; • proposer aux bénéficiaires d'aides alimentaires des ateliers à visée pratique autour de l'alimentation équilibrée ; • amener les participants des ateliers à utiliser davantage les fruits et légumes distribués
	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	Séances hebdomadaires de gym douce adaptée et de marche /promenades dispensées par des animateurs sportifs de la ville (formés sport santé)	• Prévenir et réduire l'obésité ; • promouvoir une activité physique régulière à la portée de personnes très peu actives et n'ayant pas les moyens d'intégrer des associations sportives ou salles de gym ; • dé-sédentarisation et socialisation
	2.1.1.3. Repérer et accompagner les publics 2.3.3. Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif	Création d'un poste de médiateur santé pour repérer, orienter, informer et accompagner les personnes en difficulté vers l'accès aux droits, à une couverture santé et aux soins	• Accompagner les personnes en difficulté vers l'accès aux droit et soins, les accompagner vers l'autonomisation ; • remonter les freins rencontrés par ces personnes.

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1.1. Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement 3.1.1.2. Renforcer la coordination des acteurs 3.4.1.1. Améliorer nos capacités de repérage en s'appuyant sur les instances existantes	• Repérage des situations des personnes en difficulté dans leur logement par les différents partenaires; • retour en mairie via le Pôle Logement (interventions de plusieurs services municipaux)	• Favoriser le maintien dans le logement; • lutter contre l'indécence et l'insalubrité; • accompagner les propriétaires privés sur les démarches administratives et financières
	3.2.1.1. Permettre un suivi infra communal du peuplement	• Mise en place de chartes de peuplement; • adhésion au serveur national des demandes de logement	• Favoriser l'équilibre de peuplement des résidences, assurer une mixité sociale et qualité de vie; • garantir l'accès à un logement décent pour tous; • continuer à accueillir une population diversifiée dans le logement social; • participer à l'intégration réelle des ménages dans la société en luttant contre toutes les pratiques discriminatoires en matière d'accès au logement
	3.3.1.1. Sensibiliser, informer, former et outiller l'ensemble des acteurs et les habitants 3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	Action de Développement Social Local/ action de cohésion sociale et urbaine : 1- mise en place d'une charte de GUP; 2- travailler le lien entre les structures, entre les deux quartiers la notion de vivre ensemble; 3- travailler l'image et le désenclavement des quartiers	• Mobiliser, Sensibiliser, informer, et outiller l'ensemble des acteurs et des habitants; • co construire avec les habitants les stratégies urbaines locales; • désenclavement des quartiers et amélioration de l'offre de services et leur image

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1. Lutter contre l'absentéisme scolaire	• Développement du partenariat avec l'IEN et les établissements scolaires présents sur le territoire (collège, lycée) afin de repérer et de traiter l'absentéisme scolaire, et de lutter contre le décrochage scolaire; • permanence formelle et informelle dans chaque quartier en géographie prioritaire afin de repérer, rencontrer, dialoguer et orienter les jeunes inactifs vers les professionnels pouvant les prendre en charge	Prévenir l'absentéisme, le décrochage, les ruptures dans les parcours des jeunes
	4.1.2. Lutter contre le décrochage scolaire		
	4.2.2. Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de savoir	• Dotation des écoles primaires de classes pupitres; espace informatisé dans les écoles maternelles; • médiathèque équipée de postes informatiques et d'ordinateurs portables et de tablettes; • une cyber base à l'école du Hameau de Macou tous publics; • salle informatisée dans le centre social; • accueil des écoles à la Médiathèque, accompagnement sur des projets particuliers proposés par des écoles, (ex : collège thématique patrimoine, avec le lycée résidence d'artistes)	• Favoriser l'accès de tous à internet, acquérir des compétences informatiques; • faire de la culture un levier de la réussite scolaire et de l'intégration des jeunes
	4.2.4. Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative	Poste de médiatrice jeunesse, intervenant auprès des décrocheurs scolaires et des parents des absentéistes : visites à domicile, convocations des parents en mairie	• Sensibiliser, mobiliser, accompagner les parents aux enjeux de la scolarité; • lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.1.2.1. Informer/ sensibiliser à l'offre de droit, d'accès aux droits et aux procédures pénales	Ouverture d'un Point d'Accès aux Droits (PAD) : • service général d'aide et d'écoute du public (fonction d'accueil, d'assistance au public et administrative) ; • organisation des processus de résolution amiable des litiges, une information et des consultations juridiques gratuites (avocats, notaires, huissiers, conciliateurs, PJJ, associations à vocation sociale oeuvrant en la matière) ; • apport d'informations à la population ; • accompagnement en matière de santé (permanence de la médiatrice santé du CCAS), permanence du CIDFF pour les violences faites aux femmes, etc	Assurer une présence juridique de proximité, concourir à la prévention de la délinquance en lien avec le CISPD et à l'aide aux victimes, garantir aux citoyens un accès aux droits, et favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges du quotidien
	5.2.2.1. Améliorer la prise en charge des victimes		
	5.3.1.1. Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique	Dans le cadre du CISPD (avec Fresnes et Vieux-Condé), mise en place de séjours de rupture (bivouac itinérant en forêt de Mormal de 4 jours, 3 nuits au relais de la Licorne à Gommegnies pour 24 jeunes répartis en 4 groupes de 6 jeunes et 4 encadrants)	• Rétablir le lien social, familial et scolaire ; • remobiliser le jeune sur des dispositifs existants ; • remobiliser le jeune sur un projet personnel et professionnel ; • valoriser le jeune par le biais d'une activité pédagogique
	5.3.2.1. Monter en qualification les élus locaux et les professionnels	Dans le cadre du CISPD, mise en place de réunions de sensibilisation à la chaîne pénale	• Monter en qualification les élus locaux et les professionnels ; • développer les échanges inter partenariaux et le travail en réseau ; • mettre en place une culture commune
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		

FRESNES-SUR-ESCAUT

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.2. Travailler sur le savoir-être et la confiance en soi	• Action santé et bien-être (centre socioculturel), : prévention et sensibilisation aux problématiques de santé, éducation et promotion de la santé; • ateliers de vie active (CCAS) : renforcement du travail de prévention des situations de précarité et de lutte contre les exclusions (travail d'information, d'apprentissage de connaissances, et autour du bien-être et de l'estime de soi)	• Favoriser une approche globale et positive de la santé; • promouvoir et permettre l'activité physique pour tous en fonction des rythmes de chacun; • permettre aux familles d'améliorer leurs pratiques alimentaires; • valoriser les potentialités de chacun et les développer afin d'améliorer l'estime de soi et le bien-être
	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV 1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	• Actions en faveur de l'insertion professionnelle (centre socioculturel) à renforcer : temps de coordination, de concertation avec les partenaires pour faciliter l'aide à la réalisation de CV notamment ; • mise en place d'un vecteur de communication adapté aux usages des demandeurs d'emploi pour diffuser les offres d'emploi et de formation (travail autour du numérique à développer) Priorité d'intervention envers les jeunes	• Accompagner l'intégration professionnelle des demandeurs d'emplois et lycées/étudiants; • faciliter l'accès aux offres d'emploi et aux démarches vers l'emploi
	1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi / Formation du territoire 1.1.1.4. Développer l'accès aux formations professionnelles	Action de rapprochement des formations/demandeurs d'emplois et étudiants : coordination, concertation entre acteurs locaux pour repérer les offres de formation disponibles et les Fresnois motivés puis communication et travail d'accompagnement auprès des personnes intéressées	• Favoriser une meilleure connaissance des formations disponibles pour les demandeurs d'emploi/étudiants ; • faciliter l'accès aux formations
	1.1.7. Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, développer les passerelles	Action « Découverte entreprises » portée par le collège Félicien Joly à déployer sur le territoire : réflexion sur les rapprochements possibles école/entreprises à poursuivre	• Sensibiliser les jeunes au monde du travail ; • valoriser les métiers méconnus/difficiles

FRESNES-SUR-ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.3.2.1. Développer l'ESS sur le territoire	Actions à développer dans les trois ans, en déclinaison des orientations issues du diagnostic à venir par Valenciennes Métropole sur l'ESS	• Renforcer et développer une dynamique dans le domaine de l'ESS sur le territoire ; • coordonner les acteurs de l'ESS et le tissu associatif ; • sensibiliser les habitants aux bienfaits de l'ESS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1. Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie	• Poursuite du programme VIF porté par Valenciennes Métropole : plusieurs temps forts dans l'année (marches, jeux sportifs en famille, actions autour de l'équilibre alimentaire avec les écoles...) ; • ateliers de Vie Active mis en place par le CCAS : renforcement du travail de prévention des situations de précarité et de lutte contre les exclusions, notamment par le biais d'un travail d'information, d'apprentissage de connaissances et autour du bien-être et de l'estime de soi	• Développer les comportements favorables à la santé (alimentation équilibrée, activité physique...) ; • renforcer la confiance en soi ; • développer des compétences et partager des savoirs ; • développer la pratique du sport en club ; • renforcer la confiance en soi
	2.2.3.1, Informer/ sensibiliser les publics		
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1.2. Renforcer la coordination des acteurs	Dans le cadre de la convention CAF, et en lien avec le CCAS, échanges d'informations sur les logements du parc privé nécessitant une amélioration, un travail sur la décence des logements	Améliorer l'état des logements du parc privé
	3.4.1.1. Améliorer nos capacités de repérage en s'appuyant sur les instances existantes	Repérage des familles en difficulté dans leurs logements par le CCAS	Mieux repérer et accompagner les familles en situation de mal logement
	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	• Réflexion sur la mise en place d'espaces de concertation dans le cadre des FTU (fonds de travaux urbains), espaces de participation des habitants pour débattre et décider des futurs aménagements urbains de petite envergure dans les quartiers prioritaires. Suivi des comités de quartier (remontées des problématiques d'aménagement urbain) ; • définir un plan de gestion urbaine de proximité, en lien avec les bailleurs sociaux	• Associer les habitants aux projets d'aménagement urbain ; • faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie ; • intégrer une logique de co-décision et de co-concertation avec les habitants

FRESNES-SUR-ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.2.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	• Action « propreté de la ville » : nettoyage d'un ou plusieurs quartiers de la ville collectivement ; • « Opération Vitrines » : travail sur l'image de la ville et du centre-ville notamment en proposant de rénover les vitrines de commerces dégradés ou abandonnés ; • dans le cadre du CISPD, temps d'échanges formalisés entre les services de police, les bailleurs et la mairie facilitant la coordination et la communication afin de prévenir les incivilités	Améliorer le cadre de vie et l'image de la ville et de ses quartiers prioritaires notamment
	3.5.1.1. Sensibiliser aux éco-gestes	Dans le cadre des Ateliers de Vie Active du CCAS, mise en place d'ateliers thématiques sur la réduction des factures d'électricité, la fabrication de produits ménagers, etc.	• Informer et responsabiliser les ménages dans l'appropriation de leur logement ; • développer les comportements respectueux de l'environnement ; • permettre de réaliser des économies
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1.1. Développer et renforcer les partenariats autour de la médiation scolaire	• Action « Contre l'absentéisme dans les écoles » : Mise à disposition d'un agent de la ville détaché auprès des établissements scolaires du 1er degré (maternelles et primaires) sur la problématique de l'absentéisme ; • action « Contre l'absentéisme au collège » : réflexion à entamer avec le collège autour d'un travail partenarial à renforcer envers les élèves absentéistes	Contribuer à la réduction du nombre d'élèves absentéistes

FRESNES-SUR-ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.2. Lutter contre le décrochage scolaire	Animation d'une veille éducative partenariale locale, traduite à travers la mise en place d'Equipes pluridisciplinaires de réussite éducative : repérage et orientation des enfants fragiles, proposition de parcours personnalisés prenant en compte la globalité de leur situation, avec suivi et évaluation	• Repérer les premiers signes de fragilités éducatives ; • identifier et intervenir sur les causes de ces fragilités qui peuvent être variées et multiples (éducation, santé, parentalité, social, etc.) ; • proposer des réponses personnalisées se traduisant par des actions ou des accompagnements en matière de santé, de parentalité, de socialisation, de prévention du décrochage scolaire, d'ouverture extérieure ; • pacifier les relations entre les familles et les équipes pédagogiques
	4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation		
	4.2.1. Permettre la réussite scolaire et éducative des publics sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi...		
	4.2.2.1. Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes	Action « Transcultures » : travail en transversalité de plusieurs structures municipales (bibliothèque, cyber-base, quARTier, école de musique) afin de proposer un parcours et un cheminement culturel cohérent et de développer l'appétence des jeunes pour une ou plusieurs formes de culture à investir (musique, lecture, écriture, dessin, arts plastiques, vidéo...)	• Développer une réelle transversalité entre les structures municipales et associatives (culturelles et de loisirs) et les écoles ; • renforcer l'ouverture des structures et des écoles vers les jeunes et leurs familles ; • susciter l'intérêt et la motivation des enfants et adolescents pour toute forme culturelle et d'accès aux savoirs ; • développer l'estime de soi et la valorisation des jeunes par le travail fourni
	4.2.2.2. Favoriser l'accès de tous à internet	Action « cyber-base » : mise en place d'ateliers et d'actions régulières par la cyber-base (projet FERIS, ateliers « tablettes »)	Démocratiser l'outil informatique et l'accès à internet pour tous

FRESNES-SUR-ESCAUT			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.3.2. Permettre l'accès aux activités sportives des plus démunis	Action « Sport pour tous » à poursuivre : aide des jeunes au financement de coûts liés à la pratique sportive et sensibilisation aux bienfaits du sport (par l'office municipal des sports)	• Développer la pratique du sport en club ; • susciter l'intérêt et la motivation des enfants et adolescents pour la pratique d'une activité sportive ; • développer l'estime de soi et la valorisation des jeunes par la pratique d'une activité sportive
	4.2.5.2. S'assurer de la continuité entre les parcours scolaires et extra-scolaires	• Actions spécifiques mises en place par le service jeunesse : NAP, pause méridienne, accompagnement scolaire, accueil de loisirs… ; • ateliers mis en place dans le cadre de l'action Transcultures avec les enfants hors temps scolaire, avec les collégiens au Centre des Arts Plastiques, à la bibliothèque, la cyberbase…	• Développer une réelle transversalité entre les structures municipales et associatives (culturelles et de loisirs) et les écoles ; • renforcer l'ouverture des structures et des écoles vers les jeunes et leurs familles ; • développer les passerelles entre les pratiques culturelles et les matières enseignées à l'école
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.2. Développer le partenariat en matière de prévention et de sécurité	Dans le cadre du CISPD (avec Condé et Vieux Condé) : • mise en place de réunions de « sensibilisation à la chaine pénale » sur différentes thématiques à destination des élus et techniciens des 3 villes du CISPD afin de mieux appréhender les procédures juridiques notamment ; • mise en place de réunions régulières de concertations entre professionnels intervenant sur les 3 villes du CISPD pour limiter les incivilités aux abords des logements sociaux ; • mise en place de réunions mensuelles police nationale/ville pour faire un point sur les chiffres de la délinquance, analyser et échanger des informations	• Faire monter en qualification les partenaires et élus locaux ; • développer les échanges inter-partenariaux et faciliter la transmission d'informations ; • lutter contre les incivilités et la délinquance sur la ville

FRESNES-SUR-ESCAUT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.1.1.2. Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi	Renforcement du travail de prévention des situations de précarité et de lutte contre les exclusions, notamment par le biais d'un travail d'information, d'apprentissage de connaissances et autour du bien-être et de l'estime de soi	• Développer les comportements favorables à la santé ; • renforcer la confiance en soi ; • développer des compétences et partager des savoirs (ateliers culinaires, parentalité...)

MARLY

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
1. ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1 Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail.	• Renforcer les liens avec le tissu TPE / PME de la commune, les établissements de formation, les CFA présents sur le territoire ; • sensibiliser à l'alternance tout en y facilitant l'accès ; • développer les CVthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV	• Assurer une cohérence entre les acteurs ; • faciliter le retour à l'emploi des publics ou l'entrée en formation qualifiante
	1.1.3 Mettre en place les conditions nécessaires à l'ingénierie, au repérage et à la mobilisation des publics en difficulté d'emploi difficiles à atteindre.	• Création d'un Point Information Jeunesse ; • maintenir le suivi personnalisé réalisé dans les LALP	• Proposer de l'information ; • favoriser les initiatives jeunesse
	1.1.7 Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, Développer les passerelles éducation/ entreprises.	• Renforcer le soutien à la création ou reprise d'activité ; • soutenir le commerce de proximité sur les deux quartiers FLORALIES et LA BRIQUETTE ; • travailler sur un environnement plus attractif	Contribuer à une meilleure attractivité du territoire
	1.3.1 Renforcer les services marchands dans les quartiers prioritaires		
	1.2.1 Permettre de concilier insertion professionnelle et garde d'enfants	Proposer des solutions adaptées pour la garde d'enfants	Faciliter l'insertion professionnelle des parents

MARLY			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
2. PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1 Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie.	• Information, sensibilisation des publics ; • promouvoir l'activité physique ; • mise en place d'ateliers par le CCAS	• Améliorer la prestation de restauration municipale (scolaire notamment) ; • diffuser les bonnes pratiques dans les ACM, les écoles... ; • développer le programme VIF sur la commune
	2.2.1 Former les acteurs au repérage et à l'orientation des publics vers les professionnels prenant en charge les situations d'addiction.	Informer et sensibiliser les publics	• Renforcer le réseau d'acteur du CLSPD ; • renforcer les actions de prévention vis-à-vis des primo délinquants
	2.2.3 Prévenir les comportements à risques non liés aux produits.	• Repérer et accompagner les publics ; • mission d'un éducateur prévention jeunesse	• Prévenir les conduites à risques. Informer et communiquer ; • créer des ateliers participatifs avec les habitants
3. ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1. Coordonner et former les partenaires sociaux intervenant sur le (re)logement.	Développer le travail partenarial avec les bailleurs sociaux	Valoriser et dynamiser leur participation à travers les Fonds de Travaux Urbains ou les Ateliers de Travaux Urbains
	3.2.1 Renforcer le dialogue et la transparence sur les politiques de peuplement, mettre en place un suivi fin du peuplement à l'échelle des quartiers.	Travailler sur la mixité sociale	• Améliorer le repérage des logements insalubres ; • réduire leur nombre
	3.3.1 Associer les populations et accompagner les mutations urbaines	• Associer les habitants aux démarches participatives ; • application de la charte GUP au travers d'une démarche cohérente	Favoriser la participation des habitants

MARLY			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
3. ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.1 Réduire le nombre de logements insalubres.	• Mener un travail partenarial ; • mise en place d'actions	Améliorer le confort des habitations et des habitants
	3.5.1 Permettre l'accompagnement social des populations.	• Mise en place d'un Cotech et d'un Copil « relogement » piloté par la ville ; • mise en place d'une action sur le relogement et l'appropriation du nouveau logement	Améliorer le confort des habitations et des habitants
	3.5.3 Favoriser la rénovation thermique des logements.	Agir en matière de rénovation thermique	Réduire la précarité énergétique
4. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1 Lutter contre l'absentéisme scolaire.	• Maintenir sur la commune le Dispositif de Réussite Educative (DRE) et la dynamique de ce réseau ; • développer le partenariat existant (DRE) auprès d'autres partenaires	• Prévenir l'absentéisme scolaire ; • prévenir le décrochage scolaire ; • proposer des réponses adaptées personnalisées à chaque situation
	4.1.2 Lutter contre le décrochage scolaire		
	4.1.3 Associer les parents dans une logique de coéducation.		
	4.2.1 Permettre la réussite scolaire et éducative des publics fragiles sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi...	Aide matérielle aux écoles de la commune	Favoriser la Réussite Éducative de tous

MARLY			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
4. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2 Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de Savoir (musées, médiathèques, bibliothèques...).	• Aide financière dédiée aux écoles; • développement de l'offre culturelle par la ville pour les publics (salon du livre, spectacle dans les écoles, ateliers...)	
	4.2.3 Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants.	• Aide financière et matériel aux clubs sportifs; • faciliter l'inscription des jeunes dans ces structures	Favoriser la Réussite Éducative de tous
5. PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.2 Développer le partenariat en matière de prévention et de sécurité.	Mission du CLSPD	• Monter en qualification les élus locaux et les professionnels; • développer les échanges inter partenariaux et le travail en réseau; • mettre en place une culture commune

ONNAING

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.3.2.1 Développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire	• Création d'une épicerie sociale; • mise en place d'un système d'échanges locaux	• Appuyer le développement des structures de l'économie sociale et solidaire; • contribuer à améliorer le niveau de vie des étudiants et travailleurs pauvres; • permettre le partage et l'échange de savoirs entre les habitants
	1.3.1.3 Maintenir voire renforcer le soutien à la création ou la reprise d'activité	• Mise en place du service action économique; • création et activation du réseau de commerçants, artisans…; • mise en place du micro-crédit pour jeunes auto-entrepreneurs; • création d'un forum entreprises/ commerces	• Maintenir voire renforcer le soutien à la création ou à la reprise d'activité; • favoriser l'expression des habitants de façon à faire émerger des projets conciliant cohésion sociale et développement de l'activité commerciale de proximité; • redynamiser le réseau de partenaires et du marché local
	1.3.1.4 Favoriser l'expression des habitants de façon à faire émerger des projets qui concilient cohésion sociale et développement de l'activité commerciale de proximité		
	1.1.1.2 Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi.	• Création et installation du service Action Economique; • création d'un espace ressource : prospection auprès des entreprises pour recenser les offres d'emploi, et recensement des demandeurs d'emploi et des profils	• Remobiliser le public; • diminuer le nombre de demandeurs d'emploi
	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV		
	1.1.3.1 Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/ Formation du territoire		
	1.1.3.2 Développer des actions spécifiques à destination des jeunes		

ONNAING			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.7.1 Multiplier les initiatives en direction des habitants afin de faire découvrir le monde des entreprises.	• Création et installation du service Action Economique ; • création d'un espace ressource : prospection auprès des entreprises pour recenser les offres d'emploi, et recensement des demandeurs d'emploi et des profils	• Remobiliser le public ; • diminuer le nombre de demandeurs d'emploi
	1.1.7.3 Renforcer la sensibilisation des parents sur l'orientation de leurs enfants. Promouvoir les métiers porteurs.		
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	Au sein du quartier Cuvinot, réaménagement des cours de récréation des écoles par des traçages au sol (2 écoles par an), les enfants étant acteurs et créateurs du projet	• Augmenter la dépense physique spontanée et régulière des enfants pendant les temps de récréation ; • faire du temps de récréation un temps pour jouer et pour pratiquer une activité physique ludique
ORIENTATIONS CROISÉES : 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER ET L'ACCÈS AUX SOINS ET 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	2.1.1. Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante gages d'une bonne hygiène de vie	Actions mises en place par le CCAS : Ateliers sportifs animés par une animatrice sportive	• Echanger avec les autres participants ; • reprendre confiance en soi et en ses capacités physiques, éprouver du plaisir à se mobiliser, favoriser la santé mentale ; • stimuler les réflexes, travailler la coordination, renforcer la musculature ; • limiter le risque de prise de poids excessive et réduire le risque de diabète ; • améliorer le bien-être, l'estime de soi et de ses compétences ainsi que la qualité de vie
	2.1.2. Promouvoir l'activité physique		
	6.2.1.2. Promouvoir l'activité physique		

ONNAING			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATIONS CROISÉES : 1 ET 2	1.1. Assurer la promotion sociale par l'accès à l'emploi 2.3. Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population	• Mise en place d'un accompagnement en collectif : travail sur la levée des freins à l'emploi, la santé et les addictions, l'accès à l'information et l'implication citoyenne dans les quartiers Cuvinot, Quatre Chasses, La Faïencerie Thématiques définies avec les participants en fonction de leurs besoins et des difficultés rencontrées; • en parallèle, travail de maillage avec les professionnels de la santé et de l'accès aux droits afin d'informer le public et contribuer à la levée des freins	• Permettre aux personnes de sortir de l'isolement, et de mieux maîtriser leur environnement social et professionnel; • assurer la promotion sociale au sein des quartiers prioritaires de la commune; • diminuer suffisamment les freins qui empêchent l'accès à un parcours d'insertion; • assurer la diffusion d'un développement économique social et solidaire dans le tissu urbain
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.3.3.1. Développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins	Mise en place d'une présence de proximité pour les habitants ayant besoin d'un accompagnement dans leur parcours de santé et apport d'informations sur leurs droits, la prévention, les soins, etc	• Entamer une relation d'écoute avec les habitants sur leur participation dans les actions mises en place; • avoir une présence de proximité permettant d'aller vers l'habitant; • lutter et réduire les comportements à risque, • améliorer l'accès aux soins, la participation aux actions de prévention
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	• Réflexion et proposition d'actions d'intervention urbaine de proximité; • facilitation des initiatives concernant l'accès à la parole, à l'écoute autour du bien vivre dans son environnement de proximité, développement d'actions de participation des habitants; • dans le quartier Cuvinot : faire émerger un projet de développement social durable fondé sur la mobilisation citoyenne des habitants et analyser la faisabilité de création d'un outil type centre social	• Améliorer le cadre de vie et l'implication des habitants; • favoriser la coopération entre les différents acteurs

ONNAING			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.2.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	• Mise en place d'une ludothèque municipale (accompagnement méthodologique par la ludothèque le Petit Poucet - ACSRV) : lieu d'animation autour du jeu, lieu de prêt dans le quartier prioritaire de Cuvinot; • organisation de manifestations et animations régulières et ponctuelles autour du jeu	• Contribuer à répondre à des besoins de rencontres, détentes et loisirs; • participation à la consolidation du lien social; • permettre aux familles du quartier de Cuvinot d'accéder à une large gamme de jeux et jouets et d'avoir une culture ludique
		Par le biais du CCAS : proximité avec les habitants : • information et accompagnement des habitants dans leurs démarches; • facilitation du dialogue entre services publics et usagers; • aide à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne; • développement de la capacité d'initiative et de projet avec les habitants des quartiers; • renforcement de la vie associative	• Renforcer le lien social, une proximité et une écoute avec les habitants, ainsi que leur implication dans la réalisation de certains objectifs; • développer les capacités d'actions du secteur associatif; • renforcer et mettre en cohérence les fonctions de médiations urbaines et sociales
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.4.2. Mobiliser et accompagner les parents les plus en difficulté	• Création d'un lieu ouvert à tous les parents, leur permettant de se rencontrer, de s'informer, de se soutenir et d'échanger sur des sujets les préoccupant, en lien avec la scolarité de leurs enfants; • mise en place d'un accueil pour créer des liens de confiance parents/ psychopraticienne; • mise en place de débats sur l'autorité des parents et l'éducation des enfants, le rôle du père et de la mère	• Renforcer les liens de confiance parents / professionnels; • prémunir les parents de la solitude éducative, garantir une écoute et une reconnaissance de ce qu'ils font, de leurs projets et aspirations dans leurs relations familiales; • lutter contre l'isolement et développer le lien social; • améliorer l'estime de soi chez les parents, restaurer le lien familial

ONNAING			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.3.1.1. Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager	Mise en œuvre d'un projet participatif « images » mené avec les jeunes des quartiers prioritaires sur le thème des espaces publics, de leurs lieux de vie, de la vision de leur quartier : 1. « ma ville en images » : accueil de haltes vidéos effectuées par les jeunes (présentation d'un lieu, une rue, un espace public...); ensemble des contenus accessible au grand public par des restitutions spécifiques et mise en ligne sur le site internet de la commune; 2. préservation de la vie des ados par des images (clips vidéos, fabrication d'affiches...) sur la prévention contre les addictions	• Amener les jeunes à une sensibilisation et à une préservation des espaces publics ainsi qu'une prévention autour de leur vie d'ados; • permettre aux jeunes de prendre conscience de leur histoire commune dans leur quartier et d'en appréhender l'avenir
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	1.1. Améliorer les capacités de repérage et de suivi des jeunes	• Présence de proximité auprès des jeunes en décrochage scolaire et absentéistes : les accompagner, leur redonner la parole et les rendre acteurs de leur vie sociale; • mise en place d'actions auprès des 15-18 ans en priorité mais aussi des 11-15 ans lors d'absentéisme récurrent : travail et présence auprès des jeunes en difficulté, alerte et informations, interpellation auprès des institutions, incitation à la mise en place de réponses adaptées	• Etablir une relation entre jeunes, avec la famille; • favoriser une prise d'initiative des jeunes dans la mise en place de projets; • sensibiliser les jeunes sur la notion civique; • lutter et réduire les attitudes inciviles; • lutter contre l'isolement et l'échec scolaire de ces jeunes, favoriser leur réintégration dans la société et leur insertion professionnelle et/ou raccrochage scolaire; • améliorer les relations entre les jeunes et le reste de la population

QUIÉVRECHAIN

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1. Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail	• Organisation de temps d'échanges entre partenaires sur les problématiques liées à l'emploi, travail de coordination des actions visant au retour à l'emploi sur la commune, définition d'un mode opératoire des interventions destinées au public ciblé et établissement d'une programmation d'actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi du public; • mise en place d'une cellule de veille sociale avec les partenaires	• Améliorer la coordination des actions visant à favoriser le retour à l'emploi ou à l'entrée en formation qualifiante; • permettre le retour à l'emploi ou l'entrée en formation pour une bonne partie du public bénéficiaire
	1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi / Formation du territoire		
	1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	Mise en place d'une cellule de veille sociale sur la thématique jeunesse et définition d'une stratégie d'accompagnement du public jeune fragilisé, en associant les partenaires concernés par l'action	• Prévenir la marginalisation des jeunes en difficulté, éviter les sorties précoces du système scolaire sans diplôme ou qualification; • positionner les jeunes en parcours de formation; • réduire le taux de chômage des jeunes
	1.1.7.2. Développer le parrainage	• Accueil d'une école de production sur le territoire : mise en place de sessions de formations; • mise en place des conditions nécessaires au renforcement du maillage local des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi; • création d'un réseau d'acteurs socio-économiques du territoire et des entreprises; • mise en place d'actions de parrainage entre les entreprises et l'école de production	• Accueillir et former une quinzaine de jeunes; • positionner les jeunes stagiaires sur le marché de l'emploi, notamment par le développement du parrainage

QUIÉVRECHAIN			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique 2.1.1.3. Repérer et accompagner les publics 2.2.2.1. Informer / sensibiliser les publics 2.3.3. Permettre l'accès de tous aux parcours de santé : du préventif au curatif	• Repérage des difficultés de santé vécues par la population, notamment en matière d'alimentation non équilibrée et du manque d'activité physique; • définition des priorités d'intervention en matière d'actions de prévention santé, notamment dans le cadre de la diffusion d'informations et de sensibilisation des publics à la santé; • mise en place d'une stratégie locale avec les partenaires du territoire afin d'élaborer un plan d'actions de prévention et d'éducation à la santé; • ciblage des publics; • diffusion d'informations destinées aux publics sensibilisés	• Apporter des connaissances au profit des bénéficiaires sur les thématiques autour de la santé; • mobiliser les partenaires sur les thématiques de la santé; • faire évoluer positivement les problèmes de santé repérés; • améliorer les comportements du public en matière de prévention
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales	• Association des habitants aux projets de renouvellement urbain, d'aménagement des espaces publics et de valorisation des quartiers; • mise en place d'une instance de concertation avec les habitants et les associations locales sur les projets urbains; • organisation de réunions publiques; • mise en place de groupes de travail sur les thématiques évoquées; • mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation des projets; • définir un plan de gestion urbaine de proximité, en lien avec les bailleurs sociaux	• Mobiliser et faire adhérer les habitants aux projets de renouvellement urbain; • réaliser les aménagements souhaités; • promouvoir un partenariat de qualité en matière de concertation
	3.3.1.2. Co-construire avec les habitants les stratégies urbaines locales 3.5.1.1. Sensibiliser aux éco-gestes	• Mise en place d'actions sur le thème de l'éco-citoyenneté et du respect de la nature avec les habitants et le jeune public scolarisé; • aménagement d'un jardin pédagogique	• Favoriser la sensibilisation des habitants et des enfants au respect de l'environnement et de la nature

QUIÉVRECHAIN			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1.2. Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des situations d'absentéisme	• Repérage par les acteurs concernés des situations problématiques d'absentéisme et de décrochage scolaire pour les 9-16 ans; • travail auprès des 2-16 ans fragiles sur le plan éducatif; • mise en place de réunions d'échange entre les acteurs socio-éducatifs sur ces thématiques; • organisation de rencontres avec les parents et les partenaires concernés; • identification des difficultés rencontrées par les jeunes et les parents; • proposition de parcours éducatifs adaptés, susceptibles de lutter contre l'absentéisme, contre le décrochage scolaire et de favoriser la réussite éducative du public	• Diminuer le nombre de situations d'absentéisme chronique; • diminuer le nombre de situations de décrochages scolaires; • proposer des parcours éducatifs adaptés aux situations rencontrées; • animer le réseau local des partenaires
	4.1.2.2. Mettre en place des accompagnements adaptés et assurer un suivi individuel des décrocheurs		
	4.2.1.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées		
	4.2.1.1. Améliorer nos capacités de repérage des publics fragiles	• Animation d'une veille éducative partenariale déclinée sur chaque ville, traduite à travers la mise en place d'Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative : repérage et orientation des enfants fragiles, proposition de parcours personnalisés prenant en compte la globalité de leur situation, suivi et évaluation; • programme d'actions spécifiques (individuelles ou collectives) développé sur une échelle intercommunale et locale sur la base des besoins observés	• Repérer les premiers signes de fragilités éducatives; • identifier et intervenir sur les causes de ces fragilités qui peuvent être variées et multiples (éducation, santé, parentalité, social, etc.); • proposer des réponses personnalisées se traduisant par des actions ou des accompagnements en matière de santé, de parentalité, de socialisation, de prévention du décrochage scolaire, d'ouverture extérieure
	4.2.1.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées		

QUIÉVRECHAIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2.1 Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes	• Identification des carences culturelles et définition de parcours culturels en lien avec l'Education Nationale; • programmation pluriannuelle des activités et projets culturels; • évaluation des actions mises en place; • création d'un référentiel culturel adapté aux besoins des enfants	• Favoriser l'accès à la culture et la création d'un référentiel culturel chez les bénéficiaires des projets; • répondre aux problématiques d'accès à la culture pour les enfants fragilisés et issus de milieux en difficultés
	4.2.3.1. Développer les actions sportives et de découvertes	• Identification des carences sportives et définition de parcours à caractère sportif pour les enfants scolarisés (2-16 ans) fragiles sur le plan éducatif; • programmation pluriannuelle des activités et projets sportifs. Evaluation des actions mises en places	• Améliorer la fréquentation des associations sportives; • développer la pratique d'activités physiques et sportives chez les enfants et les jeunes; • favoriser l'accès aux pratiques sportives pour les familles les plus démunies
	4.2.3.2. Permettre l'accès aux activités sportives des plus démunis		
	4.2.4.1. Sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité	• Mise en place de réunions avec les parents dans le cadre des conseils des écoles et réunions publiques; • mise en place d'actions avec les parents concernés; • organisation de groupes de travail sur le thème du suivi de la scolarité; • mise en réseau des acteurs de la communauté éducative et du travail social	• Faire adhérer les parents des enfants et jeunes bénéficiaires aux parcours éducatifs définis; • améliorer les relations parents-enfants et institutions, notamment avec les écoles; • mettre en place des actions de sensibilisation sur l'importance de la scolarité et de son suivi
	4.2.4.2. Mobiliser et accompagner les parents les plus en difficulté		
	4.2.5.2. S'assurer de la continuité entre les parcours scolaires et extra-scolaires	• Mise en réseau des acteurs de la communauté éducative; • coordination des actions des différents programmes : ACM, OVVV - LJN, CLAS, garderie, pause méridienne, accompagnement éducatif, APC, NAP,...; • établissement d'une analyse des offres de service en matière éducative et leur fréquentation	• Définir des parcours éducatifs adaptés aux besoins des enfants et des familles; • harmoniser les temps d'accueil périscolaires et extra scolaires et le rythme scolaire; • améliorer l'acquisition des savoirs de base et l'épanouissement des enfants; • créer les conditions de l'amélioration des apprentissages

QUIÉVRECHAIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.3.1.1. Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager	• Mise en place de commissions jeunes pour cerner les attentes et besoins des jeunes ; • association des jeunes à la définition des actions ; • accompagnement des initiatives des jeunes	Favoriser la participation des jeunes et leur implication dans les actions et projets
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.1.1.1. Rendre l'offre d'accueil plus lisible	• Réalisation d'un diagnostic en matière de prévention de la délinquance et de sécurité ; • mise en place du CISPD, définition des domaines d'intervention et des modes de coopération ; • mise en place du CLSPD ; • animation des commissions thématiques	• Favoriser les échanges d'informations entre partenaires ; • contribuer à améliorer le traitement des situations préoccupantes et insatisfaisantes ; • lutter contre la délinquance et les incivilités
	5.1.1.2. Coordonner les acteurs		
	5.2.1.1. Informer/ sensibiliser/qualifier les acteurs et le travail en réseau / Promouvoir l'existant		
	5.2.1.2 Prévenir les violences conjugales et intrafamiliales dès le plus jeune âge.		
	5.3.1.1. Améliorer la prise en charge et le suivi des parcours des jeunes primo-délinquants		
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.1.1.2. Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi	• Repérage du public fragilisé ; • mise en réseau des acteurs institutionnels et associatifs concernés ; • analyse des besoins sociaux du territoire et des difficultés d'accès à l'emploi ; • proposition d'un plan d'actions adapté aux difficultés du public	• Améliorer les situations du public fragilisé, assurer un suivi et définir un parcours d'accès à la formation et à l'emploi ; • permettre le retour à l'emploi du public fragilisé

QUIÉVRECHAIN			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.5.1.1. Prévenir la marginalisation des jeunes 6.7.1.1. Améliorer les capacités de repérage et de suivi des jeunes 6.7.1.2. Engager des parcours de réinsertion des jeunes	• Association des partenaires au sein d'une cellule de veille sociale spécifique au public repéré ; • mise en place d'une démarche de repérage des jeunes en difficultés ; • création d'une démarche partenariale de lutte contre les situations d'errance et de marginalisation des jeunes ; • mise en place de parcours d'accompagnement avec les jeunes et leur famille	• Prévenir la marginalisation de jeunes (13-25 ans) en difficultés : diminuer de 20 % le nombre de jeunes en situation de marginalisation ; • éviter les situations de rupture

SAINT-SAULVE

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1. Diminuer suffisamment les freins liés à la personne qui empêchent l'accès au marché du travail	• Développer et assurer la cohérence des accompagnements de proximité en direction du public éloigné de l'emploi, réalisés par le service Formation Emploi et le Centre Social Maison de Quartier; • mobiliser le public dans la participation à des actions d'accompagnement, avec contrat moral, comprenant un parcours social et d'insertion économique (action Entr'acte); • développer les actions de formation, d'apport et de valorisation de compétences au public; • développer les partenariats et la formation des acteurs locaux; • mise en place d'une plate-forme réseau et information des acteurs locaux : afin que chacun connaisse les divers rôles et compétences, et d'assurer un suivi cohérent du parcours insertion du jeune dans sa globalité; • mise en commun des informations des référents locaux insertion pour une communication globale aux publics sur les droits et devoirs, les dispositifs et actions disponibles	• Assurer une cohérence locale du suivi social et insertion; • améliorer la coordination des actions en faveur du retour à l'emploi et de parcours d'insertion; • développer l'information du public en temps réel afin de s'adapter aux réalités du marché de l'emploi; • favoriser les initiatives des jeunes : pour les personnes en recherche d'emploi
	1.1.3 Mettre en place les conditions nécessaires à l'ingénierie, au repérage et à la mobilisation des publics en difficulté d'emploi difficiles à atteindre.	• Mise en place d'outils de partenariat : Fichier interne de présentation, mise en réseau des acteurs par la ville autour du site internet ou par groupe mails d'échanges et de suivi, Comité technique Insertion régulier; • organiser l'échange et le suivi systématique entre les partenaires éducatifs/sociaux et insertion qui accueillent et accompagnent une personne; • mise en commun des informations des référents locaux insertion pour une communication globale aux publics sur les droits et devoirs, les dispositifs et actions disponibles; • outils communs de communication : Forum de l'insertion, Plaquette de présentation des acteurs locaux, informations sur le site internet de la ville, Page facebook en support et permettant un échange en temps réel. Bulletin municipal spécifique, thématique insertion; • accompagnement de proximité afin d'inciter les jeunes à organiser, être acteurs de projets et à solliciter les dispositifs d'aide existants (FPH, CLAP...)	

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.5.1 Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics	Etudes avec les services techniques et partenaires de maitrise d'œuvre sur les modalités de mises en œuvre des projets d'insertion dans le cadre des marchés publics : nature des marchés concernés, information et mobilisation du public, modalités de suivi et d'accompagnement	Engager des actions et parcours d'insertion économique par le biais des marchés publics
	1.1.7 Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, Développer les passerelles éducation/ entreprises.	• Organiser les bravos de l'entreprise pour les CM2, sur une semaine, alternance école et visite d'entreprises; • forum des métiers organisé au collège : 1 journée par an; • actions de découverte de l'entreprise en partenariat collège/Maison de Quartier/Ville de St Saulve; • développer les échanges entre les acteurs de l'éducation nationale et de l'insertion professionnelle afin d'éviter les ruptures entre les étapes de parcours (de la fin du parcours scolaire à l'entrée dans le monde du travail); • développer l'accompagnement orientation au cycle secondaire. Forums de l'orientation; • création d'un module orientation, découverte des métiers au collège; • Accompagner les collégiens dans la recherche de stages en entreprises en adéquation avec leurs souhaits et les métiers porteurs (éviter les stages administratifs en collectivité); • proposer une orientation/formation professionnelle aux décrocheurs scolaires : - partenariats entre les acteurs sociaux et les entreprises afin de proposer aux jeunes des visites, stages et formations en entreprises; - dispositif de suivi spécifique du collège (responsabilisation, rencontres des parents et partenaires de formation)	• Développer les passerelles éducation / entreprise dès le plus jeune âge; • adapter l'information et l'orientation au collège, en y associant les parents d'élèves; • proposer une orientation/ formation professionnelle aux décrocheurs scolaires

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.2.1.1 Lever les freins psychologiques des accompagnants socio-professionnels à la garde d'enfants	• Faciliter les modes de garde d'enfants : pour les personnes en recherche d'emploi : - possibilité de moduler les inscriptions (dernière minute, occasionnels) aux ALSH du centre FORTIER pour une recherche d'emploi ; - accueils de la Halte Garderie adaptés aux besoins des parents en formation/ recherche d'emploi	Proposer des solutions adaptées pour la garde des enfants, en direction des jeunes parents (notamment les nombreuses mamans isolées de la Pépinière) en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion
	1.2.2 Faciliter la mobilité des publics notamment les plus touchés par le chômage	• Actions permettant d'aider le public en cours d'insertion à passer le permis de conduire, et/ou à accéder à un moyen de transport (location/achat de voiture, utilisation des transports en commun) : action Entr'actes, dans le cadre de la programmation 2015 ; • développer les Partenariats avec les acteurs et dispositifs spécialisés dans cette thématique : avec Voiture and Co - La clef du permis - association parcours confiance ; • faciliter l'accès aux aides en faveur du passage du permis (mission locale, fonds départemental aide aux jeunes, CIVIS)	Lever les freins à l'employabilité liés à la mobilité en accompagnant le public dans sa démarche (passage du permis de conduire, découverte des transports en commun)
	1.3.2.1 Développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire	Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire, gérée par le CCAS et alimentée par le chantier d'insertion des jardins familiaux	• Aider les familles en difficulté, les intégrer dans la gestion d'une alimentation équilibrée (les usagers choisissent, avec le conseiller du CCAS, les aliments et légumes de saison fournis par les jardins familiaux) ; • valoriser l'activité des membres du chantier d'insertion

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1. Permettre l'accès à une alimentation équilibrée	Adhésion de la commune au programme VIF : • intervention de diététiciennes dans les écoles, jeux, animations autour du petit déjeuner et du goûter et transversales (semaine fraîch'attitude et semaine du goût) auprès des écoles et structures petites enfances; • repas étudiés pour la restauration des différents accueils petite enfance, animations d'activités culinaires et échange autour de l'alimentation du tout petit, action cooking and co, atelier ludique « A table »; • relais santé, atelier santé sur l'hygiène de vie, cuisine « les marmitons » autour de la cuisine bonne et bon marché en jouant sur la saisonnalité des produits; • assiette durable au collège et petit-déjeuner équilibré; • animations alimentation-activité physique au cours de la SNAPS : parcours d'activité physique jalonné de questions sur l'équilibre alimentaire; utilisation des outils VIF (jeu Nutrissimo, kit playdagogie), journée sport santé; • renforcement des liens avec les Restos du Cœur et avec les REAAP pour engager et soutenir les parents dans le parcours santé des enfants	Prévenir le surpoids et l'obésité dès l'enfance par la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique
	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	• Déclinaison du Diagnostic territorial approfondi Activité Physique Santé de la CAVM : intervention des éducateurs sportifs du service municipal des sports dans les écoles, à la Maison de la Petite Enfance, au foyer logement; • Activités de remise en forme avec l'USVA Athlétisme au Relais santé du CCAS et à la maison de quartier (yoga); • Activité aquadouce pour les + de 65 ans, travail sur l'aquaphobie; • Réflexion sur un parcours santé à travers la ville, reliant les différents quartiers, en lien avec les services municipaux, les associations concernées et le CHAT (collectif handicap accessibilité pour tous), avec un plan d'aménagement de la ville et d'achat de mobilier urbain adapté	• Favoriser le développement de pratique sportive adaptée; • améliorer la santé et le bien-être des habitants et favoriser les liens entre les quartiers et les générations

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.3. Repérer et accompagner les publics	• Développement du réseau partenarial santé sur le territoire de la ville ; • actions de proximité hygiène, équilibre alimentaire santé et bien-être et de dépistage ; • création d'une rubrique santé dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville	• développer la connaissance du réseau et des ressources mobilisables sur la CAVM afin de rediriger les publics vers les acteurs et dispositifs institutionnels ; • informer et sensibiliser les habitants en faveur d'une bonne hygiène de vie
	2.2.1.1. Permettre une meilleure coordination des acteurs et mieux informer les publics	• Impulser une préoccupation commune avec les autres acteurs du territoire ; • formation des acteurs au repérage et à l'orientation des publics vers les professionnels prenant en charge les situations d'addictions. Information et dialogue sur les conduites à risques ; • proposition de modalités visant à réduire ces risques. Orientation vers les structures d'aide et de soins	Mieux former et coordonner les acteurs afin de réduire les comportements à risque
	2.2.2.1. Informer et sensibiliser les publics	• Mise en lien avec les professionnels compétents ; • mobilisation des partenaires spécialisés (CHAAFIP, GREID, SPS) ; • en fonction du public, sensibilisation des collégiens et du public aux méfaits du tabac, boissons énergisantes, café, drogues, consommation détournée de médicaments (centres formation, CCAS, maison de quartier) ; • déclinaison du plan de prévention alcool de la CAVM, utilisation des outils ciné débat, jeu serious game	Contribuer à la réduction des comportements à risque par des outils d'information et de sensibilisation adaptés

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1.1. Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement	• Lors des comité techniques logement (CCAS, Bailleur): évaluation de la situation de logement, étude du parc de logement vide et souci de développer la mixité dans l'attribution des logements; • action du CCAS et du centre social sur l'information et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches liées au logement (FSL...); • facilitation du dialogue entre services publics et usagers; • mise en réseau des acteurs autour des problématiques sociales liées au logement; • assurer la prise de contact, le suivi social et l'intégration des nouveaux arrivants (Réunions d'informations pour les nouveaux arrivants)	• Permettre l'accès à un logement décent pour les familles et individus en précarité; • accompagner les personnes en situation de mal logement à entamer les bonnes démarches; • veiller à garantir la mixité des publics dans la logique de peuplement
	3.1.1.2. Renforcer la coordination des acteurs		
	3.1.1.3. Accompagner les publics dans le cadre des relogements		
	3.1.1.4. Lutter contre l'isolement		
	3.3.1.1 Sensibiliser, informer, former et outiller l'ensemble des acteurs et les habitants	Développement de la démarche de participation des habitants et de GUP : • consultation des habitants dans les projets de réaménagements urbain, gestion des espaces verts; • volonté de sensibiliser les habitants sur le respect du cadre de vie et sur leur implication dans la gestion des espaces communs (semaine de l'environnement, opérations propreté); • poursuite de l'action du Fonds de Travaux Urbains; • création du Conseil Citoyen	• Renforcer la proximité et l'échange avec les habitants; • développer la dynamique et la vie de quartier par l'implication des habitants; • s'engager vers une co-gestion du cadre de vie
	3.4.2.1 Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image		
	3.5.2.1 Sensibiliser, informer, qualifier les acteurs et les habitants		
	3.5.2.2 Développer le travail partenarial		

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1. Lutter contre l'absentéisme scolaire 4.1.2.1. Prévenir le décrochage 4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation 4.2.1 Permettre la réussite scolaire et éducative des publics fragiles sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi...	• Mise en place d'une cellule de veille éducative locale dans le cadre du Dispositif de Réussite Educatif. Cette cellule partenariale développera un projet éducatif adapté aux jeunes en décrochage scolaire; • mise en place d'un suivi individualisé, avec des référents spécifiques et intégrant la participation des familles; • accompagnement à la scolarité mis en place par le centre social, avec des liaisons continues enfants, parents, Education Nationale; • cellule de concertation et de suivi établie entre le centre social et le collège, permettant d'anticiper et de répondre au mieux aux problématiques scolaires et familiales rencontrées, tout en intégrant un échange avec les familles	• Favoriser la réussite éducative et scolaire en luttant contre le décrochage scolaire; • coordonner les acteurs éducatifs autour du suivi scolaire des enfants en difficulté; • développer des accompagnements à la scolarité spécifiques aux besoins des enfants et parents
	4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation Enjeu croisé avec 4,24 Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative	Mobilisation et intégration des parents dans les projets éducatifs : • accueils parents enfants (LAEP) de la MPE et Maison de Quartier; • sorties familiales éducatives (Centre social, associations locales et de parents d'élèves); • action de sensibilisation précoce à l'alimentation équilibrée des enfants et à la pratique sportive (VIF); • animations valorisant les relations parents-enfants durant les temps scolaire, péri et extra-scolaire. Poursuivre et développer la médiation familiale : Suivi global des problématiques familiales, conforter la place des enfants et parents dans la cellule familiale; • lieu Espace Ressources pour écouter et informer les familles (Maison de la Petite Enfance); • espace et atelier soutien à la parentalité réalisés à la Maison de Quartier. Ils permettent de répondre aux interrogations et difficultés relationnelles rencontrées par les parents avec leurs enfants, grâce à l'intervention d'AS de l'UTPAS et d'une psychologue; • Cycle d'échange et de formation autour de la communication non violente proposé aux familles par le collège et la Maison de Quartier	• Favoriser le lien/ parent/enfant/école et impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants; • accompagner, soutenir et proposer des solutions aux parents en difficultés dans leur rôle et relations avec leurs enfants

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation Enjeu croisé avec 4,24 Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative	Mise en place de temps d'échanges dédiés au suivi scolaire et aux problématiques éducatives, hors des locaux scolaires, de manière conviviale avec les parents, l'EN et les partenaires éducatifs (semaine de la réussite éducative conviviale, bulletin spécifique : la réussite éducative, Temps d'accompagnements à la scolarité, ...), action café de parents de la Maison de la Petite Enfance, qui propose aux parents du multi accueil des temps d'échanges réguliers avec les professionnels éducatifs afin de répondre à leurs problématiques vécues	• Favoriser le lien/ parent/enfant/école et impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ; • accompagner, soutenir et proposer des solutions aux parents en difficultés dans leur rôle et relations avec leurs enfants
	4.2.2. Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de Savoir	Adapter l'offre éducative pour les jeunes et adolescents : • accueils spécifiques des 12-17 ans autour d'activités de loisirs et de projets d'autonomisation ; • mise en place d'une mobilisation spécifique des publics ciblés par les accueils et animations et développer les animations sur place dans les quartiers ; • lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité de la Maison de Quartier, permettant d'entrer en contact avec les jeunes pour ensuite leur proposer des projets de sorties culturelles (musée, concerts et expositions)	• Adapter les accueils de proximité aux besoins des jeunes et proposer des animations et sorties de découvertes culturelles ; • adapter et rendre plus lisible la communication de l'offre culturelle, sportive et de loisir aux familles (utilisation des NTIC : facebook, info sms, site internet) ; • développer l'accessibilité aux pratiques et équipements en travaillant sur la mobilité
		• Organiser des liens entre les différentes animations et publics, afin de permettre à tous de découvrir l'ensemble de l'offre éducative du territoire : • animations conjointes afin de mixer les publics et quartiers, inciter les jeunes de la pépinière à utiliser les équipements culturels comme la MJC, grâce notamment à la création d'un espace Ados ; • projet séjour global, avec des séjours en partenariat et complémentaires ; • mise en place d'outils de communications utilisés par l'ensemble des partenaire afin de porter l'information des activités et équipements disponible à tous (livrets d'informations, site de la ville)	

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.3. Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants	Développement des relations entre clubs sportifs et structures d'accueils (ALSH, centre sociaux) afin de mettre en place des activités de découverte du sport de qualité Exemple : action de découverte du tennis en partenariat avec le centre social, le tennis club et soutenue par la FFT	Améliorer la coordination des acteurs pour promouvoir les activités sportives
	4.2.5. Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs	• Action découverte du collège, permettant aux enfants et parents des écoles du primaire de dédramatiser l'entrée au collège et de mieux franchir cette étape passerelle ; • dispositif de liaison parents/école « Les trois petits pas » avec la Maison de l'Enfance (période charnière crèche/école maternelle) ; • mise en place d'une plateforme réseau et de temps d'échanges entre les partenaires éducatifs afin de développer en cohérence les activités éducatives des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (lien entre les thématiques des actions réalisées, mutualisation et complémentarité des compétences entre les acteurs,...)	Porter une attention particulière aux périodes charnières et relais (entrées maternelle, CP, 6e, 2nde , ens. sup.) et assurer les échanges d'informations et de pratiques entre les acteurs de ces différentes étapes
	4.3.1 Favoriser et mettre en valeur l'engagement des jeunes / des adolescents et des enfants dans des projets associatifs, d'utilité sociale (en proximité), citoyens et humanitaires	• Mise en place du dispositif Jeunes Ambassadeurs de Quartiers - sur la Ville de SAINT-SAULVE : A travers le dispositif « service civique », proposer à des jeunes Saint-Saulviens d'être Ambassadeurs de Quartiers auprès des jeunes et habitants des quartiers de la commune. L'objectif est de développer la médiation et l'information de proximité ; • mise en place de réunions thématiques multipartenariales afin d'adopter tant que possible des pratiques et discours cohérents et uniformes auprès du public (valeurs de respect, citoyenneté dans les actions et installations) ; • favoriser les initiatives des jeunes et développer leur implication dans les projets d'animations : accompagner les jeunes dans l'utilisation des dispositifs d'aide aux projets : CLAP, FPH,...	• Mobiliser les jeunes à l'écart de tous dispositifs et ne fréquentant pas les structures éducatives et de loisirs ; • favoriser et valoriser les initiatives des jeunes ; • sensibilisation dès le plus jeune âge, lors des différents accueils éducatifs, aux valeurs de respects et d'implication (environnement, santé, violence)

SAINT-SAULVE			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.1.1.2. Coordonner les acteurs	• Mise à jour régulière du diagnostic sécurité prévention délinquance; • mise en place du CLSPD et Animation des commissions thématiques; • réunions régulières de l'observatoire de quartier : cellule locale de veille multipartenariale (CCAS, Bailleur, Centre Social, Polices Municipale et Nationale, collège, services ville)	• Favoriser les échanges d'informations entre partenaires; • lutter contre la délinquance et les incivilités; • se doter de la compétence et de la capacité d'intervention de médiation et de prévention spécialisée de proximité
	5.1.2.1 Informer/ sensibiliser à l'offre de droit, d'accès aux droit et aux procédures pénales	Développer les actions de médiation de proximité : • créneaux horaires adaptés (soirée) pour la médiation de rue effectuée par les animateurs de la Maison de Quartier et gardiens HLM; • volonté et nécessité de développer la présence d'éducateurs de rue et de prévention spécialisée sur le quartier afin d'avoir la capacité de prévenir et d'intervenir sur les situations conflictuelles vécues; • travail d'image et de communication auprès de la population autour du sentiment d'insécurité : Travailler l'image positive du jeune auprès des habitants; • actions intergénérationnelles	
	5.2.1.1. Informer/ sensibiliser/qualifier les acteurs et le travail en réseau / Promouvoir l'existant	Prévenir les incivilités : • actions de prévention en lien avec le bailleur, autour du respect des règles de vie en habitat collectif; • prévention auprès des personnes âgées qui sont plus facilement isolées et fragiles : Documents d'informations à distribuer plusieurs fois dans l'année en fonction des problématiques de saison; • impliquer les habitants dans la vie et le respect des quartiers : actions de sensibilisation, Fonds de Travaux Urbains; • utilisation de la Vidéo-protection; • mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » et utilisation du dispositif « Rappel à l'ordre »	
	5.2.1.2 Prévenir les violences conjugales et intrafamiliales dès le plus jeune âge		
	5.3.1.1. Améliorer la prise en charge et le suivi des parcours des jeunes primo-délinquants		
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		

VALENCIENNES

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.4. Développer l'accès aux formations professionnelles	• Faciliter l'accès des habitants à l'offre emploi/formation du territoire et Développer des actions spécifiques à destination des jeunes; • développer une synergie des acteurs sociaux de proximité (repérer les partenaires), de nouveaux outils d'information et de diffusion de proximité des offres d'insertion sociale et professionnelle (plateforme dédiée), un nouveau mode d'accompagnement de proximité des publics vulnérables dans leur parcours de vie (coaching actif)	• Accompagner en proximité les publics vulnérables; • qualifier le réseau d'acteurs sociaux sur les différents dispositifs; • conforter la plateforme locale d'insertion
	1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi/ Formation du territoire		
	1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes		
	1.1.7. Renforcer la connaissance mutuelle entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise, Développer les passerelles éducation/ entreprises		
	1.1.5.1. Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics	Vers une politique d'achat responsable orientée vers le marché du travail ou en faveur de l'emploi local • phase 1 : Analyse interne des pratiques en matière de marchés publics, information et formation des acteurs de la commune; • phase 2 : Partage de l'expérience de la mairie avec les partenaires opérateurs, mise en place d'un groupe projet, application dans les communes de la CAVM	Promouvoir l'insertion au travers de la commande publique, informer et accompagner en amont, fédérer l'ensemble des donneurs d'ordre pour harmoniser les pratiques à l'échelle du territoire, mobiliser un nouveau vivier de compétences, diversifier les publics

VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.2.1. Former les acteurs au repérage et à l'orientation des publics vers les professionnels prenant en charge les situations d'addiction	• Aller vers un réseau qui repère et qui accompagne les populations dans les champs des conduites addictives et des troubles psycho-psychiatriques; • permettre une meilleure coordination pour faciliter le repérage et l'orientation des publics - phase 1 : constitution d'un réseau de partenaires à des échelles territoriales adéquates, grâce à un diagnostic partagé; création d'un observatoire pour repérer les difficultés liées à la consommation de produits psycho-actifs et les publics ayant des pathologies psycho-psychiatriques; - phase 2 : orientation et accompagnement du public identifié, par une formation et qualification du réseau, la création d'actions spécifiques communes au plus près des difficultés des publics du territoire	Fédérer un réseau d'acteurs de cultures professionnelles différentes, repérer et accompagner les publics dans la prévention, la réduction des risques et le soin, prendre en compte et limiter les conséquences des comportements à risques sur l'espace public
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3. Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les chartes de GUP dans les territoires 3.4. Assurer l'attractivité des quartiers en souffrance	Vers une baisse du sentiment d'insécurité de l'espace public Dans le cadre du CLSPD de Valenciennes • phase 1 : prise en compte du sentiment d'insécurité, à évaluer, expliquer; • phase 2 : mettre en œuvre une synergie d'actions dans le champ de l'aménagement urbain (prévention situationnelle), en agissant sur les perturbateurs (actions sociale, de prévention, de répression), et sur les habitants pour une meilleure connaissance des outils de sécurité dans leur ville (sentinelle sociale par ex.), « occuper » les espaces publics	Favoriser le sentiment de sécurité sur l'espace public, augmenter l'attractivité de la ville, améliorer le sentiment de bien vivre à Valenciennes

VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3.1. Associer les populations et accompagner les mutations urbaines	Vers une Gestion Urbaine de proximité participative (ou proactive) inscrite dans une démarche d' intervention coordonnée • association, consultation des habitants et engagement d'un travail de concertation à l'échelle des quartiers sur des projets de gestion durable du cadre de vie ; • mise en place des « conseils participatifs » sur les quartiers prioritaires et travail avec les comités de quartiers vers une dynamique de GUP proactive	• Améliorer la coordination du réseau de partenaires ; • résorber les dysfonctionnements dans l'espace public urbain et privé résidentiel ; • réduire le nombre de personnes en situation de méconnaissance de l'offre de services et des responsabilités civiques de chacun pour le respect du cadre de vie ; • dynamiser et animer l'espace public par les habitants, renforcer la proximité avec les habitants ; • rendre les Valenciennois acteurs de leur cadre de vie et de leur environnement
	3.4.1. Réduire le nombre de logements insalubres	Vers une intervention coordonnée du repérage et de l'accompagnement des situations de « mal logement » : mise en place d'un plan d'actions pour remettre sur le marché des logements décents : • outils spécifiques de repérage des situations de mal logement (observatoire...) ; • coordination et qualification du réseau d'acteurs, mise en place d'une cellule du « mal logement » ; • mesures d'accompagnement social spécifique (problématiques sociales et/ou comportementales) et d'information des habitants (rénovation thermique, confort du logement...) ; • veille en direction des seniors vieillissants (adaptation du logement), à assurer par le réseau des partenaires	• Améliorer les repérages des situations de « mal logement », la coordination entre le réseau des partenaires ; • favoriser le maintien à domicile des seniors vieillissants ; • réduire le nombre de personnes en situation de « mal logement » ; • résorber le logement indigne ou insalubre

VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.5. Lutter contre la précarité énergétique au sein des parcs publics et privés	Vers un réseau d'accompagnement des habitants pour la réduction des charges liées au logement (fiscales et logement) • faire des différentes initiatives une évaluation/recherche pour créer un réseau de coopération et rendre l'accompagnement efficient; • création d'un réseau de coopération et d'accompagnement des habitants efficient pour la réduction des charges liées au logement, à partir des différentes initiatives existantes et d'une évaluation puis d'une montée en qualification mutuelle des acteurs	• Mobiliser et qualifier les partenaires; • faire des différentes initiatives une évaluation/ recherche pour créer un réseau de coopération et rendre l'accompagnement efficient; • réduire les charges liées au logement des ménages
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.1. Lutter contre l'absentéisme scolaire 4.1.2.1. Prévenir le décrochage 4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation	Aller vers la création d'un Projet Pédagogique Adapté (ou alternatif) aux jeunes en décrochage scolaire du territoire (ou vers une nouvelle offre éducative et pédagogique...) • étude et mise en œuvre d'un projet éducatif adapté aux jeunes en décrochage scolaire, à partir d'une nouvelle pédagogie, à expérimenter autour du collège de Chasse Royale : suivi individualisé et apprentissage au rythme du jeune Aller vers un réseau d'aide aux jeunes en difficultés sociales et éducatives • améliorer nos capacités de repérage des publics fragiles; • mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées	• Favoriser la réussite éducative et scolaire; • proposer une pédagogie alternative pour les décrocheurs scolaires ou jeunes en voie de décrochage; • redonner confiance en l'école, promouvoir ses « savoirs », donner envie d'apprendre; • s'appuyer sur les compétences des jeunes et favoriser l'estime d'eux-mêmes; • préparer leur intégration socioprofessionnelle
	4.1.3. Associer les parents dans une logique de coéducation	• Développer les temps d'échanges Education Nationale / Familles; • permettre la compréhension des parcours éducatifs et sensibiliser les parents aux débouchés - réflexion et coordination partenariale autour des points suivants : - accompagnement des parents dans leur fonction éducative; - renforcement et création d'occasions de valorisation parents-enfant à l'école et en-dehors (expériences à valoriser, transmission intergénérationnelle des savoirs et savoirs faire); - identification d'un référent unique, personne ressource vers laquelle le parent ira rechercher les informations, à l'école et en-dehors; - formation des partenaires au regard porté sur les parents	• Améliorer la cohérence et complémentarité des actions de chaque partenaire, qualifier le réseau des partenaires; • impliquer davantage les parents sur des projets au sein de l'Ecole, créer plus de liens parents-professionnels; • mettre en place des parcours individualisés adaptés aux besoins des enfants et adolescents; • accompagner les familles les plus isolées

VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2. Développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à certains lieux de Savoir 4.2.4. Valoriser et accompagner les parents dans leur fonction éducative 4.2.5. Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs	• Développer l'accès aux pratiques culturelles ; • favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs Plan d'actions autour de la médiation culturelle à construire pour un démarrage à partir de 2017 : • repérage des freins à l'offre culturelle, sensibilisation des familles ; • mobilisation et coordination de partenaires volontaires (médiateurs, artistes, professionnels de la culture, du champ social et éducatif) ; • mise en place de parcours individualisés adaptés aux besoins des enfants et adolescents, d'ateliers parents-enfants ; • organisation de temps de partage et de formation thématique pour les professionnels et parents ; etc	• Mobiliser l'ensemble des partenaires pour proposer un parcours culturel et d'expression personnelle accompagnant l'enfant à des âges charnières de sa vie ; • utiliser les lieux culturels pour apprendre autrement et exprimer sa sensibilité ; • permettre une meilleure lisibilité de l'offre culturelle et de son potentiel auprès des familles ; • garantir une meilleure cohérence de l'action culturelle ; • repérer et accompagner les familles les plus isolées
	4.2.1. Permettre la réussite scolaire et éducative des publics fragiles sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi…	Permettre la réussite scolaire et éducative des publics fragiles sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi… • Mobilisation de l'ensemble des partenaires pour proposer un accompagnement cohérent, adapté et co-construit pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans ; • mieux informer les partenaires des missions de chacun pour mieux travailler et faire ensemble, envisager des temps de formation thématique pour les professionnels ; • utilisation des lieux culturels pour rendre l'apprentissage ludique, et de la pratique sportive pour donner le goût de l'effort et favoriser l'estime de soi ; • accompagnement des parents, création d'espaces de valorisation inter parentaux sur le principe d'un échange de pratiques et d'expériences, etc	• Rendre les parents acteurs du parcours de leur enfant ; • mettre l'enfant au cœur du réseau existant

VALENCIENNES			
ORIENTATION	**CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE**	**STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS**	**OBJECTIFS VISÉS**
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.3. Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants	Vers une démarche de santé bien-être Faire des activités sportives un véritable levier à la réussite éducative des enfants et des jeunes. • Développement des relations entre clubs sportifs et structures sociales (CCAS, CHRS) et les centres sociaux : mise en place d'activités adaptées respectant la mixité sociale; • mobilisation du réseau des médecins de ville, relais; • réflexion sur une offre sportive plus attractive en fédérant les clubs (par l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports); • aide à la structuration des enfants et jeunes au travers des règlements des clubs et de leur organisation	• Garantir plus de cohérence dans la politique sportive municipale; • réduire la proportion de publics éloignés de l'offre de droit commun; • qualifier le réseau des partenaires; • favoriser l'accès aux équipements
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.1. Renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales et l'accès au droit 5 .2. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales 5.3. Prévenir la récidive des mineurs primo-délinquants	Vers une baisse du sentiment d'insécurité de l'espace public Dans le cadre du CLSPD de Valenciennes • Phase 1 : prise en compte du sentiment d'insécurité, à évaluer, expliquer; • Phase 2 : mettre en œuvre une synergie d'actions dans le champ de l'aménagement urbain (prévention situationnelle), en agissant sur les perturbateurs (actions sociale, de prévention, de répression), et sur les habitants pour une meilleure connaissance des outils de sécurité dans leur ville (sentinelle sociale par ex.), « occuper » les espaces publics	Favoriser le sentiment de sécurité sur l'espace public, augmenter l'attractivité de la ville, améliorer le sentiment de bien vivre à Valenciennes
	5.3. Prévenir la récidive des mineurs primo-délinquants	Aller vers un réseau qui repère et qui accompagne les populations dans les champs des conduites addictives et des troubles psycho-psychiatriques Permettre une meilleure coordination pour faciliter le repérage et l'orientation des publics, et • phase 1 : constitution d'un réseau de partenaires à des échelles territoriales adéquates, grâce à un diagnostic partagé; création d'un observatoire pour repérer les difficultés liées à la consommation de produits psycho-actifs et les publics ayant des pathologies psycho-psychiatriques; • phase 2 : orientation et accompagnement du public identifié, par une formation et qualification du réseau, la création d'actions spécifiques communes au plus près des difficultés des publics du territoire	Fédérer un réseau d'acteurs de cultures professionnelles différentes, repérer et accompagner les publics dans la prévention, la réduction des risques et le soin, prendre en compte et limiter les conséquences des comportements à risques sur l'espace public

VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	4.2.3. Faire des activités sportives de véritables leviers à la réussite éducative des enfants	Vers une intervention coordonnée du repérage et de l'accompagnement des situations de « grande exclusion » Face à un public en situation de « grande exclusion », dont certains sont devenus « invisibles aux écrans radars sociaux », adaptation de nos pratiques et de nos liens de coopérations avec les partenaires pour mettre en place un plan d'actions permettant de rendre visible, compréhensible et pensée : l'urgence sociale	• Mettre en ordre de marche le réseau des partenaires afin de plus se coordonner dans l'action ; • qualifier le réseau des acteurs de proximité ; • réduire le nombre de personnes en situation de « grande exclusion » ; • résorber le logement indigne ou insalubre (curetage)

VICQ

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée 2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	En complément du dispositif « un fruit à la récré », mise en place d'un programme de santé à destination des enfants dont un petit déjeuner équilibré accessible aux familles ; actions complémentaires organisées pour des échanges entre enfants et grands-parents et pour promouvoir le sport	Développer un programme permettant une information plus précise et accessible sur l'alimentation équilibrée et sur les bienfaits de l'activité physique
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.4.2.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	• Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement à proximité du quartier de Cuvinot, projet de création d'une structure de proximité (crèche, services, lieux de vie et de jeux...), de développement des voies douces pour accéder au centre bourg, d'aménagements pour embellir l'ensemble du secteur ; • aménagement de la parcelle au centre de Cuvinot (bailleur M&C Soginorpa) par la création de places de parkings, d'espaces verts, etc	• Désenclaver le quartier de Cuvinot ; • assurer l'attractivité et la dynamisation du quartier de Cuvinot ; • apporter des réponses aux faiblesses du quartier en termes de stationnement et d'équipements

VIEUX-CONDÉ

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.1. Lutter contre l'illettrisme	Mise en place d'actions spécifiques pour les personnes en contrat au sein de la commune ou ayant postulé sur des missions et/ou postes en mairie (formations d'apprentissage du français, aide à la rédaction de CV, travail sur le savoir être...)	Développer la confiance en soi, l'acquisition de compétences fondamentales et la construction d'un projet
	1.1.3.2. Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	Organisation de manifestations sur le Pays de Condé en faveur de l'emploi des jeunes, dont des actions de promotion de l'alternance et des profils jeunes auprès des entreprises du Pays de Condé (job dating, etc.)	Croiser les mondes de la jeunesse / de l'apprentissage / de l'entreprise : créer les conditions idéales pour favoriser l'emploi des jeunes
	1.1.2. Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique d'être des acteurs de l'accès à l'emploi durable pour les publics accueils	Mise en place d'actions afin de favoriser les structures d'insertion par l'activité économique dans leur rôle d'acteurs de l'accès à l'emploi durable pour les publics accueillis	Favoriser l'accès à l'emploi
ORIENTATION 2 PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1. / 2.2. / 2.3. : Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines / prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque / développer l'accès à la prévention et aux soins de la population	Mise en place d'actions de sensibilisation autour de l'alimentation, de la promotion d'une santé saine : • « Un fruit pour la récré » (distribution de fruits, achat d'ustensiles ou de récipients favorisant la distribution des fruits dans les écoles) et animations pédagogiques autour de l'alimentation comme Petit déjeuner solidaire ; • animation cuisine avec la chargée de mission VIF et le responsable de la restauration scolaire, changement des habitudes alimentaires pour les goûters des enfants ; • animations à thème pendant les vacances (VIF) : marche pédestre, découverte d'autres pratiques physiques, animations ludiques et pédagogiques ; • achat de matériel à destination des enfants des quartiers prioritaires sur divers sports ; • publication saisonnière de recettes (bulletin municipal, réseau Facebook de la mairie, etc.)	Améliorer la qualité de vie et la santé de la population, faire en sorte que chacun soit acteur de sa santé

VIEUX-CONDÉ			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée	Développer les jardins de la commune (pédagogiques, partagés, écoles...), les ateliers autour de la cuisine (enfants et adultes)	Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée et promouvoir l'activité physique
		Actions de sensibilisation à l'alimentation dans le cadre de VIF (animations culinaires, distribution de fruits dans les écoles...)	Faire découvrir aux enfants le mieux manger et la convivialité autour d'un repas
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1.3. Accompagner les publics dans le cadre des relogements	Ateliers participatifs avec les habitants de la Cité Taffin dans le cadre de sa réhabilitation (consommations d'énergie, gestion vie quotidienne, nouveau logement, éco-citoyenneté...)	• Accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier; • pérenniser les impacts de la réhabilitation; • développer un habitat durable; • assurer l'attractivité du quartier
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1. Repérer et traiter le décrochage éducatif au sein de groupes sociaux identifiés ou dans un cadre plus individualisé	Animation de l'EPRE, cette instance repérant et orientant les enfants scolarisés sur la commune ayant une problématique ou plusieurs problématiques d'ordre scolaire, sociale, santé, loisirs... Les réponses sont : des actions collectives ou individuelles Une programmation est donc développée chaque année selon les besoins repérés par les directeurs d'écoles ou de l'instance partenariale	• Permettre une approche globale et concertée de l'enfant et mettre en place des actions personnalisées et cohérentes; • placer la famille et l'enfant au centre du dispositif; • agir en faveur des enfants qui sont les plus en situation de fragilité par rapport à la réussite éducative; • redonner de l'espoir et de la perspective aux enfants en perte de confiance; • être en capacité, pour chaque institution, de ré interroger ses pratiques au regard des difficultés rencontrées par certains enfants; • prévenir les situations de difficultés au sein du parcours éducatif

VIEUX-CONDÉ			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 5 : PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau	Mise en place d'actions spécifiques dans le quartier de la Solitude et la cité Taffin par le biais du CLSPD : 1. prévention primaire : prévention des incivilités, de l'absentéisme au collège, sécurisation des espaces sensibles avec des moyens humains et techniques, mise en place d'un parcours du citoyen pour les CM2, sensibilisation aux droits et devoirs, aux violences sexistes, développer les dispositifs alternatifs à l'exclusion scolaire, développer l'éducation routière; 2. développement de l'aide aux victimes et aux professions exposées, accès aux droits ; accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences au sein du couple; sensibilisation aux dangers et risques d'Internet; 3. prévention situationnelle et cadre de vie : anticipation et réaction plus rapide face aux diverses atteintes aux biens dans les parties communes des immeubles; 4. lutte contre la délinquance de la voie publique et l'économie souterraine : Observatoire de la sécurité; amélioration de la sécurisation des transports publics par des opérations de prévention sur les voies de bus/ tram menées par les médiateurs	• Développer la prévention primaire Viser une réduction de 10 % de la délinquance constatée sur 3 ans; • diminuer le sentiment d'impunité qui gagne la population Former à la citoyenneté

2. Communes avec des quartiers en veille active

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.2. Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi	• Mise en place d'ateliers de bien-être et d'estime de soi portés par le CCAS, avec rencontre individuelle préalable; • animation par une socio-esthéticienne et une professionnelle de la coiffure; • atelier complété par un autre atelier de retour à l'emploi, et par une action sur l'activité physique, ou d'autres animations autour de la santé (atelier cuisine) par ex. dans le but de créer ou de recréer du lien social	• Sortir de l'isolement les personnes les plus fragiles; • inscrire les bénéficiaires dans une dynamique d'échanges afin de développer ou de recréer du lien social; • permettre aux personnes d'être mobiles dans leur ville; • travailler l'image de soi et de valoriser les potentiels de chacune; • à plus long terme, permettre l'accès à une formation ou reprendre pied dans le monde du travail qui, pour la plupart d'entre elles, est très éloigné
	1.2.2.1. Lever les freins à la mobilité des habitants	• Aide au permis de conduire sous la forme de bourse (400 euros) remise par le CCAS avec une contrepartie d'engagement associatif à raison de 45 heures à réaliser dans une période de 6 mois (jeunes repérés par la Mission Locale), et suivant des critères sociaux, d'insertion professionnelle et de motivation exprimée; • conventions de partenariat avec Parcours Confiance et la Caisse d'Epargne pour compléter par d'autres financements	• Favoriser la mobilité en permettant l'accès à la formation ou à un emploi à des jeunes de zones géographiques éloignées de leur domicile; • aider les jeunes en insertion à l'acquisition du permis de conduire; • préparer avec les jeunes concernés un projet d'insertion sociale et professionnel et soutenir concrètement la réalisation de celui-ci

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.2.3.1. Informer / sensibiliser les publics	Avec l'appui du Département via le financement d'un poste de prévention jeunesse (PPJ), mise en œuvre d'actions sur la prévention des addictions par l'éducateur de la ville, le public ciblé prioritairement étant la jeunesse. Travail sur la prévention de l'usage des drogues, du tabac et de l'alcool, et la réduction des risques sanitaires et sociaux liés à leur consommation, afin d'assurer la tranquillité publique. Interventions axées prioritairement sur la prévention des premiers usages, dans le milieu scolaire (aux abord du collège Madame d'Epinay particulièrement), dans les lieux de loisirs (Maison de la Jeunesse, Centre de Loisirs...), le milieu festif et la famille et l'entourage	• Promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives en général ; • prévenir les conduites addictives, liées ou non à la consommation d'un produit ; • veiller à l'amélioration de la communication dans ce domaine ; • informer et communiquer sur les politiques, les acteurs et les actions de promotion de la santé ; • favoriser les réflexions, les échanges et les pratiques autour de ces thématiques entre les jeunes
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.5.1.1. Sensibiliser aux éco-gestes	Mise en place par le CCAS, dès 2013, d'interventions de prévention liées à la gestion du budget et à une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie : • de manière collective : 4 ateliers (quiz sur les économies d'énergie, choix des ampoules, fabrication de produits d'entretien, lecture d'une facture d'énergie) ; • de manière individuelle : diagnostic énergétique proposé aux familles	• Donner des informations pour réduire ses consommations ; • donner envie aux bénéficiaires de changer leurs comportements
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.1.2.2. Mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations repérées	• Soutien scolaire individualisé et à domicile proposé aux élèves de 4e et de 3e du collège Madame d'Epinay, en lien avec la ville, l'équipe enseignante, l'association des parents d'élèves et l'association des étudiants ENSIAME (école d'ingénieurs) ; • suite à un repérage des élèves en difficulté par les professeurs, courrier de sensibilisation aux parents et réunion avec les partenaires associés ; • attribution d'un étudiant intervenant par élève (soutien sur 18 séances avec suivi et signature d'un contrat par l'élève)	• Agir en faveur des collégiens en retard ou en échec scolaire ; • rompre avec les situations de perte de confiance, de désintérêt, de rupture et de violence vécues par les adolescents de milieux défavorisés ; • favoriser la réussite scolaire des collégiens ; • amener une nouvelle dynamique étudiants parents-collégiens

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 6 : LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS	6.5.1.1. Prévenir la marginalisation des jeunes	• Poste de prévention jeunesse : rôle de médiation, de participation à l'amélioration des relations sociales, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des conduites à risques en direction du jeune public (ex : quartier de la ZAC) ; • collaboration avec le collège Madame d'Epinay : co-encadrement d'activités hors temps scolaire avec les professeurs, rapprochement de la famille et du jeune pour organiser le temps d'exclusion s'il y en a, aide à la mise en place de stages, etc. ; • actions autour de l'engagement des jeunes, du soutien à la parentalité, de la prévention de la délinquance, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, etc., par un travail de proximité	• Développer et entretenir le réseau partenarial pour réussir l'orientation du jeune ; • repérer et aller vers les jeunes les moins demandeurs ; • entrer en relation, créer du lien avec les jeunes, une relation de confiance ; • accompagner les jeunes dans des démarches administratives, moralement, etc

CRESPIN

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.2. Prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque 2.3. Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population	Mobilisation de la commune et du CCAS sur le Forum « Comment bien vieillir », sur la semaine bleue, l'atelier Alzheimer, l'atelier sur les pathologies cancéreuses et neurologiques	• Améliorer le quotidien de la personne âgée et la connaissance de ses droits ; • développer la relation et l'association entre les personnes, leur permettre de créer des liens afin de combattre l'isolement ; • connaître la maladie d'Alzheimer, les suites, le quotidien… pour le malade et son entourage ; • information auprès des familles, de l'entourage et du malade
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.3. Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les chartes GUP dans les territoires 3.4.4.1. Assurer le renouvellement urbain, le désenclavement des quartiers et améliorer l'offre de services et leur image	• Organisation de la fête des voisins, de la fête de la famille ; • mise en place d'une maison de projet ; • mise en place de référents Adultes relais afin d'aller à la rencontre des groupes de jeunes, instaurer un dialogue, exercer une surveillance en prévention des espaces publics, orienter les démarches et demandes administratives vers les services compétents, soutenir la vie associative, repérer et désamorcer les situations conflictuelles ; • implication des habitants à l'embellissement des espaces publics (FTU) ; • accès des habitants et associations au fonds de participation des habitants (FPH)	• Développer la médiation ; • lutter contre la discrimination sociale ; • renforcer la participation citoyenne et la dynamique des habitants, redonner un sens à l'action civique
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2 .1. Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes	• Ateliers de culture artistique au Musée Matisse du Cateau Cambrésis ; • découverte musicale, écoute et danse ; pratique d'activités rythmiques (éveil musical) avec un professionnel de la musique ; • pratique de la danse avec l'école de danse ; • chorale, percussions et découverte d'un spectacle musical au théâtre	• Favoriser les pratiques culturelles et l'accès de tous à la culture ; • développer la sensibilité et la curiosité ; augmenter le désir et la capacité de créer des élèves ; • augmenter la participation des parents aux manifestations culturelles locales ; • favoriser l'ouverture culturelle et mettre en place un parcours culturel de l'élève

MAING

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.1. Lutter contre l'illettrisme	• Initiation aux savoirs de base pour les personnes en situation d'analphabétisation ou d'illettrisme : maîtrise des pré-requis pour une entrée en formation pré-qualifiante; • enrichissement du vocabulaire et amélioration de la communication orale; • appréhension et maîtrise de la rédaction de documents administratifs... 2 séances de 2 h/ semaine animées	• Renforcer l'autonomie de ces personnes; • faire en sorte qu'elles puissent se « débrouiller » aussi bien à la lecture qu'à l'écriture, qu'elles puissent déchiffrer une annonce, remplir des formulaires administratifs et formuler un courrier de motivation
	1.1.1.2. Travailler sur le « savoir être » et la confiance en soi	• Apport de conseils sur l'hygiène corporelle, les techniques de maquillage, le relooking; • travail sur la présentation orale et non verbale, le repérage dans l'espace 1 séance de coiffure par semaine animée par une coiffeuse retraitée bénévole, 1 séance socio-esthétique tous les deux mois, 1 séance d'expression corporelle et théâtrale toutes les deux semaines	• Restaurer la confiance en elles des personnes; • favoriser le bien-être personnel; • accompagner vers la réintégration sociale et professionnelle
	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV	Accompagnement des demandeurs d'emploi via la cyberbase de la ville (1 séance par semaine) : appropriation de l'Espace Candidat du site Pôle Emploi, aide au dépôt de CV en ligne, à candidater via le net	Maîtriser l'environnement informatique afin de trouver l'information de manière autonome dans la recherche d'emploi
	1.1.1.4. Développer l'accès aux formations professionnelles	Réunions d'information, accompagnement des demandeurs d'emplois par le biais de la cyberbase, diffusion des offres d'emploi sur le site web de la mairie, travail collaboratif avec les acteurs de l'insertion (Mission Locale, Pôle Emploi, PLIE)	• Assurer une meilleure diffusion de l'information concernant l'emploi; • développer l'accès à la formation professionnelle; • lever les freins à l'insertion, permettre le retour à l'emploi
	1.1.5.1 Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.	• Intégration d'une clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux; • renouvellement du marché d'insertion et de qualification professionnelle dans l'entretien des espaces verts communaux; • une partie des heures de main d'œuvre des travaux réservées à l'embauche de publics éloignés de l'emploi	Employer des Maingeois sur ces secteurs d'activité

MAING			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.3.2.1 Développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire	• Mise en place d'une aide alimentaire, par le biais de l'épicerie Pain d'épices, contre participation financière minime des bénéficiaires; • mise en place d'ateliers à visée d'insertion sociale et professionnelle	• Aider les familles en difficulté à se nourrir et vivre décemment; • lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle; • permettre aux bénéficiaires de redevenir acteurs de leur vie
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée	Mise en place d'ateliers de cuisine thématiques, organisation de tables solidaires ouvertes à tous et de services aux particuliers (type repas traiteur), en s'appuyant sur l'Epicerie solidaire, accompagnement à l'organisation du service de restauration (affiches, menus, décoration...)	• Etre capable de cuisiner des plats équilibrés, économiques, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité; • donner l'envie de préparer des plats • savoir « assurer » une prestation de restaurant
	2.1.1.2. Promouvoir l'activité physique	Mise en place de l'action « Santé en marche », atelier marche active une fois par semaine sur 1 h 30	• Augmenter l'activité physique, en particulier la marche à pied, chez les enfants et adultes, afin d'optimiser leur santé; • apporter un bien-être au quotidien
ORIENTATIONS CROISÉES : 2 ET 6	2.3.3.1 Développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins 6.3.1.1 Informer / sensibiliser les publics	Réunions d'informations, campagne d'information par le biais de publications communales et du site internet, réalisation d'actions ponctuellement	• Renseigner les habitants sur leurs droits; • permettre à tous l'accès aux soins et aux dispositifs d'aide en vigueur
ORIENTATIONS CROISÉES : 2 ET 6	3.4.1.1 Améliorer nos capacités de repérage en s'appuyant sur les instances existantes 6.4.1.1 Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement.	• Visite de logements, plus particulièrement pour les personnes mal logées et signalées dans le cadre de la convention décence; • réalisation d'un diagnostic; • mise en demeure de réalisation de travaux et visite de contrôle	Rendre les logements décents, salubres, afin d'obtenir un parc locatif décent

ODOMEZ

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.5.1.1. Sensibiliser aux éco-gestes	Travail spécifique sur la cité Kuhlmann dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour réhabiliter durablement les logements de cette cité	• Repérer, sensibiliser et proposer des interventions pour lutter contre la précarité énergétique ; • accompagner les habitants dans leur logement réhabilité pour favoriser les économies d'énergies
	3.5.3.1. Informer les propriétaires et les locataires sur leurs moyens d'agir en matière de rénovation thermique		
	3.2.1.1. Permettre un suivi infra communal du peuplement	Elaboration d'une stratégie de peuplement notamment dans l'attribution des logements mis en location par le Pact et dans la vente de son patrimoine en essayant de vendre les logements à des propriétaires occupants, au sein de la Cité Kuhlmann	Permettre un équilibre social de la cité

PETITE-FORÊT

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.3. Développer Cvthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV	• Accompagnement à la rédaction de CV (1 à 2 h par personne) ; • conception d'un classeur d'au moins 30 modèles de CV accessible sur clé USB ; • initiation de publics néophytes au multimédia et développement de connaissances acquises des publics déjà initiés	• Apprendre à valoriser son CV aussi bien dans le contenu que dans la mise en forme ; • développer l'accès aux nouvelles technologies ; • rendre le public acteur de sa recherche d'emploi, lui permettre d'être autonome et actif dans la réalisation de son CV
	1.1.3.1. Faciliter l'accès des habitants à l'offre Emploi / Formation du territoire	• Mise à jour régulière des différents supports liés au domaine de l'emploi et de la formation (2 espaces de documentation pour l'emploi et la formation) ; • participation à la vie du réseau partenarial (Jobs d'été, animation « jeu des métiers porteurs » pour deux classes de collège en alternance...) ; • animation de l'Espace Unique : permanences Mission Locale, Service Jeunesse Prévention et Citoyenneté (lundis de 14 h à 17 h), CitésLab, ateliers « PôleEmploi.fr », accompagnement du public; accès à l'outil informatique et internet pour l'envoi de candidatures, etc	• Animer le réseau partenarial ; • veiller à la mobilité du public ; • rendre acteur le public ; • mieux accompagner les demandeurs d'emploi ; • favoriser leur réinsertion professionnelle : faire en sorte de réduire le nombre d'usagers de l'Espace Unique demandeurs d'emploi entre le 1er janvier et le 31 décembre d'une même année
	1.1.5.1 Développer la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics	Volonté municipale forte s'intégrant dans une politique sociale globale : déterminer le type de marché concerné, les exigences quantitatives et qualitatives, les modalités de suivi et les pénalités en cas de non-respect des clauses	• Se servir utilement des marchés publics comme support à des actions d'insertion de jeunes ou de réinsertion de chômeurs de longue durée ; • créer une dynamique sociale et économique : création d'emplois, vivier de candidats pour les entreprises, retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion

PETITE-FORÊT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 : ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.7.1. Multiplier les initiatives en direction des habitants afin de faire découvrir le monde des entreprises	Dans le cadre de l'Espace Unique : • création d'un répertoire des entreprises de la ville, grâce au travail en réseau; identification des ressources de la ville, travail de partenariat avec les entreprises; • information des habitants sur les actions et évènements Emploi; • formation Valorisation des habitants	• Créer un répertoire des ressources (entreprises...); • promouvoir la découverte du monde de l'entreprise, en particulier auprès des jeunes de 13-25 ans; • favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi
ORIENTATIONS CROISÉES : 1 ET 5	1.1.3.5 Développer des actions spécifiques à destination des jeunes	Mise en place d'un cycle de formation théorique et pratique adapté à la découverte et l'apprentissage de la citoyenneté sur le territoire de Petite Forêt en vue de mobiliser les jeunes de 16-25 ans en difficulté d'emploi difficiles à atteindre, pour 20 jeunes de la commune chaque année, sur 4 jours, en partenariat avec la MAIDEC et la Mission Locale : découverte de ce qu'est la citoyenneté, échanges et débat sur différents thèmes, puis remise de passeports individuels de citoyenneté	• Rétablir une relation de confiance avec les jeunes et les amener à renouer les liens avec les institutions, leur apprendre la citoyenneté; • préparer et aider les jeunes repérés en difficultés à réussir leur insertion sociale et professionnelle; • promouvoir les valeurs humaines (ouverture d'esprit, respect mutuel, solidarité, dialogue et autonomie) et permettre la construction commune d'une citoyenneté de « terrain »; • rendre les jeunes acteurs et responsables de leur parcours d'insertion citoyenne, donc aussi sociale et professionnelle en vue d'obtenir de meilleures chances d'accès à l'emploi
	5.3.1.1. Repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique		
	5.3.1.2. Améliorer la prise en charge et le suivi des parcours des jeunes primo-délinquants		
	5.3.2.1. Monter en qualification les élus locaux et les professionnels		
	5.3.2.2. Développer les échanges inter-partenariaux et le travail en réseau		

PETITE-FORÊT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.1.1.1. Permettre l'accès de tous à une alimentation équilibrée	• Mise en place d'une épicerie sociale au sein du CCAS; • approvisionnement par une variété de denrées alimentaires, notamment de produits frais; • mise en place d'ateliers cuisine - marché; • rencontre de professionnels de la santé : explication du parcours de santé, compréhension des mécanismes de bonne santé; • détection des comportements de dépendance lors d'ateliers ou entretiens individuels	• Permettre l'accès aux familles et individus en précarité à des denrées alimentaires variées; • permettre aux individus de respecter l'équilibre alimentaire; • promouvoir toutes les formes de santé telle que définie par l'OMS dans son acception large; • favoriser une meilleure prise en charge des pathologies par le public et un recours plus précoce au système de santé
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS	2.2.2.1 Informer / sensibiliser les publics	• 1re année : mise en place d'ateliers thématiques pendant les vacances scolaires sur les risques liés aux consommations (alcool et drogue, effets sur la santé, impact sur la conduite), participation des jeunes à la journée nationale des parcours du cœur; • 2e année : montage avec et par les jeunes d'un clip vidéo sur le thème des consommations illicites et de leurs conséquences avec restitution en public auprès des jeunes de la commune, adolescents et familles; • 3e année : mise en place de permanences une fois par mois en soirée avec un professionnel du Chaafip pour sensibiliser et alerter les jeunes, notamment les filles Accompagnement des jeunes sur le terrain par l'agent de Prévention jeunesse, du médecin et du psychologue afin de nouer un dialogue et de tenter de les sensibiliser aux dangers et risques de la surconsommation de produits illicites	• Favoriser l'épanouissement des jeunes; • repérer, analyser, orienter et améliorer la prise en charge globale; • informer, comprendre, en parler, agir; • développer l'estime de soi, être bien dans sa tête; • modifier les comportements pour tendre vers un équilibre alimentaire; • augmenter la connaissance des risques liés à la consommation d'alcool et autres drogues; • encourager les jeunes et adultes (mamans) à avoir une activité physique régulière; • favoriser la participation, les rendre acteurs, encourager le dialogue et la parole par le biais de petits groupes

PETITE-FORÊT			
ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	3.1.1.1. Améliorer nos capacités de repérage et d'accompagnement des ménages en difficulté dans leur logement	• Par le biais du CCAS : Evaluation de la situation de logement, de sa décence et de l'adéquation avec les ressources financières du ménage; • orientation et accompagnement des familles vers les institutions compétentes; • construction des dossiers FSL, FSE...	• Permettre l'accès aux familles et individus en précarité à un logement décent; • accompagner les personnes en situation de mal logement à entamer les bonnes démarches, notamment en termes de précarité énergétique; • favoriser la détection des parcs vétustes et la médiation avec les propriétaires; • suivre la famille dans la procédure de relogement
	3.1.1.2. Renforcer la coordination des acteurs	• Par le biais du CCAS : évaluation de la situation de logement, de sa décence et de l'adéquation avec les ressources financières du ménage; • orientation et accompagnement des familles vers les institutions compétentes; • construction des dossiers FSL, FSE...	• Permettre l'accès aux familles et individus en précarité à un logement décent; • accompagner les personnes en situation de mal logement à entamer les bonnes démarches, notamment en termes de précarité énergétique; • favoriser la détection des parcs vétustes et la médiation avec les propriétaires; • suivre la famille dans la procédure de relogement
	3.1.1.3. Accompagner les publics dans le cadre des relogements 3.1.1.4. Lutter contre l'isolement		

THIVENCELLE

ORIENTATION	CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE	STRATÉGIE PLAN D'ACTIONS	OBJECTIFS VISÉS
ORIENTATION 1 ASSURER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	1.1.1.3 Développer CVthèques, lieux de ressources documentaires et aide à la réalisation de CV	Créer un nouvel espace ressource pour les demandeurs d'emploi avec consultation des offres gratuitement, accès direct au site de pôle emploi....	Aider les demandeurs d'emploi à réaliser leur CV
ORIENTATION 4 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN	4.2.2.1 Faire de la culture un levier pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes	Mise en place d'une bibliothèque médiathèque dans la cyberbase	Permettre de développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, aux médias, à la lecture

PARTIE 6 : OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le diagnostic du Contrat de Ville a permis de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire et des quartiers prioritaires, mais aussi d'élaborer un cadre de référence et des propositions permettant d'orienter le programme d'actions pour les cinq ans à venir.

Dès lors, il a été convenu de prolonger la réflexion par une démarche évaluative plus approfondie afin d'aboutir à la définition d'indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.

Observation, suivi et évaluation sont trois étapes fondamentales dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. En effet, ces trois activités permettront de disposer d'une vision claire et précise de l'avancée mais aussi des points de blocage du Contrat de Ville.

L'observation consiste en la réalisation de diagnostics réguliers, et par la mise à jour et le suivi d'indicateurs définis au préalable.

Le suivi consiste en la réalisation de bilans de la programmation via des indicateurs définis au préalable afin de déterminer l'atteinte des objectifs et des publics à travers les actions mises en place.

L'évaluation consiste en l'appréciation de la mise en œuvre et des effets du contrat et de ses programmes d'actions ainsi que les pratiques partenariales et organisationnelles induites par le Contrat de Ville.

Ces trois approches sont complémentaires et doivent être développées parallèlement. Afin de mener à bien ces missions, les partenaires signataires s'engagent à fournir les données dont ils disposent.

Une instance de coordination de ces trois étapes du Contrat de Ville doit être créée.

I • L'OBSERVATION À L'INFRA COMMUNALE

1. Présentation du cadre d'intervention

Définition

L'observation est le suivi attentif des phénomènes, sans volonté de les modifier, à l'aide de moyens d'enquête et d'étude appropriés.

Cela consiste en la réalisation de diagnostics réguliers, et par la mise à jour et le suivi d'indicateurs définis au préalable.

Il existe à l'heure actuelle différents outils disponibles afin d'aider à la définition des indicateurs choisis dans le cadre du volet « Observation du Contrat de Ville ». En effet, le CGET ainsi que l'IREV ont édité des kits d'indicateurs sur lesquels Valenciennes Métropole s'est appuyée pour définir ses propres indicateurs.

Objectifs

- Permettre d'établir des « portraits de quartiers » avec des données générales mais aussi spécifiques portant sur l'ensemble des orientations du Contrat de Ville ;
- Permettre l'observation des dynamiques socio-économiques (mobilité domicile/travail, mobilité résidentielle, etc.) via des indicateurs de flux ;
- Assurer la cohérence des priorités du Contrat de Ville avec les spécificités locales.

Méthode proposée

Il est proposé de définir un kit d'indicateurs disponibles à l'échelle infra communale pour chacune des six orientations du Contrat de Ville ainsi que pour chacun des axes transversaux.

Ces données seront réactualisées à échéances variables (tous les ans, à mi-parcours et/ou en fin de Contrat).

Instances d'observation à l'infra communal

Gouvernance

- Le comité technique, le comité de pilotage restreint et le comité de pilotage du Contrat de Ville
  - Définissent et s'assurent de la mise en œuvre et du suivi des priorités du Contrat de Ville sur la base des données d'observation.

Instances d'observation

- Les comités stratégiques communaux et les comités de veille active
  - Observent les évolutions des territoires concernés à l'aide des outils et des données d'observation créés et disponibles ;
  - Valident et abondent les diagnostics de quartiers, lorsque cela est nécessaire, et établissent des portraits qualitatifs complémentaires.

Équipe d'observation

- Le coordinateur de l'observation
  - Il compile les données, les met en forme et les présente dans les instances du Contrat de Ville. Cette mission est prise en charge par Valenciennes Métropole.
- Le fournisseur de données
  - Il est le garant de la collecte et de la transmission au coordinateur de l'observation pour lesquelles il a été désigné. Il s'agit d'une personne ressource au sein de chacune des institutions signataires du Contrat de Ville.

2. Présentation des indicateurs retenus

Un travail de priorisation et de définition des indicateurs à suivre tout au long du Contrat de Ville a été effectué. Voici les indicateurs retenus répartis par pilier puis par orientation du Contrat de Ville.

Les indicateurs retenus par pilier thématique

Pilier 1 : Le cadre de vie

- Type d'activité des établissements SIRENE
- Nombre d'entreprises et leurs tailles
- Statut d'occupation des logements
- Part des logements vacants
- Nombre de médecins pour 1000 habitants
- Nombre de commerces alimentaires pour 1000 habitants
- Âge du parc
- Nombre de ménages présents depuis 5 ans ou plus dans leur logement actuel
- Nombre de ménages en logement collectif
- Nombre de ménages propriétaires
- Mobilité résidentielle
- Taux d'occupation

Pilier 2 : Emploi et développement économique

- Taux d'emploi
- Taux d'activité
- Taux de chômage
- Type d'activité des établissements SIRENE
- Mobilité domicile – travail
- Nombre d'entreprises sur le territoire et leurs tailles
- Part des hauts niveaux de formation
- Part des 15-17 ans non scolarisés
- Part des 15 ans et plus non diplômés
- Part des actifs ouvriers – employés
- Part des actifs cadres – professions intellectuelles supérieures
- Mobilité domicile - études

Pilier 3 : Cohésion sociale

- Âge de la population par tranches fines
- Taux d'activité
- Taux d'emploi
- Taux de chômage
- Revenu fiscal médian
- Part des ménages non imposés
- Taux de couverture de la population par la CAF
- Taux de dépendance aux prestations sociales
- Part des hauts niveaux de formation
- Part des 15-17 ans non scolarisés
- Part des 15 ans et plus non diplômés

Axes transversaux

> La jeunesse

- Répartition de la population par tranches d'âge
- Taux d'emploi par tranches d'âge
- 15-17 ans non scolarisés
- Mobilité domicile - études

> La lutte contre les discriminations

- Pas d'indicateur statistique disponible pour le moment

> L'égalité femmes – hommes

- Âge de la population par tranches fines (par sexe)
- Taux d'activité des 15-64 ans (par sexe)
- Taux de chômage (au sens du recensement – par sexe)
- Taux d'emploi par tranches d'âge (par sexe)
- Part des 15 ans et plus non diplômés (par sexe)
- Part des hauts niveaux de formation (par sexe)
- Part des familles monoparentales

Indicateurs retenus par orientation du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole

Le cadre de référence du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole se fonde sur les orientations stratégiques du Projet Territorial de Cohésion Sociale auquel il doit amener des réponses, via le prisme de la nouvelle géographie prioritaire. Il s'organise selon six orientations :

- **Orientation 1** : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.
- **Orientation 2** : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.
- **Orientation 3** : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.
- **Orientation 4** : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.
- **Orientation 5** : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.
- **Orientation 6** : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions.

Ces indicateurs d'observation à l'infra communale seront fournis, lorsque cela est possible (si les communes disposent d'un découpage à l'IRIS notamment), pour l'ensemble des quartiers.

Données générales

Elles permettent une connaissance minimale, notamment sociale, des populations du territoire.

L'IREV travaille actuellement à la définition d'un indicateur composite disponible à l'infra communal.

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
REVENU FISCAL MÉDIAN	IRIS	1 an	CAVM
ÂGE DE LA POPULATION PAR TRANCHES FINES ET PAR SEXE	IRIS	1 an	CAVM

Orientation 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
TYPE D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SIRENE	EPCI (total communes)	3 - 6 ans	CAVM
NOMBRE D'ENTREPRISES ET LEURS TAILLES	EPCI (total communes)	3 - 6 ans	CAVM
TAUX D'EMPLOI	IRIS	1 an	CAVM
TAUX D'ACTIVITÉ	IRIS	1 an	CAVM
TAUX DE CHÔMAGE	IRIS	1 an	CAVM
MOBILITÉ DOMICILE – TRAVAIL	Commune	3 - 6 ans	CAVM
PART DES ACTIFS OUVRIERS – EMPLOYÉS	IRIS	1 an	CAVM
PART DES ACTIFS CADRES – PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	IRIS	1 an	CAVM

Orientation 2 : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
NOMBRE DE MÉDECINS POUR 1000 HABITANTS	IRIS	3 - 6 ans	CAVM
SURMORTALITÉ PRÉCOCE	EPCI	Variable	CAVM
NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS (CANCER DU SEIN, COLORECTAL)	EPCI	Variable	CAVM
ICM	EPCI	Variable	CAVM

Orientation 3 : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	IRIS	1 an	CAVM
PART DES LOGEMENTS VACANTS	IRIS	1 an	CAVM
NOMBRE DE MÉDECINS POUR 1000 HABITANTS	IRIS	3 - 6 ans	CAVM
NOMBRE DE COMMERCES ALIMENTAIRES POUR 1000 HABITANTS	IRIS	3 - 6 ans	CAVM
ÂGE DU PARC		3 - 6 ans	CAVM
NOMBRE DE MÉNAGES PRÉSENTS DEPUIS 5 ANS OU PLUS DANS LEUR LOGEMENT ACTUEL	Carreau	3 - 6 ans	CAVM
NOMBRE DE MÉNAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	IRIS	3 - 6 ans	CAVM
NOMBRE DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES	IRIS	3 - 6 ans	CAVM
MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE	Commune	3 - 6 ans	CAVM
TAUX D'OCCUPATION	Logement (RPLS[13])	3 - 6 ans	CAVM

Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
ÂGE DE LA POPULATION PAR TRANCHES FINES	IRIS	1 an	CAVM
PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION	IRIS	1 an	CAVM
PART DES 15-17 ANS NON DIPLÔMÉS	IRIS	1 an	CAVM
PART DES 15-17 ANS NON SCOLARISÉS	IRIS	1 an	CAVM

Orientation 5 : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
PART DES 15-17 ANS NON SCOLARISÉS	IRIS	1 an	CAVM

[13] Répertoire sur le Parc Locatif Social

Orientation 6 : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions

INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
PART DES MÉNAGES NON IMPOSÉS	IRIS	1 an	CAVM
TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	IRIS	1 an	CAF
TAUX DE DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS SOCIALES (50 % ET PLUS / 100 %)	IRIS	1 an	CAF

Les axes transversaux

AXE TRANSVERSAL : ÉGALITÉ FEMME – HOMME			
INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
ÂGE DE LA POPULATION PAR TRANCHES FINES ET PAR SEXE	IRIS	1 an	CAVM
TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS (PAR SEXE)	IRIS	1 an	CAVM
TAUX DE CHÔMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT – PAR SEXE)	IRIS	1 an	CAVM
TAUX D'EMPLOI PAR TRANCHES D'ÂGE (PAR SEXE)	IRIS	1 an	CAVM
PART DES 15 ANS ET PLUS NON DIPLÔMÉS (PAR SEXE)	IRIS	1 an	CAVM
PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION (PAR SEXE)	IRIS	1 an	CAVM
PART DES FAMILLES MONOPARENTALES	IRIS	1 an	CAF

AXE TRANSVERSAL : JEUNESSE			
INDICATEURS	ÉCHELLES	ÉCHÉANCES	CHARGÉ DU RECUEIL
RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE	IRIS	1 an	CAVM
TAUX D'EMPLOI PAR TRANCHES D'ÂGE	IRIS	1 an	CAVM
15-17 ANS NON SCOLARISÉS	IRIS	1 an	CAVM
MOBILITÉ DOMICILE - ÉTUDES	Commune	3 – 6 ans	CAVM

II. LE SUIVI DES ACTIONS

Définition

Processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une intervention publique, des éléments sur l'atteinte des objectifs (réalisations et résultats) et le niveau de mobilisation des moyens.

Il s'agit bien d'effectuer des bilans de l'action publique mise en place (état d'avancement et exécution).

Objectifs

- Réalisation de bilans de la programmation via des indicateurs définis au préalable et de manière commune ;
- Détermination de l'atteinte des objectifs et des publics par les actions mises en place.

Méthodes proposées

- **Le suivi global des actions**

Chaque financeur est responsable du suivi des actions mises en œuvre. Devront être organisées de manière conjointe entre les financeurs d'une même action, des instances de suivi annuelles (Comité Technique, Comité de Pilotage) afin que tous les partenaires disposent du même niveau d'information et de connaissance de l'action.

Dès qu'il est possible, des indicateurs de suivi communs devront être définis afin de faciliter le travail de bilan des associations.

- **Le suivi approfondi de certaines actions**

Chaque année, certaines actions seront retenues collectivement pour chacune des orientations du Contrat afin de faire l'objet d'un suivi approfondi qui va au-delà des critères de suivi retenus habituellement pour les bilans (définition de critères supplémentaires de suivi notamment relatifs à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes/hommes, visites de terrain, etc.).

Ce suivi peut porter sur des actions financées par des crédits spécifiques mais aussi sur des actions financées par des crédits de droit commun.

Cette méthode sera donc employée pour l'ensemble des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active (qui ne bénéficient pas des crédits spécifiques de la politique de la ville).

Instances de suivi

Gouvernance

- Le comité technique, le comité de pilotage restreint et le comité de pilotage du Contrat de Ville
  - Définissent et s'assurent de la mise en œuvre et du suivi des priorités du Contrat de Ville sur la base des données d'observation et des bilans annuels de la programmation.
  - Valident et abondent les bilans annuels ainsi que la nouvelle programmation.

Instances de suivi

- La conférence d'appui stratégique
  - Suit et évalue les actions ;
  - Valide et complète les bilans de programmation qui seront présentés dans les instances de gouvernance.
- Les comités stratégiques communaux et les comités de veille active
  - Définissent et s'assurent du suivi des priorités des déclinaisons locales du Contrat de Ville sur la base des données d'observation ;
  - Valident et complètent les bilans d'actions pour lesquelles ils sont concernés.

Équipe de suivi

- Le coordinateur du suivi
  - Rédige un bilan global de la programmation en lien avec les chefs de files et les conseils citoyens ;
  - Présente le document lors des instances de suivi, en lien avec les chefs de files.

Cette mission sera assurée par Valenciennes Métropole.

- Le chef de file
  - Est en charge du suivi des actions mises en œuvre pour répondre à la priorité d'intervention fléchée. Il s'attache à suivre les actions en politique de la ville mais il donne également des éclairages quant aux actions de droit commun qui répondent à l'objectif visé ;
  - Rédige une note de suivi à destination du comité technique et ce, à chaque fin d'année (afin d'en garantir une unité de contenu, une trame vierge sera fournie par Valenciennes Métropole).

Un chef de file doit être désigné au sein de chaque institution et villes signataire.

- Les conseils citoyens
  - Participent au suivi des actions (selon des modalités précises qui restent à définir).

III. L'ÉVALUATION

Définition

L'évaluation est l'appréciation d'une politique en comparant les résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

L'évaluation porte sur : la cohérence, l'effectivité, l'efficience, l'impact et la pertinence.

Il existe trois méthodes d'évaluation : en interne, en externe ou participative. Cependant, il ne faut pas se concentrer sur une seule méthode mais plutôt développer les trois approches pour les sujets à évaluer. L'évaluation doit donc être pluraliste.

Dans le cadre des CUCS, l'évaluation portait sur trois objets : le contrat, le programme d'action et les pratiques. Cependant, deux éléments ressortent :

- La mise en œuvre et les effets du contrat et de ses programmes d'action ;
- Les pratiques partenariales et organisationnelles induites par le CUCS.

Objectifs

- Rendre compte de l'atteinte des objectifs ;
- Vérifier que l'action est cohérente avec le diagnostic et la stratégie retenue ;
- Améliorer la gouvernance du Contrat de Ville ;
- Décider des axes d'amélioration des actions du contrat.

Méthodes proposées

Deux approches sont alors proposées pour évaluer la mise en œuvre

et la gouvernance du Contrat de Ville :

Mise en place d'une évaluation par un cabinet à mi-parcours du Contrat de Ville

La définition des objectifs de cette évaluation sera proposée par le Comité Technique et validée par le Comité de Pilotage.

Mise en place d'une démarche d'autoévaluation pour chaque orientation et axe transversal

L'autoévaluation est une évaluation décidée, pilotée et conduite par les acteurs du projet, c'est-à-dire ceux qui « gouvernent », ceux qui « animent » et ceux qui « participent » à l'action.

La démarche de l'autoévaluation doit faire l'objet d'un consensus.

Méthode

Un temps de présentation/formation de la démarche d'évaluation sera mis en place au sein de chaque groupe de travail thématique.

Pour rappel, les groupes de travail thématiques sont les suivants :

- Emploi dans les ZUS (appellation qui sera revue) ;
- Comité Technique Santé ;
- Comité Technique GUP ;
- Réussite éducative 1er degré et 2nd degré ;
- Commission Aide aux victimes et prévention des violences intrafamiliales ;
- Les nouvelles formes d'exclusions.

Chaque groupe de travail définira ensuite une question évaluative et sa temporalité de traitement (sur un an, deux, trois ans…).

Un retour des évaluations se fera au sein du comité technique, du comité de pilotage restreint et du comité de pilotage.

Instances de l'autoévaluation

Gouvernance

Le comité de pilotage restreint et le comité de pilotage du Contrat de Ville :

- Valident et/ou amendent les propositions de questions évaluatives effectuées par le comité technique du Contrat de Ville ;
- Assurent la mise en œuvre et le suivi des priorités d'intervention et l'évaluation du Contrat de Ville.

Instance d'évaluation

Le comité technique du Contrat de Ville.

- Effectue des propositions de questions évaluatives ;
- Assure le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de l'atteinte des priorités d'intervention du Contrat de Ville ;
- Mène une réflexion concernant l'évolution des orientations prioritaires ;
- Collecte, synthétise et présente les travaux menés dans chaque instance thématique partenariale.

Équipe d'évaluation

Groupes de travail thématiques et conseils citoyens.

- Chaque groupe de travail thématique aura en charge de traiter une question évaluative et devra associer les Conseils Citoyens.

Les axes transversaux (lutte contre les discriminations, Égalité Femme/Homme et Jeunesse) ainsi que la participation des habitants seront traités au sein de chaque groupe.

Fil Rouge

Coordinateur de la démarche d'évaluation. Cette mission sera pilotée par Valenciennes Métropole.

ANNEXES

ANNEXE 1 • CARTES DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

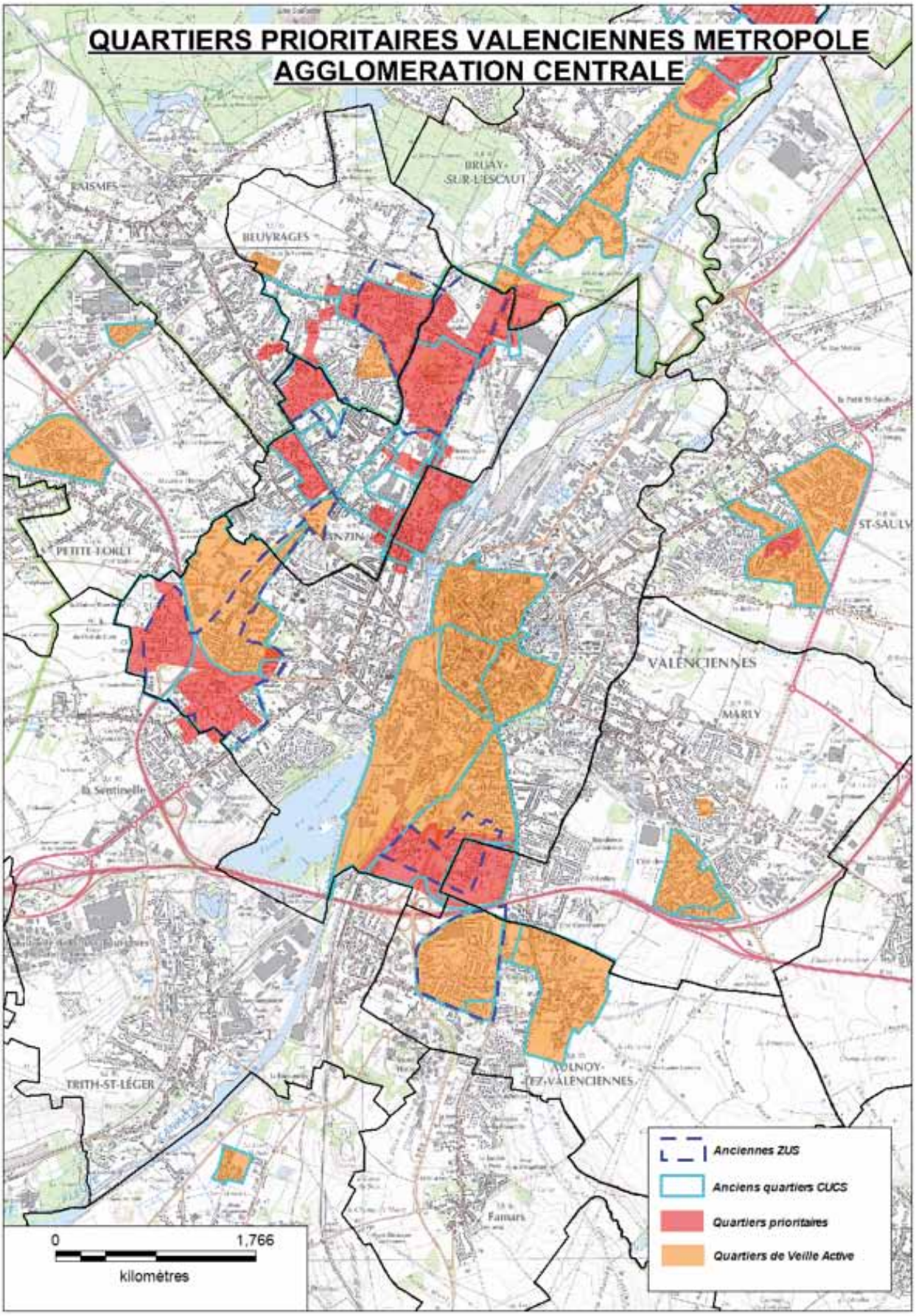

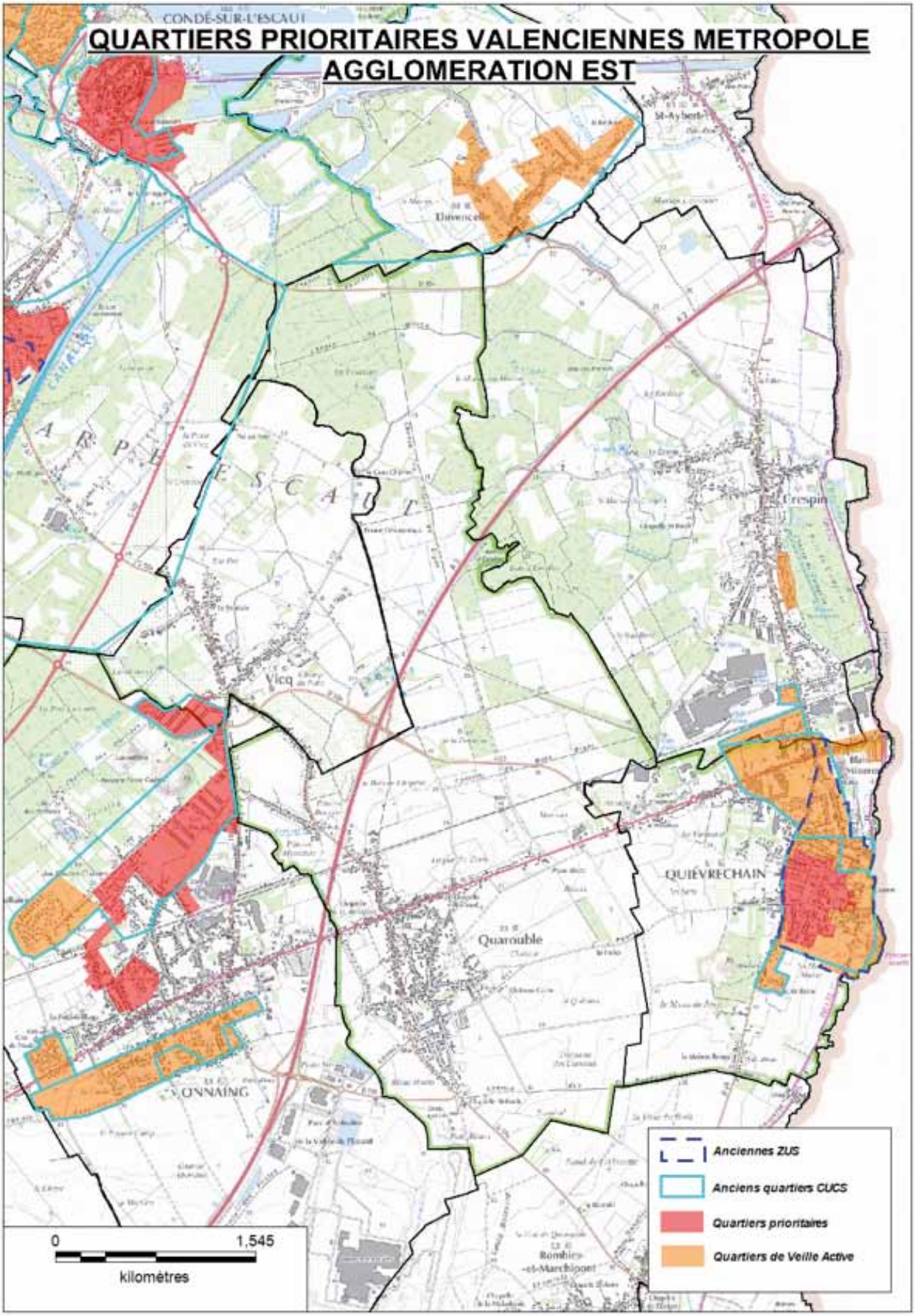
QUARTIERS PRIORITAIRES VALENCIENNES METROPOLE
AGGLOMERATION EST
CONDÉ-SUR-L'ESCAUT
St-Aybert
Duvencelle
Crespin
Vicq
QUIÉVRECHAIN
Quarouble
ONNAING
Anciennes ZUS
Anciens quartiers CUCS
Quartiers prioritaires
Quartiers de Veille Active
0
1,545
kilomètres

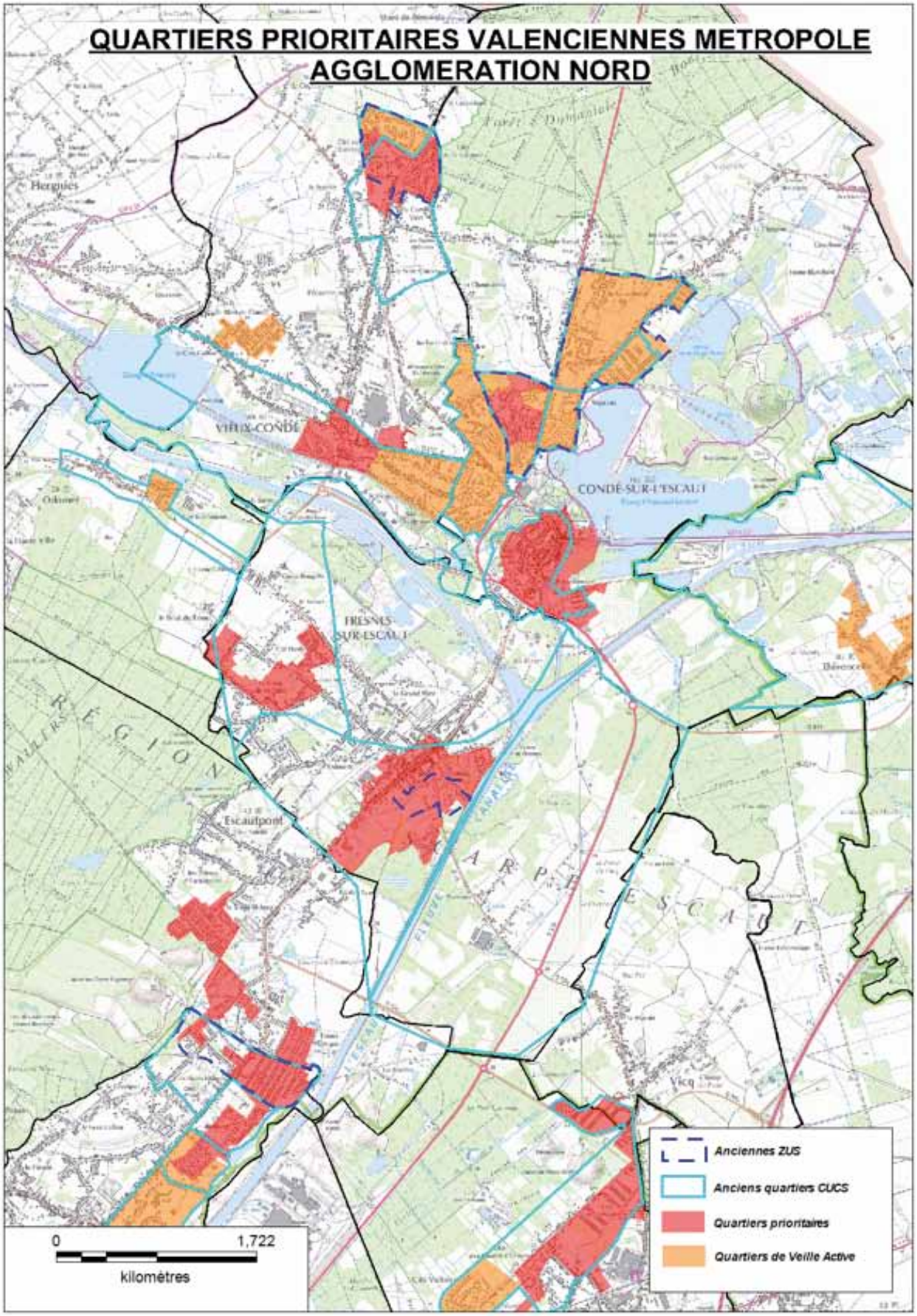

Concernant les quartiers prioritaires, seuls les périmètres consultables sur le site du CGET via le lien suivant font foi : http://sig.ville.gouv.fr/

ANNEXE 2 • LISTE NON EXHAUSTIVE CONSTITUTIVE DES QUARTIERS VÉCUS

COMMUNE	QUARTIER	LISTE PROVISOIRE COMPOSANT LES QUARTIERS VÉCUS
ANZIN	QP059020 Verrerie – Square République	• Conservatoire de musique (4 place Roger Salengro) ; • Local associatif « Maison pour tous » (6 et 8 place Roger Salengro) ; • École maternelle du Mont d'Anzin (28 rue de Raismes) ; • Complexe sportif Léo Lagrange (3 avenue des sports, stade, terrains de football et de rugby, terrains de tennis, piste d'athlétisme et salles de sports) ; • Gymnase Christophe Cheval (Avenue Léo Lagrange) ; • Dojo Alphonse Boisseaux (Avenue Léo Lagrange) ; • Cours de tennis (Avenue Léo Lagrange) ; • City stade de l'avenue des sports (Avenue des sports) ; • Square Jules Guesde (Rue Jules Guesde) ; • Boulodrome (28 rue du sentier d'Anzin) ; • École Gallieni (19, rue du Maréchal Gallieni) ; • Lycée Pierre-Joseph Fontaine (2 avenue LÉO LAGRANGE) ; • Théâtre d'Anzin (189 avenue Anatole France) ; • École de la deuxième chance (3 esplanade Jean Monnet, 3ème étage).
	QP059021 Zone intercommunale Rives de l'Escaut	
	> Carpeaux	• Ancienne maison de quartier devenue l'Épicerie solidaire (37 et 39 rue de Roubaix) ; • Espace municipal André Parent (379 avenue Anatole France) ; • Square des troènes (allée des troènes) ; • Terrains de pétanque (allée des troènes).
	> Bleuse Borne	• École maternelle et élémentaire Jean Jaurès (272 et 274 rue Jean Jaures) ; • Salle des sports de la Bleuse Borne (cité des agglomérés) ; • « Ile aux enfants » (centre aéré – cité des agglomérés) ; • Restauration scolaire (cuisine centrale (1 bis cité des agglomérés) ; • Parc de loisirs urbain du terril de la Bleuse Borne (cité du moulin) ; • Club des anciens de la Bleuse Borne (366 bis rue Jean Jaurès) ; • Jardins ouvriers (rue de l'Yser ; cité d'Arnonville ; rue Lecaliez) ; • Terrains de football André Gilliard (rue des déportés) ; • École Gambetta (366 bis Jean Jaurès) ; • Terrain de pétanque (Place Déprez).

COMMUNE	QUARTIER	LISTE PROVISOIRE COMPOSANT LES QUARTIERS VÉCUS
	> Croix d'Anzin	• Parcours sportif des jardins de Valmont ; • Parc Dampierre et la maison des ingénieurs miniers (patrimoine UNESCO – 41 bis bd Dampierre) ; • Collège Jules Ferry (actuellement 1 rue Jules Ferry, nouveau collège 247 rue Anatole France) ; • École Mixte Gilliard/Voltaire (20 rue des Martyrs) ; • Gymnase Jules Ferry (Rue Jules Ferry) ; • Parc Mathieu et espace Mathieu (43 rue des martyrs) ; • École De Gaulle (place du général de Gaulle) ; • École Tavernier (27 rue derrières les haies) ; • École sacrée coeur (27 rue des Martyrs).
BEUVRAGES	QP059021 Zone intercommunale Rives de l'Escaut	
	> Chardonnerets, Centre-ville, Fénelon	• Parc du Ruissard ; • École primaire Jules Ferry (18 rue Georges Mortuaire) ; • École maternelle Joliot Curie (1 rue Georges Mortuaire) ; • Collège Paul Eluard (60 rue Emile Zola) ; • Complexe sportif Christian Pennynck (rue du droit) ; • Salle artistique et culturelle Dubedout (rue Emile Zola) ; • Salle de sport Pierre Coubertin (rue Emile Zola) ; • École Pauline Kergomard (impasse Delaune) ; • École Paul Langevin (rue Gustave Michel) ; • École de musique (rue de la ferme Goffaert) ; • Médiathèque (rue Jean Jaurès) ; • Maison de la petite enfance (rue Jean Jaurès) ; • Maison de quartier (place de Bruxelles).
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	QP059022 Cité Thiers - Cité du Rivage	• École élémentaire Georges Brassens (place Henri Durre) ; • École maternelle Joliot Curie (place Henri Durre) ; • École primaire C Monety ; • École maternelle H Matisse ; • Collège Jean Macé.
	QP059021 Zone intercommunale Rives de l'Escaut	
	> Pont de Bruay	• Ludothèque municipale ; • École primaire L Lagrange ; • École primaire E Zola ; • Collège Jean Macé.

COMMUNE	QUARTIER	LISTE PROVISOIRE COMPOSANT LES QUARTIERS VÉCUS
CONDÉ-SUR-L'ESCAUT	QP059023 Centre-ville	• Centre social (Place du Hainaut) ; • La Médiathèque le Quai ; • Le Point d'accès aux Droits ; • Groupe scolaire Lecocq (rue des Cytises) devenu centre intergénérationnel ; • Lycée polyvalent du Pays de Condé (2 rue Jean Monnet) ; • CES Josquin des Prés (avenue Louis Franquet).
	QP059024 Lecocq	• École jules Valles rue valles.
FRESNES-SUR-ESCAUT	QP059025 Centre-ville	• Local associatif « La Gare », rue de la gare ; • École Louis Pasteur, 19 B rue Louis Pasteur, ; • École Pierre et Marie Curie, 39 rue Taffin ; • École maternelle Langevin, rue Edgard Loubry ; • Centre socioculturel ; • Lieu de vie Réussite Amitié - Quartier Ballanger, 24 rue Maximilien Robespierre ; • Lieu de vie A l'Aitage - Quartier Allende, 24 résidence Salvatore Allende ; • Lieu de vie La Frégate – Rue Edgard Loubry, 228 rue Edgard Loubry ; • Lieu de vie L'île aux loisirs - Rue Voltaire, 125 rue Voltaire.
	QP059026 Le Trieu	• Terrain de foot associatif, rue Louise Michel ; • École sacré coeur, 37 rue Taffin ; • Groupe scolaire Daniel Fery, place Henri Durre ; • Collège Joly, 683 rue Edgard Loubry ; • Centre d'Accueil Municipal + Bibliothèque+Cyber-base, 409 rue Edgard Loubry ; • Complexe sportif Bonnepart, 409 rue Edgard Loubry ; • Complexe sportif Delaune, 24 rue Benoit Monfroy.
MARLY	QP059031 Zone intercommunale Faubourg de Cambrai – La Briquette	• Place des déportés ; • Centre PMI – Halte-garderie, 31 rue Camélinat ; • Maison des associations, 1 rue des ateliers ; • Centre médical, 31 rue Paul Vaillant Couturier ; • Salle Schuman, rue du Docteur Schweitzer (sans numéro) ; • Collège ; • Lycée Professionnel François Mansart (rue du Docteur Schweitzer).
ONNAING-VICQ	QP059027 Vicq - Quatre Chasses – Poudrière – Faïencerie - Cuvinot	• Base de Loisirs « Les Quatre Chasses » ; • École maternelle Jacques PREVERT, rue des Faisans ; • Maison de la Solidarité, 69 rue du Commerce, ZAE Venot ; • École du centre, Niveau 2, ruelle des Écoles ; • Collège Saint Exupéry (REP), 1 rue Antoine de Saint Exupéry ; • Local CCAS –service insertion, Place de l'expansion • École primaire Henri Matisse

COMMUNE	QUARTIER	LISTE PROVISOIRE COMPOSANT LES QUARTIERS VÉCUS
QUIÉVRECHAIN	QP059028 Centre-Ville	• École Maternelle Morelle, 51 rue Guy Morelle ; • Pôle socio-culturel des 4 saisons (Site de l'ancien collège), 9 rue des Champs ; • Nouveau collège Jehan Froissart, rue Jean Jaurès ; • Complexe sportif de la corderie (piscine, hall des sports, tennis), 117 rue Jean Mermoz ; • Centre socio-éducatif Louis Henocq (Bibliothèque, espace séniors, salles de danse, Cité, salles périscolaires, salles des artistes), 31 rue de l'hôtellerie ; • Maison de la solidarité, 1 rue Guy Morelle ; • Maison du GPV, 63 avenue Jean Jaurès ; • Maison de quartier du Corbeau, 4 rue Jacques Stocco ; • Parc de l'Aunelle et Maison du parc, rue de l'abattoir.
SAINT-SAULVE	QP059029 La Pépinière	• Collège Lavoisier, rue Antoine Laurent Lavoisier ; • Groupe scolaire du Rôleur, avenue Robert Schuman ; • Hall des sports Schuman et le city stade situé à l'arrière des immeubles de la Pépinière, avenue Robert Schuman ; • Piscine, 2 avenue Robert Schuman ; • Maison de quartier, 1 rue Blaise Pascal ; • Maison de la petite enfance regroupant crèche, PMI, soutien aux jeunes parents (4 avenue Schuman).
VALENCIENNES	Z0566 Dutemple - Chasse Royale - Saint Waast - La Sentinelle QP059021 Zone intercommunale Rives de l'Escaut > Faubourg de lille QP059031 Zone intercommunale Faubourg de Cambrai – La Briquette	• Rue des Coquelicots : École Mixte Simon Cuvellier et Gymnase René Roussel ; • Salle de la Plaine ; • Salle Rouge • Maison de quartier Centre-Ville ; • Maison de quartier Saint Waast ; • Pôle ESS : CAREP (Clé du Permis, Consommateurs malins, Co écrire, CIBC émergence, AREAS, Pimm's, Cresus, Maillage, BGE), Épicerie Sociale et Ageval.
VIEUX-CONDÉ	QP059033 La Solitude Hermitage QP059032 Cité Le Jard	• Écoles Carnot - Maison des services. • École primaire Marcel Caby, 555 rue Victor Hugo ; • Le Boulon scène nationale des arts de la rue, rue de la gare ; • Complexe sportif, 9003 rue du 8 mai 1945 ; • Collège Jean Jaurès, 219 rue du 8 mai 1945 ; • Centre social (rue Emile Tabary).

ANNEXE 3 • LA POLITIQUE DE SOLIDARITE FINANCIERE DE VALENCIENNES METROPOLE

La politique de solidarité de Valenciennes Métropole en faveur des communes membres

Politique de solidarité en matière de fonctionnement

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et la Dotation de Solidarité Communautaire

Depuis 2012, Valenciennes Métropole a renforcé sa politique de solidarité en direction des communes membres à la fois à travers la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et par le doublement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Cette évolution a été particulièrement sensible pour les communes en politique de la ville.

Le Conseil Communautaire du 5 avril 2012 a en effet décidé le reversement de 65 % de l'enveloppe FPIC aux communes membres, 35 % étant conservée par Valenciennes Métropole pour financer ses compétences.

Cette répartition a été confirmée par délibérations successives en 2013 et 2014.

La répartition de l'enveloppe entre les communes se fait sur la base de 3 critères, jouant à parts égales :

- 1/3 de l'enveloppe répartie de manière inversement proportionnelle à la **richesse des communes appréciée à partir de leur potentiel financier** comparé au potentiel financier moyen des communes de Valenciennes Métropole ;
- 1/3 de l'enveloppe répartie de manière inversement proportionnelle au revenu par habitant, mesurée à partir du **revenu des habitants** d'une commune comparé au revenu par habitant moyen des communes de la communauté ;
- 1/3 de l'enveloppe répartie de manière proportionnelle à leurs charges, à savoir le **poids relatif des dépenses de fonctionnement** de la commune par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'ensemble des communes membres.

En 2014, les communes « contrat de ville » ont reçu 2,097 M€ soit 88 % de l'ensemble du reversement.

Par ailleurs, Valenciennes Métropole a maintenu en 2013 et 2014 le montant de la DSC versée aux communes membres à son niveau de 2012 qui lui-même avait été doublé par rapport à 2011.

La DSC s'élève à 1,6 M€ pour l'ensemble des 35 communes dont 1,34 M€ pour les communes en contrat de ville soit plus de 80 % de la dotation.

La DSC est répartie entre les communes sur la base d'une part fixe et d'une part variable en fonction de la population et du potentiel fiscal. Concernant la DSC versée aux communes en contrat de ville, elle contient un abondement spécifique de 544 540 € destiné à favoriser la constitution d'ingénierie dans les communes.

Politique de solidarité en matière d'investissement

Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Valenciennes Métropole participe au financement des projets des communes membres avec le **Fonds de Soutien aux investissements Communaux (FSIC)**, instauré par le Conseil Communautaire du 13 avril 2011. L'enveloppe votée à cette occasion s'élevait à 15,1 M€. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, le FSIC s'est substitué au Fonds de Développement Rural. Pour les autres communes, une enveloppe de 67 €/habitant a été octroyée. Cette ressource constitue une recette d'investissement pour les communes et une dépense d'investissement pour la communauté. Les subventions octroyées au titre du FSIC couvrent au maximum 50 % du reste à charge de la commune.

Le FSIC a permis de favoriser de nombreux investissements dans les quartiers « politique de la ville », en matière de construction/rénovation d'équipements publics ou d'amélioration du cadre de vie (création, requalification d'espaces publics).

Le Fonds de Développement Urbain de Cohésion Sociale (FDUCS)

Enfin, Valenciennes Métropole a mis en place dès 2009 le Fonds de Développement Urbain Cohésion Sociale (FDUCS), destiné au financement des investissements communaux dans les quartiers inscrits en politique de la ville. Ce fonds s'adresse exclusivement aux communes de plus de 5 000 habitants, dont une partie du territoire figure en géographie prioritaire politique de la ville, mais qui ne bénéficient pas, au titre d'une convention nationale avec l'ANRU, de financements pour des équipements publics sur leurs territoires.

Doté d'une enveloppe de 2 M€ sur la période 2009-2014, le FDUCS a concerné 5 communes à raison de 0,4 M€ par commune : Quiévrechain, Aulnoy-lez-Valenciennes, Onnaing, Saint Saulve et Marly.

ANNEXE 4 • RÉPARTITION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE PAR PILIER

PILIER DE RÉFÉRENCE	ORIENTATION STRATÉGIQUE	OBJECTIF DU PTCS ET DU CONTRAT DE VILLE
PILIER 1 COHÉSION SOCIALE	Orientation 2 Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins	Objectif 2.1 : Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines.
		Objectif 2.2 : Prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque.
		Objectif 2.3 : Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population.
	Orientation 4 Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen	Objectif 4.1 : Repérer et traiter le décrochage éducatif au sein de groupes sociaux identifiés ou dans un cadre plus individualisé.
		Objectif 4.2 : Favoriser la réussite éducative des enfants et adolescents et faciliter les parcours d'excellence.
		Objectif 4.3 : La valorisation de l'engagement et des initiatives des jeunes.
	Orientation 5 Prévenir la délinquance et accompagner les victimes	Objectif 5.1 : Renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales et l'accès au droit.
		Objectif 5.2 : Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.
		Objectif 5.3 : Prévenir la récidive des mineurs primo délinquants.
	Orientation 6 Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions	Objectif 6.2 : Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines.
		Objectif 6.3 : Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population.
		Objectif 6.5 : Soutenir les actions de prévention spécialisée.
		Objectif 6.6 : Prévenir la récidive des mineurs primo délinquants.
		Objectif 6.7 : Prévenir et lutter contre l'errance des jeunes.

PILIER DE RÉFÉRENCE	ORIENTATION STRATÉGIQUE	OBJECTIF DU PTCS ET DU CONTRAT DE VILLE
PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Orientation 3 Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble	Objectif 3.1 : Accompagner les populations en difficulté dans leur logement et optimiser les leviers du relogement.
		Objectif 3.2 : Définir des stratégies de peuplement concertées au niveau local.
		Objectif 3.3 : Associer les habitants à la mise en oeuvre des projets urbains et développer les chartes de GUP dans les territoires.
		Objectif 3.4 : Assurer l'attractivité des quartiers en souffrance.
		Objectif 3.5 : Lutter contre la précarité énergétique au sein des parcs publics et privés.
	Orientation 6 Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions	Objectif 6.4 : Accompagner les populations en difficulté dans leur logement et optimiser les leviers du relogement.
PILIER 3 DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI	Orientation 1 Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique	Objectif 1.1 : Assurer la promotion sociale par l'accès à l'emploi.
		Objectif 1.2 : Travailler sur les facteurs externes constituant des freins à l'emploi.
		Objectif 1.3 : Assurer la diffusion d'un développement économique social et solidaire dans le tissu urbain.
	Orientation 6 Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions	Objectif 6.1 : Assurer la promotion sociale par l'accès à l'emploi.

ANNEXE 5 • PRIORITÉS ET CADRE D'INTERVENTION DE LA DIRECCTE

Comme rappelé par la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 relative à la mise en oeuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le champ du développement économique et de l'emploi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent des inégalités importantes par rapport aux autres quartiers, en termes de développement économique comme d'accès à l'emploi. Cette réalité, existante en région Nord – Pas-de-Calais, a amené la Direccte à en faire une des priorités de la stratégie régionale pour l'emploi 2015 – 2020.

La Direccte s'engage donc à se mobiliser au profit de l'emploi et du développement économique dans les QPV. Les principaux dispositifs de la politique de l'emploi seront mobilisés en veillant notamment à l'accès effectif des jeunes de la politique de la ville, avec les priorités suivantes :

1. Privilégier l'accès des résidents des QPV, en particulier les jeunes, aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand, compte tenu de leur impact avéré sur l'insertion professionnelle :

- **Mobiliser les emplois d'avenir et augmenter la part des jeunes résidents des QPV dans le dispositif avec un objectif régional de 36 %** ;
- **Mobiliser les CUI-CIE avec un objectif régional de 14,3 % de résidents des QPV** ;
- **Mobiliser plus particulièrement le CIE « starter »** pour lequel l'aide versée à l'employeur est portée à 45 % pour l'embauche de jeunes de moins de 30 ans, accessible notamment aux jeunes résidant en QPV ;
- Encourager la mobilité professionnelle des résidents des QPV via des expérimentations qui pourront être menées avec des employeurs de contrat aidé du secteur marchand ou d'emploi d'avenir afin de faciliter le recrutement d'actifs en dehors de leurs quartiers, en particulier avec les entreprises signataires de la charte entreprises et quartiers. Pour ces jeunes, les aides à la mobilité pourront notamment être prises en charge par **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) et le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)** ;
- Au-delà du financement national sur l'alternance, **contribuer à la promotion des contrats d'apprentissage** et de professionnalisation avec également la mise en place à la rentrée 2015 d'un nouveau dispositif « **réussite apprentissage** » (accompagnement renforcé de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion activé par le service public de l'emploi et les CFA en amont de la signature du contrat et pendant la période d'essai) pour un objectif national de 40 % de jeunes des QPV ;
- **Utiliser les fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi au profit des résidents des QPV.

L'emploi dans le secteur non marchand ne sera pas négligé. Il s'agira de :

- **Mobiliser les CUI-CAE avec un objectif régional de 15,6 % de résidents des QPV** et notamment un taux spécifique majoré QPV en 2015 en Nord – Pas-de-Calais ;
- **Mobiliser les emplois d'avenir au profit des jeunes des QPV** (c.f. supra).

2. Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes :

- **Mobiliser la Garantie jeunes avec un objectif national de 21 % de jeunes des QPV :** Ce dispositif vise à l'autonomie du jeune par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global, social et professionnel vers l'emploi réalisé par les Missions Locales, qui constitue une réponse majeure en direction des jeunes de 18-25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET). Ce dispositif expérimental est déployé dans le Nord à compter de septembre 2015 au profit de 1560 jeunes pour l'année 2015 ;
- **Mobiliser le contrat d'insertion dans la vie sociale avec un objectif national de 20 % de jeunes des QPV** ;
- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 102 pour financer des opérations de parrainage notamment au profit des résidents des QPV.** Un appel à projets régional sera lancé en 2015 par la Direccte sur les crédits du BOP 102 intégrant une dimension QPV pour apporter des solutions concrètes et efficaces aux publics confrontés à des discriminations à l'embauche et à un déficit de réseau professionnel. La reconduction de cet appel à projet sera conditionnée à l'inscription de crédits aux lois de finances ultérieures ;
- **Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des conventions promotions de l'emploi au profit des résidents des QPV.**

3. Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant l'accès à un 1er niveau de qualification, par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs 2ième chance :

- **Financer et mobiliser les écoles de la 2ième chance avec un objectif national de 40 % de jeunes issus des QPV** ;
- **Mobiliser les établissements Publics d'Insertion de la Défense (un établissement à Cambrai) avec un objectif national de 50 % de jeunes des QPV** ;
- A noter également la mise en place annoncée d'un nouveau dispositif en 2015 de « **2ième chance** » confié à **l'AFPA** et s'appuyant sur une nouvelle prestation d'accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation, un appui social, pour les jeunes en grandes difficultés.

4. Mobiliser l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des QPV les plus éloignés du marché du travail

- **Sensibiliser les structures de l'Insertion par l'Activité Economique** lors des dialogues de gestion en fonction de leurs zones géographiques d'implantation et promouvoir leur développement en fonction des opportunités et crédits disponibles ;
- **Soutenir les actions de promotion et de facilitation de la clause d'insertion au niveau des territoires par les PLIE et/ou les maisons de l'emploi** ;
- Mobiliser, selon les disponibilités des crédits du BOP 103, le **dispositif local d'accompagnement (DLA)** pour soutenir les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans leur projets de développement d'activité et de création d'emploi dans les QPV.

5. Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires

- Financer et mobiliser au niveau régional le dispositif **Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) avec un objectif national de 11 % de résidents des QPV** éloignés de l'emploi en orientant l'accès au dispositif aux porteurs de projets rencontrant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire ;
- Utiliser lorsque cela est possible les **fonds de la revitalisation** pour financer les créations d'emploi dans les QPV ;
- Mobiliser, selon les disponibilités, les crédits du BOP 103 pour financer des **conventions promotions de l'emploi** pour des projets de création et de développement d'activités économiques dans les QPV et notamment les GEIQ.

6. Mobiliser les fonds européens au profit des quartiers politique de la Ville

Les fonds européens pourront être mobilisés par les porteurs de projets sur :

- **Le PON « Emploi-Inclusion » 2014 - 2020 avec 10 % des crédits délégués pour partie aux départements destinés aux QPV sur les axes prioritaires suivants :**

  1 - Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer le partenariat

  2 - Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

  3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (géré en direct par les conseils généraux et les PLIE) ;
- **Les fonds dédiés à « l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ)**

Ce dispositif est cofinancé par le FSE et vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (« NEET »), inactifs ou chômeurs, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (10 % des fonds dédiés)

L'État et la Région ont souhaité élaborer une stratégie d'intervention coordonnée à travers un appel à projets commun de lutte contre le chômage des jeunes en Nord Pas de Calais. Au total, ce sont près de 110 millions 3 qui seront orientés vers ces jeunes.

L'appel à projets s'adresse aux opérateurs de la formation et du suivi des jeunes (associations, organismes de formation, missions locales, collectivités territoriales...) et comprend deux volets :

- Accompagnement social et professionnel des jeunes NEET vers et dans l'emploi (volet géré par l'État)
- Accompagnement des jeunes NEET vers l'apprentissage (volet géré par la Région).

L'appel à projets a été lancé fin 2014 et concerne des actions qui devront être terminées au plus tard fin 2017. La Direccte assurera en lien avec le Conseil Régional et dans le cadre du Service Public pour l'Emploi, la promotion, l'instruction, le conventionnent et le suivi du dispositif.

Dans la mobilisation de ces dispositifs, la Direccte, sous l'autorité préfectorale, s'appuiera sur l'ensemble des partenaires et des opérateurs présents au SPE-P. En ce qui concerne l'accès à l'emploi, Il s'agira notamment :

- **Des Missions Locales,** avec un financement contractualisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui fixe des objectifs de retour à l'emploi durable des jeunes accompagnés. Dans le cadre du conventionnement 2015, l'offre de service d'accompagnement vers et dans l'emploi des Missions Locales aura vocation à être davantage tournée vers les jeunes des QPV et être articulée avec celle de Pôle emploi et de l'ensemble des acteurs de proximité pour optimiser et sécuriser les parcours. Les Missions Locales désigneront notamment

un correspondant « contrat de ville » chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat, en particulier de façon à améliorer l'orientation des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers elles ;

- **De Pôle Emploi** pour lequel la circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 1015 fixe également des orientations et des objectifs en faveur des QPV ;
- **Des maisons de l'emploi,** avec un financement contractualisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur les deux champs ciblés comme prioritaires par l'État : l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et l'appui aux actions de développement local, notamment au profit des QPV ;
- **Des PLIE** qui proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics très éloignés de l'emploi dont les résidents des QPV ;
- **Des Cap Emplois** qui proposent un accompagnement individualisé et renforcé des jeunes en situation de handicap dont les jeunes des QPV.

Synthèse des principaux dispositifs de la politique de l'emploi mobilisables au 1er mai 2015 dans le contrat de ville avec le cas échéant, les objectifs chiffrés à atteindre en 2015

Synthèse des principaux dispositifs de droit commun mobilisables (dans la mesure où les crédits sont prévus par Loi de finances)

> Les contrats aidés : emploi d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, contrat « starter »

> Le dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) cofinancé par le FSE

> Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)

> Les contrats en alternance

> Le nouveau dispositif « réussite apprentissage »

> Les conventions de revitalisation

> La Garantie jeunes

> Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

> Le parrainage

> Les conventions promotion de l'emploi (CPE)

> Les écoles de la 2ième chance

> L'EPIDE

> L'Insertion par l'Activité Economique

> La clause d'insertion

> Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

> Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)

> Les fonds européens : PON « Emploi-Inclusion » et fonds dédiés à l'IEJ

Synthèse des objectifs chiffrés à atteindre en 2015 en termes d'entrée des résidents des QPV dans les principaux dispositifs prévus par la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 :

- **> 20 % de jeunes résidents des QPV dans les entrées en emploi d'avenir dans la région NPDC (30 % au niveau national)**
- **> 13 % des entrées CUI-CAE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13 % au niveau national)**
- **> 13 % des entrées CUI-CIE au profit des résidents des QPV dans la région NPDC (13 % au niveau national)**
- **> 20 % de jeunes résidents des QPV dans les entrées dans le nouveau dispositif « réussite apprentissage » (objectif national)**
- **> 21 % de jeunes résidents des QPV dans les entrées en Garantie Jeunes (objectif national)**
- **> 20 % de jeunes résidents des QPV dans les entrées en CIVIS (objectif national)**
- **> 40 % de jeunes résidents des QPV accueillis dans les Écoles de la 2ième chance (objectif national)**
- **> 50 % de jeunes résidents des QPV accueillis à l'EPIDE (objectif national)**
- **> 11 % de résidents des QPV parmi les bénéficiaires de NACRE en ciblant prioritairement les porteurs de projet présentant les plus grandes difficultés d'accès au crédit bancaire (objectif national)**

À noter que les données de suivi des dispositifs ne sont pas disponibles au niveau de chaque QPV. Certaines données sont disponibles au niveau des bassins d'emploi voire des communes. La Direccte s'engage à fournir les données dont elle disposera compte tenu des systèmes d'information existants ou à venir.

Roué www.imprimerie-roue.fr